



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

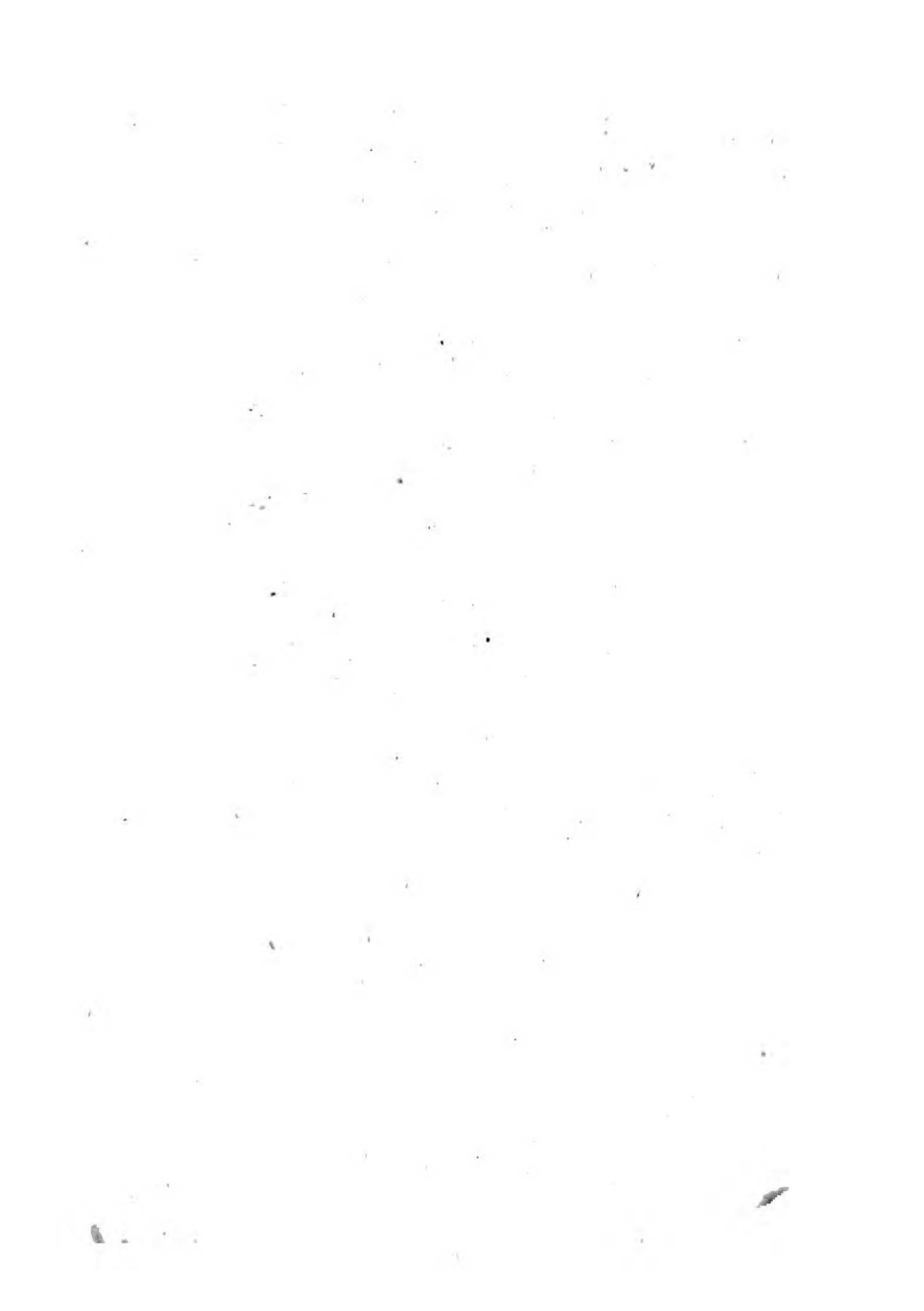
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



Cataloques







BS. 8.
A 188.

**COLLECTION
UNIVERSELLE**

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS,

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XXVIII.

CONTENANT *la fin des Mémoires de Messire
GASPARD DE SAULX, Seigneur de Tavannes;
& les Mémoires de FRANÇOIS DE SCEPEAUX,
Sire DE VIELLEVILLE, & Comte de Duretal,
Maréchal de France; commençant en 1527,
& finissant en 1571.*

XVI^e SIÈCLE.

IL paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souscription pour 12 Volumes, à Paris, est de 48 l. Les Souscripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 s., à cause des frais de poste.

Il faut s'adresser à M. CUCHET, Libraire rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.



COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XXVIII.

A LONDRES,

Et se trouve à PARIS

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1787.





M É M O I R E S

DE MESSIRE

GASPARD DE TAVANNES,

MARÉCHAL DE FRANCE.

CHAPITRE XXVIII.

Intrigues à la Cour. Avis du Sieur de Tavannes, pour conserver l'alliance des Suisses, en tirer du secours, opérer le soulagement du peuple, & soumettre la Rochelle sans effusion de sang. Opiniâtreté des habitans de la Rochelle & de Sancerre. Le siege de ces villes se prépare. La guerre civile se rallume. Lettre du Sieur de Tavannes sur le mécontentement des Huguenots. Il propose de les assaillir de tous côtés. Son avis particulier concernant le Languedoc.

CE dessein de la S. Barthelemy non premedité (a), porté par les evenemens & imprudence des massacrez, executé par femme

(a) Les Mémoires de Peisrec que, d'après le Laboureur relativement au Comte de Carces, on a cité dans l'Observation, n^o. 55 du XXVII^e. vol., prouvent que Charles IX, jusqu'au dernier moment, répugna au

negligente en prosperité, contre rudes ennemis, le contre-coup, la grandeur de l'acte confiderez à sang froid, estonne les superieurs, empesche les provisions necessaires à la suite du dessein, qui estoit la ruyne du party Huguenot : dont la premiere reprise d'haleine fut l'Esdict de seurté, leur permettant de demeurer en leurs maisons pour ne les jeter au desespoir. Les mesprifez, les mal-contents, les parents & amis des tuez dissimulent & conspirent ; il se fait des levées secretes : Strosse n'obeit, mal-contant de la rupture de son voyage de mer ; partie de ses troupes se jettent dans la Rochelle : non la generosité Huguenotte, ains la confusion Catholique leur sert de resource. Les Marechaux (a), les Conseillers partisans offencez entrent aux affaires, les sçavent, & advertissent les Rochelois des conseils ; comme aussi les Sancerrois, qui par leurs advis evitent les entreprises qui estoient infailibles sur eux. Le seul Sieur de Tavannes, timon de ce navire (en tourmente de trop de prosperité & de mauvais conseil) combat les bruits,

massacre des Protestans. (Voyez les Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 15.)

(a) Les Maréchaux de Cossé, de Montmorency & de d'Anville.

artifices , advis du party renaissant de M. d'Alençon, troisieme frere du Roy , des Mareschaux de France partiaux , dont les creatures menacent que la descente des Suisses que la Reyne faisoit venir seroit empeschée ; sur quoy le 22 d'Aoust 1572 , le Sieur de Tavannes respondit par ses advis au doute de l'empeschement du passage des Suisses , paix & repos de l'Etat.

*Advis du Sieur de Tavannes pour conserver
les Suisses.*

« GENEVE tient , & le pas de l'Ecluse peut
 » pour empescher les Suisses de sortir de
 » leurs pays du costé de Lyon , desbandez
 » comme ils avoient accoustumé , & leur est
 » empeschée la main gauche par la Savoye.
 » A la main droicte leur demeure entiere-
 » ment la Franche-Comté , qui est sous leur
 » sauve-garde & tributaire , par laquelle ils
 » peuvent entrer plus de trente lieues de
 » long , depuis S. Claude jusques à la Lor-
 » raine , & n'y a rien qui les puisse empes-
 » cher. Il est vray que par cy-devant ils sor-
 » toient à leur aise debandez , payant leur
 » escot par le Comté jusques au Duché ; &
 » qui leur voudra empescher , ils feront leur
 » masse sur le bord de leur pays , & passeront

» par force , soit par Geneve ou par ladicte
» Franche-Comté , aux dépens du pays où
» ils passeront , & se feront tousjours ouvrir
» le pas malgré ceux qui s'en voudront mes-
» ler. Si le Duc de Savoye (foible comme
» il est) les veut empescher , il sera battu :
» s'il est soustenu du Roy d'Espagne , les
» Suiffes le feront du Roy ; & faut envoyer
» M. de Bellievre , ou homme fort suffisant
» pour les entretenir , afin que M. de Sa-
» voye , qui est dangereux , ne les gagne :
» car c'est l'importance & non pas la perte
» de Geneve , qui est & sera le germe de la
» nouvelle Religion , ruyne de France. Bref ,
» quoy qu'il couste faut maintenir les Suiffes
» nos amis , par les vives raisons que l'on
» fera entendre , & s'il est besoin par quel-
» que present particulier , laissant faire à ceux
» de Berne , qui sont contraires audict Duc
» pour soustenir Geneve : c'est le moyen de
» les faire parler plus clair pour nous qu'ils
» n'ont accoustumé. Soit doncques despes-
» ché l'homme qui ne peut estre trop suffi-
» sant , pourveu qu'il n'ait point d'affection
» à la Religion Huguenotte , ny autre dessein
» que ce qui regarde le Roy ».

Les contrarietez des Conseillers favori-
sants les Huguenots & ce qu'iceux estoient

si estonnez , qu'au commencement ils ne faisoient aucun acte d'hostilité , sembloit qu'il y auroit moyen qu'ils oubliassent les massacres passés , & qu'ils se contissent en l'obeyssance du Roy ; c'est pourquoy le Sieur de Tavannes commença à donner les advis suivants pour , durant la paix , descharger le peuple , maintenir la Justice , & garder les privileges de la Noblesse.

Advis du Sieur de Tavannes à la décharge du peuple, repos de France, contre les requestes des Espagnols & Huguenots.

« QUELQUE bon party que l'on puisse
» représenter pour faire la guerre , soit par
» ceux de la Religion ou autres , il ne se
» trouvera point que l'on soit en estat pour
» cela , & que la ruyne totale de ce Royau-
» me n'en depende , affligé comme il est.

» D'argent il n'y en a que ce qui s'exigera
» sur le peuple ja desesperé , en danger d'at-
» tirer l'ennemy , qui peut-estre avec ce des-
» espoir en trouvera beaucoup à sa devo-
» tion.

» Et de se fier aux forces de la Religion
» (sans les Allemands) l'on sçait comme
» elles sont debiles , & que la pluspart sont

» à ceste heure des Ordonnances , les autres
 » marchands retournez en leurs maisons,
 » Quant aux gens de pied , ils iront pour
 » l'argent comme les autres ; le pareil feront
 » les Allemands , à l'endroit desquels ledict
 » ennemy a le meilleur credit ; & verra-t-on
 » (si l'on commence) la premiere chose à
 » venir la paix avec le Turc , qui ne la re-
 » fuse jamais , ayant le profit comme il a de
 » l'Isle de Cypre (a). Au partir de là à fin
 » de réduire la Chrestienté en un , voila deux
 » armées en France : l'une de la Ligue (b) ,
 » l'autre du Roy d'Espagne ; les villes point
 » fortifiées , gendarmerie necessiteuse , &
 » peuple mal affectionné , la paix sera men-
 » diée , & toute chose en extreme peril. Par-
 » quoy semble qu'il est plus necessaire con-
 » tinuer la paix avec le Roy d'Espagne , &
 » envoyer vers luy. S'il requiert instamment

(a) Les Turcs avoient enlevé aux Vénitiens le Royaume de Chypre avant la bataille de Lepante , qui se livra en 1570. François de Noailles, Evêque d'Acqs, fit cette année 1572 la paix entre Venise & la Porte Ottomane.

(b) Cette armée de la ligue, dont veut parler Tavyannes , étoit celle du Pape , du Roi d'Espagne , de la République de Venise , & de quelques autres puissances qui s'étoient confédérées contre les Turcs.

» qu'on entre en la Ligue , luy faire enten-
 » dre le zele de la Religion , l'occasion &
 » necessité de la reconciliation avec les sub-
 » jects , qui ne tend qu'à avoir moyen de
 » sortir des affaires , pour se rendre à la plus
 » seure & saincte partie ; ce qui se fera après
 » avoir respiré. Il est vray qu'on y pourroit
 » entendre dès ceste heure avec la foule du
 » peuple , qui est bon & loyal : mais il ne
 » se peut qui ne le veut par trop appauvrir
 » après tant de pertes qu'il a eu , que pour
 » la conservation du Royaume , il ne treuve
 » rien ny trop chaud ny trop pesant : mais
 » pour sortir dehors , il est pour ceste heure
 » trop mal-aisé , que le temps apportera tout
 » ce qui se peut demander en ce fait ; &
 » que dès ceste heure l'on en feroit la de-
 » claration ouverte : mais les remuenemens
 » qui sont encore bouillants le retardent ; ce
 » qui se pourra faire avec le temps , comme
 » dict est. Davantage presenter une chose
 » qui pour encore ne se peut executer , ce se-
 » roit abuser de la verité , qui doit estre sin-
 » cerement observée en cecy. Joint qu'il
 » n'est pas raisonnable (ores que les finances
 » y fussent) de lever les forces fideles de ce
 » Royaume , sans premierement avoir asseuré
 » les autres , & oster la defiance qui est en-

» tre eux : chose dont l'on pense venir à bout
 » par douceur, qui est la seule cause de la
 » douce reconciliation de laquelle on com-
 » mence à user envers eux. Le tout pour
 » trouver plus court chemin pour venir à
 » l'union & declaration generale que l'on
 » demande : & le mariage qui s'est fait, est
 » pour plus briefvement venir à oster ceste
 » defiance, & reduire toutes choses à leur
 » premier estat. Estant à esperer que le marié
 » & tout se tournera à la fin selon la volonté
 » du Roy : & partant prie que l'on ait pa-
 » tience, l'assurant de tout ce qui se pourra,
 » non-seulement pour le général, mais pour
 » le particulier envers tous & contre tous ».

« Et les choses assurees de ce costé là
 » semble que pour sortir des affaires, remet-
 » tre le Roy en son Royaume, en sa splen-
 » deur, qu'il faut oster ceste coustume de
 » lever des subfides & imposts extraordinai-
 » res, dont le peuple est desjà tant en desef-
 » poir, & aussi pour oster le peril où Sa Ma-
 » jesté se met, ayant l'indignation de ses sub-
 » jects. Outre ce que ce mot de subfide, se
 » nommera à la fin tyrannie, en danger (s'il
 » se leve quelque Prince, Seigneur, ou autre
 » mutin, qui parle du bien public, assisté fa-
 » cilement par sous main, ou à descouvert

» des estrangers) de faire prendre les armes,
 » le tout au grand hazard de l'Estat.

» Et parce qu'il semble chose mal ayfée,
 » fans s'ayder avec quelque extraordinaire
 » de son peuple, (sauf meilleur advis) je ne
 » voudrois en sortir qu'avec bon mesnage,
 » qui ne se peut faire au contentement de
 » ceux qui ont ordinairement les grands bien-
 » faicts & pensions. Mais il vaut bien mieux
 » avec esquité faire desplaisir au petit nom-
 » bre, qu'avec iniquité mescontenter le plus
 » grand, qui est le peuple, par les susdits sub-
 » sides, au danger de l'Etat, comme dict est.
 » Par ainsi ceux qui ont quelque amour au
 » Roy, & à leur patrie, avec sain jugement,
 » doivent treuver bon pour quelque temps
 » tous retranchemens, & considerer que Sa
 » Majesté en assurent son Royaume, assure-
 » rera leurs biens quant & quant. Doncques
 » faudroit (sauf meilleur advis) abolir gene-
 » ralement toutes les pensions, tant privées
 » qu'estrangeres, soit à l'endroit des Prinçes,
 » Seigneurs, femmes, Gentilshommes, &
 » tous autres pour trois ans. La pluspart ont
 » estat de quoy ils se doivent contenter, fors
 » du costé d'Italie, la Mirandolle pour y avoir
 » tousjours un pied, & les Suiffes où l'on ne
 » peut toucher, de l'autre costé toutes celles

» qui sont deça le Rhein, fors Sedam, & en-
» tretenir celles de delà, plustost les augmen-
» ter : car c'est pour encore de là que vien-
» nent les hommes qui font la loy. Oster tous
» les gens de pied, réservé ce qu'il faudra aux
» villes de frontiere, qui se pourront à la fin
» remettre à l'ordonnance du passé, faire petit
» à petit un magazin d'armes, il se trouvera
» tousjours des hommes. Au demeurant, en-
» tretenir la Gendarmerie, Gardes & Gentils-
» hommes de la maison, & ceux qui sont en
» l'estat de Sa Majesté, toutesfois en les re-
» glant au petit pied, à sçavoir les vieux qui
» ne sont plus de service, tant grands que
» petits sans en rien respecter, une partie de
» leurs gages en leurs maisons, & les trop
» jeunes aux ordonnances. Qu'il pleut à Leurs
» Majestez regler le surplus de leur depeuce
» selon leur revenu, & qu'il plaise au Roi
» retenir à donner selon l'ordre qu'il delibe-
» rera, & dont il y a un petit advis cy atta-
» ché. Bref, la Gendarmerie payée, les sus-
» dicts Suiffes, pensions delà le Rhein, la Mi-
» randolle, Sedam, les places de frontiere,
» & reparations d'icelles peu à peu, lesdictes
» Gardes & Gentilshommes. Que Sa Majesté
» regle les susdicts estats & depeuce selon son
» revenu, comme dict est, qui est à dire, de-

» pendre & espargner ce qu'on a du sien, sans
 » avec charge de conscience, que le peuple
 » doit respirer à ceste heure que l'on est en
 » temps de paix, vivre de sa substance, avec
 » le susdict danger de rebellion, remuement
 » d'Estat. Les dons aussi reglez comme dessus,
 » tout ne peut aller que bien & selon Dieu,
 » en donnant crainte à tout le reste de l'Eu-
 » rope, qui verra les forces entieres & ce
 » bon mesnage.

» Et considerera Sa Majesté, s'il luy plaist,
 » que son train sera assez grand lorsqu'il y
 » aura huit ou dix mil Gentilshommes de la
 » Gendarmerie, outre ce qu'ils tiendront la
 » bride des mal contents & mutins, seront
 » tousjours prests à la campagne, soit pour
 » aller voir les voisins, ou les festoyer s'ils
 » viennent,

» Et pour sortir de grands debtes, Sa Ma-
 » jesté peut prier l'Eglise, sans diminuer les
 » decimes ordinaires, ny les charger d'autres
 » extraordinaires, & les faire jouir de leurs
 » biens, de retirer son domaine & autres
 » choses engagées en huit ou dix ans, & les
 » en laisser convenir entre eux, sans qu'ils
 » touchent au fonds de leurdicte Eglise; car
 » outre la charge de conscience, c'est la vache
 » à lait; la mangeant, on ne tettera plus.

» Quoy faisant Sadicte Majesté r'entrera en
 » une partie dudict domaine tous les ans,
 » pourvoira s'il luy plaist à la justice, & à tant
 » d'Officiers qui sont les oyseaux de proye qui
 » mangent son pauvre peuple ».

Le sieur de Tavanne, malgré les tromperies
 & artifices des fins Conseillers, negligence &
 imprudence de la Reyne & du Roy, fait resou-
 dre le partement du sieur de Biron pour le
 siege de la Rochelle, avec ces mémoires faits
 à Paris le penultiesme Aoust 1572.

*Advis du Sieur de Tavanne, pour envoyer le
 le Sieur de Biron au siege de la Rochelle.*

« **C** E U X de la Rochelle doivent estre tentez
 » avec toutes les douceurs qui se peuvent
 » pour ne rien entreprendre qui puisse mettre
 » en soupçon le Roy, pour l'obéissance qu'ils
 » luy doivent, & user en cela de moyens, tels
 » que sçaura tenir le Sieur de Biron selon son
 » memoire, d'autant que les avoir par dou-
 » ceur, c'est esviter la despence, ruine du peu-
 » ple, & inconveniens qui peuvent advenir,
 » tant du dedans que dehors le Royaume.
 » Voilà le premier moyen, l'execution duquel
 » se peut promptement juger: car il s'est semé
 » des bruits qu'ils avoient esté recherchez de

» prester l'oreille à ceux de la religion, ce qui
 » se pourra verifler par leurs actions, & s'il se
 » cognoist que leſdictes actions tendent à re-
 » muement : voicy le ſecond. De regarder s'il
 » y aura moyen avec les Catholiques qui y
 » ſont de reſte, & Huguenots royaux (comme
 » il y en a qui s'en diſent) d'uſer de ſtratageſ-
 » mes pour y entrer. Le troiſieſme eſt, que ſi
 » l'on voit qu'il y ait mauvaiſe intention,
 » l'afſaillir le plus promptement que faire ſe
 » pourra par mer & par terre, avec quinze
 » canons qui ſont par deçà, comme dira le
 » Sieur de Biron. Attendant leſquels, & pre-
 » mier que de faire demonſtration de vouloir
 » envoyer querir ladiſte artillerie, les faut
 » ferrer du coſté de la terre avec toutes les
 » forces de Stroſſe; & du coſté de la mer, le
 » Baron de la Garde, avec toutes les galleres
 » & vaiſſeaux ronds du voyage qu'ils vou-
 » loient faire, qui ne ſont encore defarmés.
 » Cela faiſt, luy preſter dix mil coups de ca-
 » non, avant que l'hyver vienne, n'ayant que
 » les gens de la ville là dedans, il eſt à pre-
 » ſumer qu'ils parleroient un autre langage.
 » Le ſiege n'en peut eſtre levé par les eſtran-
 » gers non advertis, ny par ceux du dedans,
 » la Gendarmerie ayant fait monſtre, & eſtans
 » aux garniſons ordonnées pour eſtre en cam-

» pague à l'instant qu'il leur sera mandé. Et
» pour autant que les evenemens de la guerre
» sont douteux, & que peut-estre elle ne se
» pourra prendre par force, qu'une armée
» cousteroit beaucoup, mal-aisée à entretenir
» l'hyver : semble qu'il sera nécessaire quand
» on commencera à desesperer de la forcer,
» de faire des forts à l'entour du costé de la
» terre sur les advenues. L'on tient qu'il y a
» certains marests qui y pourront ayder, & du
» costé de la mer en faudra faire pareillement,
» pour tenir le port bridé par des gens qui les
» tiendront ferrez. Le commerce, la liberté
» perdue, le peu de vivres & esperance de
» secours estrangiers à cause de l'hyver, tout
» cela les fera peut-estre venir à la raison, &
» sera nécessaire de tenir tout l'hyver quel-
» ques galleres & vaisseaux, pour (s'il y vient
» des pyrates desadvouez d'Angleterre) par
» le moyen desdicts forts sur le port, & les
» vaisseaux les empescher. S'ils sont tenus de
» court jusques à Pasques, il y a apparence
» d'en avoir bonne issue. Et parce que ledict
» Strosse a grande quantité d'hommes qu'il
» est besoin de retrancher, sera incóntinent
» depesché le Sieur de Biron, afin de voir s'il
» les pourra avoir par douceur, pour soudain
» après avoir sceu son opinion, licencier ce

» qui est de surplus, ou bien retenir tout pour
 » venir aux prises. Et faut considerer que par
 » tout ce que dessus, soit l'amitié ou la force,
 » est necessaire que ledict Sieur de Biron
 » donne advis audict Sieur de Stroffe, pour
 » approcher ou reculer ses forces ».

Le Sieur de Biron proche la Rochelle, les Rochellois sont advertis des desseins, des entreprises par MM. d'Alençon, de Navarre, de Condé, de Montmorency, lesquels les assurent qu'ils ne manqueront de Chef, les admonestant de gagner temps, & tenir en longueur, sur l'espoir de traiter. Le semblable est mandé à ceux de Languedoc & Guienne, tous lesquels infailliblement se rendoient sans l'assurance de la Cour. Les entreprises de la Cour descouvertes (a), & les nouvelles venues que les Huguenots reprenoient courage, pour l'esperance des Chefs secrets de la Cour qui entroient aux Conseils & deliberations du Roy : & encore pis, que souvent on concluoit à la pluralité de voix ; les partisans Huguenots semoient tant de difficultez, longueurs & propositions à deux ententes, toutes differentes, sous apparence du bien du Roy, (1) pour

(a) Voyez l'Observation, n°. 11, sur le septième Livre de Montluc, Tome XXVI de la Collection, page 139 à 144.

tergiverfer les Confeils, qu'ils reduifoient en longueurs inutiles toutes les bonnes conclufions. Et ne peut contre tant d'ennemis le Sieur de Tavannes empêcher qu'il ne s'y prit de mauvaises refolutions, qui fut le retardement des fieges de la Rochelle & de Sancerre, jufques après l'hyver, & estoient les propositions defdicts partifans Huguenots, de donner le commandement d'affieger Sancerre à M. d'Alençon, en esperance qu'il feroit leur Chef : maintenant que la Rochelle (simple fiege d'une ville) ne meritoit que Monsieur y allast. Le Sieur de Tavannes s'oppose, crie, dit qu'il ne s'y feroit rien qui vaille fans M. d'Anjou, qu'il ne falloit envoyer à Sancerre M. d'Alençon plus jeune des trois freres, lequel n'ofant dire qu'il s'entendoit avec les ennemis, allegue que la ville n'estant forte, il l'auroit pluftoft prise que fon frere n'auroit pris la Rochelle, & s'en prevaudroit au mépris de fon frere, qui feroit pour les mettre mal ensemble. Et comme il est force en plusieurs propositions à un Conseiller d'en quitter les unes pour obtenir les autres plus importantes, fut contraint de consentir à son regret, qu'allant M. d'Anjou à la Rochelle, M. d'Alençon & le Roy de Navarre l'accompagneroient : au lieu qu'il luy sembloit (les soupçonnant)

soupçonnant) qu'on les tint auprès du Roy ; prevoyant qu'ils seroient (a) en partie cause (comme ils furent) que la Rochelle ne seroit prise. Il s'y adjoint une plus grande faute, qui advint de l'apparence de prospérité des affaires, auquel cas les femmes & les enfans se veulent dispenser de la creance de ceux à qui ils se conseilloient. Le Mareschal d'Amville demande d'estre envoyé en son gouvernement contre les Huguenots. Le Roy Charles gagné, la Reyne s'y accorde contre l'advis du Sieur de Tavannes ; aussi son voyage fut la perte du Languedoc (b), parce qu'il favorisa entierement les Huguenots, & enfin se joint avec eux, & lors commença le Roy à cognoistre qu'ils ne faisoient les choses qu'à moitié, & leur imprudence de remettre aux Conseils ceux qu'ils avoient offencez. Le sieur de Tavannes voit clair, cognoist le mal, & n'a assez d'autorité pour y remedier, n'abandonne & ne laisse de travailler, crie, donne advis à ce que l'on creust qu'il n'ignoroit rien de ce qui

(a) On verra le développement de ces intrigues dans les Mémoires de Henri, Duc de Bouillon, qui lui-même y participa.

(b) En 1575, le Maréchal d'Amville se confédéra avec les Protestans ; c'est ce que la suite des Mémoires nous apprendra.

devoit advenir. Si ses conseils eussent esté suivis, ou que sa maladie ou sa mort ne fust intervenue, il mettoit fin aux guerres, & donnoit repos à la France, qu'il eust exemptée du pre-
 texte de la ligue des Catholiques, & de tant de meurtres, bruslemens, rançonnemens, & maux advenus du depuis. En ce mesme temps que les affaires multiplioient, il escrivit à la Reyne.

*Lettre du Sieur de Tavannes à la Reyne, sur
 le mescontentement des Partisans Huguenots
 après la Saint-Barthelemy.*

« **M**ADAME, je ne vous puis parler de
 » l'entreprise de Sancerre, ainsi que m'avez
 » mandé sans parler de tout, estant ceste en-
 » treprise (qui ne s'y prendra de bon pied)
 » pour rompre les autres ja deliberées &
 » acheminées, principalement celle de la
 » Rochelle. Toutes les deux eussent esté
 » avec raison jusques icy estimées les plus
 » importantes; mais à ceste heure, il y faut
 » joindre celle du Languedoc pour la troi-
 » sieme, à cause du grand nombre de gens
 » de guerre qui y sont, aisez à secourir par
 » le costé de Geneve où sont retirez la plus
 » grande part des bannis, qui traictent com-

» me vous pouvez penser avec Suiffes & Al-
» lemands , & ne leur faudroit que deux ou
» trois mil chevaux avec ce qu'ils ont , &
» qu'ils ramafferont en allant, venir passer la
» Saone , & par le Beaujollois à l'entour de
» Lyon , se rendre en Vivarets. Voila l'armée
» dressée , & alors naistroit le Chef qui en-
» core n'est descouvert , pour eslever le reste
» du dedans , & plus grande force de dehors :
» je dis Chef , parce qu'il est mal-aisé de
» croire qu'ils facent ce qu'ils font, sans qu'ils
» en foyent resolus , la tardiveté des Gouver-
» neurs leur ayant donné loisir de se recognoif-
» tre. Or pour mener les choses d'ordre , l'on
» a jà pris les affaires par le bon bout , qui est
» d'effayer d'esteindre ce feu par-tout tout à
» la fois , finon du tout , au moins garder de
» s'agrandir : & ce par les expeditions faictes
» au Sieur de Biron pour la Rochelle , M.
» l'Admiral pour Guienne , M. d'Amville
» (seulement hier pour l'avoir tard demandé)
» pour le Languedoc. Tout cela doit suivre
» son train , attendant qu'il y ait une armée
» Royale , il s'entend que les Suiffes seront
» arrivez , & que le Roy commandera à
» Monsieur s'en aller au Camp , Sa Majesté
» favorisant (s'il luy plaist) son armée en s'en
» approchant , afin de plus facilement recè

» voir ses commandemens, & lui faire enten-
» dre ce qui se passera pour son service. J'ai
» nommé ceste armée Royale, d'autant qu'il
» n'en faut qu'une pour aller commencer au
» bout le plus pressé & important, soit de la
» Rochelle ou du Languedoc : celui que Sa-
» dicte Majesté voudra choisir, & que les oc-
» casions le desireront lors de l'arrivée desdits
» Suisses en Bourgogne, pour leur faire pren-
» dre le chemin qui sera advisé. Ils pourront
» estre conduicts par eau en l'un aussi tost qu'en
» l'autre; mais si je ne voy autre chose, je serois
» d'avis que l'on commençast à la Rochelle,
» veu l'importance du lieu, aussi que l'equi-
» page est ja si acheminé, & luy prester (après
» que l'on sera logé) un mois de passe-temps,
» avec tout ce qui se pourra de vive force,
» pour la forcer, durant lequel on ne laissera
» d'essayer les Isles du costé de la mer, comme
» aussi celui de la terre pour la longueur. Et
» si on la faut, ce n'est pas la premiere que les
» Empereurs & Roys ont faillie, il se pourra
» laisser un Prince dans le pays, qui residera
» en la prochaine ville, pour estre par dessus
» tant de division de Gouverneurs, & com-
» mander aux gens de guerre, qui demeure-
» ront dans les forts de mer, & à la terre de
» ce quartiers de delà. Si on la prend, il ne

» faut pas mieux, fait ou failly, Monsieur par
 » le commandement du Roy se.levera, pren-
 » dra son chemin avec l'armée, & le plus
 » d'artillerie qu'il pourra, droict en Guienne,
 » nettoiera ledict chemin devant Sa Majesté,
 » pour (s'il luy plaist) aller jusques à Bor-
 » deaux, à Thoulouse. Lors ne sera presque
 » qu'un de toutes les armées de par delà, &
 » s'ils feront les exécutions nécessaires : Sa-
 » dicte Majesté par douceur, & son armée par
 » rigueur. Me reste à ceste heure de parler de
 » Sancerre : l'artillerie s'en va presté, je loue-
 » rois, s'il plaist, à Sa Majesté commettre un
 » Prince pour ceste entreprise, que ce fust
 » M. de Longueville (a), avec les forces de
 » Picardie, qui est le Regiment de Serrioul à
 » neuf Enseignes. Le pays de Champagne
 » souldoyeroit quatre Compagnies, à se r'em-
 » bourser sur le bien des rebelles fugitifs, &
 » non d'autres. Nyvernois une Compagnie,

(a) Léonor d'Orléans, Duc de Longueville, mourut peu de tems après le siège de la Rochelle. On soupçonna que le poison avoit hâté la fin de ses jours. Quoiqu'il eût toujours combattu contre les Calvinistes, on crut qu'il avoit du penchant pour cette secte, & que sa mère Jacqueline de Rohan, Comtesse de Rothelin, le lui avoit inspiré. (Voyez son éloge dans les Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 651.)

» les environs de Sancerre, tant delà que de-
 » vers la Beaufse & Orleans, quatre Compa-
 » gnies, y compris celle de Serrioul, & lever
 » mil ou douze cens pionniers au lieu où sera
 » advisé; j'estime que ledict Sieur de Longue-
 » ville en viendra à bout. Je l'ay nommé pour
 » sa valeur, que ce sont les forces de son gou-
 » vernement, où il sera soudain de retour,
 » estant nécessaire qu'il y demeure durant
 » l'absence du Roy, & consulte quelquesfois
 » avec M. de Montpensier en ceste ville,
 » pour les affaires qui passeront, mesmes n'y
 » pouvant venir (comme je pense) pour en-
 » core M. de Montmorency à cause du peu-
 » ple, si Sa Majesté n'y veut nommer un Prin-
 » ce, le Sieur de la Chastre (a) (qui est Gou-
 » verneur) le doit executer. Au demeurant,
 » je serois d'advis que la Bourgongne fist aussi
 » deux Enseignes, à payer comme les autres,
 » & ce pour estendre le long de la Saosne, &
 » pour empescher le passage de ceux qui vont
 » & qui viennent à Geneve, aussi pour gar-
 » der la ville de Mascon de surprise. Sera aussi
 » (s'il plaist à Vos Majestez) advisé, si on em-
 » peschera le passage des rivieres: car c'est ce
 » qui les empesche plus de converfer, & qui

(a) La Châtre, d'une des plus illustres Maisons du Berry, & Gouverneur de cette Province.

» les fascha autant aux autres troubles. Cela
 » est un peu preignant pour le commerce ;
 » mais il ne grevera gueres aux marchans &
 » autres , de prendre des passeports des su-
 » perieurs Catholiques des lieux d'où ils par-
 » tent. Il est vray qu'il y a beaucoup de des-
 » pence , & de peuple foullé en tant d'ar-
 » mées ; mais le feu qu'on esteindroit à un
 » bout , se r'allumera à l'autre , comme dict
 » est , & si ne laisseroit votredict peuple à
 » estre foullé par vos ennemis en les renfor-
 » çant. Et est raisonnable (quoy que l'on
 » veuille dire) que les biens des rebelles fu-
 » gitifs portent ceste despence , & y establis-
 » sant bons Commissaires , au prealable met-
 » tront à part la quote d'un chacun pour le
 » payement des registres , & le surplus , pour
 » le payement des gens de guerre. Est neces-
 » faire de penser aux Officiers , de quoy vous
 » pouvez faire profit , sans admettré tant de
 » resignations , dont la pluspart de ceux qui
 » les demandent , tirent profit sans que vous
 » le sçachiez. J'estime (sauf meilleur advis)
 » si chacun va droict en besongne , pour l'exé-
 » cution de ce que dessus , vous sortirez d'af-
 » faires avant que vos ennemis puissent estre
 » secourus , comme ils se promettent.

Depuis il donna cest advis sur la nou-

velle de l'entreprise faillie de la Rochelle
& de Sancerre.

*Advis du Sieur de Tavannes d'assaillir les
Huguenots en toutes les Provinces où ils
se fortifioient.*

» SANCERRE failly comme il est, il est
» à presumer qu'ils feront tous leurs efforts
» pour se fortifier, tant de munitions, re-
» parations, que d'hommes, outre ce que
» deja ils le sont : aussi font-ils plus superbes
» & courageux, ayans esté assaillis & faillis,
» de sorte qu'il est sans doute de la pouvoir
» emporter de plein saut. Toutes - fois est
» à considerer que c'est une eschelle pour
» le secours, qui peut venir d'Allemagne,
» que la laisser derriere, pourroit faire esse-
» ver tant deça que delà l'eau, beaucoup
» de gens, & seroit bien à propos, qui la
» pourroit emporter avec partie de l'artil-
» lerie, & les bandes vieilles & de Beau-
» mont qui s'en vont à la Rochelle. Les
» susdictes bandes vieilles sont l'esperance
» pour l'assaut dudit la Rochelle, laquelle
» prise & Sancerre, retardera les entreprises
» du dehors, tant d'Angleterre, que villes
» maritimes. Sancerre failly, & les susdictes

» bandes repoussées, touchera fort à la re-
 » putation ; la Rochelle par mesme moyen
 » en danger d'estre mal assaillie. Or, s'il
 » en falloit faillir une d'affaut, j'aimerois
 » mieux employer le courage des soldats à
 » bonnes enseignes, & faillir la Rochelle
 » que Sanserre, car il n'ira pas tant de re-
 » putation, & tousjours se pourra assieger
 » avec des forts, tant par mer que par terre.
 » Pour conclusion, si on veut essayer de
 » forcer la Rochelle, je louerois que l'en-
 » treprise tirast son train, & que l'on fist
 » venir près de Sanserre, jusques à cent
 » hommes d'armes, & huit ou dix En-
 » seignes de gens de pied, que l'on pourra
 » prendre pour les garder de promener, &
 » leur faire manger leur vivre. Si celuy qui
 » y commandera voit qu'il y face beaucoup,
 » l'on fera aisément aller de l'artillerie d'icy
 » pour ce fait, car de faire retarder les
 » bandes ordonnées pour la Rochelle, en-
 » cores qu'elles y soient, il n'y en aura
 » pas assez pour la tenir de court, tant
 » du costé de la mer que de la terre. Bref,
 » que par tout où ils tiennent des villes,
 » il les faut toutes referrer, ou du moins
 » se faire le plus fort en la province où
 » elles sont, tant pour les garder de se

» mettre en campagne , que pour les affa-
 » mer. Et cependant s'attacher à la plus
 » importante , qui peut appeller les ennemis
 » du dehors , & n'y a remede ; car il se
 » faut faire forts , tant de gens estrangers ,
 » que du dedans , & toutes choses cessantes
 » y pourvoir , & à l'argent , estant sur le
 » point d'estre Roy du tout , & en repos ,
 » ou plus d'affaires & d'hazard que jamais.

» Si on veut affaillir Sanferre prompte-
 » ment , faut advertir incontinent pour l'ar-
 » tillerie , car jà une moitié est à Chassel-
 » leraux , ou bien près , pareillement les
 » bandes de Beaumont qui sont bien ad-
 » vancées, les Pionniers sont aussi avancez
 » devers Nyort.

» Semble qu'en toute diligence il faut
 » mander , à M. de Guyse , qu'il envoie
 » M. de Barbezieux à Vezellet , ou y aller
 » luy-mesme , pour y donner ordre qu'ils
 » ne s'en faissent. J'y passay il n'y a pas
 » long-temps , en quatre jours (s'ils la pre-
 » noient) ils la rendroient bien forte. C'est
 » tout precipice à l'entour , & ne s'en faut
 » pas cinquante pas , tous où la pluspart y
 » sont Huguenots , & force Gentilshommes
 » du pais , c'est le chemin de venir d'Alle-
 » magne à Sanferre.

» Il n'y a celuy , parmy tant d'affaires
 » survenus , qui ne fust bien empesché de
 » donner son advis , auquel on doit cou-
 » rir : le premier , si on doit remedier se-
 » parement à tout ensemble , ou l'un après
 » l'autre , ou bien si on doit commencer
 » au plus fort , ou au plus foible , ou au
 » plus important , qui est la Rochelle , pour
 » la venue de la mer , & Sancerre pour
 » celle d'Allemagne. Voicy les difficultez :
 » assaillant tout ensemble par le moyen des
 » Gouverneurs , comme l'on a jà commencé,
 » c'est ruiner le pauvre peuple , qui n'aura
 » moyen de payer le Roy , & peut estre
 » ne feront guieres ; mais l'on respond à cest
 » article : si vous ne tenez la campagne ,
 » ils la tiendront , feront la mesme ruine
 » du peuple & pire , enfin auront armée aux
 » champs , prendront des villes , croistront
 » leurs forces de partie des hommes mesmes
 » que vous auriez , leur reputation augmen-
 » tera , tant dedans que dehors. Par ainsi je
 » dits (sauf meilleur advis) que l'on doit
 » essayer de pincer ceste maladie tout à la
 » fois , pour eviter que pençant un bras feu-
 » lement , les autres membres vinssent à
 » pourrir , & faut suivre ce qui est ja com-
 » mencé , aussi bien les hommes levez ne

» r'entreront en leurs maisons , ains cher-
» cheront party. Et semble estre necessaire
» commencer plus vivement aux plus dan-
» gereux , qui est la Rochelle , & en toute
» diligence y donner ordre surtout du costé
» de la mer , pour oster l'esperance du se-
» cours , lequel ne peut entreprendre de
» loing : ains est necessaire qu'ils se fai-
» sissent des Isles , lesquelles il faut garder ,
» & le costé de la terre , suivant ce qui
» est deliberé , & tenter cela de tout ce
» que l'on pourra. Cependant sera accom-
» modé le susdict costé , pour si on venoit
» à la faillir , empescher le secours & l'em-
» porter à la longue. Pour Sanserre , qui
» auroit moyen de l'assaillir sans incommo-
» der ou rompre ladicte entreprise de la
» Rochelle , j'en serois bien d'opinion ; mais
» il faut mesurer ses forces , tant d'hommes
» que de munitions. Le moins qu'on sçau-
» roit faire , c'est de mettre quelques forces
» près d'eux , avec un Chef pour leur faire
» manger leurs vivres. Somme que mon opi-
» nion est , de pincer la maladie par tout ,
» ainsi que l'on a délibéré , & faire le plus
» d'effort à la Rochelle , comme premiere
» & plus importante ; Sancerre le second ,
» pour lequel entreprendre , soyent mesurées

» ses forces & munitions , comme dit est. Et
» seroit bon d'avoir l'opinion de tous ceux
» qui l'affaillirent l'autre fois , & qui depuis
» ont esté dedans ».

*Autre advis pour le Languedoc , fait à Paris
le quinzième Novembre mil cinq cens septante deux.*

» **V**OUS avez sagement resolu les affaires
» de ces rebelles , estimant que vous ferez
» servy par tout de bonne foy , & que vos
» Ministres iront de bon pied , comme il
» est à presumer qu'ils feront. Toutesfois ,
» non pour estre soupçonneux , ny pour dire
» mal d'autruy (ne voulant mal à personne)
» mais pour vostre service , & se tenir sur
» ses gardes , je dits que vous devez confi-
» derer les Grands qui sont mal contents ,
» & qui mettent la main à la paste pour
» ceste execution , comme le Mareschal
» d'Amville , que j'estime homme de bien ,
» neantmoins de la maison des susdits mal
» contents. Ses Estats ont esté dernièrement
» donnez au mescontentement du Sieur
» de Joyeuse , il conduit le principal en-
» droit de ce Royaume , où il y a plus
» d'hommes ; & à propos , pour estre ren-

» forcez d'Allemagne par Geneve, où sont
» la pluspart des bannis ; passant par la ri-
» viere de Saosne ; passeroient à l'entour de
» Lyon en Vivarets deux mille chevaux ve-
» nant de ce costé là ; luy sa robe tournée ;
» le Languedoc & Narbonne bien esbran-
» lez, avec une armée & artillerie de bout ;
» pour faire bien du mal. Je desirerois (sauf
» vostre meilleur advis) que vous depef-
» chassiez deux Gentilshommes, l'un devers
» ledit Mareschal, l'autre pour couverture
» devers l'Admiral de Villars ; encore qu'il
» n'en soit besoin, pour entendre leurs de-
» portements & necessitez. Celuy devers
» ledict Mareschal, accord & fort advisé ;
» à fin de cognoistre si ces guerres là se
» meuvent avec feinte, ou à bon escient ;
» & apprendre ce qu'il se peut de tels
» negoces, auquel sera baillé bonnes ins-
» tructions, mesmes pour le contentement
» dudict Joyeuse. Cecy peut servir pour pre-
» venir à voir vostre cœur à repos, sçavoir
» comme tout va, un contentement à ceux
» qui sont bien, de les envoyer visiter, &
» où vous descouvrirez quelque malheur ;
» vostre armée sera debout pour y courir ;
» comme au feu le plus allumé, & remettre
» l'entreprise ; après l'avoir estaint il pourra

» passer par le Dauphiné, & vous sçaurez
 » comme vos affaires vont par tout. »

C H A P I T R E X X I X.

Diversité des opinions dans le Conseil du Roi.

Conduite ferme du Sieur de Tavannes. Il demande la Capitainerie du Château de Dijon, pour son fils, Guillaume de Saulx. Le Roi gratifie le Sieur de Tavannes du Gouvernement de Provence : sa réponse en recevant ce bienfait du Roi. Il presse pour que le Duc d'Anjou aille assiéger la Rochelle. Sa hauteur par rapport au Sieur de Rets. Ses conseils à Charles IX. Il tombe malade. Le Duc d'Anjou, avant de se rendre à la Rochelle, vient le voir.

LE Sieur de Tavannes nomme M M. de Montpensier & de Longueville, pour estre serviteurs de Roy, non partisans; l'un Gouverneur de Paris, & l'autre pour assieger Sancerre, que le Roy devoir venir à Poitiers, & s'approcher de la Rochelle. Il n'est creu qu'à demy; Sa Majesté ne bouge de Paris, & ne se pouvant obtenir M. de Longueville pour Sancerre, obtint ceste charge pour la Chatre, Gouverneur du pais; malgré luy fut fait planche au Marechal d'Am-

ville d'aller en Languedoc , puis que les affaires des Provinces estoient desparties aux Gouverneurs ; ainsi le conseil suivy par moitié , les affaires au semblable n'alloient bien qu'à demy , meffange de jeunes conseils , des vieux , des sages , des ignorans , des fideles & infideles , par le manquement des superieurs , différens memoires inutiles sont jetés aux conseils pour traverser les bons advis du Sieur de Tavannes , contrainct d'y respondre. Coconnas (poussé d'ailleurs) propose l'entreprise de Malte , Citadelle de la Sicile , par les Chevaliers François , moyens certains (disoit-il) *d'occuper l'Italie , que ceste forteresse ne servoit qu'aux Espagnols , donnoit facilité de la surprendre.* Le Sieur de Tavannes respond , *qu'il falloit pacifier les troubles de France , qu'il n'estoit juste de destruire une si belle Religion , importante à la Chrestienté contre le Turc , pour l'interest d'un Royaume particulier.* Autres advis sont donnez , pour endormir & occuper le Conseil , de vanité , reformation d'habits , de bastiments. Le Sieur de Tavannes contrainct perdre le temps à respondre , dit : *que l'un estoit chastié par soy-mesme ; l'autre de bastir ne se devoit defendre , que c'estoit la vie des pauvres , & moyen de rendre*

de rendre aux subjects ce qui s'exige d'eux. Les Secretaires d'Etat, nommément Villeroy, travaillant sous luy en son logis, luy demandoient d'amples memoires ; il s'en mocquoit , disant qu'il auroit plustost fait des depesches entieres , s'ils ne pouvoient comprendre ce qu'il leur faisoit entendre si clairement. Le Roy le visite estant malade , semble qu'il ait tout le credit de la France ; l'envie (jointe à la faveur) ne l'espargne ; ses ennemis firent que Saint-Jean de Montgomery eut querelle à moy (a) , luy ayant donné un soufflet, j'en sortis autrement que ses mal-veuillans n'esperoient. De mesme d'une querelle qui me fut suscitée contre Montagnac , pour l'Abbaye de Fontenay. La Capitainerie du Chasteau de Dijon , vacque par la mort du Sieur de Trestondam , auquel le Sieur de Tavannes l'avoit fait donner ; ma mere luy en escrivit pour moy , les malheurs qui me sont advenus du depuis en la ligue ja predestinez l'empeschent. Mon pere me commande de l'aller demander pour mon frere , me flatant qu'il ne falloit m'arrester en la Province , j'obtins ceste charge du Roy pour mondict frere , à onze heures

(a) Ces anecdotes sont personnelles au Vicomte de Tavannes , Rédacteur de ces Mémoires.

du soir. Le Roy, la Reyne, M. d'Anjou, & le Sieur de Tavannes, estans dans un Carrosse au chemin de Monceaux, un Courrier apporte la mort du Comte de Tandes, Gouverneur de Provence. Leurs Majestez disent, *advifons à qui nous le donnerons*, demandent au Sieur de Tavannes qui il en faloit pourveoir, il respond : *donnez le à un homme de bien, lequel ne depende que de vous*. De retour à Paris le mandent, luy disent : *nous avons suivy vostre conseil, & donné le Gouvernement de Provence à un homme de la condition que nous avez conseillé, qui est vous*. Luy (au lieu de les remercier) dict : *je fais autant pour vous de l'accepter estant tel que je vous suis, que vous faites pour moy de le me donner*. Revenu en son logis, il treuve sa femme & ses serviteurs en allegresse de ce Gouvernement : sans esmotion non plus que s'il en fust esté refusé ; *ils me donnent, dit-il, du pain quand je n'ay plus de dents*. Adverty par le Prince de Condé (esperant le mettre mal avec le Sieur de Rets) qu'il n'avoit eu l'Admirauté de Provence, il retourna au Roy, dit : *qu'il ne vouloit point de casaque sans manche, qu'il luy rendoit son Gouvernement* ; aussi tost le Sieur de Rets cede l'Admirauté, & sembloit

que le Sieur de Tavannes ne pourchassast des Estats, ains qu'il les acceptast par force. Estant en pouvoir, à la Saint-Barthelemy, d'en demander, se contente de faire donner la Compagnie du Sieur de la Rochefoucaut au Sieur de Mortemar son beau fils; bien est-il qu'y ayant cinq Mareschaux de France, il les fit reduire à quatre. L'Admirauté de France fut donnée au Sieur Marquis de Villars, qui estoit supernumeraire, & ne demurerent que quatre Mareschaux de France, suyvant l'ancienne forme. Le Sieur de Biron empesché à la Rochelle par les advertissements & artifices des traistres & mal contents, mande au Roy qu'il estoit besoin du Sieur de Tavannes, lequel (voyant qu'il ne s'y faisoit rien qui vaille) presse le parlement de M. d'Anjou, se met à faire l'estat de la despense de l'armée de la Rochelle, & ceux qui le dressent avec luy mettent cinquante mille francs par mois, pour le plat de M. d'Anjou, General. A quoy le Sieur de Tavannes s'oppose, le reduict à dix mille, ce qui estonne ceux qui estimoient qu'il dependist de M. d'Anjou, l'ayant assisté ez batailles de Jarnac, & Moncontour. Ils se mescontentoient, le Sieur de Tavannes disoit *sçavoir une finesse*

pour tromper ses ennemis, qui estoit d'estre homme de bien, & y dresser toutes ses actions; tellement qu'ayant un Roy en France, il ne dependoit que de luy. Le Roy Charles, joyeux de recognoistre en ceste action qu'il estoit plus à luy qu'à son frere, & luy en voulant parler, le Sieur de Tavannes dit en presence de M. d'Anjou: Sire, le plus grand honneur que sçauroit avoir M. vostre frere, est d'estre vostre très-humble serviteur & sub- jet. Il se faisoit des Edicts pour oster le de- sespoir aux Huguenots, qui ne servoient qu'à leur donner courage, fuggerez des malcon- tans Princes & Seigneurs, malgré le Sieur de Tavannes, lesquels malcontans ne s'oserent declarer tant qu'il vescut. Après que le Ma- reschal d'Amville fut party pour le Lan- guedoc, le Comte de Rets desiroit asseurer un Estat de Mareschal de France, fait courre le bruidt de sa mort, & qu'il en estoit pour- veu, pour accoustumer de ne trouver mau- vais quand il vacqueroit, s'il le demandoit. Le bruidt que le sieur de Rets estoit Ma- reschal de France, vint au Sieur de Ta- vannes, qui le treuve mauvais, le reçoit à injure (comme si les personnes indignes estans promeuuz aux Estats, rendoient ceux qui en possèdent de pareils plus abaissez.)

Ce qui luy fit respondre (a) : *si le Roy donne au Sieur de Rets un Estat de Marechal de France, je donneray le mien à mon Valet.* Au contraire lors qu'un homme de valeur n'est pourveu selon son merite, c'est faire à son honneur que les incapables & ignorans y soient pourvez ; parce qu'en ce temps tous ceux de valeur en sont exclus, desquels il se peut dire du nombre.

Les Sauvages cognoissent le feu en se bruslant, les Princes les affaires en les brouillant. Les Roys François & Henry II causerent les troubles par le trop d'agrandissement de ceux de Guise & de Montmorency, qui preposerent leur manutention à celle de la posterité de Leurs Majestez. Le Sieur de Tavannes prévoyant, advise le Roy Charles de ne donner biens, charges ny honneurs à ces deux puissantes familles, les abaïsser sans les désespérer, essever huit ou dix égaux à eux.

(a) Cette réponse dure du Maréchal de Tavannes, étoit d'autant plus mal fondée, que la Maison de Gondy appartenoit par les femmes à celle de Médicis, & aux familles les plus distinguées de la Toscane. L'extraction étrangère du Maréchal de Retz, le crédit qu'il eut, les richesses qu'il acquit, & sa haine contre les Protestans, l'ont fait cruellement dénigrer. (Additions de le Laboureur aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 104.)

non leurs parens ny amis : ains qui dépendissent seulement de Sa Majesté, & ne donner rien à la faveur de personne, à ce que nul ne s'acquist des serviteurs à ses depens. Les Princes de Navarre & de Condé (a) rendent obeyssance à l'Eglise à Rome par Ambassadeurs, & désobeyssent en France secrettement favorisant les Huguenots. Le Sieur de Tavannes en colere de tant d'imprudence & retardement, part pour la Rochelle, avec promesse d'estre suivy de M. d'Anjou; sa fortune, & celle de la France, le rend malade à la premiere journée : Monsieur qui ne void que par ses yeux, s'arreste à Paris. J'avois preveu ce mal, & essayé de m'ayder de sa faveur; mon aage & sa severité me furent contraires : il disoit *ne falloir donner les charges aux jeunes gens*. Sa maladie croist; par son commandement je cours à Paris demander les Estats pour mon frere & pour moy; l'esperoir de sa santé rend tout facile, il n'y a point de Sergent pour adjourner les Roys de

(a) Le Roi de Navarre & le Prince de Condé écrivirent au Pape pour lui demander l'absolution : ces lettres datées du 3 Octobre 1572, se trouvent ainsi que les réponses du Pontife à ces Princes, dans le premier volume des Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX, p. 387 & suiv.

tenir promesse. Le Sieur de Tavannes respire un peu de son mal, presse tout malade qu'il estoit par lettres le parlement de M. d'Anjou. Enfin il passa par Chartres sous Montlhery, vers luy, il luy donne plusieurs préceptes (2), entre autres, qu'il ne donnaſt assaut general, s'il ne battoit en courtine.

C H A P I T R E X X X.

Fautes qui empêchent la prise de la Rochelle.

Relation de ce siège. On appelle Montluc, pour remplacer le Maréchal de Tavannes, malade. Montluc ne plait pas. Le Sieur de Tavannes se justifie contre ceux qui le blâmoient d'avoir conseillé le siège de la Rochelle.

MONSIEUR d'Anjou estant arrivé en 1573 devant la Rochelle, fait cognoistre que ce qu'il avoit gagné és batailles de Jarnac & Moncontour, ne venoit de luy, mais du Sieur de Tavannes, pour les infinies & réitérées fautes qu'il fit, tant à l'assiegement qu'aux négociations. L'entreprise estoit bien faicte, c'estoit le moyen de finir la guerre, nonobstant toutes imprudences, contrariétez, trahisons & fautes extrefines; la Rochelle estoit prise, & le party Huguenot deflaict, si Pon eust eu de la

prudence. Monsieur ayant perdu le Sieur de Tavannes, sur lequel reposoient tous les Conseils de guerre & de paix, ne sceut à qui se fier : les uns soupçonnez, les autres ignorans, tiennent le Sieur de Biron pour intelligent des ennemis, qui n'estoit entré en crédit que par ledict Sieur de Tavannes, se conseille à Messieurs d'Aumalle & de Nevers, interessez au party, non des plus experts, pour les négociations à Messieurs de Villequier & Chiverny. La Noue (a), plus fin qu'eux, obtient d'entrer à la Rochelle, promet de la faire rendre, & au deffaut de ce, d'en sortir quand il seroit rappellé; imprudemment il luy est permis d'y rentrer, là où il fait le contraire, & montre aux habitans la résistance & l'ordre. Quelques advis que les Rochellois eussent, que les Princes & le tiers de ceux qui estoient au siege tenoient pour eux, il les trouva si désordonnez & estonnez, que s'il ne leur eust remis cou-

(a) La conduite de la Noue est présentée ici sous un aspect défavorable. Dans la Notice qui précédera les Mémoires de cet homme célèbre, nous rétablirons les faits conformément à la vérité : en attendant, le Lecteur peut consulter l'Observation, n°. 11, sur le septième Livre de Montluc, Tome XXVI de la Collection, p. 139 à 144.

rage, ordre & assurance, ils traictoient, & fut cause ledict la Noue de ce qu'ils tindrent : après y avoir mis bon ordre, & demeuré dedans deux mois, revoqué il s'en revient effrontément, & fut receu plus sottement. Il avoit Strosse & autres pour amis, qui aveuglez d'amitié particuliere, le favorisoient inadvertamment à la myne de la cause generale. La Rochelle investie, Monsieur assiége non du costé plus foible, ains du plus commode logis, qui estoit le plus fort. L'hyver empesche d'assieger du costé des marests, là où, l'esté venu, se devoit faire le principal effect; la ville n'estoit fortifiée de ce costé; il y avoit plusieurs remedes pour combler & aller par dessus les marests. M. d'Anjou qui n'avoit plus personne d'autorité avec luy, de qui il trouvast bonnes les corrections, & qui fust comme le Sieur de Tavannes, lequel souvent aux guerres passées luy rompoit son rideau, le faisoit lever forcément, luy reprochant s'il n'avoit honte que six mille hommes à cheval l'attendissent devant son logis, le forçoit d'estre soldat contre son naturel. Il se loge à une lieue de la Rochelle, au lieu qu'il en devoit estre à une mousquetade, cause de grands inconveniens; la noblesse loge à l'entour de luy, esloignée d'une lieue

des trenchées. Les Rochellois fortoient forts en gros, y avoient fait de grands effects avant que la noblesse eust l'alarme. Et quand il falloit faire quelque entreprise, les Rochellois les voyoient venir de loin, tout se gouvernoit avec telle imprudence & mocquerie, qu'il sembloit n'estre là que pour perdre tous les Capitaines & la noblesse de France. Trois cens Capitaines y moururent, quatre Maîtres-de-Camp & un Prince (a). Ils pouvoient estre quatre mille hommes dans la ville, pour la quantité des proscripts qui s'y estoient refugiez. Il s'y fit des miracles, vingt mille hommes estoient en bataille pour donner l'assaut au bastion de l'Évangile : après que les mines eurent jouées, l'alarme se donne à la teste, quatre hommes sortent pour querir un mort, en mesme temps l'alarme se prend à la queue pour de la poudre brulée : une terreur panique fut si vehemente, qu'il s'enfuit cinq mille hommes sans sçavoir pourquoy. J'allay droit au fossé, & l'alarme estoit cessée, que la queue de nos troupes fuyoit dans les marests, tant il y avoit du désordre, présage de gens estonnez, gagez ou mal-affectionnez. Lors on cogneut la faute qu'on avoit faite de mener à ce siege M. d'Alençon,

(a) Le Duc d'Aumales.

le Roy de Navarre & le Prince de Condé mal-contens, assistez de plusieurs de la noblesse. Ils advertissoient journellement ceux de la Rochelle de tout ce qui se déliberoit dans l'armée ; mesmes les Ingenieurs & soldats de la ville sortoient en habits deguisez, estoient conduicts par eux en toutes les batteries, tranchées & mines, le soir retournoient dans la ville en seuret . Ces Princes recogneurent ceux qui estoient mal contens en ceste arm e, dont ils se trouverent un si grand nombre, qu'ils tindrent Conseil s'ils changeroient le reste, & se retirer   la Rochelle. Ceux de la ville n'en furent d'avis, craignans qu'estans receus dedans, eux n'en fussent plus les maistres. Il se fit plusieurs grandes escarmouches, sorties de deux & trois mille, qui leur estoit bien ais  pour les avis qu'ils avoient, souvent ceux qui estoient en garde les favorisoient. La confusion augmente depuis la mort de M. d'Aumalle, qui y fut tu  : plusieurs parlemens furent mis en avant, pour tromper les uns & les autres. Enfin s'attaque le bastion de l'Evangile d'un cost , M. de Guise donne aux cazemates de l'autre, il reussit ce jour-l  le logis fort incommod  au pied des ruynes du bastion. Nous gagnasmes avec M. de Guise quatre

traverses ou cazemates du fossé, d'où il se retira, & nous laissa Clairemont-Tallard (a), Grillon (b) & moy pour la garder. A l'arrest de la nuit, avec cinquante hommes, nous fouslinmes une sortie de cinq cens. Clairemont-Tallard fut tué, pour ne m'avoir voulu croire, & pour estre allé au-devant des ennemis; nous fumes contraincts d'y aller avec luy, quoyque nous devions attendre dans les cazemates; eux repouffez, & nous sans secours, fumes contraincts de quitter ce que nous avions gagné. Montgomery vint avec une armée d'Anglois : mais voyant la caraque enfoncée dans le port, flanquée de deux forts en terre, les vaisseaux ronds, & leurs galleres bien ordonnées, il perdit courage, prenant excuse sur une canonnade qui rompit le mas de son admiralte, tirée des canons qui estoient en terre, & se retira. Je m'estois embarqué pour combattre dans la gallerie royale, & jugeay avec les autres leur peu de cœur : sans l'assurance, lettres, advis,

(a) Clermont-Tallard, de la même famille que ce Seigneur de Montoisson dont on a parlé dans les Observations sur les Mémoires de Bayard.

(b) Grillon, un des Gentilshommes du Roi, selon Brantome,

prieres des brouillons du camp, les Rochellois eussent traité vingt fois, & mesmement voyant ce secours s'en aller. Il se fit plusieurs mines, les Enseignes furent portées à un assaut avec tant d'imprudence & inconfidération, que tout ressortissoit à la perte : & voyant que la maladie du Sieur de Tavannes rengregeoit, le Roy envoya querir le Sieur de Montluc, qu'on disoit avoir beaucoup de reputation (a); on n'y trouva pas ce qu'on en avoit esperé. Et voulant user de la mesme liberté que le Sieur de Tavannes usoit avec M. d'Anjou, blasmant ses delices & sa negligence, il le trouva fort mauvais, parce qu'il n'avoit la mesme expérience requise, tellement qu'il ne servit de rien, & s'en retourna. La resistance de la Rochelle donne courage à tous les autres rebelles qui accroissoient journellement : plusieurs blasment ce siege & le conseiller d'iceluy, duquel ce n'estoit la faute, ains de ceux qui n'avoient exactement suivy ses advis. Aucuns disoient que

(a) Lisez, pour la justification de Montluc, l'Observation, n°. 11, sur le septième Livre de ses Mémoires, Tome XXVI de la Collection, p. 142. On y verra, comme le dit ici le Vicomte de Tavannes, que la division des Chefs, la haine de parti & les rivalités, firent avorter l'opération.

le Sieur de Tavannes faisoit le malade, pour avoir jugé l'entreprise mal-aisée ; les gens de bien & d'entendement au contraire, que le conseil estoit très-bon, les exécuteurs mauvais & ignorans. J'escrivis au Sieur de Tavannes depuis la Rochelle, qui me respondit briefvement, *que les bons & les mauvais parloient selon leurs cœurs, qu'il avoit conseillé ce qu'il devoit, qu'on ne luy pouvoit imputer les fautes d'autrui.* A la verité, s'il eust esté à ce siege, il eut bien fait sortir M. d'Alençon & le Roy de Navarre de l'armée à laquelle il eut mis un meilleur ordre ; infailiblement la ville eust esté prise, & le party Huguenot ruyné. Il avoit esté creu trois fois mort, & prévoyoit bien qu'il ne la pouvoit faire longue. Le Roy & la Reyne le vindrent voir à Chanteloup, sept lieues de Paris, où il estoit malade, il leur donna plusieurs bons avis & conseils, entre autres qu'on poursuivist le siege de la Rochelle, qu'elle se prendroit enfin. Il fit courir une deffence icy inserée contre ceux qui le blasmoient d'avoir donné advis d'attaquer la Rochelle.

*Deffence du Sieur de Tavannes contre ceux
qui le blasmoient d'avoir conseillé le siege
de la Rochelle.*

« POUR autant que quelques-uns trouvent
» à dire à la façon de laquelle a esté entre-
» prise ceste guerre, pour ne s'estre treuvez
» aux premieres délibérations : après que Sa
» Majesté eut évité les surprises de l'Admiral
» & ses adherans, disent qu'il n'estoit rai-
» sonnable d'entreprendre la guerre en tant
» de lieux dans le Royaume, qu'il valloit
» mieux dresser une armée bonne & forte,
» la mener en Guyenne ou Languedoc, sans
» se vouloir amuser à la Rochelle, qui tous-
» jours se fut bien prise à l'exemple de Ca-
» lais, que les susdicts pays de Guyenne &
» Languedoc réduits, l'on eut peu aller à
» ladicte Rochelle en temps plus propre que
» l'hyver, tiennent le partement de Monsieur
» trop soudain, & enfin trouvent à dire à
» tout ce qui s'en est fait jusques icy, taxent
» quelques Capitaines particulierement :
» comme si les choses eussent esté faites hors
» la présence de Sa Majesté, & qu'elle n'eut
» eu le jugement sain comme elle a, pour
» sçavoir prendre le meilleur party. A dire
» la verité, il y a quelque apparence en

» leurs opinions, qu'une bonne & grosse
» armée deust faire beaucoup d'exécutions :
» mais ils ne confiderent pas, que laissant
» la Rochelle libre, c'est la teste par où les
» autres se gouvernent, c'estoit laisser les
» pratiques d'Angleterre, de Flandres, &
» autres lieux ouverts ; de sorte que pendant
» que l'armée eust esté employée ailleurs,
» une descente de trois mille estrangers An-
» glois ou Flamands eust fait soulever les
» rebelles, tant de Bretagne que autres deçà
» la Dordonne (a), & se pouvoient mettre
» en campagne, pour, avec huit canons
» qu'ils ont, reprendre toutes les villes de
» Poitou, qui (pour le peu d'hommes qui
» se sont trouvez au commencement) ne
» pouvoient estre garnies d'autres.

» La susdicte armée estant en un seul lieu,
» reduire la Guyenne, comme dit est, ceux
» de Languedoc, d'où il s'est veu sortir vingt
» deux mille hommes de pied pour un coup,
» sous la charge du Sieur d'Acier avec les
» rebelles du Dauphiné, Provence, Bour-
» gogne, Auvergne, Lyonnais & autres
» lieux circonvoisins, se pouvoient mettre
» en campagne. Ainsi voilà deux armées de
» bout pour faire un grand ravage, pendant

(a) La Dordogne.

» que

» que celle du Roy eut esté attachée à re-
 » prendre les villes de Guyenne, lesquelles
 » se deffendent à ceste heure comme chacun
 » sçait. Et de desemparer après s'y estre atta-
 » ché, cela n'eut peu apporter que du de-
 » sordre & defaveur : outre que les Princes
 » Protestans eussent plus hardiment deliberé
 » (voyant lesdicts rebelles en campagne) de
 » les secourir, lesquels fussent seulement
 » allé au devant du secours. L'on pourroit
 » demander sous quel Chef eussent marché
 » ces forces-là? Mais l'on sçait comment
 » l'union est parmy eux, laquelle engendre
 » le Conseil, & le Conseil le Chef, à l'exem-
 » ple de l'ordre qu'ils ont mis à la Rochelle
 » & autres villes rebelles : ainsi Sa Majesté
 » sceut bien peser, comme clairvoyant, tous
 » ces inconveniens, occasion de quoy elle
 » entreprit d'affaillir ses ennemis tout à un
 » coup. Et sçachant bien que les pays de
 » Languedoc & Guyenne seroient bien aysez
 » de s'ayder & contribuer quelque argent
 » dedans leur pays, pour ayder à se lever
 » de la calamité où ils se voyent rentrer par
 » le moyen desdicts rebelles. A ceste occa-
 » sion furent depeschez le Mareschal d'Am-
 » ville, & Admiral, Gouverneurs, aydez
 » de leur argent, afin de tenir la campagagne.

» Parquoy Sa Majesté s'est trouvée la plus
» forte , en tenant la campagne en ces deux
» endroits, sans que cela ait incommodé de
» dresser son armée pour la Rochelle , où
» il estoit plus que necessaire de depescher
» promptement des forces , tant pour les
» garder d'envitailler , & se saisir des isles ,
» afin de refroidir l'esperance que les An-
» glois avoient de la secourir par mer, mesme
» en temps d'hyver , où les entreprises de la
» marine reçoivent tant d'incommoditez. Et
» fut depesché le Sieur de Biron avec les
» forces qu'avoit encore Strosse , & le Baron
» de la Garde , Chef par la mer pour cest
» effect : ayant neantmoins commandé audict
» Sieur de Biron , Gouverneur de ladicte
» Rochelle, chercher toutes voyes amiables
» avec ceux de la ville. Ceste expedition
» (encore qu'ils s'y trouvaissent assez mal
» fournis d'hommes & les isles saisies) re-
» froidit tellement le cœur des Anglois, que
» ny par Montgomery, ny tous ceux qu'ils
» y ont envoyé, les Rochellois n'ont sçeu
» obtenir aucun secours. Et de dire que
» Monsieur soit party trop tost, tant s'en
» faut qu'il est party trop tard ; car on sçait
» bien que le moyen d'assembler une armée
» & tenir gens ensemble , est la presence

» d'un tel Prince , & s'il ne fut party au
 » temps mesme qu'il est party, ce peu d'hom-
 » mes , qui est là , s'en alloit debander ; les
 » forts qui sont necessaires à la closture du
 » port point achevez. Et pour ce qu'aucuns
 » pensent la force de ladicte ville être extre-
 » me, ils ne considerent pas la deliberation
 » qui fut prise, qui est de la clore avec
 » les susdicts forts , tant par mer que par
 » terre : & neantmoins si mondit Sieur trou-
 » voit qu'il y eut apparence de la forcer ,
 » pour abreger le temps menast l'artillerie
 » pour en esprouver l'hazard. Et où cela ne
 » reüssiroit , les faire ferrer avec les susdicts
 » forts , afin de pouvoir degager sa personne
 » de là avec partie des forces pour aller ail-
 » leurs, où le service du Roy le requerroit.
 » Partant mondit Sieur sans attendre le prin-
 » temps, c'estoit retarder les deliberations du
 » dehors, tant des Protestans, Anglois , qu'au-
 » tres. Ainsi je dis que ces trois endroits de la
 » Rochelle , Guyenne & Languedoc, assaillis
 » tout en un coup, cela les a gardé se mettre
 » en campagne, se secourir l'un l'autre, & a de-
 » favorisé leurs negoces & affaires d'Arle les
 » Etrangers. Quant à Sanserre , il fut advisé
 » que sans incommoder les entreprises il estoit
 » aisé de l'assaillir , en empruntant les forces

» de Picardie pour lors peu empeschées,
 » qui est le regiment de Serrioul, cent En-
 » seignes de Mets des vieilles bandes, &
 » quatre ou six Enseignes des nouvelles &
 » de l'artillerie dont il y en a assez dans
 » l'Arcenac, pour oster ceste petite ville
 » qui semble vouloir servir d'eschelle pour
 » le secours qui viendrait d'Allemagne, &
 » aussi un brigandage ordinaire pour les
 » grands chemins. Or je conclus que ces
 » quatre entreprises de la Rochelle, Guyen-
 » ne, Languedoc & Sancerre (a), pour les
 » raisons que dessus, ont esté fort bien de-
 » liberées, & pour le droit de la guerre,
 » eu esgard aussi que le plus doit emporter
 » le moins, qui est la force du Roy, & sa
 » bonne querelle, & que l'une des quatre
 » ne doit estre levée ou retardée en façon

(a) Ce siège de Sancerre fut mémorable par la confiance avec laquelle les assiégés soutinrent les horreurs de la famine. Une jeune fille de trois ans, morte de faim, & déjà couverte de terre, en fut tirée par le conseil d'une vieille femme : le cadavre servit de nourriture au père & à la mère de l'enfant. On vit dans cette malheureuse ville le renouvellement de tout ce que l'Histoire nous raconte des sièges de Samarie, de Jérusalem & de Numance. (Lisez ces détails affreux dans M. de Thou, Liv. XL.)

» que ce soit, si ce n'est par la force ou
 » voye amiable, aussi pour eviter la defaveur
 » que la moindre apporteroit si elle estoit
 » abandonnée. Voilà quant à l'entreprise
 » qu'ils disent si mal considerée : & si ce-
 » pendant ceux de dehors (il s'entend les
 » Protestans) vouloient envoyer quelque se-
 » cours, Sa Majesté avec ce qu'elle aura
 » peut faire arrester des forces en Allemagne,
 » aussi la Gendarmerie qui repose, & quelque
 » renfort de Suisses, & ce qui se pourra tirer
 » des susdicts quatre endroits, se trouvera
 » au pis aller une belle armée de bonne
 » heure debout, pour les aller combattre
 » jusques près le Rhein, ou sur l'advenue
 » qu'ils prendront : ensemble (sauf meilleur
 » advis) que les choses sont peu à craindre,
 » si ce n'est que le Duc d'Albe vienne à
 » faire la paix, d'autant que la faveur du
 » Prince d'Orange portera leurs forces en
 » Flandres, lesquels ne sont assez suffisantes
 » pour les separer en France & Flandres,
 » s'ils ne veulent estre battus. Si toutes leurs
 » forces vont audict Flandres (comme il est
 » à presumer) le Duc d'Albe, & le pays
 » du bas ne peuvent estre vaincus ny conquis
 » en une saison, durant laquelle Sa Majesté
 » fera ses affaires : aussi s'il leur fait teste,

» & qu'il les contraigne comme il a accouf-
» tumé fortir dudict pays, & qu'ils prennent
» le chemin de France, la fufdicte armée du
» Roy les pourra aller rencontrer, & les
» trouvant harassez, il y a grande apparence
» de leur ruyne : ainsi est necessaire que
» Sa Majesté poursuive d'affeurer son Estat,
» pendant qu'ils seront occupez ailleurs. Si
» ledict Duc d'Albe fait la paix, faudra
» aussi regarder de prendre party. Cepen-
» dant l'on en peut tousjours bien parler,
» pour, si lefdicts rebelles vouloient venir
» à la raison, Sa Majesté demeurant le Maif-
» tre, sans toutesfois perdre une seule heure
» de temps, s'ayder de la force, avec toutes
» les diligences extremes dont on se pourra
» adviser; car aussi bien est-ce tousjours tenir
» gens ensemble & prests, attendant les de-
» portements du dehors, mesme de l'Alle-
» magne, où neantmoins il ne faut oublier
» de negocier vivement, afin de leur oster
» leur impresson, & divertir leurs mauvaises
» entreprises si faire se peut.

» Ainsi que les Medecins ne sçachans les
» causes des maladies, les attribuent aux
» excez des malades qui n'en ont point
» fait, de mesme quand il advient quelque
» malheur aux hommes, encore qu'ils se

» soient gouvernez avec prudence & pre-
 » voyance , amis & ennemis les blasment :
 » nonobstant que s'ils fussent esté en leur
 » place ils ne pouvoient faire mieux. Plu-
 » sieurs ne se repentent de leur conduite ,
 » encore que la fin d'icelle soit defaistrée ;
 » parce qu'ils jugent n'aller point de leur
 » faute , & qu'ils ne pouvoient faire mieux
 » pour lors , qu'il y a des coups du Ciel ,
 » & des causes incognuës , auxquelles on
 » ne peut resister , & en toutes les actions
 » humaines divers chemins , que quand ils
 » eussent suivy celuy qu'ils ont laissé , il leur
 » fut peut-estre advenu pis. »

C H A P I T R E X X X I.

*Le Duc d'Anjou élu Roy de Pologne. On
 fait la paix avec les Huguenots. Motifs
 de cette paix.*

MONSIEUR estoit esleu Roy de Pologne,
 les Ambassadeurs de France, au contente-
 ment du Roy Charles , qui desiroit que son
 frere en sortit , luy estant resté ceste opinion
 que les Huguenots luy avoient gravée , qu'il
 ne seroit absolu qu'il n'en fust dehors. Il
 sceut que M^{rs}. d'Anjou , d'Alençon , & le
 Roy de Navarre estoient à l'armée mal en-

semble, parce que M. d'Anjou descouvrit les broüilleries de son frere d'Alençon, pour les Huguenots & malcontens, de quoy il avoit adverty Sa Majesté. Le Roy n'y penetrant comme il estoit necessaire, les reconcilie : quelque intelligence qu'il y eust, la Rochelle estoit reduite (a) en necessité, sans une barque qui y entra. Il n'y avoit plus de poudre, nous avions attaqué par le plus fort, & du costé mesme que s'il eut esté au choix des Rochelois ils nous eussent marqué, un grand fossé taillé dans le roc en precipice, un bastion avec une platteforme, un grand rampart de quatre-vingts pieds de large. Nous avons surmonté les trahisons, les forteresses & le temps ; il estoit mort trois mille hommes dedans, ils se fussent rendus vingt fois sans les intelligences du dehors. Le fossé estoit percé en quatre lieux, trois grandes breches faictes, estions à vingt pieds du dessus du rampart, en toutes trois couverts

(a) Les Rochellois, pendant ce siège, furent exposés à la disette des choses les plus nécessaires à la vie : mais cette disette n'approcha pas de celle qu'ils éprouvèrent sous le regne de Louis XIII, lorsque leur ville fut prise. Pierre de Mervaulx, dans un in-12 imprimé à Rouen en 1671, nous en a transmis le journal ; & on y trouve des faits qui paroissent incroyables.

de mantelets & gallerie, estions logez dans une tour, cinquante pas de courtine sur pilotis preste à renverser, deux ou trois mines en estats de jouer, les trois quarts du bastion de l'Evangile à nous, ils ne pouvoient éviter leur perte. Quand il se propose une paix generale, le Roy la desire pour chasser son frere en Pologne, & n'eust voulu qu'il eust cest honneur de finir la guerre, au contraire qu'il perdist sa reputation. La Reyne voyant son fils (sur qui elle s'estoit appuyée) en voye d'aller en Pologne, & qu'elle est forcée de se servir du Duc d'Alençon, dont les humeurs estoient contraires aux actions presentes, qu'il y avoit infinis mal-contents par la France, que M. d'Amville ne faisoit rien qui vaille en Languedoc, qu'elle estoit en soupçon de plusieurs, craignoit d'estre contrainte de retourner à ses premiers artifices, se souvient que pour maintenir un Gouvernement indirect, il faut nourrir les troubles & guerre civile; cela luy fait desirer la paix.

M. d'Anjou, qui se fasche à la Rochelle, est aisé à persuader, sur l'advis qu'il ne falloit ruyner les Huguenots entierement, à ce que s'il ne se trouvoit bien en Pologne, le Roy Charles eust affaire de luy, & eust sujet de le r'appeller: que le Royaume de Pologne

composé de deux Religions , ce seroit donner une mauuaise opinion aux Polonois , de vouloir opprimer les Huguenots , veu que la moitié d'eux estoient Lutheriens ; que pour estre bien venu en Pologne , il faloit faire la paix en France ; qu'il faloit quitter l'un ou l'autre ; ou la Couronne de Pologne , ou la gloire d'auoir ruyné les heretiques. A quoy il faudroit employer un grand temps , & que cependant n'allant point en Pologne ils procederoient à autre eslection , que le Roy Charles desiroit qu'il y allast , au defaut de quoy il le traverseroit , & luy deviendroit ennemy : ainsi de toutes parts se resout la paix honteuse au salut des Huguenots , que les evenemens & malheurs de France fauorifent. J'allay , n'estant aagé que de dix-huit ans , treuver M. d'Anjou , pour luy dire que le Roy ne perdrait qu'une ville , & que luy y perdrait son honneur , & obscurcissoit toute la gloire qu'il auoit acquise au passé. Je le vis si resolu à ceste paix , que je ne luy en osay parler ; elle fut faicte pour tous les rebelles de Languedoc & de Guyenne , d'où il y auoit des deputez , estant promis seurté à tous les Huguenots , & exercice de leur religion aux villes qu'ils tenoient , à la charge qu'on n'entreroit point dans la Rochelle le plus fort.

ainsi d'un party ruyné , dissipé & du tout perdu , Dieu pour nos pechez permit miraculeusement qu'il fust restauré à la ruyne de ce Royaume , pour servir de sujet aux troubles de la Ligue , & punir nos pechez. M. d'Anjou s'en leva avec telle honte de ne l'avoir prise , qu'encore estoit-il plus honorable pour luy , que de dire que les Rochelois l'avoient gagné & corrompu par argent (3).

CHAPITRE XXXII & dernier.

La santé du Maréchal de Tavannes décline de jour en jour. Il voudroit assurer l'état de ses enfans. On le joue à la Cour. Il meurt à son Château de Suilly. Sa fermeté dans ses derniers momens.

LE Sieur de Tavannes voyant ne pouvoir recouvrer santé , & qu'il estoit inutile , il va la rechercher en sa maison , avec le moyen de servir encore une fois. Il blasmoit les fautes qui se faisoient à la Rochelle ; forty d'une maladie de six mois , il demeure quinze jours sain au chasteau de Suilly , retombe d'une purefie , extenué de travaux & maladies se desie de guerir , cognoist la Cour , craint de perdre ses Estats pour ses enfans : envoie proposer au Sieur de Retz le change du gouvernement de

Provence à celui de Metz, qu'il desiroit demeurer à son fils aîné. Ledit Sieur de Retz s'y accorde soudainement, & promet douze mil escus de plus : de quoy le Sieur de Tavannes adverty est d'avis d'y r'envoyer incontinent, pensant mourir; il ne manquoit que ses signatures, le Sieur de Retz avoit envoyé les siennes. Madame de Tavannes aime mieux le bien present & incertain pour elle, que l'advenir pour les siens : son mary se portant mieux, se roidit contre l'eschange; elle l'emporte, dont advint la perte de gouvernement à ses enfans. Un mois passé, plusieurs manquemens de crises & accidens arrivent, qui menassent le Sieur de Tavannes de mort. Ce fut à renvoyer en diligence à la Rochelle, où j'estois pour employer le Roy de Pologne pour nous; le malheur veut qu'un Medecin infidelle, nommé le Doux, advertit à la Cour que le Sieur de Tavannes mourroit, tellement que sur les lettres que le Sieur de Retz escrivit depuis la Rochelle pour le change, la Reyne luy respondit, *qu'il eust patience, & que la chandelle s'esteignoit, que sans argent ny change du gouvernement il auroit ce qu'il desiroit.* Le S^r de Tavannes (a) (ne se doute de la

(a) Le Vicomte de Tavannes, après ce récit de la mort de son père, se plaint du peu d'égards qu'on té-

DE MESS. GASPARD DE TAVANNES. 61

trahison du Medecin) resout de mourir en agissant, fait faire blancs signés, dit à sa femme & à ses serviteurs : *je cognois la Cour, mes enfans perdront tous mes Estats. Je vivrai huit jours, aussitost que je serai mort n'envoyez point querir de baume aux villes pour n'estre decouvert ; saluez mon corps secrettement, & me faites servir ainsi que si je vivois, jusques à ce que l'eschange des gouvernements soit admis, & que mon fils aîné ait le gouvernement de Metz, le jeune la Lieutenance de Bourgongne.* Le Roy pour estre asseuré de sa santé à la sol-

moigne aux enfans, par rapport aux services rendus par leurs ancêtres : il parle de la pompe des funérailles, & de la vanité des mausolées qu'on érige à ceux qui ne sont plus. Ensuite il accumule des réflexions morales sur la mort considérée en elle-même. « Nous » plaindrons-nous (dit il) d'estre hors de cette esclavage corporelle, entournez de tant de malheurs ? » Faut-il tant de façon pour en sortir ? puisque les » ignorans, les enfans, & plusieurs sages l'ont soufferte » sans estonnement ? Soyons bien avec Dieu, croyons » & nous repentons, nous trouverons ce passage facile.. » Considérons que nous n'allons vers un tyran, ains » vers Dieu misericordieux, qui est prest à nous recevoir »... Comme le plan de notre ouvrage n'est pas de réunir des traités de morale, mais de faire connoître, autant que le sujet le permet, la manière de l'Auteur, nous nous abstiendrons d'en dire davantage.

licitation de la Reyne & du Sieur de Retz, envoye Charron son Vallet-de-chambre voir comme il se portoit. Luy à quatre jours de sa mort, prevoit à quel dessein Leurs Majestez envoyent vers luy, qui estoit pour ne rien donner à ses enfans si sa mort estoit inevitable: il se fait habiller & asseoir en son liect, prend du vin comme s'il se fust bien porté, discourt à ce Vallet-de-chambre des affaires d'Estat & des siens si fermement, qu'il demeure en creance entiere qu'il se porteroit bien, le dit ainsi à la Cour: qui fit que les lettres du gouvernement de Provence furent depeschées pour le Sieur de Retz, celles de Metz, & de la Lieutenance de Bourgongne pour mon frere & pour moy; n'estant ny l'un ny l'autre à la Cour, le Chancelier retint nos lettres. Le Sieur de Tavannes empire, combat la mort, disoit qu'il avoit desiré estre compagnon des Princes, & premier en l'Estat, maintenant qu'il y avoit attained il n'en jouyffoit pas: toutesfois qu'il se conformoit à la volonté de Dieu, se preparoit chrestienement. Demandé par un serviteur, le voyant tant resolu, s'il ne desiroit pas revenir en santé? *Non*, dit-il, *j'ay ja eu beaucoup de peine de faire le deux tiers du chemin, lequel, si je guerissois pour r'approcher la mort, il faudroit encore refaire.* Il se con-

fessa, sans faire mention d'avoir adheré au conseil de la St. Barthelemy, contre des rebelles qui s'estoient precipitez à leur malheur malgré que Leurs Majestez en eussent. Or donna qu'on rendit, ou que l'on ne prit rien d'une Abbaye qu'il tenoit du Roy, forcé de manger ne peut porter sa main à sa bouche, juge sa mort : respond à la demande de son enterrement, que ce fust sans pompe auprès de son frere de Villefrancon en l'Eglise de Suilly, si pour la posterité on le pensoit utile, qu'ils le fissent enterrer en la sainte Chapelle, où maintenant il est eslevé. Il fit appeller sa femme & son fils, dit à l'un : *Que te diray-je, sinon que tu es des plus femmes de bien du monde, ce n'est pour t'admonester, mais pour te dire Adieu que je t'apelle* : dit à son fils, *sers & crains Dieu qui m'a tiré de tant d'hazards, & mis à honneur, sois serviteur de Roy, obeys ta mere, tu en diras autant à ton frere, je vous donne ma benediçtion à tous deux que tu luy porteras de ma part.* Il sembloit à le voir que la mort ne le touchast, prest à rendre le dernier soupir, ses serviteurs effrayez se retirans en pleurs dit : *Ne bougez, ne me laissez mourir ainsi,* estend le bras vers la Croix, la baise & meurt. Nous levions le siege de la Rochelle quand je sceus sa mort, qu'il falloit celer jus-

ques à ce que nous eussions les despesches des gouvernements susdits ; j'obtins lettres de M. d'Anjou pour l'eschange, comme si mon pere eust vescu. Arrivé à la Cour, j'y trouve mon frere avoir essayé en vain de retenir du Chancelier les lettres du gouvernement de Metz, par un advis qu'un Secretaire, nommé Guerin, de Mascon, donna de la mort de son Maistre, non tant par infidelité, que pour le desir qu'il avoit de faire ses affaires. Nous demandons ces lettres des gouvernements au Roy, que sçavions estre toutes scellées entre les mains du Chancelier. Sa Majesté veut que soyons contents de six mil livres qu'il nous donne de pension : dit *que notre pere n'estoit tant que nous en l'aage que nous avions lors. Je responds (jeune que j'estois) que nostre pere n'estoit fils du Marechal de Tavannes comme nous, auquel la Couronne estoit tant obligée.* Nous n'obtinmes rien d'avantage, tant les Roys se souviennent peu des services des morts (a). Ce coup fut grief, nous perdîmes

(a) L'Auteur du seizième tome des Hommes illustres a remarqué que, dans une des notes sur le second Chant de la Henriade, on a dénaturé un passage de Tavannes. « Son fils (y lit-on) rapporte que, son » père étant au lit de la mort, fit une confession générale de sa vie, & que le Confesseur lui ayant dit

MÉM. DE MESS. GASP. DE TAVANNES. 65

cent mil francs de gages & d'estats annuels, dont nostre pere n'avoit jouy que six mois, dependifmes cinquante mil escus en voyages, maladies, larcins, & toute sorte de perte, je demeuray fans charge ny estats aagé de dix-huit ans.

» d'un air étonné : *Quoi, vous ne me parlez point de la*
» *St. Barthélémy ? Je la regarde, répondit le Maréchal,*
» *comme une action méritoire qui doit effacer mes autres*
» *péchés...*

Cela prouve, comme on l'a dit ailleurs, qu'on se trompe souvent, en citant de mémoire, ou sur l'autorité des autres.

*Fin des Mémoires de Messire Gaspard
de Tavannes.*

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DE MESSIRE
GASPARD DE SAULX,
MARÉCHAL DE TAVANNES.

(1) DAVILA impute particulièrement (a) à Biron ces délais & ces lenteurs qui donnèrent le tems aux Rochellois de se fortifier. Il prétend que ce Seigneur, ennemi secret de la Maison de Guise, & qui avoit toujours le cœur ulcéré d'avoir été compris dans le nombre des pros crits de la St. Barthélémi, fit insinuer sous main aux Rochellois de ne se prêter à aucun accommodement. Il ajoute que Biron, commandant l'artillerie pendant le siège, ménagea les assiégés.

Brantome, au contraire, dit que Biron fit tout ce qui dépendoit de lui pour que les Rochellois se soumissent, que durant le siège il déploya la plus grande activité, que si on l'eût cru, on n'eût conclu aucun accord avec

(b) Tome I, p. 416, trad. de Mallet.

les Rochellois, & que son opiniâtreté, à cet égard, lui valut une rude mercuriale du Duc d'Anjou. Brantome étoit témoin oculaire.

Interroge-t-on la Popelinere : il s'étend longuement sur les négociations de Biron avec les Rochellois. « Avant que le siège » commençast (nous (a) apprend-il) Biron » s'approcha des quartiers de la Rochelle, » accompagné de sa femme, avec autres » Dames & Damoiselles, train ressentant » plus la paix que la guerre...

« Les Conseillers du massacre (raconte » un autre (b) Ecrivain) voyans que Strozzi » & les autres ne faisoient rien, députèrent » Biron, Grand-Maître de l'artillerie, pour » Gouverneur, avec mandement du Roy, » usant du plus doux langage, & promet- » tant beaucoup aux Rochellois, auxquels » Biron qui avoit esté en danger durant le » massacre, écrivit doucement aussy »...

(2) A la suite de ce paragraphe, le Commentateur disserte sur le Purgatoire, & sur la punition infligée aux méchans, punition (remarque-t-il) qui forme une sorte d'indemnité pour les hommes de bien, que les

(a) Tome II, fol. 104.

(b) Hist. des cinq Roys, p. 444.

premiers ont persécutés ici bas. De-là le Vicomte de Tavannes passe brusquement aux changemens survenus dans la constitution politique des Gouvernemens anciens & modernes. Ensuite il rapporte *un pronostic que faisoient les médisans* (ce sont ses termes) *du tems du Roy Henry quatriesme*. Dans ce prétendu pronostic , on n'a cherché qu'à rabaisser la gloire de ce grand Monarque. Son goût pour l'économie est transformé en avarice , sa vigilance en jalousie , son amour de l'ordre en sévérité outrée. Les Ministres de ce Prince, Sully, Villeroy, Sillery, Jeannin, n'y sont pas mieux traités que leur Maître. Le Commentateur observe ensuite que Henry III ne fut pas profiter du sage conseil donné à Charles IX par le Maréchal de Tavannes , savoir de diminuer le pouvoir des Maisons de Guise & de Montmorency , & de leurs opposer des Gentilshommes, *bons Capitaines*, qui ne tinssent leur élévation que de Sa Majesté. Henri III fit une application mal-adroite de ces préceptes. Il eut des favoris qui s'allièrent avec ces deux Maisons (a), dont

(a) Nous citerons entre autres le Duc d'Epéron qui épousa l'héritière de la Maison de Candale, nièce de MM. de Montmorency, & le Duc de Joyeuse qui

il s'agissoit de contrebalancer la puissance. Aussi le mal ne devint-il que plus grand.

Ces dissertations du Vicomte de Tavannes sont terminées par un Discours intitulé : *Dieu est seul cause de la paix*. Ce Discours roule presque en entier sur la paix rétablie dans la France par les soins de Henri IV, lorsqu'il eut triomphé de la Ligue, Le but de l'Auteur est de prouver que Henri dut autant ses succès à la fortune qu'à son courage. Il revient sans cesse à son axiome principal, que *Dieu est seul cause de la paix* : assurément on ne le lui contestera pas; & Henri IV environné de la gloire de ses brillans exploits, auroit lui-même admis ce principe. Ces discussions, qui comme on le voit, n'ont aucun rapport avec les Mémoires de Tavannes, finissent par une sortie contre les Médecins. « Les Médecins (observe l'Auteur) pour » pourvoir à un petit mal, en font un grand, » persuadent malades, ceux qui ne le sont » point; aux remedes, il faut regarder si la » guérison d'une partie n'en infirme point » une autre. Semble meilleur à aucuns de » patienter avec régime, laisser faire à nature... Puisqu'il meurt autant de ceux que se maria avec Mademoiselle de Vaudemont, de la Maison de Lorraine.

» les Médecins pansent , que de ceux dont
 » ils ne se messent point , il vaut mieux s'ha-
 » zarder , sans recevoir douleur , puisqu'ils
 » ne peuvent guérir sans en faire »...

(3) « Autant (dit le Vicomte de Tavannes
 » dans le Commentaire qui suit ce paragra-
 » phe) la paix est dommageable aux rebelles,
 » autant elle est avantageuse aux Rois... »
 Il en fournit les preuves par l'exemple de
 l'Admiral , par celui du Duc de Guise assas-
 siné à Blois , & par le discrédit , dans lequel
 le Duc de Mayenne tomba lorsqu'il eut re-
 connu Henri IV pour son Roi.

Il s'efforce ensuite de développer par des
 faits , qui ne sont pas tout-à-fait exacts , cette
 vérité consignée dans un vers de M. de Vol-
 taire...

Tel brille au second rang, qui s'éclipse au premier.

*Montbrun, Mouvans, Lesdiguières & St.
 Vital, Remarque-t-il faisoient merveilles aux
 provinces & demeuroient muets dans les grandes
 armées...*

Nous ne suivrons point le Commentateur
 dans ses considérations. 1°. Sur les inimitiés
 particulières dont un Général ne doit point
 adopter les impressions. 2°. Sur les villes de

guerre dont aucune n'est imprenable. 3°. Sur les Conseils des Souverains qui, selon l'Auteur doivent se tenir à cheval & non dans les cabinets, 4°. Sur le beau rôle qu'auroit pu jouer en Europe le Duc d'Alençon, frère de Henri III, s'il eût voulu. 5°. Sur les jugemens de Dieu que cet Être Suprême détermine en raisons de nos bonnes ou mauvaises actions. 6°. Sur l'injustice qu'il y a de punir dans les enfans (a) les fautes de leurs pères. 7°. Sur le bien général qu'il faut préférer au bien particulier. 8°. Sur l'alliance avec les Turcs, plus nuisible qu'utile. Nous nous contenterons de citer ce passage du Commentateur, qu'il a intitulé. *La force de la vérité..*

» La vérité, dit-il, ne se peut assez louer,
 » ny le mensonge blâmer, sans lequel il
 » ne se commettrait guieres de péchés. Si
 » les hommes sçavoient estre forcez de leurs

(a) Ici le Commentateur se plaint vivement de vivre dans la disgrâce de Henri IV. Il retourne contre ce Prince le mot de Louis XII sur la Tremoille : *Ce n'est, dit-il, à un Roi de France de vanger les injures du Roi de Navarre.* Malgré ses réclamations, quand on a lu l'Histoire de Henri IV, on se persuade difficilement que le caractère grand & généreux de ce Monarque fut susceptible de petits ressentimens.

» consciences à confesser leurs fautes publi-
 » quement, ils en feroient peu, tant par
 » la crainte de la Justice, que pour la honte
 » qu'ils auroient d'advouer leurs vices. Cette
 » vérité est si forte, qu'elle se fait voir malgré
 » tous artifices, tromperies, faux témoi-
 » gnages, bruits & calomnies; & encore
 » qu'elle demeure quelque tems cachée, en-
 » fin tout se descouvre. C'est par elle que
 » les Cieux nous sont ouverts; elle est la
 » mesme Divinité qui permet qu'au lieu de
 » blasmer ceux que les meschans veulent
 » altérer, ils les exaltent. Les tromperies
 » qu'ils emploient à l'obscurcir, sont autant
 » de clartez qui l'illuminent, vérité qui es-
 » clate, malgré les hommes, parmy les
 » hommes. Les Huguenots, ennemis du Sieur
 » de Tavannes, l'accusent qu'il estoit du
 » conseil de leur massacre, à la Saint-Bar-
 » thelemy, qui fust une telle playe & ruyne
 » pour eux, que non seulement ils essayerent
 » de s'en venger par armes & cruautez, mais
 » aussi par escrits & libelles. Ils firent un
 » livre, en 1577, intitulé.. le Tocxain des
 » (a) massacreurs, par lequel, au son de la

(a) Cet ouvrage a pour titre : *Le Tocsin contre les
 massacreurs, &c.*, afin d'imiter & d'ébranler tous les
 Princes fidèles, &c. Reims 1577. In-8°. C'est la déclai-

» cloche, ils appellent tous les Princes Chref-
 » tiens à venger leur injure. Pensant dire
 » du mal du Sieur Marechal de Tavannes,
 » ils font contraints d'en dire du bien, tant
 » de sa valeur que de sa prudence, qu'ils
 » font tesmoigner, de la propre bouche du
 » Roy Charles; & en voicy les mots au
 » feuillet 47...

» Le Sieur de Teligny, qui manioit en
 » partie les négoces de Flandres, parlant un
 » jour au Roy, des moyens qu'il faudroit
 » tenir en cette guerre, & de l'espérance
 » qu'il y avoit de la voir exécuter à son ad-
 » vantage, le supplia instamment qu'il tint
 » la chose secrette, sans en rien communi-
 » quer à la Reyne sa mere, ce que le Roy
 » promist de faire voire avec serment réitéré.
 » Et sur ce, après avoir entendu toutes les
 » particularitez qui furent proposées, il com-
 » mença à discourir sur la difficulté qu'il
 » trouvoit en l'exécution, d'autant qu'il ne
 » la pouvoit entreprendre seul; & s'il disoit
 » n'avoir personne à qui il se pust fier, tant
 » pour avoir conseil, que pour servir de Se-

mation la plus violente qui ait été faite contre Char-
 les IX, contre la Maison de Guise, & Catherine de
 Médicis, à laquelle l'Auteur attribue le massacre de
 la St. Barthélémi.

74 OBSERVATIONS SUR LES MÉM.

» crétaire à faire les dépêches qui seroient
» requises. Car, disoit-il, le Mareschal de
» Tavannes est homme de bon conseil ; mais
» je crains qu'ayant esté Lieutenant de morz
» frere, & eu quasi l'honneur des dernieres
» batailles, il ne soit jamais d'avis qu'on
» entreprenne une nouvelle guerre, pour l'envie
» qu'il a de demeurer le dernier victorieux,
» ce qui ne seroit, si quelque autre que luy
» faisoit nouvellement un nouveau service,
» qui fust de conséquence comme cestuy-cy...
» Voulant dire du mal, il ne loue seule-
» ment le bon conseil du Sieur de Tavannes,
» mais aussy luy attribue les victoires de Jarnac
» & de Montcontour. Semblablement le
» Plessis - Mornay desirant blasmer M. de
» Guyse après sa mort, loue sa vigilance
» & valeur, en son livre intitulé (Estat des
» affaires de France) où il le compare à
» Cesar : ainsi la force de la vérité est si
» puissante, qu'elle contraint les ennemis à
» la confesser.

Fin des Observations.

T A B L E

D E S C H A P I T R E S

C O N T E N U S

D A N S L E S M É M O I R E S

D E M E S S I R E

G A S P A R D D E T A V A N N E S ,

M A R É C H A L D E F R A N C E .

CHAP. I. **N**AISSANCE de Gaspard de Saulx.
*Son oncle, Jean de Tavannes, le présente
au Roi François I. Nom de Tavannes im-
posé à Gaspard de Saulx. Le Sieur de Ta-
vannes pris à Pavie, combattant auprès du
Roi. Il recouvre sa liberté. François I re-
vient en France. Tome XXVI, p. 1.*

CHAP. II. *Rome saccagée par les troupes du
Connétable de Bourbon. Le Sieur de Tavan-
nes hors de Page. Cartel proposé par le Roi
à l'Empereur. Entreprise de Naples sous la
conduite de Lautrec. Mort de ce Général. La*

paix des Dames, ou de Cambray. T. XXVI.

p. 18.

CHAP. III. *Divorce d'Henri VIII, Roi d'Angleterre. Intelligences des François avec les Luthériens & les Turcs. Guerre ouverte en Piémont. Le Sieur de Tavannes, un des premiers, passe la Doire. Défaite de Jean-Jacques de Médicis. Siège de Fossan. Moulins en Provence brûlés par les Sieurs de Tavannes & Montluc. L'Empereur évacue la Provence.* Tome XXVI, p. 26.

CHAP. IV. *Le Sieur de Tavannes choisi par M. d'Orléans pour être de sa Maison. Suspension d'armes. Trêve entre l'Empereur & le Roi, conclue à Nice pour dix ans. Le Sieur de Tavannes se signale dans les fêtes & tournois. Exercices & amusemens de la jeune Noblesse de son tems.* Tome XXVI, page 38.

CHAP. V. *La confiance regne entre l'Empereur & le Roi. L'Empereur vient à Paris. Grands tournois, où le Sieur de Tavannes a la tête traversée d'un tronçon de lance. Assassinat*

de Rincon & Frégose. Le Sieur de Tavannes accompagne M. d'Orléans dans l'invasion du Luxembourg. Réponse du Sieur de Tavannes à M. de Guise sur une prétendue offense. Gravité du Seigneur d'Orrain, père du Sieur de Tavannes. Tome XXVI, p. 45.

CHAP. VI. *Le Sieur de Tavannes se fait obeir à la Rochelle. L'Empereur leve le siège de Landrecy. Bataille de Cerisoles. Siège de S. Disier. Tome XXVI, p. 58.*

CHAP. VII. *Paix de Crespy. Le Sieur de Tavannes conseille à M. d'Orléans de demander pour lui le Duché de Bourgogne. Les Anglois battus par le Sieur de Tavannes. Conquête de la Terre d'Oye. Mort de M. d'Orléans. Le Sieur de Tavannes s'attache à M. le Dauphin. Paix avec l'Angleterre. Tome XXVI, p. 73.*

CHAP. VIII. *Mariage du Sieur de Tavannes. Mort de François I. Foibleffes & fautes du nouveau Roi Henri II. Défaite de l'Electeur de Saxe. Naissance d'un fils du Sieur de*

T A B L E

*Tavannes. Madame de Savoye en est mar-
reine. Fêtes à Dijon. Tome XXVI, p. 82.*

CHAP. IX. *Le Sieur de Tavannes un des tenans
au grand Tournoy fait pour l'entrée du Roi
& de la Reine à Paris. Il marche avec
sa compagnie de gens d'armes en Piémont.
Guerre entre la France & l'Espagne. Le
Sieur de Tavannes, Maréchal - de - camp
dans l'armée d'Allemagne. Il s'empare d'une
des portes de Mets. Défection de Maurice
de Saxe. Tome XXVI, p. 99.*

CHAP. X. *Le Gouvernement de Verdun donné
au Sieur de Tavannes. Siège de Mets.
L'Empereur le lève. Albert de Brandebourg
battu par Maurice de Saxe qui meurt de ses
blessures. Camp de Valenciennes. T. XXVI,
page 117.*

CHAP. XI. *L'armée est sauvée par le Sieur de
Tavannes. Marie, Reine d'Angleterre,
épouse Philippe II. Bataille de Renty. Le
Roi s'ôte du col son Ordre, & en décore celui
du Sieur de Tavannes. T. XXVI, p. 134.*

CHAP. XII. *Défaite de l'arrière-ban. Strozzi*

battu à Marciano. Abdication de Charles-Quint. Proposition hardie du Sieur de Tavannes à la Reine, contre Madame de Valentinois. Le Sieur de Tavannes est nommé Lieutenant en Bourgogne. T. XXVI, p. 145.

CHAP. XIII. *Le Sieur de Tavannes, Maréchal-de-Camp, suit le Duc de Guise en Italie. Bataille de St. Quentin. Tavannes ramene l'armée d'Italie, & fait lever le siège de Bourg en Bresse au Baron de Polwiller. M. de Guise, Lieutenant - Général du Royaume. Prise de Calais. Tome XXVI, page 156.*

CHAP. XIV. **N***OCES du Dauphin avec Marie Stuart. Prise de Thionville. Défaite du Maréchal de Termes à Gravelines. Conférences de Cercamp. Paix de Cateau-Cambresis. Mort de Henri II. T. XXVII, p. 1.*

CHAP. XV. *Changemens à la Cour du nouveau Roi François II. Les Guyfès gouvernent sous son nom. Le Connetable de Montmorency disgracié. Le Sieur de Tavannes lui montre son attachement. Divisions qui partagent*

la Cour. Martigues est chassé d'Écosse. Entreprise d'Amboise. Le Prince de Condé accusé d'y avoir participé, se retire en Bearn. Commencement des troubles.

Tome XXVII, p. 18.

CHAP. XVI. *Le Prince de Condé est arrêté. On instruit son procès. Le Roi lui auroit fait trancher la tête, sans la mort qui le prévint. Révolution à la Cour. Catherine de Medicis prend le timon de l'Etat. Colloque de Poissy. Edit du mois de Janvier 1552. Le Sieur de Tavannes empêche le Parlement de Dijon de l'enregistrer.*

Tome XXVII, p. 38.

CHAP. XVII. *Le Roi de Navarre se sépare de son frere, le Prince de Condé. Il se déclare pour le Triumvirat. La Reine se joint avec les Huguenots. Les Guyses rappelés par le Roi de Navarre, reviennent à Paris. Les hostilités commencent. Le Sieur de Tavannes repousse les Huguenots en Bourgogne. Il assiége Lyon. Le Duc de Nemours vient prendre le commandement de ses troupes. Tavannes irrité, se retire.*

Tome XXVII, p. 54.

CHAP. XVIII.

CHAP. XVIII. *La guerre s'allume dans toutes les provinces. Bataille de Dreux. Le Prince de Condé est pris. Le Duc de Guise assiège Orléans. Poltrot l'assassine. Edit de pacification en Mars 1563. On reprend le Hayre, livré par les Huguenots à la Reine d'Angleterre.*
Tome XXVII, p. 83.

CHAP. XIX. *Tout plie sous le pouvoir de Catherine de Médicis. Elle voyage avec son fils dans les diverses provinces du Royaume. Harangue énergique du Sieur de Tavannes, en les recevant à Dijon. Fêtes qu'il leur donne. Entrevue de Bayonne. Assemblée de Moulins. Confrairie du St. Esprit, un des premiers germes de la Ligue, instituée par le Sieur de Tavannes. Mort du Sieur de Villefranton, son frère.* T. XXVII, p. 104.

CHAP. XX. *L'Amiral de Coligny excite Charles IX à couper la tête au Sieur de Tavannes. Entreprise de Monceaux. Seconds troubles. Bataille de St. Denis. Mort du Connétable. Le Cardinal de Lorraine prie le Sieur de Tavannes de mener son neveu à la guerre.*
Tome XXVIII. F

L'armée des Catholiques suit celle des Huguenots en Lorraine. Fautes que l'on fait.

Tome XXVII, p. 118.

CHAP. XXI. *Le Sieur de Ventoux, cousin du Sieur de Tavannes, reprend Mâcon. L'armée des Huguenots rentre dans l'intérieur de la France. Siège de Chartres. Edit de pacification de 1568. Le Sieur de Tavannes refuse d'attaquer les Reistres qui se retiroient sur la foi des traités. Au lieu d'arrêter le Prince de Condé à Noyers, il l'avertit. Ce Prince & l'Amiral gagnent la Rochelle. La guerre recommence. Le Sieur de Tavannes commande les Catholiques sous le Duc d'Anjou. Victoire de Jarnac. Le Prince de Condé pris, est tué de sens froid.*

Tome XXVII, p. 134.

CHAP. XXII. *Les Huguenots reprennent courage. Le Cardinal de Lorraine veut que ses neveux commandent. Il inspire de la jalousie au Roy contre le Duc d'Anjou. Le Duc des Deux-Ponts fait sa jonction avec les Huguenots par la faute des Ca-*

tholiques. Le Cardinal de Lorraine s'ingère de commander une armée. Le Sieur de Tavannes l'apostrophe durement. Combat de la Roche - l'Abeille. Le jeune Duc de Guise assiégré dans Poitiers, est delivré par le Sieur de Tavannes. Tome XXVII,

page 154.

CHAP. XXIII. *Combat de Saint-Clair. Bataille de Montcontour. Les Huguenots réduits à la dernière extrémité. Le Cardinal de Lorraine fomenté de plus en plus la jalousie du Roi contre le Duc d'Anjou. Charles IX vient à l'armée. Son Conseil veut qu'on assiége St. Jean-d'Angeli. Tavannes s'y oppose. On ne l'écoute pas ; il se retire. Présens que lui fait la ville de Paris. Les Huguenots reparoissent en force. Le Sieur de Tavannes rappelé à la Cour. Sa franchise. Mort de son cousin, le Sieur de Ventoux. Edit de pacification de 1570. Tome XXVII, p. 169.*

CHAP. XXIV. *Le Sieur de Tavannes marie sa fille au Sieur de Mortemar, & son fils à la fille du Comte de Charny. Le Duc d'Anjou*

lui offre une pension. Il ne l'accepte qu'avec la permission du Roi. Il blâme le Duc d'Anjou de la vie licentieuse qu'il mene. Dureté des propos qu'il tient aux Courtisans. Il est nommé Maréchal de France, ses avis tendans au soulagement du peuple, & au bien de l'Etat. Conseil qu'il donne à Catherine de Médicis pour avoir le secret de la Reyne de Navarre. Il dissuade le Duc d'Anjou d'épouser Elisabeth, Reine d'Angleterre.

Tome XXVII, p. 191.

CHAP. XXV. *Négociations pour la guerre de Flandres. Les Guises abandonnent la Cour. Mort de Lignerolles. Le Sieur de Tavannes s'oppose à la guerre de Flandres. On ne l'écoute pas : il se retire. Mort de la Reine de Navarre. Le Sieur de Tavannes revient en Cour. Réception que M. le Duc d'Anjou fait à l'Amiral. Bataille de Lepante. Affaires des Pays-Bas.* T. XXVII, p. 213.

CHAP. XXVI. *La guerre de Flandres paroît résolue. Entreprise de l'Amiral sur la vie du Sieur de Tavannes. Nouvelles de la prise de*

*Mons par les Calvinistes François. L'Am-
bassadeur d'Espagne demande son congé. Ha-
rangue du Duc d'Anjou au Roi contre la
guerre de Flandres. Avis du Sieur de Ta-
vannes sur le même sujet. L'Amiral infeste.
Tavannes & le Duc d'Anjou le contredisent
dans le Conseil du Roi. T. XXVII, p. 221.*

*Harangue de M. d'Anjou, frere du Roy, à
Sa Majesté. Tome XXVII, p. 225.*

*Avis du Sieur de Tavannes pour la guerre
de Flandres. Tome XXVII, p. 229.*

CHAP. XXVII. *Les avis du Sieur de Tavannes
irritent l'Admiral. Les Calvinistes François
sont assiégés dans Mons. Défaite de Genlis.
Nouveaux avis du Duc d'Anjou & du Sieur
de Tavannes contre la guerre de Flandres.
Projet pour faire élire le Duc d'Anjou
Roy de Pologne. L'Amiral s'empare de
l'esprit du Roy. Conference de ce Prince
avec la Reine sa mere à Montpipeau. On
l'inquiète, on excite sa colere. Mort de
l'Amiral résoluë. Noces du Roy de Na-
varre & de Margueritte de Valois. L'Ami-*

ral blessé grièvement par Maurevert. Le Roi promet justice. Son Conseil s'assemble. La perte des Huguenots est arrêtée. Massacre de la St. Barthélémi. Description de ce massacre & ses suites. T. XXVII, p. 239.

Second avis de M. d'Anjou, Tome XXVII,
page 248,

Troisiesme avis du Sieur de Tavannes pour la guerre de Flandres. T. XXVII, p. 252.

CHAP. XXVIII. **I**NTRIGUES à la Cour. *Avis du Sieur de Tavannes, pour conserver l'alliance des Suisses, en tirer du secours, opérer le soulagement du peuple, & soumettre la Rochelle sans effusion de sang. Opiniâreté des habitans de la Rochelle & de Sancerre. Le siège de ces villes se prépare. La guerre civile se rallume. Lettre du Sieur de Tavannes sur le mécontentement des Huguenots. Il propose de les assaillir de tous côtés. Son avis particulier concernant le Languedoc.*

Tome XXVIII, p. 1.

Avis du Sieur de Tavannes pour conserver les Suisses. Tome XXVIII, p. 3.

Advis du Sieur de Tavannes à la décharge du peuple, repos de France, contre les requestes des Espagnols & Huguenots.

Tome XXVIII, p. 5.

Advis du Sieur de Tavannes, pour envoyer le Sieur de Biron au siege de la Rochelle.

Tome XXVIII, p. 12.

Lettre du Sieur de Tavannes à la Reyne, sur le mescontentement des Partisans Huguenots après la Saint-Barthelemy.

T. XXVIII,
page 18.

Advis du Sieur de Tavannes d'assailtir les Huguenots en toutes les Provinces où ils se fortifioient.

Tome XXVIII, p. 24.

Autre advis pour le Languedoc, fait à Paris le quinzième Novembre mil cinq cens septante deux.

Tome XXVIII, p. 29.

CHAP. XXIX. *Diversité des opinions dans le Conseil du Roi. Conduite ferme du Sieur de Tavannes. Il demande la Capitainerie du Château de Dijon, pour son fils, Guillaume de Saulx. Le Roi gratifie le Sieur de Tavannes du Gouvernement de Provence : sa ré-*

ponse en recevant ce bienfait du Roi. Il presse pour que le Duc d'Anjou aille assiéger la Rochelle. Sa hauteur par rapport au Sieur de Rets. Ses conseils à Charles IX. Il tombe malade. Le Duc d'Anjou, avant de se rendre à la Rochelle, vient le voir.

CHAP. XXX. *Fautes qui empêchent la prise de la Rochelle. Relation de ce siège. On appelle Montluc, pour remplacer le Maréchal de Tavannes, malade. Montluc ne plait pas. Le Sieur de Tavannes se justifie contre ceux qui le blâmoient d'avoir conseillé le siège de la Rochelle.* Tome XXVIII, p. 39.

Déffence du Sieur de Tavannes contre ceux qui le blasmoient d'avoir conseillé le siège de la Rochelle. Tome XXVIII, p. 47.

CHAP. XXXI. *Le Duc d'Anjou élu Roi de Pologne. On fait la paix avec les Huguenots. Motifs de cette paix.* Tome XXVIII, p. 55.

CHAP. XXXII. *La santé du Maréchal de Tavannes décline de jour en jour. Il voudroit assurer l'état de ses enfans. On le joue à la*

DES CHAPITRES. 89

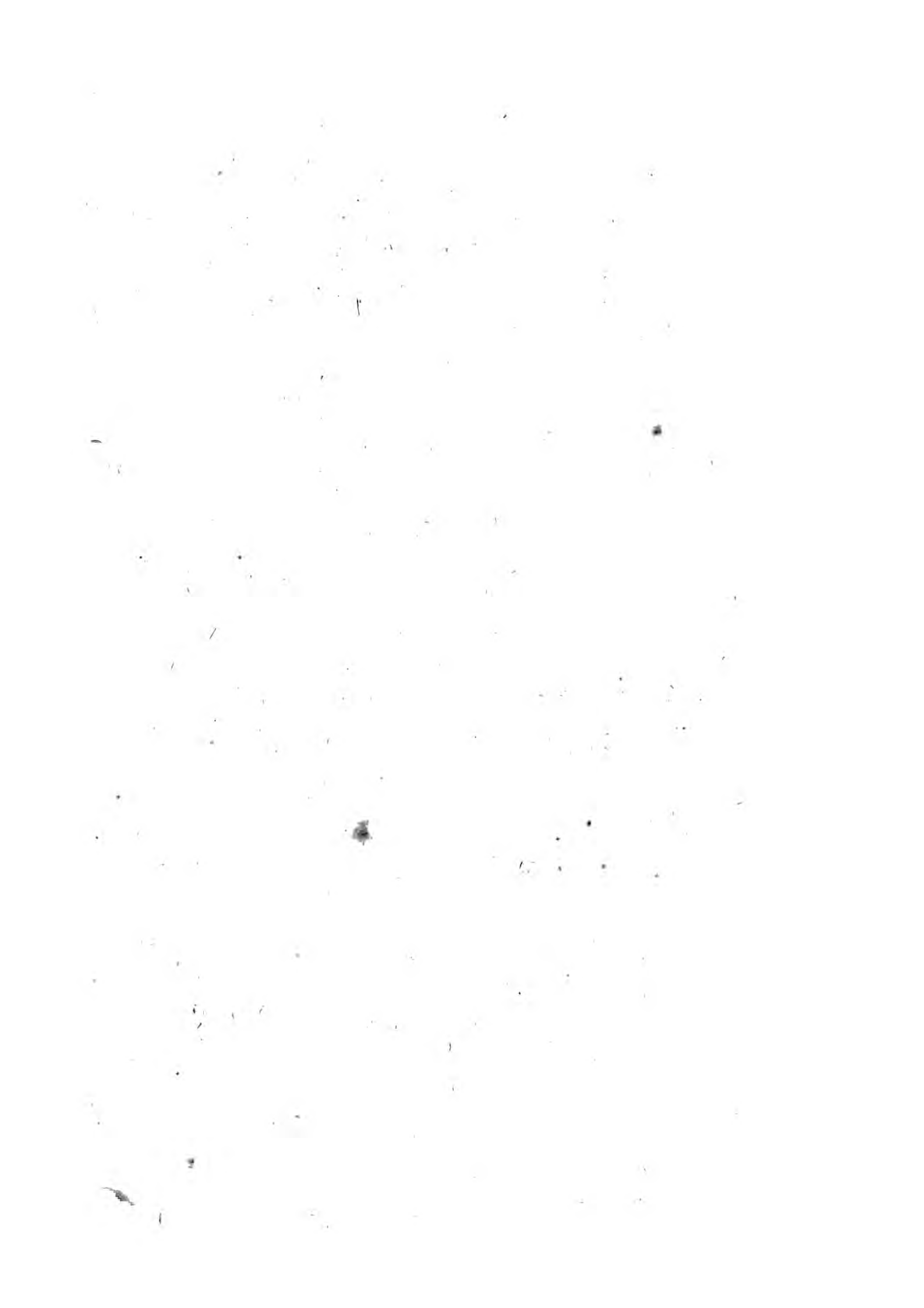
Gour. Il meurt à son château de Suilly. Sa fermeté dans ses derniers momens.

Tome XXVIII, p. 59.

Fin de la Table des Chapitres des Memoires
de Messire Gaspard de Tavannes.

ERRATA du Tome XXVII.

Page 53, ligne 23; *au lieu de* : Et nous sommes tentés de croire que ce fut par rapport à cet Edit de Janvier 1562, *lisez* : Mais nous sommes tentés de croire que ce fut par rapport à l'Edit de 1563, &c.



M É M O I R E S
DE FRANÇOIS DE SCEPEAUX,
S I R E
DE V I E I L L E V I L L E ;
ET COMTE DE DURETAL,
MARÉCHAL DE FRANCE;

Composés par V I N C E N T C A R L O I X,
son Secrétaire.

Commencant en 1527, & finissant en 1571.

XVI^e SIÈCLE.



N O T I C E
D E S É D I T E U R S
S U R L A P E R S O N N E
E T L E S M É M O I R E S
D E S I R E
F R A N Ç O I S D E S C E P E A U X ,
M A R É C H A L D E V I E I L L E V I L L E .

FRANÇOIS de Scepeaux, Comte de Duretal, plus connu sous le nom du Maréchal de Vieilleville (a), naquit en 1509, à cette époque heureuse, où la France avoit pour Roi Louis XII, le pere de son peuple. Nous ne dirons rien de la considération dont jouissoit, depuis long-tems, la Maison de Scepeaux (b), dans le Maine & dans l'Anjou.

(a) C'est ainsi qu'on doit ortographier son nom d'après les écrits des contemporains, & tous les monumens du tems.

(b) Vieilleville prenoit son nom de famille de la terre de Scepeaux (*de Cepellis*) au Comté de Laval, entre Craon & Laval même. Le lieu de Vieilleville n'est pas si facile à trouver. Il paroît que c'étoit un port sur la rivière du Loir. Le 6 Février 1559, Henri II

Les Mémoires qu'on va lire ; renferment ces détails (a).

A quatorze ans , Vieilleville entra en qualité d'Enfant d'honneur , au service de Louise de Savoye , Duchesse d'Angoulême. Il atteignoit sa dix-huitième année , lorsque le premier Maître d'Hôtel de la Duchesse d'Angoulême lui fit une insulte grave (b) ; Vieilleville , malgré sa jeunesse , voulut en tirer raison : le refus méprisant de l'agresseur ; l'irrita plus que l'outrage lui-même. Bouillant d'indignation & de colere , il étendit expirant à ses pieds , l'homme lâche & violent dont il avoit à se plaindre. Vieilleville , craignant les suites de cet événement , courut se réfugier dans la maison paternelle ; mais

unit à la Baronnie de Duretal & Mathefelon , les Seigneuries de Lezigné , de St. Bernard , de Barnée , & le port de Vieilleville. Il est probable que Vieilleville naquit en cet endroit , si , comme le prétend M. d'Aubais , c'étoit là où résidoit René de Scepeaux , son père. (Notes sur l'Hist. des guerres du Comté Venaissin , de Provence , &c. , p. 254.)

(a) Par rapport aux descendans du Maréchal de Vieilleville , on renvoye le Lecteur à l'Observation ; n°. 3 , sur le X^e. Livre de ces Mémoires.

(b) On ignore le sujet de leur querelle : les Mémoires de Vieilleville nous apprennent que le Maître d'Hôtel lui donna un soufflet.

ses parens l'envoyèrent assitôt joindre l'armée du Maréchal de Lautrec, qui, en 1527, marchoit à la conquête du Royaume de Naples.

Le début de Vieilleville, dans la carrière des armes, ressembla à celui du Chevalier *sans peur & sans reproche*. Comme Bayard, il se concilia, à la fois, l'amitié de ses rivaux, & l'estime de ses Supérieurs. Nous ne le suivrons point dans toutes les époques de sa vie militaire & politique. Un précis de ses Mémoires, quelque bien fait qu'il fût, n'auroit, ni le charme, ni les graces de l'original. Nous nous bornerons à rassembler ici les principaux traits de son caractère. Vieilleville, émule des Montluc, des Tavannes, & de tant d'autres qui les égaloient en bravoure, ne fut point éclipsé par leur réputation. Dans un moment où il étoit si difficile de s'en créer une particulière, on remarqua son intrépidité. Brantôme (a) nous a conservé un mot des Courtisans qui le prouve assez : *Chasteigneraye, Vieilleville & Bourdillon, sont (disoit-on) les trois hardis compagnons.*

Au milieu de cette jeunesse pétulante & belliqueuse, dont il partageoit les travaux

(a) Tome XV de ses Mémoires, p. 12.

& les amusemens , il laissoit entrevoir ce qu'il feroit un jour. L'œil de l'Observateur apperçoit en lui ce calme de l'ame forte , qui aide l'esprit à se replier sur lui - même , & l'appelle à réfléchir. On voyoit que la nature l'avoit doué de ce flegme si rare , qui , mesurant le danger , avant de l'affronter , fournit les moyens de s'y soustraire. François I. le jugea , d'après les dépêches des Généraux sous qui Vieilleville servoit. Aussi le plaça-t-il sans hésiter auprès du Duc d'Orléans (a) , qui depuis fut Henri II. *Mon fils* (disoit le Monarque au jeune Prince dans cette circonstance) *lisez les lettres qu'on m'a écrites , & ce qu'il a fait , quoiqu'il ne soit pas encore si âgé que vous : si les guerres ne le dévorent pas , il sera quelque jour Connestable ou Marechal de France :*

Les circonstances mirent Vieilleville à portée de justifier l'opinion du Roi ; il n'avoit pas vingt-neuf ans , quand ce Prince le chargea d'une commission importante & délicate. Il s'agissoit de surveiller l'administration d'un vieux guerrier qui commandoit en Piémont. Ce guerrier (c'étoit Montejan (b))

(a) Ce fut en 1528.

(b) Lisez l'Observation , n^o. 8 , sur le premier Livre de ces Mémoires.

joignoit à l'apreté de caractère, commune aux Militaires de son tems, la conscience de ses longs services. Le jeune Vieilleville, insinuant & adroit, remplit sa mission, & ne se compromet point. En quittant Montejan, il emporta son estime & ses regrets. Dès-lors il acquit la réputation d'être également propre à combattre les ennemis de la France, à négocier ses intérêts politiques, & à la servir dans toutes les branches de l'administration. Considerons-le sous ces divers aspects.

Cinq grandes ambassades, que lui confierent les successeurs de François I, & le succès de la plupart de ses négociations, attestent sa capacité en ce genre. Il eut l'art de (a) maintenir la dignité & l'honneur de la Nation, dans des tems où son crédit, au dehors, étoit sans consistance, & où des calamités de toute espece affligeoient le Royaume, déchiré déjà par des guerres intestines. Plus d'une fois, dans ces tems de troubles, ses talens furent utiles aux deux partis. Humain par caractère, tolérant par principes, il ne recommandoit que la paix, la concorde, le respect pour les loix, &

(a) On peut lire à ce sujet Brantome, Tome XV de ses Mémoires, p. 12, & les Additions de le Laboureur aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 154.

l'obéissance au Souverain. On le vit constamment à la tête des conférences qui produisirent les différens édits de pacification. S'il ne parvint pas à étouffer le germe des haines, qui coutèrent tant de sang à la France, au moins goûta-t-il la douce satisfaction d'en suspendre les effets. Ces mêmes principes furent la base de sa conduite, quand nos Rois l'eurent admis dans leur Conseil. Défenseur de la Justice distributive (a), il auroit

(a) « Le Maréchal de Vieilleville (a remarqué le » Père Griffet dans l'avertissement qui précède son » Edition) a été sans contredit un des Seigneurs les » plus accomplis de son tems. Il ne parvint au comble » des honneurs de la guerre que par ses belles actions » & ses services. C'étoit un de ces hommes rares que » l'on peut mettre à juste titre au rang des Héros. Il » en avoit toutes les qualités, la valeur, l'activité, » la prudence, la capacité dans le maniment des af- » faires, & le plus parfait désintéressement ». Le La- » boureur, Tome II, p. 154 de ses Additions aux Mé- » moires de Castelnau, le peint avec les mêmes couleurs. Brantome, qui l'avoit connu, & qui ne le ménage pas sur son inclination prétendue pour la religion Protés- » tante, confirme en peu de mots ce jugement avanta- » geux. « Ce Marechal, raconte-t-il, avoit acquis de » tout tems la réputation d'estre brave & vaillant. » Avec cette hardiesse & vaillance, il estoit homme de » grandes affaires, & grand esprit & fort fin : ainsi le » tenoit-on à la Cour ».

voulu qu'elle s'exerçât, sans acception des rangs, des personnes, & des sectes.

L'envisage-t-on comme guerrier? Vieilleville, il faut l'avouer, n'a point remporté de ces victoires mémorables qui font époque dans l'histoire d'une Nation. Souvent il facilita à ses rivaux, les moyens de se couvrir de gloire; & seuls ils en ont recueilli l'honneur. On peut citer pour exemple, ce François Duc de Guise, que la défense de Metz a immortalisé. A peine l'histoire fait-elle mention du Maréchal de Saint-André, du Duc de Nevers, de Tavannes, & de Vieilleville, qui, en harcelant les Impériaux, en interceptant leurs convois, & détruisant cette armée en détail, forcèrent Charles - Quint de lever le siège. Les Historiens n'ont pas été moins injustes sur la prise de Thionville. Vieilleville en conçut (a) le projet. Le Duc de Guise accourut l'exécuter; & Vieilleville a été oublié. Il semble que ses Contemporains se soient réunis pour le dépouiller de toute sa gloire. Aucun d'eux n'a parlé de (b) son administration pendant les dix-

(a) Voyez les Mémoires de Brantome, Tome XV, page 33.

(b) Il se font encore tûs sur la manière dont Vieilleville s'y prit pour déterminer Henri II à porter en

huit années qu'il fut Gouverneur de Metz ; & le récit de cette administration , dans ses Mémoires , la rend aussi intéressante que celle du Maréchal de Brissac en Piémont. Il n'a manqué à Vieilleville que d'être sur un Théâtre plus vaste. N'ayant en main que de foibles moyens , ses exploits militaires n'ont pas été bruyans comme ceux du Duc de Guise , de Montluc , & de Tavannes : mais les lauriers qu'il cueillit ne furent pas arrosés du sang de ses concitoyens ; & on n'a point à lui reprocher (a) des actes de cruauté. Vieilleville vécut à cette époque désastreuse, où l'am-

1552 la guerre en Allemagne. C'est à cette expédition que la France est redevable de la réunion à la Couronne, de Metz, Toul & Verdun. Ainsi le Gouvernement de la première de ces villes étoit, sous ce point de vue, une récompense qui lui appartenoit.

(a) Il faut en excepter le meurtre de ce Maître-d'Hôtel de Louise de Savoye, dans le corps duquel il plongea son épée : mais il en avoit reçu un soufflet, & il avoit dix-huit ans. La seconde action de ce genre, est la querelle qu'il eut à Rouen vers la fin de 1562, avec le Sieur de Villebon. Il lui abbatit le poignet. Si l'on s'en rapporte à Brantome, qui désigne Villebon par le sobriquet *du Capitaine Boutefeu*, son zèle fanatique lui attira cette disgrâce. Au surplus, quand Vieilleville nous a paru en faute, on a eu soin de le relever.

bition, le poignard à la main, abusoit du nom du Roi pour colorer ses attentats. Dans ces momens de crise, il se rangea toujours au pied du Trône. Aucun esprit de parti ne l'y appelloit : la personne du Monarque attachoit son cœur & dirigeoit ses pas.

En 1560, la conjuration d'Amboise éclate : Vieilleville n'ignoroit pas qu'elle étoit dirigée contre les Princes de la Maison de Lorraine, dont il réprouvoit l'ambition. Mais en attaquant les Guises, on attaquoit l'autorité royale. Vieilleville s'arme contre les conjurés.

François II meurt, & Charles IX lui succède. Alors un des Princes (a) de la Maison de Bourbon aspirait ouvertement à la Régence. Vieilleville sentit que personne n'étoit plus intéressé au maintien de l'autorité du Roi que la mère du Roi même. Il se dévoue au service de Catherine de Médicis, tandis que la plupart des autres courtisans se déclaroient pour des chefs de factions qui promettoient à leur avidité un prompt avancement. Malheureusement Catherine n'employa que les petits moyens de l'intrigue : bientôt le timon du Gouvernement s'échappa de ses mains ; il fallut courir aux armes. Vieilleville, ferme

(a) Antoine de Bourbon, Roi de Navarre.

dans sa conduite, liant plus étroitement que jamais ses intérêts avec ceux de son Roi, combattoit & négocioit tout à la fois. Cette neutralité entre deux partis, à qui la Religion servoit de prétexte, lui attira la haine de l'un & de l'autre. Triste reflexion ! Il y a des tems où il est peut-être dangereux de ne pas vouloir être *oppresséur* : on court le risque de grossir la liste des *opprimés*. Vieilleville fut compris dans le nombre de ceux qu'on appelloit les *Politiques* (a). Ce surnom honoroit les Seigneurs à qui on le donnoit, puisqu'il

(a) Selon Brantome, il y eut plusieurs motifs qui firent soupçonner Vieilleville de favoriser le Calvinisme. 1°. Cet Auteur l'accuse vaguement d'avoir protégé les nouveaux sectaires dans son Gouvernement de Mets; & il attribue cette prédilection au ressentiment contre la religion Catholique que lui inspirèrent les Cordeliers de Mets, en voulant livrer cette ville aux ennemis. 2°. Brantome lui reproche d'avoir marié sa fille à un Seigneur de la Maison du Chatelet, fort attaché au Protestantisme. Il est aisé de répondre à la première imputation, que Vieilleville étoit trop raisonnable pour rejeter sur le Catholicisme la trahison de quelques Moines. D'ailleurs il est de notoriété publique que Vieilleville professa toute sa vie la religion de ses pères, & que partout il combattit le parti Calviniste. Quant à son alliance avec le Comte de Duilly, ses Mémoires apprendront au Lecteur qu'elle

désignoit leur éloignement pour les guerres civiles, & le refus précis d'entrer dans des complots qui tendoient à la subversion de la Monarchie. *Ces Politiques* aux yeux des Catholiques passoit pour les auteurs secrets du Calvinisme ; & les Calvinistes de leur côté les représentoient comme des Epicuriens, à qui toutes les Religions étoient indifférentes. Quoique ces opinions fussent bien contradictoires, on conçoit quel parti l'envie, la malignité & la calomnie en pouvoient tirer. Aussi fit-on un crime à Vieilleville de n'avoir point arrêté en 1568 le Prince de Condé fuyant de son château de Noyers, & cherchant un (a)

fut moins l'effet de son goût que de sa soumission aux volontés de la Cour.

(a) Les détails que Brantome, Tome XV, p. 8, fournit sur cet événement, ont été adoptés par plusieurs de nos Historiens. Il raconte que le Prince de Condé écrivit alors au Maréchal de Vieilleville « qu'il » avoit fui tant qu'il avoit pu, mais qu'estant à la » Rochelle, il avoit trouvé la mer, & d'autant qu'il » ne sçavoit point nager, il avoit été contraint de » tourner teste, & de regagner la terre, non avec les » pieds, comme il avoit fait en se retirant, mais avec » les mains, & se défendre de leurs ennemis ». Brantome ajoute « que Vieilleville n'en fut pour un tems » trop bien venu du Roy & de Monsieur ».

Nous observerons 1°. que cette prétendue disgrâce

asyle à la Rochelle contre ses persécuteurs. Vieilleville contint du Ludé , & Balaguier de Montsalés , qui à la tête de la Noblesse Catholique du Poitou lui demandoient la permission de commettre une injustice. Car c'en étoit une d'attenter à la liberté des chefs du Protestantisme , & de violer ainsi la foi des traités. On ne manqua pas d'empoisonner , à la Cour la conduite de Vieilleville. Cette fois les sifflemens de l'envie furent impuissans. Catherine de Médicis , & Charles IX , étoient convaincus de sa sagesse & de son attachement pour eux. Ils savoient que la dignité de Maréchal de France , dont ils l'avoient revêtu à la fin de 1562 , étoit le prix de ses services , & qu'il auroit rougi de la devoir à d'autres considérations. Catherine n'ignoroit pas qu'après la bataille de (a) Saint-Denis , l'épée de Connétable lui de Vieilleville ne fut pas longue , puisque l'année suivante il commandoit au siège de St. Jean-d'Angeli. Nous dirons encore que la Popelinière , en parlant de cette fuite du Prince de Condé , & du rôle qu'y joua Vieilleville , ne s'accorde pas avec Brantome ; & c'est ce qu'on verra dans l'Observation , n°. 12 , sur le IX^e. Livre de ces Mémoires. D'un autre côté , le Lecteur remarquera que Carloix se tait sur tout ce qui concerne ce fait.

(a) Jamais la manière de penser de Vieilleville sur

avoit été offerte , & que son refus avoit eu pour motifs , le bien de l'Etat , & le desir de lui plaire.

Vieilleville reparut à la Cour , & y fut accueilli. La dernière opération à laquelle , selon ses Mémoires , il participa , fut l'Edit de pacification de 1570. Si à cette époque , comme quelques Ecrivains l'ont prétendu , on projetta la proscription de la St. Barthélemi , on se garda bien sans doute d'en faire part au Maréchal de Vieilleville. Peut-être est-ce là la source où il faut chercher l'origine des nuages qui ont enveloppé la cause de sa mort (a). On soupçonna que le poison avoit avancé le terme de ses jours. Dans ce

nos guerres civiles ne se développa avec plus d'énergie que dans cette circonstance. Les deux partis s'attribuoient le gain de la bataille. Charles IX le consulta. *Vostre Majesté, Sire, répondit Vieilleville, ne l'a point gagnée, encore moins le Prince de Condé: Qui doncques?* dit le Roi; *c'a esté,* répliqua le Maréchal, *le Roy d'Espagne.*

(a) Le Maréchal de Vieilleville mourut à Duretal vers la fin de Novembre 1571. Le Père le Long prononce affirmativement qu'il fut empoisonné. Il paroît que ce sçavant a copié l'Abrégé de Du Paz , sans discuter si le fait étoit revêtu de preuves bien authentiques. Le Père Griffet a été plus mesuré dans ses Observations sur l'Histoire de France , par Daniel , T. X ,

siècle de corruption, on étoit si familiarisé avec les assassinats & les empoisonnemens, qu'on avoit de la peine à se persuader que l'homme de bien mourant, n'en fût pas la victime.

De la personne de Vieilleville, passons à ses Mémoires. Ils ont été rédigés par Vincent Carloix, son Secrétaire. Le *Loyal Serviteur* écrivit ainsi ceux du *Chevalier Bayard*, son maître. Carloix (a) en l'imitant, a lutté contre son modèle (b). Il se pénétra comme lui

p. 649. Il dit simplement que le genre & les circonstances de sa mort firent croire qu'il avoit été empoisonné.

(a) Carloix avoit été reçu Secrétaire du Roi le 6 Octobre 1569; & il se démit de cette charge le 20 Février 1571. Le Marquis d'Aubais, en rapportant ces particularités, n'explique point les causes de cette démission. Il nous apprend encore, d'après du Paz, « que Carloix mourut âgé de 82 ans, & qu'il auroit » fait imprimer son ouvrage, si les guerres civiles ne » l'en avoient empêché ». (Notes sur l'Histoire des guerres du Comté Venaisin, de Provence, &c., par Peruffis, p. 254.)

(b) Cela est applicable à la manière dont ces Mémoires sont écrits : car pour l'authenticité des faits, ces deux ouvrages ne se ressemblent point. Le *Loyal Serviteur* est presque toujours d'accord avec ses Contemporains, tandis que Vincent Carloix, au contraire, se trouve souvent démenti par les monumens du tems.

de l'esprit de l'homme qu'il vouloit peindre. Eh ! Qui peut mieux exprimer le ton, la manière & le costume d'un personnage célèbre, que celui qui tous les jours le voit & l'entend ?

D'ailleurs on sçait quelles étoient alors les fonctions d'un Secrétaire (a). Confident intime du Seigneur qui se l'attachoit, il devenoit le dépositaire de ses pensées les plus secretes. Instruit par son maître des intrigues des Courtisans, toujours au courant de cette multitude de petites considérations, & de ressorts cachés qui font mouvoir l'administration, il en tenoit (b) un journal curieux

(a) « J'adjousteray icy (a dit le Laboureur dans » ses additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, » page 158) au bonheur & aux bonnes qualitez du » Marechal de Vieilleville, le choix qu'il fit d'un Se- » crétaire habile & affectionné, qui a pris soin d'escrire » sa vie ; & je remarqueray à cette occasion que tous » les grands Seigneurs estoient curieux au tems passé » de s'acquérir des personnes qui leur rendissent cet » office. On a quasi perdu cette coutume ; & peut-être » aussi en a-t-on moins besoin que de bons donneurs » d'avis qui ménagent des habitudes & des sociétés » avantageuses avec les gens d'affaires, & qui se fas- » sent rendre bon compte de l'intérest du crédit du » maître ».

(b) On trouvera encore quelques développemens

à consulter dans beaucoup de circonstances. C'est à ces journaux que nous sommes redevables de la plupart de ces Mémoires particuliers, dont l'histoire se nourrit, & sans lesquels elle n'offriroit qu'une sèche nomenclature de faits. Voilà le point de vue d'où il faut partir, pour apprécier ces sortes d'ouvrages, & particulièrement celui de Vincent Carloix. Pendant trente-six ans (a) il fut le confident, ou plutôt l'ami du Maréchal de Vieilleville. Cependant il ne faut pas adopter sans restriction le jugement du Père Griffet (b). « On doit (dit-il) regarder ces Mémoires » comme un monument précieux & utile » pour l'éclaircissement & pour la perfection » de notre Histoire. L'Auteur renvoye aux » Historiens le récit des évènements que per- » sonne n'ignore, pour s'étendre sur ceux

sur le travail de ces Secrétaires dans l'Observation, n^o. 12, du neuvième Livre de ces Mémoires.

(a) Ce fait est rapporté par du Paz dans son Histoire généalogique de plusieurs Maisons illustres de Bretagne. Voyez aussi le Tome I des Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France, par M. le Marquis d'Aubais, p. 254.

(b) Le Laboureur, le Marquis d'Aubais, le Père le Long, & l'Auteur de l'Esprit de la Ligue en parlent aussi avantageusement que le Père Griffet.

» dont la connoissance est réservée aux té-
 » moins oculaires , & à ceux qui ont eu
 » part à la plus intime confiance des Princes
 » & des Généraux d'armée. On y trouve une
 » foule d'anecdotes singulières, omises par
 » les Historiens ».

Par rapport à la véracité (a) des faits, cet éloge est exagéré : nous devons aussi prévenir que Carloix, portant jusqu'à l'idolâtrie la vénération pour son maître, il le loue avec excès. Sans cesse il se monte sur le ton du Panégyriste : jamais son Héros n'a tort ; & il lui attribue tous les succès. Le Père Griffet se passionnant pour Carloix, s'est efforcé de l'excuser, en disant *que c'étoit le style du tems, & que les témoignages avantageux qu'un serviteur fidèle rend à son maître, sont moins fastidieux que les louanges qu'un homme tel que le Maréchal de Montluc se donne.* Nous convenons que Montluc, à force de se louer, est quelquefois fastidieux. Mais si on n'a pas fait grace à sa jactance, & à celle du Rédacteur des Mémoires de Tavannes, on ne doit pas être plus indul-

(a) En lisant nos Observations & nos notes, on s'en convaincra, quoique nous n'ayons rien négligé pour concilier ces Mémoires avec les écrits du tems.

gent pour Carloix, puisque le même défaut dépare son ouvrage.

Sa partialité sur cet article (a) force d'être en garde, quand il maltraite les rivaux & les Contemporains de son maître.

Si nous condamnons chez Carloix les louanges excessives qu'il prodigue au Maréchal de Vieilleville, il nous semble qu'il est digne d'approbation, en réclamant, comme il le fait, contre l'injustice des Contemporains. Presque tous, par un silence affecté, ont ravi à Vieilleville le mérite de ses plus belles actions. On diroit volontiers qu'ils ont voulu le punir de n'avoir épousé aucun parti. Au surplus, Carloix l'a bien vengé de cette injustice : la manière seule dont ces Mémoires sont écrits, leur assure un succès durable. Par eux le nom de Vieilleville occupera une place distinguée dans nos Annales. Quoique remplis d'expressions gauloises & surannées, ils ont cette fraîcheur de coloris & d'images,

(a) On ne peut être trop sévère sur cet article. Souvent le fiel le plus amer a coulé de la plume de Vincent Carloix; & malheur à quiconque fut l'ennemi de son Héros! on a droit de s'étonner que le Père Griffet, Auteur d'un ouvrage sur la critique en fait d'histoire, n'ait point discuté plusieurs de ces imputations vraiment rétrissantes pour la mémoire d'hommes célèbres.

cette naïveté de style, cet abandon & cette négligence aimable qui invitent à lire ceux de la Trémoille, de Bayard & de Fleuranges. On y retrouve l'originalité de tournures qui plaît dans Montluc, & quelquefois ces coups de pinceau mâles & hardis qui font si bien ressortir la fierté de Tavannes. Les objets y sont peints avec des couleurs si vives, si naturelles, qu'on croit les avoir sous les yeux. L'Auteur rapporte fréquemment les paroles des principaux personnages de la Cour de François I, d'Henri II, de François II & de Charles IX. On reconnoît sans cesse le goût & le génie de leur siècle.

Pendant près de deux siècles l'ouvrage de Vincent Carloix est resté enseveli dans les archives d'un château. Le manuscrit qui tomba entre les mains du Père Griffet, étoit de différentes écritures, toutes également conformes à celles dont on se servoit sous Charles IX & sous Henri III. Les sept premiers Livres avoient été mis au net, & copiés vraisemblablement sur l'original. Mais on appercevoit tant de ratures & de corrections dans les trois derniers, qu'il y a lieu de présumer qu'ils ont été écrits de la main de l'Auteur. Tel étoit ce monument dont

on doit (a) la publicité au Père Griffet. Avant lui, on ne le connoissoit que très-imparfaitement. Un Religieux de l'Ordre de St. Dominique (François - Augustin (b) Du Paz) en avoit publié un extrait assez étendu. Quoiqu'un savant (c) ait fait l'éloge de son travail, si l'on compare l'extrait à l'original, on adoptera sans peine le jugement qu'en a porté le Père Griffet. La confusion qui regne dans cet extrait, la pésanteur avec laquelle l'abbreviateur se traîne sur les pas de Carloix,

(a) Ces Mémoires furent imprimés en 1757, en 5 volumes in-8°. On lit dans la Bibliothèque Historique du Père le Long, Tome II, p. 258 de la nouvelle Edition, « que le Père Griffet, Jésuite, en a fait la Préface » & les notes, & qu'il a continué les Mémoires jusqu'à » la mort du Maréchal ». Cette dernière assertion est inexacte. Le Père Griffet n'a point continué ces Mémoires. Comme l'original finissoit avant la mort du Maréchal de Vieilleville, l'Editeur a suppléé au silence de Carloix, en insérant à la suite du texte un précis tiré de du Paz; & ce précis conduit le Lecteur jusqu'au moment où Vieilleville mourut.

(b) Histoire généalogique de plusieurs Maisons illustres de Bretagne, imprimée en 1620, Paris, Buon, in-fol.

(c) Lisez le Tome I du Recueil de M. le Marquis d'Aubais, p. 254.

la sécheresse

la sécheresse de son analyse placeront toujours cette production au rang des livres médiocres. Deux Écrivains (a) du dix-septième siècle ont aussi invoqué les Mémoires de Vieilleville. Mais l'usage qu'ils en ont fait, annonce qu'ils n'avoient point lu l'original, & qu'ils ne connoissoient que l'Abrégé de Du Paz. Tous les trois s'accordent sur le nombre de neuf livres auquel ils réduisent ces Mémoires, tandis que le manuscrit imprimé par les soins du Père Griffet en contenoit dix.

Cet Éditeur l'a divisé en Chapitres, dont il a composé les sommaires. C'est la seule addition qu'il avoue s'être permise. Un (b) Moderne l'accuse *d'avoir un peu retouché le style*. Il ajoute *qu'on auroit mieux aimé (ces Mémoires) dans leur naturel*. Pour juger de cette imputation, il faudroit avoir comparé

(a) Corbinelli dans son Histoire généalogique de la Maison de Gondy, imprimée en 1705. (Voyez l'article de Corbinelli dans le Dictionnaire de Bayle.) Le Laboureur dans ses Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 158.

(b) Ce reproche est consigné dans les Observations qui précèdent l'Esprit de la Ligue, Tome I, p. 42. Au contraire le Père le Long dans sa Bibliothèque historique, Tome II, p. 258, déclare qu'on y a conservé le style du tems auquel ces Mémoires ont été composés.

le manuscrit avec l'imprimé. Peut-être le résultat d'un pareil examen se borneroit-il à quelques (a) mots dénaturés par les copistes & corrigés par l'Editeur, ou à quelques légers changemens dans un certain nombre de constructions devenues inintelligibles? On est d'autant plus fondé à le présumer, que ces Mémoires, publiés par le Pere Griffet, abondent en mots vieillis, & en locutions usitées par les Ecrivains du tems. Au-lieu d'en substituer de plus modernes, comme l'Editeur le pouvoit, s'il eût eu la prétention d'embellir l'Ouvrage de Carloix, il s'est contenté d'en faciliter l'intelligence par des notes explicatives.

En réimprimant ces Mémoires d'après l'édition du Pere Griffet, on a profité de son travail. Mais on a rectifié beaucoup de fautes qui lui étoient échappées. On y a joint des développemens dont son édition manquoit.

(a) Il s'en faut bien que tous les hommes voyent de la même manière. M. le Marquis d'Aubais, qui certainement respectoit les anciens monumens, desiroit qu'en imprimant l'ouvrage de Vincent Carloix, on eût l'attention d'élaguer les prolixités & les détails superflus. Ainsi en supposant que le Père Griffet se soit permis quelques-uns des changemens dont on vient de parler, il y a lieu de penser que le Marquis d'Aubais n'auroit pas réclamé.

Notre méthode de rapprocher des écrits des contemporains & des autres monumens du tems les Mémoires que nous publions, nous a procuré des lumieres & des renseignemens qui nous semblent jeter un grand jour sur l'Ouvrage de Carloix. On n'a épargné ni soins, ni recherches pour y rétablir l'ordre chronologique, & pour fixer avec le plus de précision possible la date de chacun des faits qui concernent personnellement le Maréchal de Vieilleville. Les trois derniers Livres surtout ont exercé notre courage. Il est probable que Carloix ne les a ni revus, ni retouchés, & qu'ils renferment le premier jet de ses matériaux, disposés sans ordre, sans liaison & sans plan. Telle étoit dans l'origine la forme de la plupart de ces Journaux ou Mémoires, que les Secrétaires des hommes en place écrivoient d'après leurs récits, & sur les instructions qu'ils leur communiquoient. Ces Ouvrages (a) n'étoient point destinés pour le public. Il falloit y travailler de nouveau pour

(a) Les Mémoires de Sully de l'ancienne Edition constatent cette assertion. La narration des faits y est hachée & sans suite. Les Secrétaires qui les ont rédigés, apostrophent leur maître; & ils employent continuellement ces périphrases : *Souvenez-vous, rappelez-vous...* Veut-on des preuves plus détaillées ? On les trouvera

116 NOTICE DES ÉDITEURS.

les livrer à l'impression. Il n'est donc point surprenant que cette dernière partie de l'Ouvrage de Vincent Carloix soit pleine de transpositions, que les événemens y soient confondus, & que l'ordre des dates s'y trouve souvent renversé. Peut-être nous objectera-t-on que nous aurions dû faire disparaître ces défauts dans notre édition ? Mais nous n'aurions pu y parvenir, sans mutiler l'Ouvrage, & sans l'altérer. Notre but est de déposer entre les mains du public les monumens (a) tels qu'ils nous été transmis ; & notre tâche est d'indiquer les erreurs, & de fournir les moyens de classer chaque fait dans son ordre naturel. En lisant nos observations & nos notes avec quelque attention, nous présumons qu'on pourra éviter de s'égarer.

dans plusieurs de nos Observations sur les IX & X^{èmes} Livres de ces Mémoires.

(a) On doit respecter surtout la partie historique : nous sommes si pénétrés de cette vérité, qu'en élaguant des accessoires inutiles ou étrangers, on a soin d'en rendre compte, & d'y suppléer par un extrait.

Fin de la Notice.

M É M O I R E S
D U M A R É C H A L
D E V I E I L L E V I L L E .

L I V R E P R E M I E R .

C H A P I T R E P R E M I E R .

Noblesse de M. Vieilleville.

JE DIRAI donques que très-haut, illustre & puissant Seigneur, Monseigneur FRANÇOIS DE SCEPEAUX, Sire de Vieilleville, Comte de Durestal, Baron de Mathefelon, Seigneur de la Vaisoufiere, de Saint-Michel-du-Boys & de la Berardiere, Mareschal de France, Gouverneur & Lieutenant général pour le Roy Henri II, François II, & Charles IX, en la ville de Metz & pays Messin, étoit fils de Haut & Puissant Seigneur Messire René de Scepeaux, Chevallier, Sire de Vieilleville, & des terres cy-dessus ; & de haute & vertueuse Dame Marguerite de la Jaille, aussi Dame desdits lieux, gens de bien, d'honneur, & sans aucun reproche ; vivants si vertueusement, que toute la noblesse du pays

d'Anjou & du Maine y prenoit exemple : qui étoit cause qu'estants ordinairement visitez & hantez par ladite Noblesse & autres gens d'Estat, ils tenoient une fort magnifique & ouverte maison & des plus liberales du pays. Et étoit fils (a) d'une fille de cette illustre maison d'Estouteville, que toute la France connoist, & puisné de l'ancienne maison de Scepeaux de laquelle les prédecesseurs ont fait à nos Rois de fort grands & signalés services du tems des guerres contre les Anglois, anciens ennemys de la Couronne de France, & quasi à leurs dépens & avec l'aide de leurs sujets : car ils avoient de ce tems-là grandes Seigneuries & possessions ès Provinces de Bretagne, Anjou & le Maine, qui en sont écartées, à cause des infinies dépenses que leur *moyennoient* (b) ces guerres.

(a) Le Maréchal de Vieilleville étoit fils de René de Scepeaux & de Marguerite de la Jaille, Baronne de Duretal & de Matefelon, du chef de Marguerite de Châlon-Tonnerre, sa bisayeule; & petit-fils de François de Scepeaux & de Marguerite d'Estouteville, dont la petite nièce Adrienne, Duchesse d'Estouteville, épousa François de Bourbon, Comte de Saint-Pol. Le Maréchal de Vieilleville sortoit de la branche cadette de la Maison de Scepeaux. (Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 167.)

(b) Occasionnoient.

Toutefois encore, pour le jourd'huy, le chef de la maison de Scepeaux jouit de plus de cinquante mille livres de rente, ayant succédé aux biens par vray & legitime mariage de très-illustre Princesse Madame Philippe (a) de Montespèdon, en son vivant, épouse de très-excellent Prince, Monseigneur Charles de Bourbon, lorsqu'il vivoit, Prince de la Rochefuryon: qui donne bien à connoître de quelle marque est cette maison de Scepeaux; & ayant hérité pareillement de Madame Marguerite de la Jaille, mere de mondit Sieur le Marechal.

CHAPITRE II.

Monfieur de Vieilleville entre dans la maison de Louise de Savoye, mere de François I.

DE TOUTE ancienneté, nos Rois ont accoutumé de prendre les enfans des grandes

(a) Guy de Scepeaux, aîné de sa Maison, hérita des biens de Philippe de Montespèdon, Princesse de la Roche sur-Yon, dont les enfans moururent avant leur mère. Il étoit héritier de ces biens par Louise de la Haye, sa grand'mère, d'une des plus illustres Maisons de Touraine; parce que ces grands biens étoient entrés dans la Maison de Montespèdon par Jeanne de la Haye, femme de Joachim de Montespèdon, père de Philippe.

& illustres Maison de leur Royaume , & en tirer du service , ou auprès de leurs personnes , ou les mettre avec nos Princes (1) , leurs enfans , pour apprendre la vertu , afin que , devenants en (a) l'aage de porter les armes , ils soient employez aux charges d'importance , & honorez selon leurs mérites des haults grades & estats du Royaume , qui sont presque infinis ; pour à quoi parvenir , ils s'esvertuent à toutes louables actions & exercices , méprisants , poussez de cette espérance , la mort & la vie , de cette sorte qu'ils ne pensent qu'au point d'honneur , à estre vaillants , à acquérir réputation , & se hazarder à toutes entreprises pour le service de leur Roi : qui est cause que

Le fils de Guy de Scepeaux eut le Duché de Beaupreau , par la donation que lui en fit cette Princesse de son vivant ; & il fut Duc de Beaupreau , sans que son père eût la qualité de Duc. Ce fils de Guy de Scepeaux , quatrième du nom , Duc de Beaupreau , mourut en 1597. Il avoit épousé Marie de Rieux , fille de Guy , Sieur de Chasteau-neuf. Il laissa une fille unique , Jeanne de Scepeaux , qui fut mariée à Henry de Gondy , Duc de Retz.

(a) Lisez l'Observation , n°. 8 , sur les Mémoires de la Trémoille , Tome XIV de la Collection , p. 262 , & l'Observation , n°. 1 , qui est à la suite du premier Livre de ces Mémoires.

la Noblesse de France *excelle* (a) toute autre de ce monde , & n'a sa pareille sous l'univers ; car il n'y en a point qui lui soit aucunement comparable.

Suivant cette excellente coutume , il fut nourri enfant d'honneur de Serenissime Princesse Madame Louyse de Savoye , mere du Roi François le Grand , & Régente en France : mais il n'y fut que quatre ans seulement ; car il lui survint une *fortune* (b) qui lui accourcit son service , & lui *traina* (c) toutefois son (d) avancement ; d'autant qu'un Gentilhomme lui ayant donné un soufflet , comme il alloit au service du dîner de sa maitresse ; l'enfant d'honneur , le dîner finy , se déroba de son Gouverneur , & vint trouver ce Gentilhomme que l'on disoit estre Premier Maître-d'Hostel de Madame la Regente.

(a) Surpasse.

(b) Accident. (c) Retarda.

(d) Quand les Enfans d'honneur quittoient leur service , on leur donnoit quelque grade militaire pour récompense , & plus leur service étoit court , plus leur avancement étoit prompt. L'accident arrivé à M. de Vieilleville racourcit à la vérité son service , mais retarda son avancement , puisqu'il sortit de la Maison de Louise de Savoye sans aucune récompense , & qu'il alla servir dans l'armée d'Italie comme simple volontaire.

& le pressant de lui rendre son honneur , lui donna de l'épée au travers du corps. Ce malheur lui advint le dix-huitieme an de son aage.

Après ce coup , qui ne fut pas tenu pour mauvais , des plus grands , & principalement du Roi , qui ne pouvoit trouver bon que les Maîtres d'Hostel ou autres Officiers de sa Maison , outrageassent ou missent les mains sur les Enfans d'honneur , & qui avoient des Gouverneurs exprès pour se plaindre à eux , & les chastier s'ils s'oubloient en quelque sottise ; Sa Majesté envoya chercher M. de Vieilleville pour le présenter à Madame la Regente sa mere , & le reconcilier ; car on tenoit ce Maître d'Hostel pour mort. Mais il s'étoit déjà absenté de la Cour , & venu trouver son pere en sa maison de Duresfal , pour prendre de luy le moyen de faire (a) le voyage de Naples , où l'on disoit que

(a) Cet évènement se passa vraisemblablement à la fin de 1526 , ou au commencement de 1527. Il a fallu quelques mois au jeune Vieilleville pour se préparer à rejoindre l'armée de Lautrec. Quoiqu'alors le faste militaire ne fût pas tel qu'il a été depuis ; étant accompagné (comme il le dit) de 25 Gentilshommes , la formation de ses équipages & de ceux de sa suite , exigeoit un certain délai.

M. de Lautrec menoit une belle armée : & ayant fait ses préparatifs , mis ordre à son équipage , & s'estre muny abondamment de finances , & choisy vingt-cinq Gentilshommes d'Anjou & de Bretagne pour l'accompagner ; car il vouloit paroître en Seigneur de sa qualité ; il se présenta à (a) M. de Lautrec en la ville de Chambery , qui le reçut fort humainement ; & le reconnoissant pour son parent , à cause de Parthenay (b) , le fit loger sous sa Cornette , & l'eut en très-grand estime , au moyen des belles preuves d'armes qu'il fit durant ce voyage ; car en toutes les factions , prises des villes , & généralement toutes entreprises qui s'offrirent , il fut toujours des premiers.

CHAPITRE III.

Guerre de Naples. Prise de Pavie.

[1527.] **A**UPARAVANT que l'armée entrast au Royaume de Naples , M. de Lautrec la fit (2) passer par l'Etat de Milan & la Lom-

(a) Ce fut sur la fin de Juin 1527.

(b) Le Maréchal de Vieilleville, du côté de sa mère, descendoit de Jeanne de Mathefelon, Dame de Parthenay.

bardie , où furent prises par force plusieurs bonnes villes & fortes places , comme Genes , *Biegras* (a) , *Morterre* (b) , *Vigene* (c) , *Noarre* (d) , Alexandrie & toute l'*Omeline* (e). En quoy M. de Vieilleville n'épargna sa vie , non plus que s'il en eust eû une centaine à dépendre , à la vue de toute l'armée , & au grand contentement de M. de Lautrec. Et ne faut oublier Pavye qui fut battue quatre jours durant , d'une si étrange furie , que ceux de dedans envoyèrent devers M. de Lautrec deux Capitaines & un Trompette , pour parlementer ; mais cependant M. de Vieilleville brussant d'ardente jeunesse , suivy de toutes les bandes Françoises , déjà préparées pour l'assaut , entra dedans par la bresche ; & taillerent en pieces tout ce qui se présenta devant eux pour leur faire teste. A quoy ceux de dedans ne s'attendoient pas (3) : car ils étoient aux écoutes de la composition que l'on voudroit faire à leurs Deputez. Les Suisses & Lansquenets y accoururent bientôt ; dont la Ville fut prise & saccagée huit jours durant , avec infinies massacres & cruautéz qui y furent exercées ;

(a) Bigraffa.

(b) Mortare.

(c) Vigevano.

(d) Novarre.

(e) La Lomelline.

se souvenants de la prise du Roy , & de la défaite de son armée devant ladite Ville. A quoy il ne fut possible à M. de Lautrec de mettre ordre , ny d'y pouvoir remedier. Et sans le commandement qu'il fit à M. de Vieilleville , de prendre deux cens hommes d'armes pour empescher le feu , elle eust esté sans doute réduite en cendres : encore ne purent-ils tant battre ni menacer , qu'il n'y eust quarante ou cinquante maisons brûlées. Car la mémoire de cette bataille , qui étoit encore récente , d'autant qu'il n'y avoit pas cinq (a) ans à dire , les avoit ainsi enflammez à cette cruelle vengeance.

CHAPITRE IV.

M. de Vieilleville pris sur Mer.

AYANT M. de Lautrec très-heureusement exploité en toute la Lombardie , & donné ordre , sejournant à Bouloigne , à la déli-

(a) Le Secrétaire Vincent Carloix , en rédigeant les Mémoires de son maître , n'a pas pris garde à l'anachronisme qu'il commettoit ici ; & il est surprenant que le Père Griffet , dans son Edition , n'ait pas relevé cette faute. La bataille de Pavie se donna le 25 Février 1525 : ainsi au lieu de cinq ans , il ne s'en étoit pas encore écoulé deux.

vance du Pape ; il fit marcher son armée, pour toujours tenir sa bonne fortune en haleine, vers le pays de la Brusse (a) ; & suivant toujours la coste de la mer Adriatique, vint loger au Marquisat de Gouast. Or y avoit-il dix ou douze Galeres Venetiennes qui le cotoyoient toujours terre à terre, pour le favoriser & soutenir du costé de la mer ; desquelles étoit général le neveu du Duc d'Urbain ; lequel averty que quelques Galeres faisoient escorte à des Vaisseaux ronds qui passaient en Candie, delibera de les assaillir. De quoy le bruit repandu par l'armée, M. de Vieilleville qui vouloit veoir de tout, laissa tout son train au Cap, entra en une galere ; & s'y jetta avec luy un Gentilhomme d'honneur, nommé M. de Cornillon (b), qui luy donna sa foy de ne le jamais abandonner. Il y entra plusieurs (c) autres jeunes Gentilshommes de bonne part,

(a) L'Abbruze, Province du Royaume de Naples.

(b) On trouve ce M. de Cornillon dans le nombre des Seigneurs François qui avoient suivi Lautrec en Italie. (Voyez les Mémoires de Martin du Bellay, Tome XVIII de la Collection, p. 81.)

(c) Cette anecdote, qui peint si bien le caractère national, toujours ardent & *avantureux*, a été négligée par tous nos Historiens.

pour combattre & acquérir honneur. Et voguans de franc courage, en esperance de trouver l'ennemy, ils le découvrent auprès de *Monica* (a), qui estoit au-dessus du vent, & plus fort, lequel ne faillit pas de s'aider de son avantage; & charge furieusement les galeres Venitiennes, qui ne tindrent pas coup, mais hausserent la voile, & se retirerent sans combattre que bien peu. Et estant celle où M. de Vieilleville combattoit, déjà bien engagée, elle n'eut moyen de faire voile; mais fut investie & prise, & luy prisonnier, entre les mains du Seigneur de la même ville de *Monica*, qui lui presenta une courtoisie qu'il ne voulut pas accepter. Car l'ayant mis à trois mille écus de rançon, & Cornillon à mille, il lui offrit liberté pour aller, sur sa foy, querir lescites ransons, à la charge toutefois, s'il ne revenoit dedans le tems qu'il lui avoit limité, que son compagnon seroit mis à la *catene* (b), en danger d'y user le reste de ses jours.

M. de Vieilleville qui avoit (4) juré amitié avec M. de Cornillon, refusa ce parti, craignant que la longueur du chemin, & les moyens ne se pussent accommoder avec la briéveté du tems; mais il pria le Sieur de

(a) Monaco.

(b) Chaîne.

Monica d'envoyer devers M. de Lautrec, l'avertir qu'il tenoit Vieilleville prisonnier ; & qu'il payeroit outre sa rançon & depens, ceux que le Trompette feroit pour aller jusques la distance du lieu où ils estoient, environ soixante milles. Ce que fit le Sieur de *Monica* : & le Trompette de retour, amena deux Gentilshommes de la part de M. de Lautrec, qui apportèrent ce qui étoit requis pour sa liberté. Mais parce que ledit Sieur de *Monica* avoit oublié de spécifier la rançon & depens de l'autre, M. de Vieilleville les renvoya avec leur argent, suppliant par eux, M. de Lautrec, après l'avoir remercié de sa bonne volonté, d'envoyer un homme sûr, en la Duché d'Anjou, porter les presentes qu'il écrivoit à son pere, estant à Durestal, pour avoir quatre mille écus ; & qu'il creveroit plustost en la prison que d'abandonner un Gentilhomme d'honneur & de valeur qui étoit prisonnier avec lui, & s'en estoient mutuellement juré fidélité de courir une même fortune. Mais comme ils étoient prêts à partir avec cette créance, le Seigneur de *Monica* considerant la grandeur du courage, & la loyauté de M. de Vieilleville, qui aimoit mieux *patir* (a) que de

(a) Souffrir.

manquer de foy & de parole , luy donna fort liberalement son compagnon , & prit ce qu'ils avoient apporté pour luy.

C H A P I T R E V.

Suite de la guerre de Naples.

ARRIVÉ que fut M. de Vieilleville en sa prison , il trouva l'armée déjà bien avancée en la Pouille , & M. de Lautrec prest à donner la bataille au Prince d'Orange (a) , lequel depuis la mort du Duc de Bourbon (b) étoit toujours demeuré Lieutenant de l'Empereur en son armée.

Or, M. de Lautrec avoit pris (c) audit pays de la Pouille , les haras de l'Empereur , & départy les chevaux aux Seigneurs de l'armée, Capitaines , Lieutenans de Gendarmerie & de Cavalerie legere. En quoi il n'oublia pas M. de Vieilleville , encore qu'il fust absent & prisonnier ; car il luy avoit reservé deux des plus beaux coursiers de tout le haras , desquels il luy fit publiquement present. Ce qui luy vint

(a) Philibert de Châlon.

(b) Charles de Bourbon, Connétable de France.

(c) Cette prise des haras de l'Empereur est racontée dans les mêmes termes par Martin du Bellay, T. XVIII de la Collection, p. 77.

à plain souhait en cette occasion de bataille ; avec une ferme esperance de rendre M. de Lautrec très - véritable. Car il luy avoit dit, en les luy donnant, telles paroles : « Je les » vous ai gardés & choisis, mon cousin, tels » que vous les voyez, pour l'assurance que » j'ay qu'ils ne retourneront jamais en France, » & que vous les sçauvez fort bien employer. » L'Ecuyer de l'Empereur, que je tiens pri- » sonnier, les avoit déjà dressés, & estoient » prests d'estre envoyez au Vice-Roy de Na- » ples, pour les faire passer en Espagne ». Et sur l'heure, M. de Lautrec nomma le meilleur, de son nom ; & appella l'autre l'*Imperial*.

Mais le malheur fut si grand, que l'on ne vint point *au gros jeu* (a). Car il ne fut possible de tirer le Prince d'Orange hors de son fort ; & quelques escarmouches qu'on luy put dresser, qui furent braves & furieuses, deux jours durant, pour l'amorcer au combat, si est - ce qu'il n'en voulut pourtant jamais déloger.

Quoy voyant M. de Lautrec, fit marcher l'avant-garde, bataille, & arriere-garde tout d'un front ; & son artillerie, la bouche devant, qui estoit de vingt-quatre pieces de divers

(a) A une bataille.

calibres, dont les moindres estoient fix moyennes, qu'il fit tirer contre l'ennemy pour l'eschauffer à la bataille ; car il s'étoit logé en lieu fort avantageux. Mais ce fut en vain ; *ou* (a), *qu'il attendoit* du secours qui n'estoit encore prest, *ou bien qu'il avoit* quelque autre projet qu'il ne pouvoit pas encore executer ; car il estoit assez experimenté Capitaine. Toutefois pour sa reputation, il fit descendre sur les bataillons qui marchaient après l'artillerie Françoisse, trois cents chevaux, & environ quatre cents arquebusiers, qui ne furent pas fitost découverts, que M. de Lautrec commanda à M. de Vieilleville qui menoit les volontaires, lesquels pouvoient faire le nombre d'environ deux cents Salades (b), d'aller charger cette troupe à la main droite ; & aux sieurs de Moriac, Lieutenant du Duc d'Albanie, & de Pomperand, avec leurs compagnies de Gendarmes, de les attaquer à l'autre *main* ; ce qui fut si vigoureusement executé, que tous les ennemis qui estoient sortis, furent deffaits, & les enseignes & guidons gagnés, & bien peu

(a) Soit qu'il attendît, soit qu'il eût quelque autre projet.

(b) Deux cens hommes armés de certains casques que l'on nommoit des *Salades*. (Voyez l'Observation, n°. 2, sur le premier Livre de Martin du Bellay.)

des nostres tuez, mais beaucoup de démonitez, principalement de ceux qui se ruèrent (a) sur l'arquebuserie Espagnole; & en cette charge, M. de Vieilleville perdit celuy de ses courriers qui s'appelloit l'*Imperial*.

CHAPITRE VI.

M. de Lautrec évite la bataille.

L'ARMÉE (b) Françoisé qui marchoit en l'ordre cy-dessus, & qui avoit vû cette defaite, crioit sans cesse : *bataille, bataille* : & avoient déjà les Suiffes & Lansquenets baifé la terre. Ils voyoient de l'autre part M. de Lautrec l'armet en teste, l'épée au poing, & monté à l'avantage, qui faisoit croire à tout le monde, que de ce pas on alloit enfoncer l'ennemy en son fort, & le combattre. A quoy un chacun se préparoit de très-ardent courage. Mais au lieu de cela, M. de Lautrec alla loger l'armée sur une autre montagne, vis-à-vis de celle où étoit campé l'ennemy. De quoy l'on pensa crever de desespoir; mais s'il eust combattu ce jour-là, sans doute la victoire étoit la sienne.

(a) Jettèrent.

(b) Ce récit, & ce qui a précédé, est conforme à celui de Martin du Bellay.

Le lendemain, le Duc d'Albanie, le Comte de Vaudemont, le Seigneur Michel Antoine, Marquis de Saluces, & le Comte de *Tandes* (a) luy dirent que s'il eust combattu le jour précédent, il eust gagné la bataille. A quoy il répondit assez fierement, *qu'il ne l'eust pû faire sans perdre beaucoup de gens de bien ; mais que devant peu de jours, il les auroit la corde au col, sans hazarder un seul homme, & qu'il sçavoit bien sa charge ; n'estant au reste si dépourvû de sens & d'experience, qu'il ne sçust bien faire la guerre à l'œil.* L'on dit que le Comte *Petre* (b) de Navarre l'avoit *diverty* (c) de combattre, pour attendre le Seigneur *Horacio-Baillon* (d) qui luy amenoit treize compagnies de gens de pied Italiens des plus aguerris de toute l'Italie.

Il y avoit entre les deux camps une vallée.

(a) Tendès.

(b) Par rapport à Pierre de Navarre, voyez notre Observation, n°. 28, sur les Mémoires de Martin-du-Bellay, Tome XVIII de la Collection, p. 326. Nous ajouterons que, selon Paul Jove, Pierre Navarre, après avoir été matelot, fut valet-de-pied du Cardinal d'Arragon, & qu'ensuite il servit dans les troupes Florentines.

(c) Détourné.

(d) Horacio Baglione. (Voyez l'Observation, n°. 26, sur du Bellay, Tome XVIII de la Collection, p. 324.)

assez spacieuse, sans bois, riviere, marais, ny aucune fondriere, où il se fit huit jours durant de braves combats, escarmouches, charges, prises & *recouffes* (a) : & là le fils du Sieur de *Monica* (b) fut prisonnier de M. de Vieilleville, qui le renvoya à son pere franc & quitte, en consideration de la courtoisie qu'il avoit faite en sa faveur, & au sieur de Cornillon; avec serment pris de luy, qu'il ne porteroit de six mois les armes contre le Roy. Et lui rendit son cheval sur lequel il combattoit lors de sa prise, qui estoit un très-beau courfier : de quoy il eust bon besoin bientoist après, car le lendemain l'autre lui fut tué entre les jambes.

C H A P I T R E V I I .

Prise de Melphe.

AP R È S les huit jours Horacio-Baillon arriva au camp avec ses troupes Italiennes, que l'on appelloit les Bandes noires : de quoy le Prince d'Orange averti, fit mettre toutes les *campannes* & sonnettes (c) des mulets dedans les coffres, & sans battre aux champs, ni faire sonner trompette ni sourdine, délogea toute

(a) Reprises.

(b) Monaco.

(c) Clochettes.

nuit, prenant le chemin des bois droit à Naples. De-là est venu le proverbe, *desloger sans trompette*, qui s'approprie communément à ceux qui, tremblants de peur, se décrochent de quelque lieu sans faire bruit. Cela advint étant M. de Lautrec logé à Rocheres, & le Prince d'Oranges à *Troye* (a).

Sur le délogement fuyard du Prince d'Oranges, M. de Lautrec fit une faute, au jugement de toute l'armée, autant & plus pernicieuse que la première; car il ne le suivit pas, mais se contenta seulement d'envoyer quelques compagnies de Gendarmerie, qui en défirent quelques-uns sur la queue, mais bien peu: là où, s'il l'eust suivi avec toute l'armée, il estoit infailliblement défait; car le Vice-Roy de Naples, nommé Dom Hugues de Moncade, luy portoit telle haine, qu'il luy eust fermé les portes de la Ville, aussi qu'il perdit dedans les bois, plus de six mille Italiens, qui l'abandonnerent d'effroi, & se sauvèrent dans la terre de *Lavour* (b), & la *Basilicate* (c). Mais on imputa tout ce mauvais conseil au Comte Petre de Navarre, par lequel M. de Lautrec, tous autres rejettez, se gouvernoit.

(a) Troja.

(b) Labour.

(c) Provinces du Royaume de Naples.

Cependant, il employa l'armée à prendre les places qui étoient aux environs de Naples: toutes lesquelles, généralement, il mit sous son obéissance; & entre autres la ville de Melphe, où furent tués sept à huit mille hommes, tant de guerre que de ceux de dedans; & firent ce carnage les François & les Bandes noires, parce qu'ils avoient perdu beaucoup de leurs compagnons au premier affaut qu'ils furent repouffez. Le Prince de Melphe y fut fait prisonnier en combattant à la bresche l'épée au poing, sans *rondache* (a). Si M. de Vieilleville ne fût arrivé là, il estoit mort; mais il le tira hors de la presse & des coups; & luy sauva la vie. Ledit Prince se rendit à luy, & puis le présenta à M. de Lautrec qui le luy donna; de quoy il ne se prévalut d'un double; car, par la pratique même de M. de Vieilleville, il (b) se fit François, & ren-

(a) Bouclier.

(b) Aucun des Historiens du tems ne fait mention de cette particularité: Martin du Bellay dit positivement que le Prince de Melphes, ennuyé de sa prison, & voyant que l'Empereur l'avoit oublié, se donna à la France. Il est possible que Vieilleville ait contribué à l'y déterminer: mais quand il s'agit de faire honneur à son maître, Vincent Carloix ne s'épargne point; & il ne faut pas le croire aveuglément. Au surplus, le

voya son ordre & son serment à l'Empereur. Il fut Lieutenant de Roy en Piedmond, & Mareschal de France; ayant fait de son vivant beaucoup de signalés services aux Roys & à la Couronne. Sur quoy est à noter la très-loyale affection de M. de Vieilleville au bien des affaires de son Prince; aimant mieux luy acquérir un homme de grand moyen en ce pays-là, & de service, que de se faire riche; car soixante mille ducats ne luy pouvoient faillir de cette rançon, à laquelle le prisonnier s'estoit fort librement de soy-même & sans contrainte soumis comme riche de cent mille ducats de rente.

Toutes les autres places, tant grandes que petites, se rendirent, par la terreur de ce qui fut si furieusement exécuté audit Melphe: de sorte qu'il ne se présentoit plus rien en la campagne qui osast résister. D'autre part, le Comte Phillipin Doria, neveu du Seigneur André Doria, avoit huit galeres qui *rau-*

ra- récit de du Bellay, relativement à la défection du Prince de Melphes, est confirmé par Paradin, Belleforest & Brantôme. Le Père Anselme, dans son Histoire des Grands Officiers, l'a adopté; & nous l'avons suivi dans une de nos notes sur le deuxième Livre de Montluc, Tome XXII de la Collection, p. 346.

doient (a) par toute cette mer de Naples, en si grande liberté, que les six galeres qui estoient dedans le port n'avoient pas le courage d'en sortir ny de se montrer.

C H A P I T R E V I I I .

M. de Vieilleville commande une Galere.

ET M. de Vieilleville qui connoissoit de longuemain le Comte Phillipin, pour avoir été nourris d'un temps à la Cour, luy enfant d'honneur de Madame la Regente, & l'autre Page de la chambre du Roy, avoit une extreme envie de le voir pour renouveler leur ancienne connoissance; qui fut cause qu'il le vint trouver en ses galeres, où Phillipin qui le reconnût tout aussitost, le reçut aussi cordialement qu'il est possible, & toute sa troupe; luy offrant, tant pour l'ancienne amitié, que pour la réputation qui couroit de luy, & les louables rapports qu'il en avoit entendus, toute sa puissance & moyens; & s'il luy plaisoit prendre l'une de ses galeres, il vouloit qu'il y eust tout tel commandement que luy-mesme. De quoy M. de Vieilleville le remercia très-affectueusement; &, puisque telle

(a) Qui croisoient.

étoit sa volonté, il le supplia, s'il se présentoit une bonne occasion de combattre sur la mer, de commander qu'il fût reçu en la galere qui s'appelle la *Regente*; se souvenant de Madame la Regente sa maîtresse. Incontinent le Comte Phillipin fit venir le Lieutenant de ladite galere, nommé Napolion, Corse de nation, les comites, mariniers & soldats; auxquels il commanda d'obéir à M. de Vieilleville comme à sa propre personne, non-seulement ce cas advenant, mais en toutes choses; & le pria dès-lors d'y entrer, d'en user comme de son propre, & d'en prendre possession.

M. de Vieilleville entra dans ladite galere, où il se fit une infinité de fanfares & d'allégresses, y dînant & soupant ordinairement; & se retiroit sur le soir au camp, distant des dites galeres de deux milles seulement, & continua ce train six ou sept jours; appellant les principaux de l'armée à tour de roole pour les y fester.

CHAPITRE IX.

Combat Naval.

DOM Hugues de Moncade, Vice-Roy susdit, étant en la ville, fut ayerti que les Gen-

tilshommes & soldats desdites galeres s'en alloient ordinairement au camp François la nuit; & que, par ce moyen, elles demeuroient le plus souvent sans bonne garde. A cette cause, il fit armer les six galeres qui estoient dans le port de Naples, pour aller surprendre celles du Comte; & luy mesme, se mit dedans pour mieux, ce luy sembloit, executer l'entreprise; prenant avec luy le Marquis de Gouast, M. du Riz, riche Seigneur de la Franche-Comté, & beaucoup d'autres Chevaliers de nom & des gens essus. Mais M. de Lautrec, sûrement averti de ce dessein, le fit incontinent entendre au Comte Phillipin; & luy envoya tout aussi-tost & secretement quatre (a) cents arquebusiers, lestes & bien choisis, sous la conduite de M. du Croq, vieil Capitaine Gascon & fort expérimenté.

Le pauvre Vice-Roy, qui ne sçavoit rien de ce renfort, fait voile droit à nos galeres, & les attaque de furie sans les marchander. Mais de premiere abordade, les nostres mirent deux des siennes à fond à coups de canon, les autres furent investies & combattues main à main, & comme l'on dit pied à pied; telle-

(a) Plusieurs modernes portent le nombre de ces arquebusiers à trois cent. Cependant du Bellay & Vieilleville font d'accord sur celui de quatre cens.

ment que ce combat dura pour le moins deux heures (a), avec grande perte d'hommes, d'une part & d'autre; mais plus des Impériaux, car il n'en réchappa que bien peu: même le Vice-Roy (b) y fut tué, & le Marquis de Gouast prisonnier, ensemble les Seigneurs de Riz & de la Chau, Ascanio Colone, le Beau Vaudré, & plusieurs autres grands Seigneurs des pays de l'obeissance de l'Empereur; & deux galeres prises, outre les deux qui se perdirent. Mais aussi, *en contrechange de revange* (c), des quatre cents arquebusiers qu'avoit amenés le Capitaine Croq, il n'en rechappa que cinquante (d), qu'ils ne fussent tous morts ou blessés, sans les autres soldats des galeres & Gentilshommes qui s'y estoient jettés pour combattre.

(a) Martin du Bellay dit qu'il dura une heure & demie.

(b) « Il se lit (dit Brantome) que le Pape Clément fut fort joyeux de sa mort, parce que ce fut lui qui prit le Vatican & pilla la sacristie de la Sainte Eglise, lorsque Rome fut prise par les Impériaux.

(c) En revanche.

(d) Selon Martin du Bellay, il en resta soixante.

C H A P I T R E X.

M. de Vieilleville est pris.

MONSIEUR de Vieilleville qui avoit combattu, ce qui se peut, dedans *la Regente*, & auquel, de cinquante soldats que l'on luy avoit départis des quatre cents, ne luy en estoient demeurez que douze, voulut encore attaquer une galere des deux qui restoient ; & l'ayant cramponnée, luy & ses soldats, se lancerent à corps perdus sur la parmente, & entrerent dedans. Mais, cependant qu'ils combattoient sur la courcie, dévers la poupe, la chiorne de ladite galere & les mariniers se decramponnent de *la Regente* par force, haussent la voile (a) & s'en vont droit à Naples, ce qu'avoit déjà fait l'autre : car durant le combat elle avoit pris le largue, & emmené cette-ci, M. de Vieilleville qui avoit perdu la pluspart de ses soldats en ce combat ; dont fut contraint de se rendre. Sur quoy il advint que l'autre galere qui avoit pris les

(a) Voilà encore une de ces anecdotes qu'on ne trouve dans aucun de nos Historiens. Du Bellay n'en fait pas mention : on ne peut guères citer Montluc à ce sujet, parce qu'il n'entre dans aucun détail sur ce combat où il n'étoit pas.

devants , ne fut pas fitost arrivé au port , que le Prince d'Orange (a) fit pendre le Capitaine , le patron & tous les comites de ladite galere. De quoy , celuy qui tenoit M. de Vielleville prisonnier , adverty , fut incontinent *suraccueilli* (b) de la peur & n'osa se presenter au port ; qui fut cause que M. de Vieilleville , le voyant ainsi ébranlé entre la mort & la vie le pratiqua avec si bonnes assurances & promesses , qu'il le fit entrer au service du Roy.

Le Capitaine qui se nommoit Horacio de Barletta , se confiant en M. de Vieilleville , duquel il avoit connu & éprouvé la valeur , & le jugeant , à sa façon de commander , devoir estre de quelque grande & illustre Maison de France , & ne manquer de credit en l'armée Françoisse , ne différa aucunement de luy en prester le serment ; & pour plus grande sureté , fit rompre & déchirer sur le champ toutes les banderoles & croix rouges de ses soldats , qui s'y accorderent fort volontairement , irrité de la cruauté d'Oranges , & fit en outre effacer les armes d'Espagne & d'Autriche , la devise de l'Em-

(a) Il commandoit en chef depuis la mort de Dom Hugues de Moncade.

(b) Surpris.

pereur, & les Aigles de l'Empire, dont la galere nommée la *Nimpharella* estoit semée; & d'un très-grand joyeux accord, à force de rames, car le vent estoit contraire, prennent la route du camp de France.

C H A P I T R E X I.

Autre combat naval.

LE Comte Philippin, qui avoit fait chercher tout le reste du jour de combat, & la nuit ensuivante, M. de Vieilleville, avec un extrême dueil & regret, parmy les morts flottans sur l'eau, ne le trouvant, *cuyda* (a) mourir d'ennuy; & jugea, par la raison de la guerre, & le recit que l'on luy avoit fait, qu'il devoit estre prisonnier dedans les galeres fuyardes. Et estant M. de Lautrec en pareille peine & deplaisir, ils furent d'avis d'envoyer une galere à Naples, avec saufconduit, pour le *requester* (b); où, en tout événement, en sçavoir des nouvelles, car la pluspart avoient opinion qu'il estoit mort; mais à cause de la pesanteur de ses armes, le corps n'avoit pu flotter, & estoit demeuré au fond.

Ce conseil suivy, le Comte Phillipin

(a) Pensa.

(b) Demander.

commanda

commanda au Capitaine Napolion, Corse, de prendre la *Regente*, & d'aller jusques à Naples pour les effets cy-dessus. Et faisant voile (car ils avoient le vent (a) maestral propice ;) ils ne furent pas éloignés de deux milles, allants de terre à terre, qu'ils découvrent une galere venant à l'encontre d'eux à rames, qu'ils jugerent incontinent imperiale ; & se preparant au combat, ils apperçurent à l'approche, un homme au faite de (b) *l'arbre*, sur l'antenne, qui manioit une banderolle blanche ; ce qui les mit en divers pensemens. Toutesfois, de peur de surprise, ils n'abaissent point la voile, esperant, s'il faut combattre, de les bientost investir, & d'en estre maistres ; car en tout combat de mer, qui a l'avantage du vent, il remporte sans doute la victoire. Mais estant à quart de mille près, ils ouirent les trompettes, qui est signal d'allegresse ; & en découvrirent d'autres sur la poupe & par tous les flancs de la galere, qui manioient leur chapeaux, & que tous en général crioient

(a) C'est ce qu'en Provence on appelle *mistral*. Ce vent, qui souffle du septentrion, a été ainsi nommé à cause de sa véhémence ; & son nom vient de l'Italien *maestrale*, & du mot latin *magister*.

(b) Du mât.

France, France! ce qui leur fit baisser la voile, & ne se douter plus de rien. Et s'estant mis, M. de Vieilleville, sur le trinquet, il reconnut aussitost la *Regente*; & appellant le Capitaine Napolion-Corse, il se presenta incontinent devant luy, avec une extrême joye; louant Dieu de ce qu'il n'étoit pas mort, ny à ce qu'il voyoit, prisonnier, puisqu'il commandoit à la *Nimpharella*. Et s'estant tous embrassez, & allants de l'une à l'autre galere, ils mouillent l'ancre, à l'abry d'une haute montagne, pour rafraichir la chiorne de la susdite *Nimpharella* qui avoit longuement pâty, car elle avoit quasi vogué vingt-trois heures. Et ne faut demander, si, entre autres, le Capitaine Napolion estoit aise de voir M. de Vieilleville vivant & en liberté, qui avoit déjà goûté, pour le peu qu'ils avoient esté ensemble, ce que c'est que la libéralité Françoisé; & semblablement, de voir que le Capitaine Horacio de Barletta, duquel il avoit autrefois esté prisonnier, s'estoit rendu François; & qu'ils estoient tous deux à la solde d'un même Prince.

C H A P I T R E X I I .

*M. de Vieilleville se rend maître d'une
seconde galere.*

LE Prince d'Oranges se doutant de ce qui estoit déjà arrivé repeupla incontinent d'Officiers nouveaux la galere dont il avoit fait pendre le Capitaine & le patron, qui s'appelloit la *Moncadine*, & commanda à celuy qu'il y mit pour Capitaine, nommé Alphonce Carraciolo, frere bâtard du Prince de Melphe, fort vaillant soldat, d'aller après la *Nympharelle*, & plustost se perdre qu'il ne la ramenast; craignant que ceux de dedans ne se revoltassent du service de l'Empereur ayant sçu ce qu'il avoit fait aux autres. Ce que ledit Alphonce entreprit, mais à sa ruine; car estant sa galere découverte de loin, M. de Vieilleville commanda que la *Nympharelle* haussast la voile, & que la *Regente* sans voile fit mine d'estre remorquée, qui feroit penser à Alphonce que c'estoit un butin que le Capitaine Horacio avoit fait sur la mer, avec lequel il s'en revenoit à Naples; mais quand ils seroient à la portée du canon que la *Nympharelle* tira, & que tout à l'instant la *Regente* fit voile & son devoir de tire.

quand & quand (a). En quoy M. de Vieilleville fut très-obey & satisfait en sa conception. Car Alphonce aveuglé de cette opinion que Horacio remorquoit cette galere, pour rentrer en grace du Prince d'Oranges, venoit toujours droit à eux : car s'il eust vu deux galeres l'approcher avec la voile, n'en connoissant qu'une, il se fût aidé de leur vent & eust pris la guérite ; mais abusé de cette ruse, il vogue toujours ; & ne furent pas sitost à la portée du canon les uns des autres, que la *Nympharelle* tire ; & incontinent que la fumée fut haussée, Alphonce voit l'autre galere avec la voile qui tire aussi ; les siens d'autre part ne s'oublient de leur devoir. Mais se voyant près d'estre investy, il eust recours à la voile pour se sauver : de quoy ils ne luy donnerent pas loisir ; car à force de coups ils abatent le trinquet, tuent plusieurs forçats, & froissent les voiles. Ce que voyant, Alphonce donna signal de se vouloir rendre. M. de Vieilleville fit cesser les bombardiers ; aussi (b) qu'il ne vouloit pas mettre la galere à fonds. Il entre dedans prenant la foy d'Alphonce & des autres gens de guerre qu'il fit passer en la *Regente*, puis

(a) En même temps.

(b) Parce qu'il.

venant à force de rames contre vent au camp François, fit remorquer après luy *la Moncaldine*.

CHAPITRE XIII.

*M. de Vieilleville revient trouver
M. de Lautrec.*

SE voyant M. de Vieilleville favorablement assisté de sa bonne fortune, que de prisonnier il se trouve maître Seigneur de deux galeres, il prit terre auprès de l'armée, *contant* (a) si jamais Gentil-homme le fut; mais n'y estant plus le Comte Phillipin Doria, son ayse se changea en une facherie inexprimable. Car ils s'entre aimoient autant & plus que freres; & demandant l'occasion de son partement, il luy fut répondu que M. de Lautrec l'avoit envoyé en France (b) avec deux galeres, mener le Marquis de Gouast & les autres prisonniers d'estat qui avoient esté pris au combat cy-dessus mentionné.

(a) Content.

(b) On a vu dans Martin du Bellay, T. XVIII de la Collection, p. 92, que Lautrec l'avoit envoyé conduire en France les prisonniers faits dans la dernière action: mais André Doria, qui avoit des sujets de mécontentement contre les Ministres de François I, retint Phillipin à Gènes.

Reponse qui augmenta davantage son ennuy, car il estoit hors d'esperance de le voir de long-temps : mais il ne le vit jamais depuis ; car il abandonna (a) le service du Roy pour suivre son oncle André Doria. Et estants sur les regrets de cette absence, M. de Lautrec survint avec grosse troupe pour se rejouir avec luy d'un si heureux succès ; l'assurant après infinies caresses, que de tout ce qu'il avoit jamais ouy reciter en fait de guerre, il n'avoit encore entendu une telle aventure. « Et » il faut bien, mon cousin, luy dit-il, que » vous meniez votre fortune par la main pour » vous non-seulement seconder, mais obeir » du tout en ce que vous entreprenez, ne » me pouvant passer de vous dire que l'éve- » nement de cette conquête m'est admirable, » que j'attribue après Dieu à vostre assurance, » valeur & très-sain entendement ; & en fa- » veur de cette victoire, je feray coucher » aujourd'huy sur l'état du Roy, les Capi- » taines Horacio de Barletta & Alphonce » Carracciolo & les prends en ma protection, » ne voulant avoir d'eux autre serment que » celuy qu'ils vous ont déjà presté, avec » promesse que je leur fais en vostre respect » & faveur, de les traiter & autant avanta-

(a) Philippin Doria étoit parti le 4 Juillet.

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 1511

» geusement appointer que Capitaines de
» l'armée. Quant aux galeres elles sont vôtres
» par droit de guerre, & bien conquises ;
» faites-en ce qu'il vous plaira. » M. de
» Vieilleville répondit qu'il avoit delibéré de les
donner au Comte Phillipin , en remuneration
des honneurs qu'il avoit reçus par son moyen
en la *Regente* ; à quoy M. de Lautrec repli-
qua que c'étoit aux Rois à faire tels presents,
encore ne les reiterent-ils pas souvent : « mais
» (ajouta-t-il) je vous conseille, mon cou-
» sin, de les vendre, & vous souvenir de
» la rançon que vous avez payée & de la
» dépense que vous avez faite, & ferez en-
» core en ce voyage ; & le reste qui en
» proviendra vous servira pour entretenir
» vos liberalités. » M. de Vieilleville qui
sçavoit bien où tendoit cet avertissement, car
il luy devoit sa rançon de *Monica* (a) le
supplia d'en user comme il luy plairoit, &
qu'il seroit très-aisé d'estre quitte.

CHAPITRE XIV.

Siege de Naples.

MONSIEUR de Lautrec estant logé à Pogere-
real, tenoit la ville de Naples si étroitement

(a) Monaco.

assiégée par mer & par terre, que ceux de dedans n'eussent sçu faire entreprise qui l'eust pu endommager. Et s'attendoit suivant, & s'endormant toujours au conseil du Comte Petre de Navarre, de les avoir par famine, qui estoit cause qu'il ne s'y exerçoit un seul fait d'armes; car les assiegez ne faisoient aucune *saillie* (a), demeurant par ce moyen l'armée fort inutile. Car du costé de la terre ferme tout luy *clinoit* (b); & n'y avoit plus de galeres dedans le port de Naples pour escarmoucher les nostres; de sorte que M. de Lautrec demeura plus de deux mois en ce repos attendant son malheur tant du Ciel que des hommes; car s'il eust *assailly* (c) chaudement, comme il en avoit le moyen, auparavant quinze jours, il en eust eu sa raison; tant estoient divisés les serviteurs de l'Empereur qui estoient dedans, & les habitants de la ville, Nobles & autres, épouvantés.

Ce que voyant M. de Vieilleville qui ne vouloit perdre tems, commença le premier des deux mois du repos susdict finy, à parler de son congé. A quoy M. de Lautrec insista

(a) Sortie

(b) Tout lui étoit favorable.

(c) Attaqué.

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 153

fort obstinément, le paissant de très-grandes esperances en l'Estat de Naples qui ne luy pouvoit, comme luy-mesme en voyoit les apparences, *faillir* (a); & ce qui le faisoit ainsi temporiser, n'estoit que pour avoir le Prince d'Oranges & les autres François qui avoient suivi le Duc de Bourbon, les poings liés, pour en faire present au Roy; car il sçavoit bien qu'ils estoient tous là dedans. Mais M. de Vieilleville ne se pouvoit desister de son entreprise; ains le pressoit de plus en plus de le luy donner: & sembloit que son destin le voulut tirer à vive force hors de là. Enfin M. de Lautrecs'y accorda; & trois jours durant il fit ses despèches au Roy, tant de ce qui s'estoit passé depuis son entrée en l'Abbruze, que de ce qui estoit nécessaire pour le rafraichissement de son armée; & semblablement d'envoyer quelqu'un pour y commander. Car ayant réduit tout le Royaume de Naples (b) en l'obeissance de Sa Majesté, ils'en vouloit retourner en France; & se re-

(a) Manquer.

(b) Lautrec pressentant que la défection de Doria feroit échouer son entreprise, & d'ailleurs voyant qu'on ne lui envoyoit ni argent ni troupes, sollicitoit vivement sa retraite: on proposa à Chabot de le remplacer: mais Chabot étoit trop sage pour accepter cette dan-

poser en sa maison ; mais Dieu en disposa tout autrement.

En quoy il n'est besoin de m'étendre davantage ; car les François , Italiens & Espagnols ont l'histoire de ce voyage en leurs langues & toute la Chrétienté en Latin , pour les hauts & généreux faits d'armes que ce M. de Lautrec (a) qui estoit un très-grand Capitaine, executa avec son armée qu'il fit fleurir vingt-huit mois durant , & passer par sur le ventre de toute l'Italie ; & n'y eust Potentat en icelle qui luy osast contredire : mais il le perdit , du point duquel tous Chefs d'armes depuis que le monde est monde l'ont gagné , qui est par temporiser. Car la peste en premier lieu le dévora , reduisant son armée qui estoit de cinquante mille hommes , à moins de seize mille ; puis il vit devant luy André Doria (s) qui s'estoit revolté du service du Roy , rafraichir Naples avec ses galeres d'hommes , de vivres & d'argent que luy - mesme prètoit à l'Empereur. Item il

gereuse commission dont Lautrec lui-même ne s'étoit chargé qu'à regret.

(a) Sans doute Lautrec fit des fautes : mais la négligence des Ministres de François I, causa sa perte & celle de son armée. Il mourut au désespoir de se voir ainsi sacrifié.

fut abandonné de toutes ses galeres, que Phillipin Doria qui s'étoit joint avec son oncle luy déroba; & ne luy en demeura que trois, *la Regente* & les deux que M. de Vieilleville luy avois acquises, avec lesquelles il ne pouvoit faire beaucoup d'execution contre de si grande force. Finalement il y (a) mourut de peste, & tous les Princes & Seigneurs Colonels & principaux Capitaines de son armée, qui demeura orpheline de Capitaines & de conducteurs, & reduite en telle extremité que l'on eust pris ce qui en restoit plustost pour pelerins que pour soldats, tant estoient maigres, havres & appauvris. Les Allemands qui avoient perdu le Comte de Vaudemont leur Colonel, se voulants retirer par Trente, estoient assommés comme chiens. Les François qui venoient à Rome pour mêmes effets, n'en avoient pas meilleur marché. Toute cette désolation vint trois mois après le partement de M. de Vieilleville.

C H A P I T R E X V.

M. de Vieilleville retourne à la Cour.

LEQUEL partit en la bonne heure en poste, conduit par son ange qui ne vouloit pas qu'il

(a) La nuit du 15 au 16 d'Août 1528.

y demeurast davantage pour n'y mourir avec les autres. Et se presenta au bout de quinze jours devant le Roy, estant à Moullins, avec les lettres de M. de Lautrec, qui contenoient les services qu'il avoit faits à Sa Majesté, & perilleuses fortunes qu'il avoit courues en ce voyage, tant par mer que par terre; le suppliant de vouloir oublier la faute qu'il avoit commise en l'homicide de ce premier Maître-d'hostel; avec ample témoignage de sa valeur, & qu'il promettoit beaucoup de foy pour l'avenir, ayant un si beau commencement en si grande jeunesse. Auquel Sieur de Vieilleville, Sa Majesté, qui avoit très-agreable sa venue, dit qu'il n'estoit besoin que M. de Lautrec priaist pour luy; & qu'il y avoit long-tems que sa reconciliation estoit faite, veu le bon droit de sa cause, & les qualités des parties: aussi que Madame la Regente (a) qui estoit fort animeuse adver-

(a) Louise de Savoye, mère de François I. Brantome dit que cette Princesse parloit quelquefois autant par passion & affection, que par raison. Elle mourut à Gres en Gâtinois, le 22 Septembre 1531; & cette date qui paroît incontestable, fait ici une grande difficulté: car M. de Lautrec étant mort au camp devant Naples, le 16 d'Août 1528, il est impossible que M. de Vieilleville, qui étoit parti de ce camp en poste

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 157

faire, estoit morte. *Mais il y a bien d'autres nouvelles*, luy dit le Roy; *vous m'avez fait en ce voyage tant de braves & signalez services, que si vous aviez attenté à ma propre personne, foi de Gentil-homme je vous pardonnerois; & vous commande de ne faillir à vous trouver à mon lever & coucher & à mes repas, pour me discourir de tout ce qui s'est passé en mon armée de Naples.* Ce que continua M. de Vieilleville huit ou dix jours durant, y prenant Sa Majesté un merveilleux plaisir. Aussi y avoit-il un très-beau sujet pour entretenir un grand Prince.

Monseigneur le Dauphin François, regardoit M. de Vieilleville d'un très-bon œil, & l'eust bien desiré à son service & auprès de luy; mais il ne sçavoit ce que le Roy avoit delibéré d'en faire; ou de le retenir pour luy-mesme, ou autrement, ce qui fut

pour apporter au Roi les dépêches de ce Général, ne les lui ait présentées qu'après la mort de Madame Louise, qui survécut plus de deux ans à M. de Lautrec. Il paroît que l'Auteur de ces Mémoires, qui les a rédigés sous le règne de Henri III, ne faisoit pas attention à ces époques, quand il supposoit que la mort de cette Princesse avoit précédé l'arrivée de M. de Vieilleville à la Cour. Voyez l'Histoire généalogique du P. Anselme & MM. de Ste. Marthe.

cause qu'il se hazarda de le luy demander. A quoy le Roy répondit qu'il en avoit assez d'autres, & qu'il se devoit contenter, mais qu'il l'avoit voué en son cœur, à son frere d'Orléans, pour luy servir d'aiguillon à la vertu. Et sur l'heure, il envoya querir Monseigneur le Duc d'Orléans, son second fils, & le luy donna. Et après le luy avoir recommandé fort affectueusement, luy bailla les lettres que M. de Lautrec luy avoit écrites en sa faveur, avec cette parole : *Mon fils, il n'a pas plus d'âge que vous ; voyez ce qu'il a déjà fait : si les guerres ne le dévorent, vous le ferez quelque jour Connestable ou Marechal de France.*

Langage qui sembloit contenir double prophétie ; l'une que ce Duc d'Orléans, encore qu'il fût second fils de France, devoit estre Roy ; comme aussi fut-il du nom de Henry deuxieme : l'autre, que M. de Vieilleville seroit honoré en sa vie, de l'estat de Marechal de France, à quoy semblablement il parvint. Et deslors, Monseigneur d'Orléans le prit en très-grande amitié, l'honorant de l'estat de Gentilhomme de sa Chambre, avec esperance d'en tirer de grands services.

CHAPITRE XIV.

Guerre en Provence. Surprise d'Avignon.

A quelque tems (a) de là, l'Empereur Charles cinquieme, fit entreprise avec une grosse armée, de invahir le Royaume de France, & fut conseillé de prendre son chemin par la Provence. De quoy le Roy François averti, s'arma aussi en diligence, & vint à Lyon (b), où estoit le rendez-vous de toute son armée, pour donner ordre aux affaires. La premiere desquelles estoit d'envoyer se saisir d'Avignon, ville papalle, de peur que l'Empereur ne prévint, ce qui eust favorisé grandement son entreprise. Et sur la longue délibération du conseil, de trouver homme digne de telle charge, le Roy, de son propre mouvement, choisit M. de Vieilleville, où plusieurs contrarierent, à cause de sa grande jeunesse, & que l'on y devoit meurement

(a) C'est-à-dire six ans après.

(b) Comme François I, dans le courant de cette année, fit différents voyages à Lyon, on ne peut pas assurer positivement quel est celui de ces voyages dont on veut parler ici : mais il est probable que ce fut celui du 17 Janvier. (Itinéraire des Rois de France, p. 104.)

penfer, attendu l'importance de la charge. Mais Sa Majesté, nonobstant ces diversités d'opinions, voulut qu'il y allast, & le dépescha pour la *confidence* (a) qu'il avoit en luy (6), avec six mille hommes de pied, sans artillerie, pour prévenir l'Empereur.

Et estant arrivé devant Avignon, qu'il trouva fermé de toutes portes, demanda à parlementer avec le Vicelegat, qui se présenta sur la muraille. Mais M. de Vieilleville le pria instamment de descendre, ayant à luy communiquer quelque chose d'importance, pour le bien de la ville & le sien; & qu'en cet abouchement, il n'auroit que ce qu'il voyoit d'hommes, qui n'estoient en tout que six; & que quant à luy, s'il se deffioit, qu'il amenast tant de compagnies qu'il luy plairoit. Le Vicelegat vint à la porte, accompagné de quinze ou vingt soldats, & quelques-uns des principaux de la ville, & estant ensemble, M. de Vieilleville l'assura qu'il ne vouloit point entrer dans Avignon, & qu'il n'en avoit aucune charge; mais le Roy le prioit de jurer qu'il ne laisseroit entrer aucunes troupes de l'Empereur, & d'en bailler otages. Le Vicelegat promit d'ainsi le faire, & qu'il en avoit exprès comman-

(a) Confiance.

dement de Sa Sainteté, de n'y laisser entrer ny les uns ny les autres ; mais quant aux otages, qu'il n'en bailleroit nullement. Or de six soldats qui étoient avec M. de Vieilleville, il y en avoit portant titre de Capitaine, tous à *poste* (a), mal vêtus, & chauffés de mesme, qu'il pria de laisser entrer pour se mettre en équipage, faire accoustrer leurs arquebuses, & achepter de la poudre. Ce qui leur fut librement permis ; mais suivant son projet, ils allerent sur la porte pour empescher que l'on n'abbatist la herse ; & pour ce qu'il luy venoit force soldats à la file, où le Vicelegat ny ses gens ne prenoient pas garde, s'amufans comme en colere à débattre pour ces otages, d'autant qu'il les menaçoit de faire un dégât à deux lieues à la ronde de la ville, s'ils n'en bailloient : ledit Sieur se voyant le plus fort, choque le Vicelegat de sa rondache, & le porte par terre, met la main à l'épée, & avec ce qu'il avoit de gens, force la porte & entre dedans, où il luy fut tiré quelques arquebuzades & tué deux ou trois des siens, mais sept ou huit des autres à coups d'épée. Le reste de ceux dedans vont à la herse, où ils trouverent ces quatre soldats qui leur

(a) Dispos.

refillèrent fort furieusement, & les garderent d'en approcher. Et au bruit des arquebuzades qui furent tirées, mille ou douze cens soldats qu'il avoit mis en embuscade de nuit, au-dessus de ceux de la ville, assez près d'icelle dedans les bleds, marcherent en telle diligence, qu'ils entrerent dedans de grande furie, & avoit déjà mandé le reste de ses troupes, estant au-dessous d'Orange, qui arriverent incontinent enseignes arborées, & le tambour battant, prend les clefs des portes qu'il laissa fermées, excepté celle du pont du Rhône qui va à Villeneuve, ville des appartenances du Roy.

C H A P I T R E X V I I .

*M. de Vieilleville se rend Maître
d'Avignon.*

S'ESTANT fait, par ce stratagème, Maître & Seigneur de la ville, il commença à la si bien policer & tenir ses soldats en obéissance, qu'il ne fut tué ni outragé aucun habitant, hormis ceux, qui à la furie se voulurent défendre, ny forcé femme, ne fille même : les Juifs conservez comme les Chrétiens. En quoy toutefois M. de Vieilleville eust bien des affaires, car il fut contraint

de tuer cinq ou six soldats, & un Capitaine nommé Arnailles, qui vouloit à toute force les faccager, & y animoit les autres ; mais voyant leur Capitaine mort, & de leurs compagnons, ils se retirèrent.

Toutes choses ainsi tranquilles & assurées pour le service du Roy, M. de Vieilleville dépescha devers Sa Majesté, pour l'avertir de l'heureux succès de son voyage, & de tout ce qui s'y étoit passé. De quoy sadite Majesté, Monseigneur le Dauphin, Monseigneur le Duc d'Orléans son Maître, Monseigneur le Grand-Maître (a) qui pour lors gouvernoit, & tous les grands Seigneurs de la Cour reçurent un merveilleux contentement ; ne se pouvant le Roy contenir de leur demander quelle espérance ils avoient de Vieilleville : *Quant à moi, dit-il, s'il fait ces coups, il nous montrera à tous, foy de Gentilhomme, nostre leçon ; car voilà un aussi brave trait, & une Ville autant accortement dérobée & surprise qu'il est possible.* Alors il demanda à M. le Grand-Maître, qui depuis fut Connestable, de descendre en Avignon en diligence, & y dresser son camp ; l'assurant qu'il s'approcheroit incontinent à Valance.

(a) Anne de Montmorency.

M. le Grand-Maître marcha droit à Avignon, qui trouva M. de Vieilleville qui luy étoit venu audevant une lieue & demie; & après les reverances, saluts & embrassements accoutumés, il luy dit : » Vous pouvez bien » aller à la Cour, M. de Vieilleville, car » il y a long-tems que homme quel qu'il » soit n'y a esté si bien vû ny reçu que vous » serez; aussi avez vous fait à la vérité un » très-signalé service au Roy, & contre toute » esperance, veu les avis que nous avons, » que ce Vicelegat est creature de Dom » *Ferrand* de Gonzagues (a), & que le Pape » ne nous est pas trop affectionné : mais vous » avés usé de diligence, & ne vous estes » pas laissé *donner paroles* (b); & outre tout » cela, vous vous estes fort industrieusement » servi de l'occasion. Si pouvez-vous prendre » cette gloire, que vous estes cause que » l'Empereur ne nous fera pas tant de maux

(a) Ferdinand de Gonzague, Prince de la Maison de Mantoue, s'étoit attaché au service de l'Empereur Charles-Quint, qui lui donna des emplois considérables. Il étoit Colonel-Général de la cavalerie légère à la prise de Rome, sous M. de Bourbon; & il le fut encore sous le Prince d'Orange à Naples & à Florence.

(b) Tromper.

» qu'il avoit projeté , & dont deja il se van-
 » toit ; car nous le garderons bien de passer
 » plus outre , puisque nous tenons cette
 » place. Mais ce Vicelegat est - il mort ?
 » Non , Monsieur , luy répondit M. de Vieil-
 » leville , mais il a eû belle peur ; & le fais
 » garder en un logis , afin qu'il ne innove
 » rien , l'ayant délogé du palais que j'ay
 » commandé vous estre préparé ; & y ay
 » fait semblablement acoustrer vostre disner :
 » s'il vous plait que je le y fasse venir , vous
 » le verrez , & sera bon que vous parliez à
 » luy , car de parole en autre , vous pourrez
 » sonder quelle pratique ou intelligence il
 » avoit avec Gonzagues ; de quoy il ne faut
 » point douter. »

CHAPITRE XVIII.

*Le Marechal Anne de Montmorency vient
 à Avignon.*

MAIS approchans avec tels ou semblables
 devis de la ville ; comme ils y entroient ,
 arriva un agent secret du Roi , que les in-
 discrets appellent par mépris *espion* , igno-
 rants les importants services que les Princes
 reçoivent de telles gens , qui leur font voir
 par leur habileté aussi clair dedans les armées

de leurs ennemis, comme s'ils y estoient en personne ; aussi les fots ne furent jamais appelés ny employés en telles charges ; & il faut croire davantage qu'ils ne manquent point de hardiesse ny de courage, d'entreprendre choses si hazardeuses, veu qu'il y va ordinairement de leur vie, & que le plus souvent ils *passent par là* (a) encore fort miserablement & avec honte : qui doit bien faire perdre toute l'opinion que l'on peut avoir, que le guain les y attire ; mais au contraire, conclure que l'ardent zele qu'ils ont au service de leurs Princes & de leur patrie, les y pousse & convie.

Ce secret agent se vint présenter à M. le Grand-Maitre, à la descente de cheval, qui le reconnut incontinent, pour avoir esté seul avec le Roy quand il fut dépesché au lieu d'où il venoit, & luy commandant dire ce qu'il avoit appris en la présence de M. de Vieilleville : après s'estre retirez seuls en la chambre, il commença à discourir de cette façon. » Monsieur, je viens du camp de » l'Empereur, auquel il y a telles & telles » forces, tels Princes, Colonels, Seigneurs » & Capitaines, » qu'il luy nomma tant estoit habile, tous par nom & surnom, avec

(a) Ils meurent.

le denombrement de toutes les forces, tant de cheval que de pied. Et poursuivant son rapport : » Ils ont tous deliberé, Monsieur, » de marcher droit en Provence ; mais ils » n'ont point encore passé le col de Tande, » & vous assure, Monsieur, que l'Empereur » est fort irrité ; mais c'est, sur ma vie, » contre Dom *Ferrand* (a) de Gonzagues ; » car il luy a dit telles paroles en grande » colere : *Comment playe de Dieu ! ce n'est » pas ce que l'on m'avoit promis.* Et luy de- » mandant Gonzagues que c'estoit, l'Em- » pereur luy a repliqué en plus grand cour- » roux : *Que c'est, vertu de Dieu ! les Fran- » çois dedans Avignon.* Surquoy Gonzagues » l'assura que non, luy montrant une lettre » que ce Vicelegat luy avoit écrite. Mais » l'Empereur pressé de colere, la luy rompit, » disant que c'estoit un *baye* (b) que ce Vice- » legat *traditor* (c) luy avoit donnée ; & » qu'il sçavoit pour tout certain, que Avi- » gnon estoit en la puissance de son ennemy. » Et sur cette dispute, Monsieur, ils ont » depêché un homme par deça, pour savoir » au vray comme il en va, & prendre langue, » s'il est possible, du Vicelegat que Gon-

(a) Ferdinand.

(b) Bourde.

(c) Perfide.

» zagues maintenoit avoir été surpris ou
 » forcé, si la chose estoit veritable; *car il*
 » *a l'aigle dedans le cul*: & ce qui m'a fait
 » user de diligence, Monsieur, c'est que
 » je connois l'homme qu'ils ont envoyé en
 » cette ville pour cet effet. »

Rapport certainement qui fit bien connoître à M. le Grand-Maitre, qu'il y avoit intelligence entre ce Vicelegat & Gonzagues; & que sans la diligence, valeur & industrie du Sieur de Vieilleville, l'Empereur se fut prévalu d'Avignon, au grand préjudice des affaires du Roy, & ébranlement de son état. Car sans doute, si l'Empereur eust prevenu, il montoit, quelque resistance qu'on eust sçu faire, jusques à Lyon, en danger de passer plus outre & peut-être jusques à Paris; car depuis que *l'espavante* (a) se met en un Royaume, cinq cens hommes en feront fuir dix milles. Mais il fut par cette prise d'Avignon arrêté sur cul, d'une grande & forte ville, & de deux grosses rivieres, le Rofne & la Durance. Cela fut cause que M. le Grand-Maitre *haut loua davantage* (b) M. de Vieilleville; mais il commanda à l'Agent secret de chercher en diligence par tout le camp

(a) L'épouvante.

(b) Loua plus hautement.

& en la ville, l'homme de l'Empereur, qu'il trouva incontinent en la vicegerence d'Avignon, où il s'estoit retiré chez un sien cousin, & l'amena prisonnier devant M. le Grand-Maître, qui le fit présenter chaudement à la question qu'on luy donna bien roide; sous laquelle il confessa plus que l'on ne vouloit. Cependant sa déposition avança grandement le service du Roy en l'occasion qui se presentoit. Puis il commanda qu'on le fit pendre.

Et ce qui se fit en ce voyage de Provence par l'empereur; de sa folle entreprise sur Marseille; de sa vaine esperance de se faire couronner Roy à Paris, pour laquelle il eust en contrechange une très-honteuse retraite; de la prudence de M. le Grand-Maître, qui par temporiser, le ruina & son armée, parce que toute cette histoire est très-dignement déduite *dedans les très-véritables mémoires (a) de ces illustres freres Messires Guillaume & Martin du Bellay, Seigneurs de Langey & Princes d'Yvetot, je m'en déporteray; car ce seroit une facheuse*

(a) Cet aveu du Rédacteur des Mémoires de Vieilleville annonce sa bonne foy, & offre en même tems un témoignage précieux en faveur de l'autenticité des récits des deux du Bellay.

encore plus odieuse redite, d'en parler après eux, & une digression sur ce que j'ay entrepris de traiter, trop longue, & sans aucun fruit.

C H A P I T R E X I X.

M. de Vieilleville est fait Chevalier par le Roy.

DONQUES, pour suivre le fil de mon histoire, je vous diray que M. de Vieilleville prit congé de M. le Grand-Maitre, qu'il laissa en Avignon dresser son armée, pour aller trouver le Roy qui estoit déjà à Tournon, descendant à Valance (a), fort altier en son ame d'avoir eu un si bon visage, & tant de louanges du plus grand Capitaine (b) de France; encore plus de l'esperance qu'il luy avoit donnée d'estre si bien reçu de son Roy, & specialement de Monseigneur le Duc d'Orleans son maître. En quoy il ne fut aucunement *desceu* (c). Car estant, comme dit est, Sa Majesté à Tournon, les principaux de la

(a) François I arriva à Valence le 12 Août 1536.
(Itinéraire des Rois de France, p. 104.)

(b) Le Connétable de Montmorency fut sans doute un bon Officier: mais les fautes nombreuses qu'il fit dans d'autres occasions, rendent cet éloge exagéré.

(c) Trompé.

maison, de son âge, ou par commandement, ou par l'amitié qu'ils luy portoient, passerent le Rhosne & vinrent à sa rencontre une lieue au-dessous de Thim, où ils luy firent un million de carettes. Et y estoient entre autres les deux Saint (a) André, Escars, Andoiiyn, Dampierre, Chaistaigneraye, la Noé (b) & d'autres jeunes Seigneurs ses compagnons, tous d'une volée & courants une même fortune sous ce genereux Prince le Duc d'Orléans, & l'accompagnerent jusques devant leur maître, qui le reçut d'un très-joyeux visage, & sur l'heure le mena devant le Roy, La Majesté duquel luy usa de tel langage : *Approchez-vous de moy, gentile lumiere de Chevalerie; mais que (c) vous soyez plus âgé, je vous appelleray soleil; car si vous continuez, vous reluirez sur tous autres: cependant parez ce cop (d) de votre Roy qui vous aime & estime.* Et mettant la main à l'épée, le fit Chevalier, au grand contentement de Monseigneur d'Orléans, non pas de l'ordre, mais de (7) l'épée seulement. Car en ce tems-là, l'ordre ne se donnoit qu'à vieux Capitaines de Gendarmerie qui s'estoient trou-

(a) De la Maison d'Albon.

(b) La Noue.

(c) Lorsque.

(d) Coup.

vez en quatre ou cinq batailles, à Lieutenants de Roy & Gouverneurs de Provinces qui avoient bien fait leur devoir en icelles dix ou douze ans, j'entends en frontieres, où la guerre estoit ordinaire : en quoy les Gouverneurs faisoient grande preuve de leur sage conduite, soit pour entreprendre sur l'ennemy, soit pour se garder de surprise; & si il y avoit, de ce regne là jusques à Charles neuvieme, vingt-cinq (a) ou trente Chevaliers de l'Ordre, y comprenant les Princes (auxquels cet honneur est actuellement deu (b) dès le ventre de la mere), c'étoit le bout du monde. Aussi la noblesse estoit si ardente à la vertu, & craignoit tant une tache à son honneur, que pour rien un Gentilhomme de marque n'eust voulu recevoir une grade s'il n'eust

(a) Vincent Carlox avoit oublié en ce moment qu'au Chapitre de l'Ordre de St. Michel, tenu à Poissy en 1560, François II créa dix-huit nouveaux Chevaliers à la fois, & qu'il en résulta beaucoup de murmures.

(b) La naissance (dit M. de la Curne de Ste. Palaye, Part. 1, p. 34) donnoit à nos Princes du sang & à tous nos souverains, des privilèges qui marquoient leur supériorité : ils recevoient dès le berceau l'épée qui devoit en être la marque; & c'est conformément à ce principe qu'ils sont aujourd'hui revêtus en naissant du cordon de l'Ordre du St. Esprit,

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 173

pensé en estre bien digne, & n'avoit rien si odieux, que l'on eust dit de luy, qu'il estoit parvenu par compere ou par comere. Cette façon est pour le jourd'huy bien renversée. Car il y (a) en a pour le moins trois cents en ce Royaume, & les fait-on Chevaliers de l'Ordre à dix-huit ou vingt ans, sans aucun mérite ny autre sujet que de la faveur, peste & ennemye mortele de la vertu, & par laquelle il y a aujourd'huy plus de Chevaliers que de bonnes Espées.

CHAPITRE XX.

M. de Vieilleville envoyé par le Roy en Piedmont.

ESTANT M. le Mareschal de Monte-Jan Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roy François en Piedmont, Sa Majesté eust avis certain que l'Empereur (b) dressoit une

(a) Dans les Mémoires de Castelnau, on verra ces abus exposés en détail.

(b) Le 16 Novembre 1537, les Cours de France & d'Espagne avoient signé à Monçon une trêve de trois mois, pendant laquelle les Plénipotentiaires des deux Couronnes devoient travailler à une paix générale. Comme l'Empereur paroissoit disposé à recommencer la guerre, François I crut devoir se tenir sur ses gar-

armée pour y descendre; & encore qu'il eust beaucoup de grands & expérimentés Capitaines auprès de sa personne, si est-ce que se souvenant du grand devoir que M. de Vieilleville avoit fait au Royaume de Naples, Avignon & autres lieux, l'envoya en Piedmont avec un fort ample pouvoir pour regarder sur toutes les compagnies de gens de guerre, tant de cheval que de pied, si elles estoient en estat de faire service, bien complètes & bien payées : semblablement pour avoir l'œil sur toutes les places, si elles pourroient attendre un siège au cas que l'Empereur les attaquaſt, & du tout luy en faire un bon & fidele rapport : charge que M. le Mareſchal de Monte-Jan trouva assez étrange; car elle s'étendoit non-seulement aux choses (8) dessusdites, mais en outre d'ouïr les plaintes de tous les habitans des Villes qui estoient sous l'obéissance du Roy, du devoir des Capitaines en leurs charges, & de l'estat des munitions. De sorte qu'il sembla à M. le Mareſchal que l'on vouloit éclairer ses actions, & tacitement s'en défaire : delibérant *sur* (a) *colere*, (car il étoit fort prompt) d'aller trouver le Roy pour des; & il étoit intéressant pour lui que le Piémont fût dans le meilleur état de défense.

(a) Dans le transport de sa colere.

luy remettre son gouvernement, & y laisser, attendant que Sa Majesté y eust pourvû, M. de Vieilleville pour y commander; aussi que son pouvoir, ainsi qu'il disoit, approchoit fort de cela; mais il le rappaisa fort amyablement & en très-affectionné parent, luy remontrant qu'il se feroit le plus grand tort du monde d'en user ainsi, & altéreroit la bonne opinion qu'un chacun a de sa prudence & valeur: mesme au Roy, qui ne pourroit trouver bonne une telle promptitude & legereté d'esprit, d'abandonner sans chef un si grand Etat. Et luy dit davantage, que ce qui avoit meu le Roy, entre autres choses, à le dépescher, procedoit de l'avertissement que Sa Majesté avoit eû d'une mutinerie que les soldats de Thurin luy avoient dressée, & telle qu'il avoit esté contraint de se retirer en son logis, & y *tenir fort* (a) cinq ou six heures: « mais je vous » assure, dit-il, que Sa Majesté a sçeu aussitost » la guerison que la maladie, & que votre » dexterité, diligence & sagesse avoit tout » rapaisé ». Mais, s'approchant de son oreille, luy dit tout bas: « Monsieur, ne jouez plus; » car vous avez joué deux monstres de la gar- » nison de Thurin, qui a esté cause de la muti- » nerie. Comment mon cousin, dit M. le Ma-

(a) S'y défendre comme dans une forteresse.

» reschal ! le Roy sçait-il cela ? Ouy je vous
» jure, dit M. de Vieilleville ; mais Sa Majesté
» vous aime tant , qu'elle ne veut pas que
» vous sachiez qu'il le sache ; & aurés de-
» dans sept ou huit jours quatre-vingts mille
» écus pour réparer votre faute , & donner
» ordre aux choses les plus nécessaires, si tant
» est que l'Empereur vous vienne voir. Je ne
» doute point au reste que vous n'ayez eu ma
» venue par deçà fort désagréable , & me
» l'avez bien fait paroître ; car j'ay esté par
» toutes les Villes de votre Gouvernement
» sans jamais avoir eu de vous aucune assis-
» tance. Mais, Dieu mercy, j'ai bien fait ma
» charge sans vous , & m'en retourne devers
» Sa Majesté en faire mon rapport. Ne pensez
» pas toutefois que je ne modère les choses
» en parent, amy & serviteur que vous savés ;
» & vous le connoîtrez ». M. le Mareschal
de Monte-Jan se contenta fort de ce langage ;
& après avoir colloqué ensemble tout le reste
du jour, il l'accompagna le lendemain de **Thu-**
rin à *Villane* (a).

(a) Veillanne.

C H A P I T R E X X I.

M. de Vieilleville part du Piedmont pour retourner à la Cour.

MAIS ce ne fut sans le prier par les chemins, de le mettre hors d'un doute où il avoit esté jusques alors, s'il ne lui avoit pas toujours voulu mal, depuis qu'il fit entreprise d'aller escarmoucher (a) l'avant-garde de l'Empereur, quand il entra en Provence, sans l'en avertir. M. de Vieilleville qui ne luy en voulut rien déguiser, luy répondit franchement que ouy, & qu'il en avoit eu grandissime occasion, attendu la foy & l'amitié qu'il s'entrestoient de tout tems promise & jurée; & que d'avoir projeté un si brave dessein pour la guerre sans le y faire participer, il luy sembloit qu'il avoit oublié cette fraternité, & qu'il ne se souvenoit plus de l'obligation en laquelle il lui estoit tenu: car il ne pouvoit ignorer qu'il n'eust esté le vray & seul moyen de son mariage, comme le principal parent de sa femme (b) après M. de Chasteaubriand, auquel il avoit fait toutes instances & remon-

(a) Lisez les Mémoires de du Bellay, Tome XIX de la Collection, p. 382 & suiv.

(b) Elle étoit de la Maison de Montespédon.

trances possibles pour le faire plier à sa volonté. « Car encore Monsieur, luy dit-il, que » vous soyez riche Seigneur & de grand me- » rite, bien voulu & estimé du Roy, de M. le » Dauphin & de tous les Princes; si avoit-il » deliberé, & du tout resolu, de la marier à » un Prince du sang. Cela scey-je bien, mon » cousin, répondit M. le Mareschal; ma fem- » me même ne me l'a point celé, jusques à » me dire qu'il luy estoit defendu de parler à » moy, ny de me faire aucun attrait quand je » venois à Chateaubriand; mais depuis que » vous eustes mené toute la troupe en vostre » château de Saint Michel du Boys, toutes » choses se composerent à ma devotion; de » quoy, à la verité, le premier remerciement » vous est deu, & ne l'oublieray de ma vie. » Mais je me contenteray infiniment si vous » m'assuriez aussi d'avoir mis sous le pied » cette obmission que je fis, à laquelle je fus » poussé par l'avis que l'on me donna que » vous estiez tous si attristez à la Cour, de » l'extresme maladie de feu M. le Dauphin » François (a), que tout le monde me disoit » que je perdrois tems de vous appeller; aussi » que si j'eusse attendu davantage, M. le » Grand-Maître m'avoit déjà despesché un

(a) Le Dauphin François mourut en 1536.

» courrier pour me commander de rompre
 » mon entreprise, & me defendre de mar-
 » cher; car fans cela je n'eusse sçu choisir un
 » meilleur compagnon d'armes que vous,
 » croyant parfaitement que si nous eussions
 » combattu ensemble, je n'eusse pas esté def-
 » fait ny prisonnier comme je fus ». A quoy
 M. de Vieilleville repondit *qu'il n'en fust ad-
 venu que ce qu'il eust plû à Dieu, & qu'il ne
 falloit plus parler de cela comme de chose pas-
 sée; mais quant à son juste courroux, qu'il
 l'avoit long-tems sur son honneur oublié, &
 qu'il le trouveroit toujours autant affectionné à
 son service que parent & amy qu'il aura jamais.*
 Alors, de grande ardeur, sur la flame de cette
 reconciliation, ils mirent pied à terre, & s'em-
 brassèrent par plusieurs fois bien serré; car il
 y avoit fort long-tems qu'ils n'avoient, pour
 cette occasion, parlé ensemble: ce qui mit
 toute la compagnie, qui estoit grande, en
 merveilleuse peine de sçavoir le motif de
 telles caresses. Puis remontants à cheval,
 poursuivirent le chemin de Villanne, où ils
 souperent & coucherent ensemble, pour plus
 librement deviser de plusieurs choses se-
 crettes.

Arrivé que fut le sieur de Vieilleville
 devers le Roy, il l'entretint quasi deux jours,

& par intervalles du discours de son voyage, dont Sa Majesté reçut un merveilleux contentement ; car un Ingenieur, un Commissaire des guerres, un Commissaire de l'artillerie & un Controlleur des reparations, n'eussent sçu plus exactement rapporter des choses concernant leurs états qu'il fit, dont le Roy demeura en fort grand repos. Car Sa Majesté apprit ce qui étoit nécessaire d'estre fortifié, de quel nombre de gens de guerre il pouvoit faire estat, du bon ordre qui avoit esté observé en la garde de toutes sortes de munitions, & finalement du fonds de deniers qu'il avoit par de-là pour les fortifications. Outre tout cela, M. de Vieilleville l'assura des gaillardes forces qu'il avoit en Piedmont, de la bonne volonté des Capitaines, & de l'obeissance qu'ils rendoient à M. le Marechal de Monte-Jan, qui estoit si grande, qu'il ne falloit douter qu'il y survint aucun inconvenient, si l'Empereur y vouloit rien entreprendre ; mais qu'il avoit entendu en ce pays-là, qu'il en estoit diverty par une autre entreprise qu'il avoit (a) en Afrique, & lui en donnoit avis très-certain.

(a) Nous ignorons quelle étoit cette entreprise : la ligue de Smalckalde & la révolte des Gantois, donnèrent assez d'occupation à Charles-Quint, pour qu'il ne songeât point à aller faire des conquêtes en Afrique.

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 181

De quoy Sa Majesté fut encore plus aise; car on l'avoit mise en alarme, que le Roy d'Angleterre dressoit une armée pour luy venir faire la guerre.

CHAPITRE XXII.

M. de Vieilleville est fait Lieutenant d'une Compagnie de 50 hommes d'armes.

MONSIEUR de Vieilleville fut sept ou (a) huit ans sans partir de la Cour, durant lesquels il ne manqua de crédit, d'autorité & de reputation, estant toujours preferé aux dignes & importantes charges. Aussi que Monseigneur d'Orleans (b), par la mort de son frere

(a) Voilà encore une erreur du Rédacteur des Mémoires, que le Père Griffet auroit dû relever. Vieilleville ne resta point sept ou huit ans à la Cour, puisqu'il quitta la Cour quatre ans après, en 1542, il accompagna le Comte d'Anguien dans l'expédition de Nice.

(b) François, Dauphin de France, fils aîné de François I, mourut à Tournon le 10 d'Août; selon le Père Anselme, & le 12, selon Messieurs de Ste. Marthe, sur les huit heures & demie du matin, l'an 1536, dans la dix-neuvième année de son âge. On crut qu'il avoit été empoisonné par un verre d'eau fraîche que Sebastian Montecuculli, Ferrarois, son Echançon, lui avoit donné à Valence quatre jours auparavant; & l'on fit le procès à cet Italien, qui fut tiré à quatre chevaux :

aîné François, fut honoré du titre de Dauphin de France, qui accrust le cœur de la gaillarde jeuneffe qui estoit à sa suite. Mais M. de Vieilleville ayant nouvelles de la mort de son pere, fut contraint de venir en sa maison. Et durant le sejour qu'il y fit, il prit alliance en la maison de la Tour de Meines près de Saumur, sortis de la maison de la Roche-des-Aubiers, dont il épousa la fille, qui fut une très-vertueuse Dame, comme nous dirons cy-après en son lieu; & la menant en son menage en la susdite maison de Saint Michel du Boys, il pria M. de Chateaubriand (a), duquel nous avons parlé cy-dessus, Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roy en Bretagne, de le tant favoriser que de se trouver en la reception de sa femme, que l'on appelle communément, *le retour des nopces*. A quoy M. de Chateaubriand ne voulut pas faillir : encore qu'il fut fort valetudinaire & goutteux, tant pour ce qu'ils estoient fort proches parents, comme dit est, que pour l'ex-

Henri, second fils du Roi, que l'on nommoit le Duc d'Orléans, prit alors le titre de Dauphin, & succéda ensuite à François I.

(a) Jean de Laval, Seigneur de Château Briant, le reconnoissoit pour son parent, à cause de la Maison de *Dinan*, dont ils étoient issus.

trême envie qu'il avoit de luy communiquer quelque chose, & semblablement de le veoir, à cause des louables recits qu'on faisoit ordinairement de sa valeur. Et toutes bonnes choses passées, M. de Chasteaubriand *le éboucha* (a) de cette façon :

« Je ne vous sçaurois dire, mon cousin,
 » l'aïse que je reçois tous les jours des louan-
 » ges que tous ceux qui viennent de la Cour
 » à Chasteaubriand me rapportent de vous ;
 » de quoy j'ay bien à louer Dieu d'avoir un
 » tel parent, tant estimé du Roy & de Mon-
 » seigneur le Dauphin, & honoré de toute
 » leur suite. Mais j'ay à vous requerir d'une
 » chose, que je vous prieray ne trouver mau-
 » vaise, si tant est que ne la veuilliez accep-
 » ter ; c'est que je vois ma compagnie demeu-
 » rer inutile en ce pays de Bretagne, où il ne
 » se présente aucune occasion de service pour
 » faire paroître telle qu'elle est ; car je la vous
 » *pleige* (b) autant complete que compagnie
 » de cinquante hommes d'armes qui soit en
 » France, bien garnie au demeurant de bra-
 » ves & galants hommes, & tous de *Mai-
 » son* (c), qui ne manquent de courage ny

(a) Lui parla.

(b) Je vous la garantis.

(c) Et tous issus de Maison noble.

» de valeur ; que si vous me vouliez tant
 » aimer que de prendre la charge & l'amener
 » aux lieux des affaires , car nous sommes
 » comme vous sçavez bien (a) avant en la
 » guerre , je vous aurois une infinie obliga-
 » tion ; vous promettant par mesme moyen ,
 » de vous faire establir Lieutenant de Roy au
 » gouvernement de Bretagne en mon ab-
 » sence ». M. de Vieilleville voyant le zele
 de M. de Chasteaubriand, luy répondit : *qu'il*
acceptoit pour l'amour de luy, la Lieutenance
de sa compagnie ; mais de se lier en celle de la
Province, qu'il ne le feroit nullement ; d'autant
qu'il s'étoit voüé à une autre & meilleure for-
tune qui luy pourroit faire tomber entre mains
un gouvernement en chef, si la faveur ne triom-
phoit de la vertu.

Laquelle compagnie il fit fleurir sur toutes
 celles des ordonnances de France, & la mena
 aux sieges de Landreecy, Saint-Dizier, Hesdin,
 Therouanne, & camp de Marolles, & l'em-
 ploya en toutes les guerres qui furent de ce
 tems-là sur les frontieres de Picardie, Cham-

(a) Ces expressions de M. de Chateau-Briant in-
 diquent que le fait dont il s'agit ne s'est pas passé en
 1538, mais en 1542, ou au moins vers ce tems, puis-
 qu'on étoit bien avant en la guerre. Or la guerre recom-
 mença à la fin de 1541.

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 185

pagne & Lorraine, où il y fit acquérir à cette compagnie une merveilleuse reputation, pour les braves & hazardeuses entreprises où il la fit trouver, & desquelles, pour la plupart, il étoit conducteur & chef.

C H A P I T R E X X I I I .

Réflexions de l'Auteur sur les emplois militaires.

QUELQU'UN pourra s'esmerveiller, qu'ayant M. de Vieilleville si grande vogue, reputation & credit envers le Roy, que toujours Henry Dauphin augmentoit & nourissoit au cœur de Sa Majesté par quelque louable recit, n'ait pu avoir une compagnie de gendarmes à foy, sans estre Lieutenant d'autrui : je l'averty que la mesme difficulté qui a esté descrite au dix-neufiéme Chapitre, pour les Chevaliers de l'Ordre, s'observoit semblablement pour les Capitaines des gendarmes ; tant pour la retenue du Souverain en la distribution de telles charges, que pour le scrupule de ceux que l'on vouloit honorer, à les prendre. Et me servira de temoin la réponse que le mesme Sieur de Vieilleville fit au Roy quand il eust la nouvelle de la mort de M.

de Chasteaubriand (a). Car l'ayant envoyé querir, il luy dit telles paroles : *Vous avez si bien employé, commandé & conduit la compagnie de feu Sieur de Chasteaubriand, que à autre que vous elle ne peut mieux appartenir ; qui est cause que de Lieutenant je vous en fais Capitaine en chef.* M. de Vieilleville luy répondit . qu'il ne la vouloit aucunement accepter , après l'avoir très-humblement remercié ; & qu'il n'avoit encore rien fait digne d'un tel honneur. De laquelle réponse le Roy fort esbahy & quasi faché luy repliqua : *Vous m'avez bien trompé, Vieilleville ; car j'eusse pensé, si vous eussiez esté à deux cens lieux de moy, que vous l'eussiez courue jour & nuit pour la demander ; & maintenant que je vous la donne de mon propre mouvement, je ne sçais sur quelle meilleure occasion vous le voulez que je vous en donne une.* « Le » jour d'une bataille, Sire , répondit - il , » que Vostre Majesté aura veu mon mérite. » Mais à cette heure si je la prenois, tous » mes compagnons tourneroient cet honneur

(a) Il mourut le 11 de Février 1543, à l'âge de cinquante-six ans, sans laisser de postérité. Il n'avoit eu qu'une fille de son mariage avec Françoise de Foix, fille du Vicomte de Lautrec. Cette fille nommée Anne, étoit morte dès le 12 Avril 1521.

» en risée, & diroient que vous m'en avez
 » pourvu en la seule considération que j'estois
 » parent de feu M. de Chasteaubriand ; &
 » j'aimerois mieux mourir que d'estre poussé
 » à quelque grade que ce soit par autre faveur
 » que de mon service. » Reponse veritable-
 ment digne d'un tel homme, & que le Roy
 remarqua comme n'en ayant encore jamais
 ouy d'aucun courtisan une pareille.

Mais en la saison où nous sommes, nos
 courtisans y font beaucoup plus âpres : car
 tel qui n'a jamais fait autre exercice que de
 tirer les rideaux, l'autre que de mettre plats
 sur table, les autres au sortir de Page, les
 briguent & les emportent, comme s'ils avoient
 toute leur vie suivy les armées, aidé à prendre
 villes ou en defendre, combattu valeureuse-
 ment en quelque rencontre, ou s'estre trouvé
 en deux ou trois batailles. De sorte que l'on
 ne sçauroit juger lequel des deux à le plus
 de honte, ou ce *Capitaine tout neuf* qui ne
 sçauroit dire quelle doit estre la premiere
 arme de l'homme d'armes, de commander
 à si braves hommes, ou, toute la compagnie
 ensemble, de se voir menée par un si novice
 Capitaine, en hazard de recevoir en quelque
 inopinée rencontre un *escorne* (a) irreparable

(a) Un échec.

à leur honneur à faute d'estre bien conduits. Car si nous croyons qu'une armée de Lyons conduite par un cerf est en danger d'estre defaite par une armée de cerfs, commandée par un genereux lyon, il nous faut croire aussi que les victoires dépendent d'un bon Chef armé d'assurance, de valeur & d'expérience; n'eut-il pour toutes troupes que des *bisoignes fiolantes* (a) & *pionniers*; & eust-il à combattre une armée de *Rolands* (b) sous la charge d'un *Gannes* (c) ou d'un *Pinabel*. A quoy nos Rois & Princes doivent bien prendre garde, & sur tout ne bailler jamais charge pour la guerre, où il va d'honneur de la Couronne & de la nation Françoisé, à jeunes personnes inexpérimentées; & principalement quand ils les connoissent tenir plus du poultron que du chien.

(a) On appelloit *bisoignes* de nouveaux soldats ou des fantassins de nouvelles recrues. Le mot de *bisoigne* veut dire *gueux* : *fiolant* qui se fait valoir, qui veut faire le brave : *pionnier* qui va à pied.

(b) *Rolland*, Héros célèbre dans les anciens Romans.

(c) *Ganes* ou *Ganneron* & *Pinabel*, sont des noms de fameux scélérats qui n'étoient connus que par leurs trahisons & leurs lâchetés : il est parlé de *Ganes* dans la farce de Patelin : *Vous êtes plus traîtres que Ganes*.

CHAPITRE XXIV.

*Treuve avec l'Empereur & le Roi
d'Angleterre.*

CE grand Roy François après avoir soutenu la guerre fort long-tems contre deux très-puissans ennemis, l'Empereur Charles-le-Quint, & Henry huitieme Roy d'Angleterre, ligués ensemble pour ruiner de fonds en comble & départir sa Couronne, fut conseillé d'entendre à la paix (a). A quoy il condescendit fort volontairement, plus pour le soulagement de son pauvre peuple qui estoit exterminé en Picardie, Champagne & Bourgogne, que pour y estre forcé. Car il avoit les Princes & Seigneurs de son Royaume très-affectionnés à son service, & à la manutention de l'honneur & de la Couronne de France : sa gendarmerie, la principale force de ses guerres,

(a) Ce Chapitre XXIV auroit dû être placé avant les Chapitres XX, XXI, XXII & XXIII, puisque la trêve de Nice fut signée dans les premiers jours de Juin 1538, & qu'en lisant notre Observation, n^o. 8, il est aisé de voir par le rapprochement des dates qui y sont énoncées, que le voyage de Vieilleville en Piémont ne put avoir lieu avant l'automne de cette même année 1538.

encore gaillarde, & des finances à suffire. Aussi que à ces deux terribles ennemys, il avoit donné tant d'affaires & rendus si las de de manier le baston, que pour effectuer cette paix de laquelle Paul Pape troisieme de ce nom estoit principal entremetteur, il fut conclu que Sa Sainteté, l'Empereur & le Roy se trouveroient à Nice, en quoy Sadite Sainteté se travailla merueilleusement; esperant vuidér tous les differents d'entre ces deux grands Princes. Mais voyant qu'il n'y avoit aucun moyen de faire une paix finale, il proposa une trêve de dix ans, que ces deux Princes jurèrent solemnellement entre ses mains. Ce neantmoins elle ne dura pas quatre ans entiers: car cette entrevue de Nice fut l'an mil cinq cents quarante-un, ladite trêve se rompit, par l'assassinat que firent les gens de l'Empereur ès personnes des Seigneurs Antoine *Rancon* (a) & Cesar Fregose, que le Roy envoyoit en Levant pour son service, auprès d'un lieu nommé la Baye de Cantaloue, trois milles au-dessus de la bouche du Tezin.

Au moyen de laquelle treve, toutesfois ces grands Princes après tant de travaux se reposerent; & fut toute la Chrétienté hors

(a) Rincon, lisez sur cet assassinât le VIII^e. Livre des Mémoires de du Bellay.

de combustion; car elle branloit entierement sous leur empire. Et pour jouir du fruit de cette trêve, on ne parloit en la Cour de nostre Roy, que de festins, tournois, courses de bagues, carouzelles, mascarades & autres passetems, afin d'ensevelir la mémoire des bruslemens, pilleries, meurtres, violemens & pertes d'amis que si longues guerres avoient mené en ce Royaume.

Mais parmy ces plaisirs, il se messa une étrange folie (a), qui mit le pere & le fils en une terrible division : & fut telle. Estant Mgr. le Dauphin en ses gaillardes pensées, & avec ses favoris; il leur va dire, que

(a) Il y a ici un anachronisme des plus frappans dont l'Editeur des Mémoires de Vieilleville auroit bien dû prévenir le Lecteur. Tout ce qui est relatif à cette brouillerie entre François I & le Dauphin Henri, se passa, selon Vincent Carloix, peu de tems après la disgrâce du Connétable de Montmorency. Les Mémoires de du Bellay, les Observations que nous y avons jointes, & le témoignage des Historiens du tems attestent unanimement que le Connétable ne se retira à Chantilly qu'en 1541. Il avoit voulu perdre l'Amiral Chabot; & le triomphe de celui-ci fut le signal de sa chute. Il en résulte que cette anecdote appartenant à l'année 1541, n'a pu être placée sous l'année 1538, que par un défaut de mémoire de la part de Vincent Carloix.

quand il fera Roy, il fera tels & tels, Mareschaux de France; un tel, Grand-Maitre; il rappellera M. le Connestable, que n'agueres son pere avoit licencié & commandé de se retirer en sa maison: item, qu'il feroit l'autre, Grand-Maitre de l'artillerie; & un autre, premier Chambellan: & departit ainsi tous les grands Etats de France. Qui ne fut sans grandement estonner, quand la chose fut découverte, ceux qui possedoient lesdits Estats; car vivants encore, ils ne pouvoient comment ny de quel sens interpreter cette boutade. Mais voyant M. de Vieilleville, qui en avoit voulu *divertir* son Maistre, que l'on poursuivoit ce jeu-là; il se retira tout doucement de la compagnie, & en alla chercher une autre.

C H A P I T R E X X V.

Brouillerie du Roy & du Dauphin.

OR Mgr. le Dauphin fait tous ces dépar-temens en la presence d'un fou à bourlet (9) nommé Briandas, que l'on n'eust jamais pensé pouvoir retenir, encore moins rapporter tout ce qui s'estoit passé en cette allegresse; mais on y fut merueilleusement trompé; car ce dangereux fou qui avoit toujours coustume de saluer le Roy par ce nom de Roy, le
vint

vint trouver encore à table, & luy dit : *Dieu te garde, François de Valois. Hoy, Briandas,* dit le Roy, *qui t'a appris cette leçon ? Par le sang Dieu,* dit le fou, *tu n'es plus Roy ; je le viens de voir : & toy M. de Thaix,* tu n'es plus *Grand-Maître d'artillerie ; c'est Brissac.* Et à un autre : *Tu n'es plus premier Chambellan ; c'est Saint-André :* & ainsi des autres. Et puis s'adressant au Roy, luy dit : *Par la mordieu, tu verras bientôt icy M. le Connestable qui te commandera à la baguette, & t'apprendra bien à faire le sot. Fuy-t'en : je renye Dieu, tu es mort.*

Le Roy prenant pied, peut-estre plus qu'il ne devoit, à ce rapport, tire ce fou à part accompagné de M. le Cardinal de Lorraine Jehan (a), de M. le Comte de Saint-Pol, & de Madame d'Estampes ; & luy commanda

(a) Ce Cardinal de Lorraine étoit frère d'Antoine, Duc de Lorraine, & de Claude, Duc de Guise. Dès l'âge de 20 ans, il fut Cardinal : il accumula sur sa tête sept Evêchés & deux Archevêchés, avec les Abbayes de Fécamp, de Marmoutier, de Cluny, &c. Il partagea ces dignités ecclésiastiques entre ses parens, & ne se réserva dans sa vieillesse que les Evêchés de Narbonne, d'Alby & de Toul. Il aspira à la Papauté : mais son caractère altier effraya le Sacré Collège. Il mourut d'apoplexie le 10 Mai 1550, laissant pour suc-

sur sa vie , de luy nommer ceux qui estoient avec le Dauphin : qui les luy nomma tous ; & luy recita par le menu tous les propos qu'ils avoient tenus , & comme ils avoient salué le Dauphin pour Roy. Et luy demandant si Vieilleville y estoit , il luy répondit que non ; & que quand le nouveau Roy commença à faire ses départemens , il sortit incontinent ; & disoit en se mocquant , qu'ils vendoient la peau de l'ours devant qu'il fut mort. *Aussi , il n'est que Vieilleville , dit le fou : il n'a point eu d'estat.* Alors le Roy dit à ces Seigneurs : *Foy de Gentil-homme je ne fis jamais plus grande faute que de donner Vieilleville au Dauphin ; car je le devois retenir pour moy , estant si sage & advisé Gentil-homme qu'il est. Cependant il se peut assurer qu'il n'a rien perdu de s'estre absenté d'une telle folie.* Et alors entrant en colere , prit le Capitaine de ses gardes Ecoissoises , avec trente ou quarante archers , & s'en va droit en la chambre de M. le Dauphin où il n'en trouva pas un ; d'autant qu'ils avoient esté advertis. Mais il passa son courroux sur ce qu'il trouva de valets de chambre cesseur à ses bénéfices , Charles de Guise , son neveu , qui prit le nom du Cardinal de Lorraine. (Lettres & Mémoires d'Estat , par Ribier , Tome I , p. 404.)

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 195

& de garderobbe, de Pages, de laquais & de poursuivants, faisant sauter ce qu'il en pust attraper à coups d'halebarde par les fenestres : semblablement les lits, tables, chaises, tapisseries & tout ce qui estoit en l'antichambre, chambre & garderobbe, jusques à effacer l'écriture des Fourriers qui estoit sur les portes.

Qui fut cause que M. le Dauphin s'absenta de la Cour pour trois semaines ou un mois. Durant lequel tems toutes les Princesses & Dames, Princes & Seigneurs qui estoient auprès du Roy se travaillerent pour sa reconciliation, qu'ils obtinrent : de quoy M. de Vieilleville luy porta les nouvelles, par le commandement de Sa Majesté; & de passer au lieu où s'estoit retirée Madame la Dauphine (a) fort attristée de cette brouillerie, pour la rejouir de cette reconciliation; avec expresse defenes cependant à mondit Sieur le Dauphin de n'amener avec luy Saint - André (b), Andouyn (c),

(a) Catherine de Médicis.

(b) Jacques d'Albon, qu'on appella dans la suite le Maréchal de St. André, issu d'une branche cadette de la Maison d'Albon, dont les aînés se qualifioient Seigneurs de S. Forgeul.

(c) Anduoyne, ou d'Andouins, issu d'une illustre

Dampierre (a), Escars (b), Briffac (c), ny pas un de ceux qui avoient assisté à cette folie. Toutesfois après l'arrivée de M. le Dauphin en Cour, leur (d) *appointement* fut fait par le menu; & y revinrent de loin en loin, les uns après les autres : mais le Roy ne les pust jamais voir de bon œil; car il n'y a chose en ce monde plus domestique ny familiere à un grand Prince que le soupçon, principalement quand il vient à la *declinaison* (e) de sa vie; car il se forge des opinions, ou qu'on le veut empoisonner, ou que l'on dresse des entreprises pour le détruire, & mille autres imaginaires apprehensions, où il se rend sujet par fantaisie & le plus souvent par rapports. Aussi se gardoit de tous ceux-là fort soigneusement; comme faisant

Maison de Berry, où la Baronnie d'Andoüins est située. Paul d'Andoüins, chef de cette illustre Maison, fut le père de Diane d'Andoüins, dite *la Belle Corisande*, qui épousa Philbert de Grammont le 7 d'Août 1567 : elle devint célèbre par ses liaisons avec Henri IV, alors Roi de Navarre.

(a) Claude de Clermont, Baron de Dampierre.

(b) Jean de Perusse, Seigneur d'Escars, d'une ancienne & illustre Maison du Limosin.

(c) Charles de Cossé, Comte de Briffac, qui fut depuis Maréchal de France.

(d) Accommodement. (e) Fin.

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 197

connoître qu'il n'avoit pas agréable de les trouver en sa chambre. A cette cause ils n'y venoient que bien peu ; & le plus souvent n'y accompagnoient M. le Dauphin leur Maître ; craignant que les Huiffiers de Chambre ne leur fissent quelque rudesse ou affront , de quoy ils estoient bien avertis , & qu'ils en avoient commandement.

C H A P I T R E X X V I.

Mort du Maréchal de Monte-Jan : Il laisse une riche veuve : Lettre de cette Maréchale à M. de Vieilleville.

[1539] **D**URANT que toutes ces choses se faisoient , M. le Maréchal de Monte - Jan mourut (a) en Piedmont , sans enfans de Madame Philippes de Montespèdon sa femme , qui fut pourchassée de plusieurs grands Seigneurs de ce Royaume , de quoy il ne se faut esbahir ; car c'estoit une très-honneste & très - vertueuse Dame , ornée de grande beauté , & en fleur de jeunesse ; riche au demourant , pour donner la couleur , comme l'on dit , à telles perfections , de soixante mille

(a) En 1539 , & non pas sur la fin de 1538 , comme Pa dit le Père Griffet. (Voyez notre Observation , n^o. 10.)

livres de rente de son chef, sans la succession de M. de Chasteaubriand qui luy appartenoit comme à sa vraie heritiere. Mais on luy en fit tort, ainsi que nous deduirons bien amplement.

Le Marquis Jehan-Loys (10) de Saluces fut le premier qui luy presenta son service, à quoy elle fit semblant d'entendre, pour la commodité qui s'offroit de s'en retourner en France avec luy, où il alloit par le commandement du Roy. Et la deffraya sur l'esperance de l'épouser, depuis Thurin jusques à Paris, & tout son train qui estoit fort grand; car elle menoit les serviteurs de toute qualités de feu son mary, qui estoient en grand nombre; & puis les siens, sans aucun moyen d'y pouvoir satisfaire, que celuy du Marquis. A cette cause il se tenoit fort assuré de son mariage; & par les chemins il en railloit & ordonnoit tout ainsi que s'ils eussent esté déjà fiancés ou en menage; jusques à dire qu'il falloit casser & renvoyer tous les Gentilshommes, serviteurs & Officiers de son mary, & principalement de tant de femmes; car elle en avoit, outre Dames & Demoiselles, femmes de chambre & d'autres pour les ouvrages, quinze ou seize. Mais elle fut si prudente & advisée, qu'il ne luy échappa jamais parole

qui la pust ny dust obliger : cependant si accorte , qu'elle s'ayda fort dextrement de cette occasion.

[1540] Elle reçut à leur arrivée à Lyon, lettres de M. de Vieilleville qui furent si secretement baillées par le courrier , que jamais le Marquis, ny pas un des siens n'en eurent connoissance : encore que, incontinent qu'il fut entré en France, il les eust mis, comme Italien, fort soigneusement aux escoutes pour découvrir ses *corrivaux* (a), & leur couper chemin; ne doutant pas qu'une telle & si rare perle, ne deust estre fort affectueusement recherchée.

Les lettres de M. de Vieilleville contenoient : que la Cour estoit *abbrevée* de son mariage avec le Marquis de Saluces, & qu'ils venoient à Paris pour épouser ; de quoy le Roy se rejouissoit bientost fort, disant qu'il s'affuroit dudit Marquis plus que jamais, pour avoir toujours oui dire, qu'il n'y a chose en ce monde qui plus arreste toutes personnes en pays étrange que l'amour ; & qu'estant le Marquis fait & naturalisé François par cette alliance, il ne falloît plus craindre qu'il entraît en pratique avec l'Empereur, ni que ses Ministres entreprissent pour l'avenir de le corrompre, ny revolter

(a) Ses rivaux.

ou distraire de son service : & sembloit par les discours que Sa Majesté faisoit de son mariage, qu'elle se marioit plus pour accommoder les affaires & service du Roy, que pour son propre bien & advancement : mais que luy, il n'en avoit jamais rien cru, & ne le pouvoit encore croire. Ce qui luy avoit fait depescher ce courier exprès devers elle, pour la supplier bien humblement de l'en vouloir éclaircir. Car s'estant louée à luy par plusieurs lettres qu'il garde & qu'il luy montrera, du premier mariage auquel elle avoit esté liée par sa conduite, il ne luy pouvoit entrer en l'esprit qu'elle eust fitost convollé au second, sans luy avoir fait cet honneur de l'en avertir, comme son humble parent & affectionné serviteur ; remetant pour la fin de ses lettres, une créance sur le courier, la suppliant de le croire comme luy-mesme, & de la bien peser. Elles estoient écrites à Saint-Germain-en-Laye, du sixieme d'Avril. La reponse de Madame la Mareschale de Monte-Jan fut telle :

« Mon cousin, j'ay reçu vos lettres par
» ce Gentil-homme, & ne vous puis assez
» affectueusement remercier de la bonne
» opinion que vous avez de moy, en laquelle
» vous ne serez jamais trompé ; car je mour-

» ray plustost que de commettre chose dont
 » il me faille repentir; bien vous confesseray-
 » je que l'extrême necessité où m'a laissée à
 » sa mort feu M. le Marechal, m'a *cuydé* (a)
 » faire oublier seulement d'une parole. Mais
 » Dieu m'a de telle sorte assistée, que je
 » suis par sa grande bonté rendue en France,
 » sans estre accordée, promise, ny contractée
 » avec homme vivant; & de cecy fera foy
 » la presente que vous montrerez à qui vous
 » voudrez; avec laquelle j'oblige mon hon-
 » neur, s'il se trouve autrement en face d'E-
 » glise ny de justice, ne me pouvant assez
 » esmerveiller du Roy qui pense que je luy
 » acquiere des serviteurs aux despens & pre-
 » judice de ma bonne fortune, & mesme
 » contre mon humeur: car je ne seray jamais
 » Italienne; & si j'avois à l'estre, le Mar-
 » quis Jehan -Loys est celui que je fuyrois
 » sur tous les autres Seigneurs d'Italie; par
 » plusieurs raisons que je remets à vous dire
 » à nostre premiere entrevue, dont la prin-
 » cipale & qui plus me déplaît, c'est qu'il
 » n'a eu & qu'il n'aura jamais l'ame bien
 » Françoisse, qu'il en dissimule au Roy, &
 » ne sera pas meilleur que son frere le Mar-
 » quis François, qui par ses *tradiments* (b)

(a) Pensée.

(b) Trahisons.

» hazarda la vie de tant de Seigneurs &
 » braves Chevaliers de France (a) auquel
 » nombre vous & moy avions des parents
 » au siege de Fossant : la ville en fut perdue
 » pour le Roy, & tous eulx, ou morts, ou
 » prisonniers. J'ay au demeurant bien con-
 » fideré la créance que ce Gentil - homme
 » m'a dit de vostre part ; par laquelle je
 » vois bien que vous pensez en moy, &
 » affectionnez mon bien plus que moy-mes-
 » me : de quoy je vous remercie de tout mon
 » cœur, ne pouvant pour récompense, que
 » vous assurer que me trouverez pour jamais
 » vostre très-obligée cousine, & très-affec-
 » tionnée amye à vous obeyr : *Philippes de*
 » *MONTESPEDON. De Lyon ce douzieme*
 » (b) *d'Avril.* »

C H A P I T R E X X V I I .

*Le Marquis de Saluces vient à Paris avec
 la Maréchale de Monte-Jan.*

CE Marquis fut douze jours à Lyon pour faire ses apprets, esperant arriyer à la Cour

(a) Voyez le VI Liv. de Guillaume du Bellay, Tome XIX de la Collection, p. 248 & suiv.

(b) Il falloit que ce fût le 12 Avril 1540, puisque le Maréchal de Montejan étoit encore plein de vie au mois de Juin 1539.

en grand magnificence : & avoient tous deux un si grand attirail , qu'il leur fallut six grands bateaux pour les porter & toute leur suite , (car ils y faisoient leur cuisine) , ensemble leurs coffres , malles , & une infinité d'autres bagages dont ils se meublerent à Lyon. Aussi qu'il y en avoit pour une bande de violons , qu'il prit audit Lyon pour se donner du plaisir sur la riviere de Loire , & essayer d'amortir l'ennuy que Madame la Mareschale portoit encore de son feu mary. Et s'embarquants à Roüanne envoyerent les chevaux & mulets par terre , qui furent aussi-tost qu'eux à Briare.

M. de Vieilleville qui avoit ordinairement avis de leurs journées par les courriers qui alloient & venoient incessamment de la Cour en Piedmont pour les affaires de la guerre , ne faillit point de se trouver à Corbeil , avec environ quatre-vingt chevaux , le jour qu'ils arriverent à Essonne : de quoy il envoya incessamment avertir Madame la Mareschale , par homme sur & secret ; par lequel elle le pria de ne se montrer qu'au lendemain à la disné qui devoit estre à Juvizy.

Ce que fit M. de Vieilleville ; & si dextrement qu'il ne se trouva que à l'ysue de leur disner avec sa troupe , craignant de les

troubler. Et après toutes reverences & saluts accoutumez, ils se mirent tous trois à deviser de plusieurs propos, tant de leurs bonnes cheres par les chemins, que des aventures qui survinrent en un si long voyage. Mais se retirant, Madame la Mareschale, de ce devis, appella secretement le Sieur du Plessis-auchat, Gentilhomme Breton, Sur-Intendant de la maison de feu son mary; auquel elle commanda de tirer tout son train d'avec celui du Marquis quand ils feroient à la porte Saint-Marceau, & que tous s'avanceassent sur les fossés d'entre ladite porte & celle de Saint-Jacques; & qu'ils s'arrestassent là jusques à ce qu'elle eust pris congé du Marquis. Cependant l'on amena les chevaux, & se mirent en chemin pour arriver de bonne heure à Paris.

Entrez qu'ils furent dedans le fauxbourg Saint-Marceau tous ensemble, qui faisoit une fort belle & grosse troupe, Plessis-auchat, prend une moitié de la rue, & s'avança suivy de tout le train de sa maitresse, & ne faillit pas de prendre le chemin des fossés d'entre les deux portes; y estant, fait alte. Ce que voyant le Marquis pensant qu'ils s'égarassent, demande où ils vont. A quoy Madame la Mareschale en s'arrestant, répond: « Mon-

» fleur, ils vont bien, & là où ils doivent
 » aller : car vostre logis est à l'hostel des
 » Ursins au cloistre Notre - Dame ; & le
 » mien est à l'hostel Saint-Denys auprès des
 » Augustins. Et mon honneur me commande
 » de ne loger pas avec vous, & de m'en
 » separer : qui est cause que je prends congé
 » de vous pour cette heure ; qui ne fera sans
 » vous remercier très humblement, Monsieur,
 » de la bonne compagnie qu'il vous a plu me
 » faire : quant à la dépense du voyage, pour
 » ce qui me touche, je l'ay tout par écrit.
 » Votre Maître-d'hostel, & Pleffis-au-chat
 » vuideront si bien cela, qu'auparavant huit
 » jours nous en demeurerons quittes. J'en-
 » tends pour le regard de l'argent ; car quant
 » à l'obligation, elle me sera perperuelle,
 » & ne pense pas m'en pouvoir jamais ac-
 » quitter. Vous suppliant de croire que cette
 » *départie* (a) n'est que de corps seulement ;
 » car je vous laisse mon cœur, duquel il vous
 » plaira faire bonne garde. » Et là-dessus elle
 le baïsa ; luy disant : *Adieu, Monsieur, nous*
nous verrons demain au logis du Roy.

Le Marquis demeura si éperdu de cette subite *mutation* (b), qu'il ne luy fut possible

(a) Séparation.

(b) Changement.

de proferer une seule parole. Mais ses soupirs & sanglots parlants pour luy, firent bien paroître de quelle tristesse & angoisse il avoit le cœur pressé : puis luy estant revenu ses esprits ; en la regardant d'un œil fort éloigné d'amour , luy va dire : « Madame , votre » adieu m'avoit arraché le cœur ; mais vos » dernieres paroles & le baiser dont vous » m'avez honoré, me l'ont remis ; trouvant » par trop étrange ce changement & prompt » resolution. Demain , comme vous dites , » nous nous verrons ; mais souvenez - vous » bien des promesses que vous m'avez faites. » Et adieu , Madame. Ainsi se departirent prenans un chacun la route de son logis. Mais dès le soir M. de Vieilleville presenta M. le Prince de la Roche-sur-Yon (a) à Madame la Mareschale , luy disant : « Madame , voilà » le Gentil - homme de créance que vous » parla le courier que je vous ai envoyé » à Lyon. Si vous me voulez croire , vous » le ferez devant peu maistre de votre per- » sonne & de vos biens ; car le retardement » en est perilleux. »

a) Charles de Bourbon, frère cadet de Louis II du nom, Duc de Montpensier.

CHAPITRE XXVIII.

*Le Marquis de Saluces veut épouser la
Marechale de Monte-Jan.*

MONSIEUR Dannebaud (a), Marechal de France qui avoit eu, par la mort du Marechal de Monte-Jan, le Gouvernement de Piedmont, eust bien voulu avoir la veuve quantes-quant. Et pour y parvenir, allant de son Gouvernement à Venize, par le commandement du Roy, supplia, par lettre, Madame la Dauphine, de luy moyenner ce bien : alleguant, pour rendre la chose fort aisée, trois ou quatre raisons qui pourroient y faire condescendre la veuve. La premiere, qu'elle ne se rabaisseroit en rien, ayant semblables Estats que avoit son feu mary. L'autre, qu'il avoit fait si grands & signalés services au Roy, que s'il y avoit encore quelques grands Estats en France à départir, il s'attendoit bien d'y estre préféré, comme aussi il advint; car il fut Amiral. La troisieme qu'il avoit des terres en Bretagne, voisines & enclavées parmy celles de la veuve, entre autres la terre de *Henodaye* (b) fort belle

(a) Il étoit veuf de Françoise Tournemine.

(b) La Hunaudaye.

& Seigneuriale, qui apporteroit une très-grande commodité à tous deux. Et pour la dernière; si cette alliance se faisoit, ils pourroient accumuler ensemble, & faire une maison de cent mille livres de rente, chose fort rare en ce Royaume, sans qualité de Prince.

Madame la Dauphine entreprit fort volontairement cette charge; & appellant Madame la Mareschale de Monte-Jan, *premier que* (a) de luy rien nommer, proposa toutes les qualités susdites en un mary qu'elle luy vouloit donner, la conseillant de ne la refuser: » Et si je pensois, dit-elle, que ce » ne fust un fort grand heur pour vous, » je ne voudrois nullement vous en parler. » C'est M. le Mareschal Dannebaud que » vous connoissez. Je confesse bien que le » Marquis de Saluces est plus riche (b) trois

(a) Avant que.

(b) Cette prétendue richesse du Marquis de Saluces ne s'accorde pas avec une information faite en 1547 sur les facultés qu'il pouvoit avoir. On trouve cette pièce dans les Mémoires de Ribier, Tome II, p. 65. Gabriel étoit alors Marquis de Saluces. On y lit « que les re- » venus dudit Seigneur sont bien petits, & ne mon- » tent qu'à six mille escus, & que la pension que le » Roy lui donne, n'est pas grande, où il est besoin » que le pays l'aide à vivre.

fois,

» fois, & qu'il a mieux de quatre - vingts
 » mille écus de rente : mais c'est un bien en
 » combustion ; & sur le moindre soupçon
 » que l'on prendra de luy , le voilà defar-
 » çonné , & encore avec honte ; car on l'ap-
 » pellera traître. Quant à la différence des
 » personnes, le Marquis est fort malaisé de
 » la sienne , & *panffardement* (a) gros , mal
 » propre , noir , bazanné , & de fort mau-
 » vaise grace. Je vous laisse à juger de
 » celles de M. Dannebaud , car vous l'avez
 » veu , & n'ignorez point comme il est hon-
 » neste & fort mettable en toutes choses. »

Madame la Maréchale luy fit cette réponse :
 » Je ne sçauois dire , Madame , lequel de
 » luy ou de moy est le plus heureux , qu'une
 » si grande Princesse , & la plus excellente
 » de toute la Chrétienté , ait daigné de
 » prendre la peine de nous assembler ; &
 » voudrois pour deux mille écus de rente
 » qu'il vous eust plû , quand nous estions
 » par les chemins , me faire déclarer par
 » quelque courrier vostre intention ; car je
 » l'eusse suivie , ou je meure éternellement ,
 » m'estimant par trop heureuse d'estre ma-
 » riée d'une telle & si rare main. Mais, Ma-
 » dame , je suis si avant en propos de ma-

(a) Ayant une grosse panse, un gros ventre.

» riage avec un autre, que malaisément
» pourrois-je retirer mon épingle hors du
» jeu ; & ne le sçauois faire sans estre con-
» vaincue de legereté & de perfidie ; pour
» le moins vous n'aurez pas désagréable que
» je me veuille allier avec celuy qui aura
» l'honneur d'estre un jour très-humble ser-
» viteur & très-proche parent de Messei-
» gneurs vos enfans, si Dieu vous fait cette
» grace, & à nous tous de vous en donner ».
Mon Dieu, qui seroit-ce ? dit Madame la
Dauphine. *C'est, dit-elle, M. le Prince de*
la Rochefuryon : mon cousin de Vieilleville
en a mis si avant les fers au feu, que je ne
m'en puis plus dédire. Madame la Dauphine
le trouva bon, & luy rendit la lettre que
le Mareschal Dannebaud luy en avoit écrite,
avec protestation de ne luy en parler jamais ;
la conseillant de dépescher cette affaire au
plustot ; car elle sçavoit que le Roy affec-
tionnoit fort le mariage d'elle & du Marquis
Jehan-Loys de Saluces, & estoit à craindre
que Sa Majesté, pour satisfaire à son desir,
n'y interposast son absolue autorité, & qu'elle
prenne garde.

C H A P I T R E XXIX.

Décision du Parlement sur les prétentions du Marquis de Saluces.

IL NE passoit jour que le Marquis ne vint voir sa maitresse : mais à toutes les fois , il y trouvoit le Prince de la Rochefuryon , qui luy estoit une très-poignante épine au pied ; & pour mourir ne luy eust pas quitté sa place. De sorte que le Marquis fut contraint , pour sortir de cet ennuy qui luy estoit insupportable , de la faire adjourner , non pas devant l'Official , mais en la Cour de Parlement , où s'assemblerent les Presidens & Conseillers de la Grand-Chambre , par le commandement du Roy , qui avoit la chose *affectée* (a). Auquel lieu , elle comparoissoit assistée de M. de Vieilleville & de plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes , Dames & Damoiselles ; le Premier-President luy faisant lever la main pour dire vérité , luy demanda si elle n'avoit pas promis mariage à M. le Marquis de Saluces icy present. Elle repondit sur sa foy que non. Et comme le President vouloit entrer plus avant en interrogatoire , le Greffier écrivant , elle va dire :

(a) A cœur.

» Messieurs , je ne m'étois jamais trouvée en
 » face de justice comme je suis maintenant ,
 » qui me rend craintive de me couper en mes
 » reponses. Mais pour rompre le chemin à
 » toutes subtilités dont vous sçavez pointiller
 » une parole , je vous dis & déclare que
 » devant vous , Messieurs , & de toute l'assis-
 » tance , je jure à Dieu & au Roy ; à Dieu
 » sur la damnation éternelle de mon ame ;
 » au Roy sur la confiscation de mon hon-
 » neur & de ma vie ; que je ne donné ja-
 » mais ny foy ny parole , ny promesse de
 » mariage à M. le Marquis Jehan-Loys de
 » Saluces ; & qui plus est , que je n'y pensé
 » de ma vie. Et s'il y a quelqu'un qui
 » veuille dire du contraire , voilà , en pre-
 » nant M. de Vieilleville par le poing , mon
 » Chevalier que je presente pour maintenir
 » ma parole , qu'il sçait estre très-véritable
 » & proférée de la bouche d'une Dame d'hon-
 » neur s'il en fut oncques , & d'une fort
 » femme de bien ; esperant en Dieu & en
 » mon bon droit qu'il le fera , sauff l'hon-
 » neur de la Cour , vilainement mentir. »

Quel revers ! dit lors M. le President :
vous pouvez bien , Greffier , retirer vos re-
greas (a) ; car , à ce que je vois , il n'est plus

(a) Ecritures.

icy question d'écritures ; Madame la Maréchale a pris un autre chemin , & beaucoup plus court. Et puis s'adressant au Marquis : Et bien , Monsieur , que dites - vous sur ce passaige ? Je ne veux point , repondit-il , *une femme par force ; & si elle ne veut point de moy , ny moy d'elle non plus. Et faisant une basse reverance se retira , luy estant tombé le poulce dans la main ; car l'indisposition de sa personne , non pas de maladie , mais d'adresse , & la connoissance qu'il avoit de la valeur du Chevalier ne luy conseilloient pas d'entrer en plus longue dispute.*

C H A P I T R E X X X.

La Maréchale préfere le Prince de la Rochesur-Yon , au Marquis de Saluces.

ALORS M. de Vieilleville demanda à MM. , si Madame la Maréchale ne pouvoit pas en toute liberté contracter mariage avec qui il luy plairoit , puisque le Marquis , par sa propre bouche , n'y prétendoit plus rien. A quoy il fut répondu que ouy. » Or , Messieurs , dit-il , s'il vous plait venir chez l'Archidiacre du Hardaz , nous y trouverons M. le Prince de la Rochesuryon , accompagné de MM. le Duc d'Estampes

» (a), de Rohan & de Gyé, qui l'attend
» pour la fiancer ; & l'Evêque d'Angiers tout
» préparé pour cet effet ». Mais ils s'en
excuserent ; & qu'ils alloient deputer quel-
ques-uns de leur compagnie faire rapport
au Roy de ce qui s'étoit passé en cette assem-
blée. Ainsi ils prirent congé les uns des au-
tres. Mais fut dit en passant, & bien bas, à
M. de Vieilleville : » Vous en aviez pour
» six mois de taillé si vous n'eussiez jetté ce
» combat à la traverse ; car le Marquis avoit
» un interrogatoire de quarante articles pour
» interroger Madame la Mareschale sur tous
» les propos qu'elle a jamais tenus à luy &
» à ses gens, & des baisers qu'elle luy a
» donnez par les chemins, & de celuy de
» la porte Saint - Marceau ; & entre autres
» qu'elle avoit promis (chose qui luy eust
» bien nuy) au grand Gouverneur dudit
» Marquis, l'Escuyer Saint - Julien, une
» *chefne* (b) de cinq cents escus pour la livrée
» de nopces ». Et bien, dit M. de Vieille-
ville, c'est une Françoise qui a trompé
» une centaine d'Italiens ». Ce n'est pas cela,
» dit l'autre ; mais c'est vous qui estes un
» fort galant Seigneur, & qui avez si bien

(a) Jean de Brosse.

(b) Chaisne.

» conduit cette affaire que vous en estes fait
 » depeſcher en moins d'une heure, & avez
 » tiré Madame la Mareſchale d'un grand
 » borbier, par votre induſtrie : & allez en
 » la bonne heure faire vos fiancailles ».

Ainſi ſe departirent. Et alla de ce pas, Madame la Mareſchale, chez le Sieur du Hardaz, Archidiaque de la Sainte Chappelle, où l'Eveſque d'Angiers la fiança avec M. le Prince de la Rochefuryon. Et à trois ou quatre jours de là, M. le Cardinal de Bourbon les épouſa aux Auguſtins ; & ce, ſans grand apparat ou cérémonie ; car elle eſtoit veuve.

Il ne faut point demander ſi M. le Prince de la Rochefuryon ſe ſentoit très-obligé à M. de Vieilleville pour ce mariage ; car il pouvoit bien dire que ſans ſon bon conſeil & ſage conduite, il n'y fut jamais parvenu, ayant le Roy du tout en tout contraire. La Majeſté duquel, par ſous main, faiſoit beaucoup de menées ſecrettes pour le diſſoudre ; ouvertement non : car il luy euſt eſté reprochable d'empêcher le bien & l'avancement d'un Prince de ſon Sang. Auſſi, en cette conſideration, que M. de Vieilleville ne déſiſta jamais de ſon entrepriſe, encore qu'il

éust ce grand Roy pour adverfaire , jusques à ce qu'il l'eust veue effectuée. Ce Prince (a)

(a) Charles de Bourbon , Prince de la Roche-sur-Yon , eut deux enfans de son mariage avec la Marchale de Monte-Jan : un fils nommé Henri , & une fille nommée Jeanne , qui ne vécut que neuf mois. Leur père s'étant retiré en son Duché de Beaupreau , en Anjou , y mourut de maladie en 1565. Il fut d'abord inhumé dans l'Abbaye de Belle-Fontaine , dont il étoit regardé comme Fondateur , par sa qualité de Duc de Beaupreau ; mais la Princesse , sa femme , qui leur survécut , ayant fait ériger un monument pour elle & pour ses deux enfans dans l'Eglise Collégiale de Beaupreau , y fit transporter le corps de son mari. On y voit encore les épitaphes du Prince & de la Princesse de la Roche-sur-Yon , avec celle de leur fils & de leur fille ; & si les dates marquées dans ces épitaphes sont exactes , comme il y a lieu de le croire , elles peuvent servir à redresser plusieurs fautes qui seroient échappées à Messieurs de Ste. Marthe dans leur Histoire généalogique de la Maison de France : 1°. Ils disent que Charles de Bourbon , Prince de la Roche - sur - Yon , mourut en son Duché de Beaupreau , le 6 Octobre 1565 ; & son épitaphe porte , qu'il décéda le Mercredi 10 d'Octobre 1565 : 2°. Ils assurent que Philippe de Montespédon , sa femme , mourut le 31 d'Octobre 1577 ; & son épitaphe marque qu'elle décéda le Samedi 12 Avril 1578 : 3°. Ils disent que Henri de Bourbon , leur fils unique , mourut dans la ville d'Orléans au mois de Décembre 1560 ; & son épitaphe porte , qu'il mou-

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 217

Paima toute sa vie d'une amitié immortelle,
que personne vivant n'a pu alterer.

rut le 20 Janvier 1560. Ils ajoutent, qu'il étoit âgé
d'environ 14 ans, & qu'il périt par un misérable acci-
dent; « car (disent-ils) ce jeune Prince étant armé
» & s'avançant en un tournoy avec autres Princes &
» Seigneurs, il courut de si grande roideur & vitesse,
» que son cheval tomba par terre, & en même tems
» un autre courfier sur lequel étoit monté le Comte
» de Maulevrier, le suivant aussi à la course, passa
» par-dessus lui, & le froissa de telle sorte, qu'il en
» perdit la vie ».

Son épitaphe semble supposer qu'il mourut de la
chûte de son cheval, qui se renversa sur lui.

Voici cette épitaphe, par laquelle on pourra juger
des autres qui sont dans le même goût.

*Voy la misere des vivans ;
Passant, je fus du sang de France ,
Qui trepassay à quatorze ans ,
Quand plus croissoit mon espérance :
Courant en lice avec le Roy ,
Par grand malheur mon cheval tombe ;
Et se renversant dessus moy ,
M'a couché mort en cette Tombe .*

Après la mort de la Princesse de la Roche-sur-Yon,
le Duché de Beaupreau passa au fils aîné du chef de
nom & d'armes de la Maison de Scepeaux, en vertu
de la donation qu'elle lui en avoit faite de son vivant.

C H A P I T R E X X X I .

*Acquisition de la terre de Château-Briant ,
par le Connétable de Montmorency. Voyage
du Roy en Bretagne.*

QUANT à la succession de Chasteaubriand dont nous avons parlé cy-dessus , nous en dirons ce qui s'en trouve de bruit commun , & ce qui a esté toujours allegué & repondu en toutes compagnies , quand on s'est enquis de l'occasion qui a peu mouvoir Monseigneur Jehan de Laval , Sire de Chasteaubriand (11) , de faire un tel présent à M. le Connestable , qui est si grand de Gentilhomme à Gentilhomme , qu'il n'y a gueres de Rois en la Crestienté , hormis le nostre , & celui d'Espagne , qui en puissent souvent libéralizer de pareils , sans faire flaistrir beaucoup de fleurons de leurs couronnes : ayant esté ladite terre (a) estimée , avec son bailli-

Cette terre , qui avoit passé de la Maison de Gondy dans celle de Brissac & de Villeroy , est rentrée dans une des branches de Scepeaux , étant aujourd'hui possédée par Jacques-Bertrand de Scepeaux , Lieutenant-Général des armées du Roi.

Nota. Le Pere Griffet a publié cette note en 1757.

(a) Au lieu d'une terre , la donation en compre-

ment & ses appartenances, à quinze cents mille francs.

Il faut donc commencer par un voyage que (a) fit le Roy François en Bretagne, sur les premiers ans de son avènement à la couronne, en intention de faire reconnoître, par les Estats du pays, son (b) fils aîné, François, Dauphin de Viennois, pour Duc de Bretagne; & par ce moyen, casser les contrats de Charles huitieme & Loys douzième avec la Reine Anne, Duchesse dudit pays, & semblablement le sien avec Madame Claude, fille du Roy Louïs douzième, sa femme. Par tous lesquels contrats il estoit dit que le second fils, provenant de leur ma-

noit dix, toutes titrées, soit en Anjou, soit en Bretagne. Ainsi il n'est point surprenant que la totalité ait été évaluée alors à quinze cens mille livres.

(a) Suivant Messieurs de Ste. Marthe, ce fut en 1532 que le Roi étant à Nantes, réunit à la Couronne le Duché de Bretagne, par des Lettres-Patentes datées du mois d'Août : ainsi cette affaire ne fut pas consommée, comme le dit l'Auteur de ces Mémoires, dans les premières années de son regne; puisque en 1532, il y avoit déjà 17 ans qu'il étoit sur le trône, ayant commencé à regner en 1515.

(b) Tous ces détails s'accordent avec le récit de Martin du Bellay. (Lisez Tome XVIII de la Collection, page 161, & l'Observation, n°. 5, page 341, *ibid.*)

riage, seroit Duc. Ce qui fut, par lesdits Estats, fort liberalement accordé à ce grand Roy, qui leur proposa tant de bonnes choses pour l'utilité du pays, en ce faisant, qu'ils eussent esté ennemys du bien & repos de leur patrie, s'ils ne s'y fussent condescendus. Et dès lors, ladite Duché fut incorporée à la couronne, & arresté, que pour l'avenir, le Dauphin porteroit en ses armes, escartelé de France, Dauphiné & de Bretagne, & s'intituleroit, Dauphin de Viennois & Duc de Bretagne; ce qui a toujours continué depuis.

Lesdits Estats qui avoient, par cette libérale & volontaire gratification, gagné le cœur du Roy, eurent opinion, s'ils demandoient quelque chose à Sa Majesté, pour la décoration de la Province, que facilement ils l'obtiendroient; & recherchant tous les endroits d'icelle les plus deffectueux, ils trouverent que la ville de Rennes, qui est la principale & premiere du pays, avoit faute d'un port ou havre pour la rendre l'une des bonnes villes du Royaume, avec les belles marques qu'elle a déjà, estant fort peuplée, & de grand circuit. Ce qui seroit très-aisé, en faisant *profondir* (a) la riviere

(a) Creuser.

de Villennes qui passe au travers de ladite ville, & élargir ses flancs & chantiers de dix ou douze toises, car son canal est fort étroit, & la faire entrer dedans le bras de mer qui monte jusques à Messac, distant dudit Rennes huit ou neuf lieues pour le plus; & que par ce moyen, les grands navires & autres *baïsseauls* (a) qui viennent à la Roche-Bernard, Rieux & Redon, pourroient flotter jusques audit Rennes; qui rapporteroient une très-grande & très-utile commodité, non-seulement à la ville & à la province, mais à la Normandie & au Maine leurs voisins, dont s'accroitroit le revenu du Roy en tous ces pays-là, quasi de la moitié.

Toutes ces choses ne furent pas si tost remontrées au Roy, estant à Rennes (b), que Sa Majesté ne leur fit incontinent paroître son

(a) Bateaux.

(b) Le Roi ne fut jamais à Rennes. Ce fut François, Dauphin, fils aîné de François I, qui vint à Rennes en 1533, suivant MM. de Ste. Marthe, où il fut solennellement reconnu Duc de Bretagne: & c'est par cette raison que le port que l'on projettoit de construire à la porte St. Yves, devoit se nommer *le Port-Dauphin-le-Duc*. Dans les lettres données à Nantes, François I avoit déclaré que le Dauphin, son fils aîné, seroit Duc propriétaire de Bretagne.

affection en cet endroit : car , pour visiter les lieux , il descendit jusques à Redon , & prenoit luy-même la peine de faire planter les paulx , aligner le cordeau , niveler & ordonner de toutes choses nécessaires à la perfection de cette entreprise , comme un Ingenieur , recevant un merveilleux plaisir de perpétuer en ce pays-là sa mémoire , & promettoit grande récompense à ceux qui en avoient fait l'ouverture. Et pour rendre la chose immortelle , changeant le nom de Villennes , il la vouloit appeller *la Françoisise* ; & le port qui se devoit construire à la porte Saint-Yves , par où sort ladite riviere de la ville , se devoit nommer le *Port-Dauphin-le-Duc* : avec les privileges que tous ceux qui y bâtiroient , seroient exempts à perpétuité de tous *daces* (a) & tributs , afin de dresser en diligence un spacieux *cay* (b) , & le peupler de grands magasins , de longs & larges celiers , & de belles maisons : en outre , que le premier navire qui viendrait tous les ans à la *montaison* (c) , chargé de vins de Grave & de Marche , ne seroit sujet en façon quelconques à la la Prevosté , d'en-

(a) Impôts.

(b) Quay.

(c) Qui monteroit.

trée ; ni semblablement d'issue, de quelque marchandise qu'il eust esté freté pour s'en retourner. Et d'une royale façon, il laissa, de son propre & liberal mouvement pour effectuer que dessus, tous les rachapts de Bretagne, qui luy pourroient échoir, sans autre limitation d'années ny de tems, que jusques à ce que tout ce dessein fut entièrement parachevé : qui estoit un très-infigne & très-riche présent, & duquel il provint une excessive somme de deniers, étant la Duché de si grande étendue comme elle est, & un si grand nombre de Noblesse ; de toutes lesquelles choses, Sa Majesté fit dépescher, émologuer & vérifier en la Cour de Parlement & Chambre des Comptes à Nantes, les lettres qui pour ce estoient nécessaires.

Il ne restoit plus qu'à trouver quelque personnage solvable pour faire état des deniers susdits, & qui prît la charge de faire avancer la besoigne : & sur la longueur de cette élection, tous les Estats d'un commun *assentement* (a), nommerent M. de Chasteaubriand, que son autorité, étant Gouverneur de la Province, la feroit diligenter, & que les Receveurs du Domaine, que l'on nomme en ce pays-là, *de l'ordinaire*, feroient plus

(a) Consentement.

soigneux de recueillir lefdits deniers, que si un moindre en avoit la charge; & le supplierent tous de la vouloir accepter. Ce qu'il fit fort librement, & commença dès la premiere année à y mettre environ deux cents *gastadours* (a), pour faire paroître au peuple son affection.

Mais l'année suivante il s'y rendit un peu nonchallant. Aussi que le desir de faire sa maison de Chateaubriand, le divertit de cette bonne volonté, & employa ces deniers, pour le moins la pluspart, à ses propres bâtimens, & bien peu à l'autre atelier. Aussi que ce que l'on faisoit à ladite riviere, en un mois, estoit par les ravages & *cretines* (b) d'eaux renversé en une heure. De sorte que cet argent, onze ou douze ans durant, se consumma pour ses édifices, & en l'améliorement de sa maison.

C H A P I T R E X X X I I .

Moyens employés par le Connétable pour avoir la terre de Chateaubriand.

LES habitans de Rennes auxquels cette intermission touchoit le plus, ne s'en don-

(a) Corvéables dépendans de la municipalité.

(b) Crâcs.

noient

noient aucune peine, & par conséquent les plus éloignez n'en avoient pas grand soucy; mesme aux Estats qui se tiennent tous les ans en Septembre, il ne s'en parloit jamais. De sorte que M. de Chasteaubriand se servoit sans aucun contredit de ces deniers-là, & en faisoit estat comme de son propre revenu; mais le premier President des Comtes de Bretagne, nommé la Pommeraye, courtisant & affectionné à M. le Connestable, luy en reveilla l'esprit; alleguant que s'il mettoit cela en avant, il ne pouvoit faillir qu'il ne luy en revint un grandissime profit.

M. le Connestable ne voulant pas negliger cet avertissement, l'envoya devant à Chasteaubriand pour faire tout de loing la premiere trempe de la peur; car d'y proceder par menaces ouvertes de confiscation, il l'eust perdu tout comptant, veu que l'autre avoit un si grand credit à la Cour, que le Roy luy eust donné & quitté tous lesdits deniers à quelques sommes qu'ils eussent pû monter, en faveur d'une personne (a) que je ne puis & ne veux nommer, qui estoit auprès de Sa Majesté en telle autorité & respect, qu'en un besoin elle eust fait succomber le mesme Connestable, de quoy il n'estoit ignorant.

(a) La Duchesse d'Etampes.

Ce précurseur plain de cautelle, joua si bien son rolle, qu'en moins de huit jours qu'il fut à Chasteaubriand, il mit le Seigneur de la maison en si grande frayeur, qu'il eust voulu estre mort; l'intimidant premierement de la colere où estoit le Roy à cause de l'abus de ses deniers, & plus encore, d'estre frustré de l'esperance de voir son nom perpetué en Bretagne, suivant les choses memorables qu'il y avoit instituées: disant en outre que Sa Majesté avoit une juste occasion de se *douloir* (a), de voir qu'il ait manqué de parole aux Estats de Bretagne, lesquels pourront se persuader qu'il leur a donné la baye (b), comme ayant intelligence secrette avec son Lieutenant: item, que, *qui mange de l'oye du Roy, en cent ans il en rend la plume*; qui seroit que sa postérité (c) en seroit à jamais recherchable: plus, que les deniers du Roy sont de telle nature que, qui en abuse, est sujet à la restitution du quadruple: en somme, que M. le Connestable avoit commandement de descendre en Bretagne pour en connoître, & en un besoin se saisir de sa personne, qui ne se pou-

(a) De se plaindre.

(b) Une bourde.

(c) C'étoit-là ce qui devoit le moins le toucher, puisqu'il n'avoit point d'enfans.

voit faire sans une merveilleuse honte. Paroles toutefois fausses & malicieusement controuvées, car tout ce fait se mania *au desceu* (a) du Roy, du Chancelier, & de tout le Conseil. Aussi quand M. le Connestable partit de la Cour, il fit entendre au Roy qu'il alloit faire une cavalcade par tout le Royaume, pour connoître des déportemens des Gouverneurs, & de l'estat des frontieres, & qu'il vouloit commencer par la Bretagne : ce que Sa Majesté trouva le meilleur du monde.

Cependant le voilà arrivé à Nantes, où il estoit descendu par eau ; car il avoit pris congé du Roy à Amboise ; & ne faut demander si sa venue, ainsi à l'improvîte & inopinée, troubla M. de Chasteaubriand, lequel en toute diligence le vint trouver audit lieu, fort bien accompagné, hormis de ses gardes ; le suppliant tant honorer, que de venir en sa maison, pour là donner ordre aux affaires qui l'avoient fait descendre en son gouvernement, avec toutes offres d'assistance & de service. L'autre avec un visage severe, luy répondit : *qu'il ne partiroit pas de la province sans l'aller voir ; & commanda, pour donner le goût à la chose, à ce President, en présence de tous, qu'il n'y eust faute, que tous les Receveurs de la Bre-*

(a) A l'insçu.

tagne, tant généraux que particuliers, & principalement du domaine, eussent dedans dix jours à se trouver par devers luy à Nantes, sur peine de privation de leurs estats, afin qu'il leur montre son pouvoir & l'urgente octafion qui le meine pour le très-exprès service du Roy, & de l'abus de ses finances & de l'averment (a) d'icelles depuis douze ans. Et cela dit, il se retira en sa chambre, sans que personne vivant pust parler à luy de tout le reste du jour; car telle estoit la fourbe entre luy & le President.

Par ce commandement fut frappé le coup qui engendra le contract. Car M. de Chasteaubriand perdant le courage, ne cessa qu'il n'eust parlé à luy le lendemain au plus matin, ayant le President avec luy, & y furent trois bonnes heures ensemble. Et au sortir de là, ils partirent tous après-dîner pour aller à Chasteaubriand y consommer quelques jours en bonnes cheres, durant lesquelles M. le Connestable envoya devers le Roy son secretaire Berthereau (b), avec mille louanges du Sieur de

(a) Le divertissement, l'enlevement.

(b) Nicolas Berthereau, Secrétaire du Connétable, devint Secrétaire des Finances de François I : il prit la qualité de *Notaire & de Secrétaire d'Etat & de Chambre* au traité de trêve fait à Bomy près Théroienne, entre le Roy & l'Empereur, le pénultième Juillet 1537.

Chasteaubriand, qu'il avoit bien perdu son tems d'estre descendu jusques là ; car il n'y avoit province sous sa couronne mieux conduite, regie ny policée, que celle de Bretagne ; promettant d'estre bientôt auprès de Sa Majesté, pour luy en faire plus ample recit par le menu. Et parce qu'il y avoit long-tems qu'il faisoit service à Sa Majesté en estat de Gouverneur, avec infinies dépenses, sans jamais en avoir aucune remuneration, il luy sembla que Sadite Majesté y devoit avoir esgard, comme à personnage très-digne d'une grande recompense ; & telle que son secretaire Berthereau luy feroit entendre, s'il luy plaisoit l'écouter.

Lequel apporta un brevet, dépesché à *Chambourg* (a), signé de la main du Roy, & contre-signé de deux Secretaires des commandemens, que l'on appelle aujourd'huy d'Estat, Bayard (b) & Bochetel (c) ; qui por-

(Lisez l'Histoire des Secrétaires d'Estat, par Fauvelet du Toc, p. 41.)

(a) Chambord.

(b) Voyez, par rapport à ce Bayard, l'Observation, n°. 19, sur le premier Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXII de la Collection, p. 396.

(c) Guillaume Bochetel, Seigneur de Saffy, Secrétaire des Finances sous François I, & sous Henri II.

toit quittance generale de tous les deniers de rachapts que jamais reçût le Sieur de Chasteaubriand, à quelque somme qu'ils eussent pû monter, sans que luy, ses successeurs heritiers en fussent recherchez : desquels deniers Sa Majesté, en tant que besoin estoit, en faisoit don & présent gratuit audit Sieur de Chasteaubriand, pour aucunement le recompenser des très-grands & signalés services qu'il avoit faits & fera encore à Sa Majesté, & à la Couronne; validant les quittances qu'il en avoit baillées aux Receveurs du Domaine, qui luy avoient apporté lesdits deniers : commandement aux Gens des comptes à Nantes de les passer en la reddition de leurs comptes, sans les tenir, pour ce fait, nullement en souffrance : & tout à plain d'autres clauses que peut contenir un brevet de telle importance, & basté par gens de si grand esprit, que les Secretaires susdits, & serviteurs voués à M. le Connestable.

Par cette ruse fut *fouurratée* (a) cette succession, en laquelle M. le Prince (b) ny sa femme ne purent jamais rentrer (c), encore

(Hist. des Secrétaires d'Etat, par Fauvelet du Toc, page 69.)

(a) Dérobée. (b) De la Roche-sur-Yon.

(c) Brantome prétend que M. de Château-Briant

qu'ils y fissent tous leurs efforts, principalement du tems de la desfaveur de M. le Connétable. Mais estant intervenue la mort du Sieur de Chasteaubriand, la donnaison demeura en sa force, comme faite entre vivants. Mesme j'ay veu M. de Vieilleville, comme héritier pour son fixieme de Madame la Princesse de la Rochefuryon, car il estoit premier puisné de la maison de Scepeaux, plus de trente ans après la confection du contract, la voyant veuve & sans enfans, assembler en sa maison de Paris rue des Penitentes, que possede aujourd'huy le Comte de *Fiasque* (a), Messieurs les Presidens de Thou, Seguyer & de Morsant, avec deux fameux Avocats, Mango & Verforis, sous ombre de leur donner à disner, où ladite Princesse estoit, faire consultation de cette matiere; mais après en

donna au Connétable sa belle maison de Château-Briant, pour avoir l'Ordre, c'est-à-dire, pour être fait Chevalier de l'Ordre. On voit par le récit que l'on vient de lire, qu'un plus grand intérêt engagea ce Seigneur à lui faire cette donation. (Brantome, Eloge du Connétable.) Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'Ordre de St. Michel fut donné vers ce tems à M. de Château-Briant.

(a) Fiesque.

avoir disputé quatre bonnes heures, n'en rapportèrent que perte de tems & d'argent (a).

C H A P I T R E X X X I I I .

Autres acquisitions faites par le Connétable.

ET encore que l'empietement de cette succession eust esté trouvé fort étrange de plusieurs : si est-ce qu'il ne le fut pas tant, que de celle de Messire Claude de Ville-Blanche, Sieur de Bron, fait par le même Connestable ;

(a) Guy de Scepeaux, principal héritier du Seigneur de Château-Briant, attaqua la donation faite au Connétable Anne de Montmorency ; & pour terminer ce grand procès, le Connétable Henri de Montmorency, son fils, fit épouser Jeanne de Scepeaux à son fils unique. On mit dans le contrat de mariage, diverses clauses qui tendoient à dédommager la Maison de Scepeaux de la perte d'un si bel héritage ; mais le mariage ayant été dissous avant la consommation, les clauses du contrat demeurèrent sans effet. La donation fut pareillement attaquée par les Ducs de Guise & de Nevers, qui prétendoient avoir quelque part dans les biens de Château-Briant ; & il en coûta cinquante-deux mille écus au Connétable Henri de Montmorency, pour les engager à se désister de leurs prétentions. (Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 509.)

car on est encore à deviner pour quelle occasion il le fit son héritier. C'estoit un fort aisé & riche Seigneur de Bretagne, possédant de vingt-cinq à trente mille livres de rente, qui n'eust jamais charge, pension ny estats de nos Roys, & n'en pourchassa de sa vie; se contentant de suivre les armées sur le sien, avec un train & dépense honorable, sans en rechercher, le voyage finy, aucune récompense: après lequel, il se retiroit en sa maison, attendant qu'il s'offrit une autre nouvelle occasion de marcher. Mais il se trouve (a) qu'un Gentilhomme qui estoit domestiquement à son service, nommé Monterfil, trama cela avec ledit Sieur Connestable, sur promesse qu'il le feroit, effectuant ce desseing, Gentilhomme de la Chambre du Roy, qui estoit pour lors un très-grand honneur; car on ne tiroit en ce tems-là les Capitaines des Gendarmes, & les Lieutenants de Roy, que de cette troupe; & falloit que le Gentilhomme de la Chambre,

(a) Selon le Laboureur, dans ses Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 509, cette autre donation eut lieu en 1540. Il nous paroîtroit plus probable que la chose arriva en 1541, pendant le voyage du Connétable en Bretagne: au surplus, c'est en raison de cette conjecture qu'on a laissé ce Chap. XXXIII dans l'ordre où le Père Griffet l'a placé.

qui estoit promu à l'un desdits Estats, quittât par nécessité sa place de la Chambre, car les deux ensemble estoient incompatibles : tant alloient bien de rang & d'ordre, les grades & honneurs de France des regnes des anciens Roys.

Monterfil cependant, apasé de cette esperance, s'évertua pour y parvenir, d'y faire condescendre son amy, comme il fit. Mais on ne peut imaginer les artifices dont il usa pour le faire plier à cette donnaison : veu qu'il avoit une très-honorable Dame de sœur, Madame Françoisse de Villeblanche, Dame d'Espinay, qui fut mere de feu Monseigneur Guy d'Espinay, pere de Monseigneur le Marquis d'Espinay, aujourd'huy vivant. Et d'avoir desherité une telle & si vertueuse Dame, pour enrichir un étranger, il faut bien croire que ce serviteur y appliqua de terribles & étranges remedes ; car son maître n'estoit aucunement ambitieux, & ne reçut de son vivant aucun bienfait de M. le Connestable : innocent au reste de toute criminelle charge ; mais il les trompa dextrement, & en rusé courtisan, tous deux ; car il eust les terres & les biens de l'un, & la récompense de l'autre qui vendit son maître, n'est pas encore née.

M. de Vieilleville en parla à M. le Con-

nestable assez dignement à Bloys ; mais longtemps après, & du regne du Roy Henry deuxieme, lorsque ledit Connestable estoit rentré en sa bouillante faveur, parce que mondit Seigneur le Marquis d'Espinay, auquel cette succession appartenoit, à cause de sa grand-mere, devoit épouser sa fille aînée, Madame Marguerite de Scepeaux, comme nous dirons cy-après ; mais il n'en peut tirer que la terre de Bron, que luy quitta M. le Connestable : moitié de honte, moitié de gratification ; car il l'aimoit & le tenoit en grande estime. Mais Branssian, Callac, Martigné, Ferchault, Plufgnollet, & plusieurs autres terres, demeurèrent au croq de Montmorency ; alleguant ledit Connestable, qu'il n'y a chose au monde mieux acquise à personne, que ce que gratuitement on luy donne, qui est une vieille rubrique de laquelle se *targent* (a) impudemment les hardis preneurs.

Ce Messire Claude de Villeblanche, Sieur de Bron, avoit esté aux batailles de *Ravanne* (b), la Bicoque, & des Suyffes (c) ; & à cette dernière, le Roy le fit Chevalier, seul

(a) Prévalent.

(b) Ravenne.

(c) C'est la bataille de Marignan, donnée les 13 & 14 Septembre 1515.

de son rang (a), puis remit son épée au fourreau. Mais, luy demandant le Duc de Bourbon, *pourquoy il n'avoit fait Chevaliers cinquante ou soixante autres qui estoient à genoux devant luy*; Sa Majesté répondit, *qu'il ne vouloit pas que l'on dist du Sieur de Bron, qu'il estoit des Chevaliers à la douzaine; & qu'il sçavoit bien, pour l'avoir vu, que son épée estoit tainte du sang des Suysses, & n'en estoit pas si certain des autres, toutefois qu'il les feroit Chevaliers le lendemain; & ajouta, qu'il y avoit beaucoup de Villes en son Royaume, mais qu'il ne s'en trouvoit gueres de blanches; voulant inferer par-là ce mot de Ville, & qu'il y en avoit bien peu qui luy fussent comparables, & n'en exceptoit Sa Majesté que huit ou dix, & trois ou quatre qu'il mettoit au-dessus.*

C H A P I T R E XXXIV.

François de Bourbon, Comte d'Anghien, parent de M. de Vieilleville.

SI M. le Prince de la Rochefuryon aimoit M. de Vieilleville, de la parfaite amitié que nous avons recitée cy-dessus, il y avoit encore

(a) La plupart de nos Historiens ont négligé cette anecdote.

un autre jeune Prince qui ne la luy portoit pas moindre, & en pouvoit faire autant & plus d'estat, bien qu'il n'y eust aucune obligation : c'estoit M. François de Bourbon, Comte d'Anghien, second fils de Monseigneur le Duc de Vendosmois, premier Prince du sang ; & estoit si grande, qu'il ne pouvoit vivre sans luy, & ne se dressoit partie ou entreprise, de quelque jeu que ce fust, où la jeunesse de la Cour s'exerce, qu'il ne fallust que M. de Vieilleville fust de son costé. Et ne se faut esbahir de l'étroite liaison de cette amitié ; car outre ce que l'influence céleste y donnoit beaucoup, si estoit-elle fondée sur deux notables points, & immortels : sçavoir, l'alliance & la vertu, qui la rendoient inviolable. Le fondement de l'alliance se poursuit ainsi.

M. François de Bourbon, Comte de Saint-Paul, oncle dudit Comte d'Anghien, avoit épousé l'héritière de cette très-illustre maison de Tousteville (a), de laquelle le grand-pere & la mere de M. de Vieilleville estoient freres & sœurs ; & pour ce regard, il estoit très-bien venu là-dedans de la part de tous deux, qui ne pouvoient faire aucun repas sans le y faire toujours appeller, estans très-aises de l'avoir à leur table. Lui, pour ce qu'il n'y avoit jeune

(a) D'Estouteville.

Seigneur en la Cour, qui eust plus vu ny voyagé que M. de Vieilleville. Elle, pour le contentement qu'elle recevoit de un sien proche parent, tant honoré & estimé de son Seigneur & mary. M. d'Anghien, d'autre part, qui suivoit plustost son oncle que son pere, à cause de la libre privauté, faisoit ordinaire de cette table, par le moyen de laquelle ils vivoient ensemble; & à l'issue de leur repas, entreprennoient mille gaillardises, où toute la jeunesse de la Cour abordoit pour y participer, qui estoit le premier nourrisson de cette amitié. Et voyant M. d'Anghien, que Madame la Comtesse de Saint-Paul, Duchesse de Toufleville, sa tante, appelloit M. de Vieilleville son oncle, il l'appella toute sa vie *son bel-oncle* : terme d'alliance de tout tems usité entre les anciens parents de France; car les Ducs de Bretagne, de Berry, Bourgogne, Guyenne, d'Orléans, d'Anjou & de Bourbon s'entre-appelloient, *bel-oncle, beau-cousin & beau-neveu*; coutume qui dure encore entre les Grands. Or nous faut-il déduire comment le point de la vertu les lia encore en amitié plus étroitement.

M. le Comte de Saint-Paul, Duc de Toufleville, a eu d'aussi belles & importantes charges pour la guerre, que Prince de son

tems : car il mena une belle armée en Italie (12), qu'il fit passer jusques au Royaume de Naples. Mais voyant les choses desespérées par la ruine de l'armée de M. de Lautrec & sa mort, & encore davantage, par la mort du Prince de Navarre, que le Roy avoit envoyé audit Naples avec une armée volante, pour rafraichir celle du Sieur de Lautrec; en outre toutes les alliances du Roy en ce pays-là, non-seulement faillies, mais revoltées par depot de n'avoir pas esté secourues à tems; il *marcha* (a) son armée en Lombardie, où il fit de braves gestes, reculer l'armée Imperiale, & luy faire passage pour s'en retourner en France, pour obeir au commandement de son Roy, qui luy commanda une autre fois, d'aller saisir le Duché de Savoye; ce qu'il executa en si grande diligence, que le Duc ne pust estre prest assez à tems pour y resister, encore qu'il eust sceu, il y avoit plus de trois mois, cette entreprise. Item, en la frontiere de Picardie, où la guerre estoit ordinaire, il y fit des choses fort memorables; &, ce qui est grandement à noter, quand le Duc de Bourbon, pour suivre l'Empereur, abandonna le service du Roy, Sa Majesté passant

(a) Fit marcher.

les Monts, ne voulut pas laisser le Duc de Vendosmois son frere aîné, en France, se deffiant de quelque intelligence, à cause du nom de Bourbon, mais le mena avec luy, laissant en sa place en son Gouvernement de Picardie, M. de la Trimouille : mais il eust telle confidence en M. de St. Paul, qu'il luy donna charge, avec des forces, d'aller après le Duc de Bourbon, pour l'attraper sur le chemin de la Franche-Comté, où l'on fut adverty qu'il alloit ; en quoy il fit un fort loyal devoir ; mais il y avoit pris une autre route, par le conseil de Pomperand ; ainsi que le Roy le sçeut bien depuis. Or en toutes ces guerres & pays susdits, M. de Vieilleville avoit esté, & donné coups de lance & de coutelats ; qui estoit un si grand contentement à ce Prince d'en pouvoir souvent jouir, pour en discourir ; qu'il ne le voyoit pas à demy, & répondoit à ceux qui luy disoient, s'il n'avoit point d'enfans, qu'il feroit M. de Vieilleville son héritier ; qu'il seroit plustost convié à ce faire, pour sa valeur & réputation, que pour l'affinité qui estoit entre sa femme & luy, encore qu'elle fut fort proche ; & estoit digne, disoit-il, de commander à une armée. M. le Comte d'Anghien estoit si affamé de tels discours, que

que si le Roy l'eust voulu traiter il l'eust refusé, pour n'en pas perdre une leçon; car incessamment son oncle M. de Saint-Paul, en mettoit M. de Vieilleville en propos. Quelquefois il s'accusoit des fautes qu'il avoit faites en telle & telle occasion, ou d'avoir trop, ou trop peu temporisé sur un advertissement, ou de l'avoir du tout negligé; & une infinité d'autres oubliances ou promptitudes auxquelles un Chef d'armée est sujet, par trop croire à quelqu'un ou à soy-même. A quoy M. de Vieilleville luy rendoit une si grande & certaine résolution, qu'elle luy estoit très-admirable. M. d'Anghien, d'autre part, qui estoit attentif à toutes ses responses, les tenoit pour oracles; & par toutes les compagnies où il se trouvoit, il ne parloit de son bel-oncle, qu'il aimoit, à cause de sa vertu, autant & plus que soy-mesme.

C H A P I T R E X X X V.

*Le Comte d'Anghien va commander en
Provence.*

AYANT eu le Roy, l'an 1543, nouvelles que l'armée Turquesque, conduite par Barberousse, devoit bientost arriver à Marseille, pour son service, Sa Majesté délibera d'en-

voyer un Prince de son Sang pour la recevoir, & estre en ladite armée, jointe avec la fienné de Levant (a), son Lieutenant-Général; & sans autre remise de Conseil, elle nomma M. le Comte d'Anghien, qui n'avoit point encore voyagé, ny manié aucune charge, à cause de sa grande jeunesse; car il ne pouvoit lors avoir plus de vingt-trois ans, & qu'il estoit deormais temps, ainsi qu'il disoit, de l'employer & nourrir aux affaires, pour le rendre capable à l'avenir de quelque Gouvernement digne d'un Prince de son Sang; veu que son frere aîné, Anthoine de Bourbon, après la mort de Charles, Duc de Vendosme leur pere, avoit succédé au Gouvernement de Picardie; estant très-raisonnable que son puisné, qui promettoit beaucoup de soi, fust semblablement honoré de quelque province.

Cette conclusion prise au cœur du Roy, il eust commandement pour se preparer en diligence pour ce voyage: & luy furent ordonnez pour l'accompagner, les Sieurs de la Chailtaigneraye (b), de Bourdillon, & de

(a) On appelloit *armée de Levant*, celle qui devoit être employée du côté de la Provence.

(b) La Chataigneraye se nommoit François de Vivonne. Bourdillon & Tavannes parvinrent tous deux dans la suite à la dignité de Maréchal de France.

Thavannes. Ce qu'estant sçu par le Comte de St. Paul, il envoya querir le Sieur d'Anghien, luy disant qu'il estoit très-joyeux de la charge qu'il plaisoit au Roy luy commettre; mais il ne pouvoit penser qui avoit meü Sa Majesté à luy choisir Chaisaigneraye pour l'assister en ce voyage, ayant trop ouy parler de ses bizarres humeurs, & s'esbahissoit grandement, que l'on eust oublié son bel-oncle. Son neveu luy répondit qu'il avoit un grandissime regret en cette oubliance; mais quand le Roy luy eust donné Bourdillon, Gentilhomme de sa chambre, M. le Dauphin luy en voulut donner un autre de la sienne, Chaisaigneraye; & conséquemment M. d'Orleans, Thavannes; ce qu'il ne pouvoit honnestement refuser; car s'ils luy eussent donné de moindre qualité, moins ne pouvoit-il faire, que de les prendre & avec grande demonstration de les avoir très-agréables: mais qu'il estoit après à inventer le moyen de faire trouver bon, l'eschange de Chaisaigneraye avec son bel-oncle: *car à la verité, dit-il, ses façons de faire & de parler ne me plaisent pas; & ne me scaurois compatir avec ses humeurs.*

Sur ces devis, arriva le Duc de Vendosme son aîné, qui luy dit: « Vrayement, mon

» frere, vous en avez tout au long ; car
» Chaislaigneraye s'en va avec vous : faites
» estat d'appointer tous les jours une dou-
» zaine de querelles, & provision d'aureilles
» pour escouter ses vaillances & vanteries.
» Au reste mesurez bien vos faveurs ; car
» si vous ne luy en departés plus qu'à nul
» autre, quel qu'il puisse estre, vous n'avez
» pas besoigne (a) achevée : somme, vous
» serez plus empesché à luy obeir, qu'a
» vostre propre charge. C'est Monsieur, luy
» répondit M. d'Anghien, la peine où M.
» nostre oncle & moy estions. Or mon frere,
» dit M. de Vendosme, *mettez-vous* (b) *en*
» *hors* ; car je viens d'y donner ordre. M.
» le Dauphin s'en va jouer à la paulme ;
» allez-vous presenter devant luy, avec le
» plus triste visage que vous pourrés contre-
» faire ; & s'il s'enquiert de l'occasion de
» vostre fascherie, j'ay embouché nostre bon
» amy Saint-André, qui répondra pour vous,
» ou qui vous secondera, si vous parlés le
» premier, comme tous trois nous le desi-
» rons. Si ce moyen nous est inutile, il s'en
» presente un autre qui nous fera jouir de
» nostre intention. »

(a) Vous n'aurez jamais fini.

(b) N'en ayez plus d'inquiétude.

A quoy ne faillit M. d'Anghien; & s'estant presenté, contrefaisant le malade, ou le fasché, M. le Dauphin luy dit, que l'armée de Levant estoit déjà bien avant en deçà de l'isle de Chipre, & qu'il falloit qu'il se diligentast de partir; & luy demandant ce qu'il avoit, veu que son visage demonstroit quelque fascherie, M. de Saint-André va promptement repondre : « Je mettray ma vie, Monsieur, » qu'il a regret de laisser M. de Vieilleville; » ou bien qu'il ne luy a esté commandé de » l'accompagner en ce voyage. » *Vrayement*, dit M. le Dauphin, *j'estois bien hors de moy quand il ne me souvint point de son bel-oncle.* Et sur l'heure appellant Griffon son premier valet de chambre, luy commanda d'aller dire à Chaistaigneraye qu'il ne fit aucun preparatif pour le voyage de Marseille, & qu'il vint parler à luy; & demandant où estoit M. de Vieilleville, il luy fut répondu : en la chambre de Madame d'Estampes jouant au flux (a) à toutes restes avec elle, & M. le Cardinal de Lorraine (car la premiere n'estoit encore

(a) C'étoit un jeu de cartes dont il est parlé dans Rabelais, qui distingue le Flux de la Prime, autre jeu de cartes que l'Auteur paroît indiquer par ce mot, *la premiere*, quand il ajoute : *car la premiere n'étoit encore en usage.*

en usage) : auquel lieu il s'achemina incontinent ; & après avoir veu donner trois ou quatre cassades , il fit à M. de Vieilleville ce commandement , qui le reçut à très-grande joye : & puis il s'en alla commencer sa partie.

Il ne se faut point enquerir si l'oncle & les deux freres furent aises de cet eschange ; se promettans bien que le voyage succederoit heureusement sans tumulte , desordre ny confusion : & envoyerent prier M. de Vieilleville de venir souper avec eux chez M. de Vendosme , où ils luy firent une infinité de bonnes chères & de remercyemens , sçachant la franche volonté dont il avoit accepté ce commandement ; & delibererent par ensemble du partement ; & pour ce qu'il se presentoit une infinité de Gentils-hommes pour faire le voyage , sur le desir de voir cette armée & la façon des Turcs , occasion peut-estre qui ne s'offriroit jamais , ils resolurent d'en refuser la pluspart ; car s'ils eussent pris tous ceux qui en faisoient parler , ils eussent enlevé toute la jeunesse de la Cour.

CHAPITRE XXXVI.

M. d'Anghien arrive à Marseille.

LE jour (13) devant leur partement, qui fut de Fontainebleau, M. de Vieilleville ordonna que M. de Rubempré partiroit avec cinquante Gentils - hommes, de ceux qui estoient sur le roole pour faire ce voyage; & que sans séjourner, ils allassent droit à Lyon sur-attendre M. d'Anghien, afin que les chevaux de poste fussent toujours frais quand il voudroit courrir avec sa troupe, qui estoit quasi de pareil nombre, en comprenant les Officiers. En quoy il n'y eust aucune confusion; car le Controlleur des postes, nommé Poinctet, avoit donné bon ordre à tout cela huit jours auparavant; aussi, que la troupe de Rubempré avoit un jour & demy sur celle de son Maistre, *premier* (a) qu'ils fussent à la Charité; car il la menoit toute nuit, pour de tant mieux accommoder les Princes & Seigneurs qui le suivoient; lesquels n'arriverent à Lyon que deux jours après luy; tant fut grande la diligence de Rubempré, par le moyen de laquelle M. d'Anghien, à cause que ses Officiers avoient

(a) Avant.

chevaux à point nommé, trouvoit ses repas & toutes commodités de trois en trois postes.

Arrivez qu'ils furent tous à Lyon, M. d'Anghien entra aux batteaux que Rubempré luy avoit déjà fait préparer sur le Rhosne, & descendit en Avignon avec sa troupe qui estoit grande ; où le Vice-Leggat l'accommoda de chevaux & de toutes choses requises pour aller à Marseilles ; & estant au village de Cabanes, à trois lieues de Marseilles, il trouva M. de Grignan (14), Gouverneur de Provence, qui estoit venu jusques-là au devant de luy.

je laisse la reception qui luy fut faite à Lyon tant par les Comtes de St. Jehan, les gens de la Justice, que l'Hostel de ville, qui fut très-grande & très-honorable comme à un tel Prince & tant recommandé du Roy, ny semblablement de celle de Marseilles, qui luy presenterent un poële qu'il trouva fort mauvais ; & en dit son advis à M. de Grignan, modestement toutesfois, marchant entre luy & M. de Vieilleville, lequel Grignan s'en excusa, & que cela avoit esté entrepris à son desceu ; aussi fut-il trouvé que trois ou quatre Capitaines & Lieutenans de galeres enfans de la ville, avoient mis cela en avant, pour de tant plus l'honorer,

ignorants la conséquence d'une telle usurpation sur le Souverain. Il me suffira de dire, laissant les harangues en arriere, que je ne vey jamais tant canonner; car en ce tems-là il y avoit quarante galeres dedans le port de Marseilles, qui n'en partoient jamais que pour la guerre; laquelle finie, elles y revenoient sans qu'on les departit, comme l'on fait maintenant à Nantes, Rouan ou Bourdeaux; & battoient cette mer de Levant si bien, que les François y estoient redoutés & en estoient quasi maîtres; lesquelles toutes tirerent plusieurs fois de toutes leurs pieces; en outre celles des tours, murailles, & lieux éminents de la ville; plus l'artillerie de la tour, dit Notre-Dame de la Garde, de la tour de Saint-Jehan, & de l'Abbaye de Saint-Victor.

Item, les chiamades & salves de tant de chiormes, de sorte qu'il n'estoit pas possible d'ouyr un plus grand bruit; & pour l'accroitre, il se trouva un si grand nombre de fregates & brigantins, qui faisoient raige de canonner, & ne se contenterent pas d'y employer le jour, mais toute la nuit on ne fit autre chose. Les habitans de la ville, semblablement, qui sont pour la pluspart guerriers, n'y épargnerent pas la poudre: en somme le tonnerre

y estoit si grand , que les femmes grosses & les nourriffes furent contraintes de se retirer dedans les caves ; car voyants ce jeune Prince y prendre si grand plaisir , ils s'y eschauffoient davantage : il estoit quasi jour poignant , premier que luy ny tous autres s'en fussent retirez.

Sur l'après-dinée du lendemain , M. de Grignan vint trouver M. d'Anghien , qu'il prit à part , pour luy découvrir une vendition que luy devoient faire trois soldats *Savoyfiens* (a) du chasteau de Nice , qui l'avoient assuré d'y avoir telle intelligence , qu'il leur seroit livré (b) incontinent qu'ils se seroient presentez devant la place. Le Prince qui estoit jeune , sans plus avant s'enquerir , luy demanda seulement le moyen de s'acheminer à cette entreprise. Lequel luy répondit qu'il luy donneroit quatre galeres , dont seroient Chefs les Capitaines Saint - Blanquart (c) , Pierre Bon , Magdelon & Michelet , qui estoient presents avec luy lors de son discours ;

(a) Savoyards.

(b) On doit se rappeler que du Bellay , Liv. X , dit que le Roi étoit informé de ce projet. Mais ici il n'est point question de ce fait.

(c) Du Bellay , *ibid.* , au lieu de St. Blanquart , nomme le Chevalier d'*Aux*.

& seroient en la fienne les trois Marchants (a) dudit chasteau ; & que après luy flotteroient onze autres galeres chargées à fonds, de gens de guerre pour plus aisément le faire maître de la place. Mais il le supplioit de ne mettre ce secret en bouche d'ame vivante ; & qu'il n'y avoit pas demi-jour qu'il s'en estoit découvert aux quatre Capitaines là presents, qui avoient bien deliberé de faire un bon service au Roy & à luy, ou de mourir en l'exécution de cette entreprise, qui estoit infallible.

CHAPITRE XXXVII.

Entreprise sur Nice, manquée.

M. D'ANGHIEN qui ne vouloit rien entreprendre sans le conseil de M. de Vieilleville, luy vint déclarer tout ce qu'il avoit entendu de M. de Grignan, & qu'ils devoient partir à mynuit pour estre à l'autre mynuit en suivant au lieu de l'entreprise.

» Elle seroit belle, dit M. de Vieilleville,
 » si elle estoit sure : mais je m'apperçois bien
 » que M. de Grignan n'est pas homme de
 » bon entendement, & qu'il ne l'a pas bien

(a) Trois Marchands Savoyards, qui étoient logés au château.

» profonde. Car premierement les soldats
 » sont de Savoye ; donc suspects. Car le Roy
 » a depouillé leur Prince de tous ses biens.
 » Secondement, ils se pourmenent par cette
 » ville, & M. de Grignan veut que l'on
 » tienne la chose secrette ! Davantage, où
 » a-t-il trouvé, luy estant Gouverneur de
 » Provence, & Capitaine de Gendarmes,
 » que un Prince tel que vous estes, doive
 » mener un avant-garde, & n'estre à la ba-
 » taille ny Roy ny autre grand Prince, pas
 » seulement un Connestable ; & en une af-
 » faire si perilleuse que celle-là, & qui n'est
 » pas exempte de *tradiment* (a). Car que
 » fait-il si les quatre Doria, André, Jan-
 » netin, Anthoine & Phillipin, qui sont à
 » la solde de Gennes, & devenus nos mor-
 » tels ennemis, n'ont point dressé cette par-
 » tie : ou que vous presentant avec vostre
 » avant-garde de quatre galeres devant la
 » place, ils aient si bien affusté leur cas,
 » que d'une volée de canon ils les vous
 » mettent toutes à fonds ? D'autre part, en
 » tout ce que vous a discouru le Sieur de
 » Grignan, il n'y a chose qui approche en
 » rien de la lumiere d'une telle marchan-
 » dise, ny qui vous éclaircisse le moyen

(a) De trahison.

» d'y pouvoir parvenir ; mais seulement vous
 » a *abloqué* (a) en gros , que ces trois sol-
 » dats y ont bonne intelligence. Il faut ,
 » sauf sa grace, spécifier quelle, & avec quelles
 » gens ; s'ils sont Capitaines ou Soldats ;
 » ou si c'est par une porte , ou par escalade ;
 » & si ceux qui sont pratiquez ont le credit
 » d'en livrer l'un ou favoriser l'autre. C'est
 » mon avis , Monsieur , & en ferez comme
 » il vous plaira ; mais vous ne irez pas sans
 » nous , car nous voulons participer en tout
 » ce qui se pourra départir , ou en l'hon-
 » neur , ou en la honte ; & si ne menerez
 » pas les quatre galeres , car il n'est pas
 » raisonnable qu'un tel Prince fonde le gué
 » pour telles gens (b) ».

Il sembla bien à M. d'Anghien , par les vives raisons que luy avoit deduites M. de Vieilleville , que la marchandise n'estoit pas trop loyale , ou que pour le moins il y avoit

(a) Déclaré.

(b) On a vu dans les Mémoires de du Bellay , T. XXI de la Collection , p. 13 , que la prudence avec laquelle se conduisit le jeune Comte d'Anguien , paroît être le fruit de ses propres réflexions , & non de celles qu'on lui fit faire. Le récit de Vieilleville est plus vraisemblable.

quelques *bouriers* (a), & ne luy ſçut que dire ; ſinon qu'il mettoit ſa perſonne & l'entrepriſe entre ſes mains ; & encore davantage, ſ'il ne vouloit qu'il y allaſt, il diroit à M. de Grignan qu'il l'exécutaſt avec ſes Capitaines de galeres. » Ha, Monſieur, dit » M. de Vieilleville, il faut reſolument que » vous y alliez, & que tout ce qui eſt ici » avec vous d'honneſtes hommes, vous ſuive, » au moins les plus apparants, comme les » Sieurs de Bourdillon, de Thavannes, de » la Roche - des - Aubiers, les deux fils de » M. de Humieres, Becquincourt & Contay, » *la Tour-de-Menynes* (b), la Roche - Pozé » (c), Buzancés & la Rochechouart (d). Et » pource que l'heure de ſouper s'approche, » il ſ'en faut diligenter, pour eſtre preſſé » de s'embarquer à l'heure assignée par

(a) Quelque embuche.

(b) La Tour-du-Maine.

(c) De la Maïſon de Chasteigner, famille des plus illuſtres du Poitou. Il paroît que celui dont il eſt queſtion, eſt le Seigneur de la Rochepoſay qui, en 1555, ſe ſignala au ſiége de Vulpian : on en parlera dans les Mémoires de Boyvin du Villars.

(d) Nous diſons aujourd'hui Roche - Chouart. Il paroît qu'en ce tems-là on diſoit quelquefois la Roche-Chouart, comme l'on dit encore la Roche-foucault.

» M. de Grignan , afin que s'il survient de
 » la faute , il ne la rejette pas sur nous pour
 » notre retardement ». Ce que trouva M.
 d'Anghien le meilleur du monde , & sur
 l'heure envoya querir M. de Grignan pour
 luy communiquer le tout , & commencer ,
 à l'heure dite , à mettre la main à l'œuvre ,
 pour au premier coup de canon entrer en
 galere.

Tous ceux donques qui devoient aller en
 cette entreprise avertis , se tinrent prests ,
 pour à l'heure dite s'embarquer. En quoy
 M. de Grignan ne trouva rien de changé ,
 sinon que M. d'Anghien ne iroit pas avec
 les quatre premieres galeres. Toutefois bien
 fasché de voir si grand nombre de Courti-
 sans estre de la meslée ; car , disoit-il , c'est
 autant de commandemens que l'on oste aux
 Capitaines , parce qu'ils veulent toujours
 commander en tous lieux où ils se trouvent ;
 & s'il y a quelque honneur , ils en rem-
 portent le plus souvent les deux parts , à
 cause de leur grandeur & faveur ; & toute
 la fatigue , quelque fois la mort , demeure
 aux pauvres Capitaines. Cependant tout le
 monde rangé , les trois canonades tirées ,
 on desinare , flottans les quinze galeres en-
 semble , & voguerent tout le reste de la nuit

& jusques à midy du jour ensuiuant, à demi-voile, car il faisoit fort calme, & pour soulager la chiorne, s'il aduenoit que l'on fust contraint de faire force & volte.

Or estant à cinq ou six milles près de Nice, M. d'Anghien commanda au Capitaine Magdalon (a), autrement le Chevalier d'Aux, brave marinier, de se mettre devant avec les quatre galeres, mener les trois marchands pour se présenter devant le Chasteau, & que luy, avec le reste des galeres, prendroit le largue, & iroit surgir aux Cauroux; auquel lieu Magdalon l'envoyeroit aduertir des bonnes nouvelles, pour estre à luy incontinent; mais la chose réussit tout au rebours.

Car soudain que Magdalon s'approcha de Nice, six galeres sortirent pour l'investir, suivies de quinze autres, à la portée de harquebuse, conduites par Jannetin Doria, qui estoient à l'abri & couvertes du Cap Saint-Soupir; & donnerent la charge si forte au pauvre Magdalon, & ses quatre galeres qui

(a) Selon un moderne, ce *Magdalon* s'appelloit Magdelon d'Ornesan, & étoit le troisième fils de Jean d'Ornesan, Seigneur de St. Blancard, qui vivoit en 1511, & de Jeanne d'Astarac, Dame de la Barthe, de Sauveterre, de Gaujac & de Savailhan. (Notes sur l'Hist. des guerres du Comté Venaissin, &c., p. 253.)

furent

furent abandonnées au port d'Antibe ; mais luy & Michelet (a) se voulans jeter à terre, furent tuez d'arquebuzades, & tout le reste semblablement, ou prisonniers ; & lesdites quatre galeres remorquées, par le commandement de Jannetin, au port de Ville-Franche, qui est un port commun & ouvert à tout le monde.

Lequel venant avec vingt galeres pour surprendre M. d'Anghien au Cauroux, fust decouvert au clair de la Lune : mais ses Mariniers firent telle diligence de lever l'ancre, & faire, comme dit est, force & volte, avec aussi l'avantage qu'ils avoient d'environ deux milles, qu'ils se retirerent dedans Toulon sans rien perdre. Il donna mille écus à départir à toutes les *giormes* (b) des onze galeres, & cinq cents à tous les mariniers, qui tous ensemble firent un merveilleux devoire ; car quand un forsat se pasmoit, comme j'ai veu avenir souvent en une telle force, les mariniers se mettoient en leur place.

Encore faut-il dire que devinrent ces trois bons Marchands que M. de Vieilleville

(a) Du Bellay ne parle point de la mort du Capitaine Michelet.

(b) Chiourmes.

avoit toujours dit que l'on tint prisonniers bien liez en la galere, pour les tuer soudain que l'on s'appercevroit de quelque *trahison* (a), dont toujours il se doutoit. A quoy M. de Grignan s'estoit obflinément opposé. Incontinent qu'ils découvrirent les six premières galeres, ils se jetterent en la mer pour se retirer à la nage dedans Nice, après avoir fait leur *emplette* (b); ce qui leur fut fort aisé, ayant bras & jambes en liberté, & la nuit qui les couvroit, n'estant encore la Lune levée.

C H A P I T R E X X X V I I I .

Chagrin de Monsieur de Grignan.

M. D'ANGHIEN de retour à Marseille, trouva M. de Grignan malade, ou feignant de l'estre, de deplaisir que l'entreprise avoit si mal succédé; encore plus de ce qu'il s'estoit tant opiniastré contre l'opinion de M. de Vieilleville, dont il en voyoit les événements & le danger, s'il eust esté cru, où avoit esté le Prince: & estant en cette perplexité, il envoya un jeune Gentilhomme

(a) Trahison.

(b) Emplette, par la trahison qu'ils avoient ménagée.

nommé Carfes, devers M. de Vieilleville, le supplier que son plaisir fust qu'il luy pust dire une parole, & sans sa maladie & qu'il estoit alié, il le fust venu trouver. Lequel accepta fort courtoisement ce message; & se derobant de M. d'Anghien, suivit le Gentilhomme.

Entré qu'il fut en la chambre, M. de Grignan luy tend les bras, & s'écriant, luy dit: » Ha Monsieur! M. d'Anghien a-t'il point » opinion que je l'aye voulu vendre? Dites, » Monsieur? En conscience, répondit M. » de Vieilleville, ne luy avez-vous pas donné » grande occasion de le presumer? Mais il » est si bon Prince, qu'il attribue le tout au » bon zele que vous avez au service du maître. » Ce n'est pas la premiere fausse amorce que » l'on a donnée aux Princes & Grands Capi- » taines pour surprises de villes & Chaf- » teaux; & sans ramener le temps passé, » & les anciennes histoires, vous sçavez com- » bien seulement de ce regne les ennemis » en ont failly sur nous; & combien aussi » nous en avons entrepris envain sur eux. » Or tout va bien, Dieu mercy, puisque » ce gentil Prince est eschappé. Il est bien » vray que s'il eust suivy vostre avis, de » mener les quatre premieres galeres, &

» auquel vous fustes merueilleusement ar-
» resté, il estoit sans doute perdu. C'est,
» Monsieur, dit M. de Grignan, ce qui me
» *dragonne* (a) l'esprit. Car si vostre opinion
» n'eust vaincu la mienne, cela fust advenu
» à ma grande confusion & malheur; mais
» ce que j'en débatois contre vous, n'estoit
» que pour ne luy donner point de compa-
» gnon en cette gloire, & que tout seul en
» eust rapporté l'honneur. Or ne fais-je si
» jamais il me pourra regarder de bon œil.
» Ne vous donnez peine de rien, dit M.
» de Vieilleville; car si vous n'avez autre
» maladie que celle-là, je vous gueriray ».
Alors M. de Grignan jettant ses bras hors
du lit l'embrassa plusieurs fois, avec humble
prière de moyenner sa reconciliation, &
sur-tout que l'on ne face trouver ce désastre
si mauuays au Roy, tant du hazard où a
esté le Prince, que de la perte des quatre
galeres, que Sa Majesté l'en prive de ses
Estats.

Quand M. de Vieilleville l'eust ouy pro-
ferer ces mots, il se douta bien que sa ma-
ladie luy donnoit bien avant en l'esprit; qui
fut cause qu'il s'en alla, le laissant en très-
bonne esperance de toutes choses: & ayant

(a) Tourmente.

trouvé M. d'Anghien, luy recita bien au long
 les regrets & ennuys de M. de Grignan, &
 qu'il estoit necessaire, pour le guerir, qu'il
 prist sa peine de le visiter. » Quand il seroit
 » mort, dit M. d'Anghien, le Roy n'y per-
 » droit pas beaucoup ; & ne seroit sa charge
 » gueres vacante, car vous esles icy tout
 » porté pour luy succeder ; & ne scauroit
 » excuser qu'il ne m'ait fait le plus lache
 » tour qu'il est possible, ayant engagé mon
 » honneur & hazardé ma vie comme il a
 » fait ; & sans vous je serois maintenant ou
 » mort ou pris. Et faut que je vous confesse,
 » mon bel oncle, que je vous dois après
 » Dieu la vie. Mais quant à l'aller voir,
 » mon cœur ne s'y peut aucunement accor-
 » der. Encore faut il, Monsieur, dit M. de
 » Vieilleville, que vous respectiez la vieil-
 » lesse & un Lieutenant de Roy de telle
 » marque. Cette rigueur seroit de trop mau-
 » vais exemple pour un jeune Prince, quand
 » on vous découvroit implacable, tenant
 » vostre cœur, & inexorable. Or sus, Mon-
 » sieur, allons-y ; & tout en riant consolez-
 » le vous-mesme ; & pour luy oster l'opinion
 » qu'il a d'une dépesche au Roy, à son pré-
 » judice, faites-la en sa présence, & telle
 » qu'il la voudra luy-mesme dicter : car aussi-

» bien faut-il qu'il y ait une lettre au Roy,
» qui rougisse pour nous tous, & principale-
» ment pour luy ; car il est auteur de la
» fausse menée ». A quoy s'accorda M. d'An-
ghien, & estant tous trois en la Chambre
de M. de Grignan, écrivirent au Roy fort
amplement ; & afin d'oter à M. de Grignan
tout soupçon de dépesche contraire, Valan-
cienne, Secrétaire de M. d'Anghien, porta
ce paquet au Roy, & sortant du logis de
M. de Grignan, & à la porte, trouva les
chevaux de poste pour en faire la diligence.

Estant M. d'Anghien rappaisé, & le Sieur
de Grignan reconcilié par la prudence de
M. de Vieilleville, les bonnes cheres com-
mencerent de plus belle à Marseilles, atten-
dant Barberousse : & cependant les prisonniers
Saint-Blanquart & Pierre Bon, furent ren-
voyés avec beaucoup d'autres, pour légère
ranson, & plusieurs pour rien. Car le Comte
Phillipin Doria fit en cela une infinité de
courtoisies à M. de Vieilleville, qui luy en
avoit écrit, se souvenant du voyage de Na-
ples ; & luy renvoya entre autres, franc &
quitte, le Sieur *de la Tour de Menynes* (a),
duquel M. de Vieilleville avoit épousé la
sœur.

(a) De la Tour-du-Maine.

CHAPITRE XXXIX.

Jonction de la Flotte du Roi avec celle de Barberouffe.

A QUELQUES jours de là, Barberouffe arriva à Marseille avec son armée, qui estoit de cent douze galeres, que M. d'Anghien prit en main, suivant son pouvoir (a), avec laquelle il joignit celle du Roy; qui pouvoit revenir en tout à soixante galeres, en comprenant quelques fregates & brigantins, qui s'y estoient venus rendre; de sorte que l'on nombroit les deux armées à deux cens (b) soixante vaisseaux ou environ. Barberouffe qui ne vouloit perdre temps, prend resolution avec M. d'Anghien d'aller assieger Nice. Au devant de laquelle arrivez, mettent l'artillerie en terre, & la battent avec fi

(a) Cheredin, surnommé Barberouffe, avoit reçu ordre du Grand-Seigneur, son maître, d'obéir au Roi de France, ou à son Lieutenant, comme à sa propre personne. (Voyez Brantome, Eloge de M. d'Anghien.)

(b) Ce calcul ne s'accorde pas avec le nombre des vaisseaux de Barberouffe & de ceux du Roi : au lieu de deux cens soixante, n'est-ce point cent-soixante qu'il faut lire ?

grande diligence & de telle furie , qu'elle se rendit au deuxieme jour.

La ville prise , ils braquent leurs pieces contre le Chasteau , & tirerent plusieurs volées ; mais ce fut en vain , car il est planté sur un rocq bien haut & fort malaisé à battre , semblablement hors de myne (a). Quoy voyant Barberouffe , ne s'y voulut opiniâtrer davantage : mais sentant l'hyver approcher , délibera de faire voile devers Constantinople. Aussi, qu'il ne pensoit pas que son armée se pût sûrement tenir au port de Ville-Franche (b). Ainsi prit congé de M. d'Anghien sans faire autre exploit , qui n'estoit pas grand au prix de l'argent que luy & les Grands de son armée emporterent , qui montoit à plus de huit cens mille écus. Il y avoit trente-deux Tresoriers à Toulon , qui trois jours durant ne cesserent de faire des sacs de mille , deux mille , & trois mille écus chacun ; & y em-

(a) A cause de la dareté du roc , que l'on ne pouvoit creuser pour faire des mines.

(b) Ce départ de Barberouffe pour Constantinople ne s'accorde pas avec le récit de plusieurs modernes qui lui font passer l'hyver en Provence. Cependant on doit se rappeler que du Bellay affirme également que la flotte Turque hiverna à Toulon , & que les vaisseaux François se retirèrent à Marseille.

ployerent la pluspart de la nuit. Il estoit accompagné de deux Bachaz, car il portoit titre de Roy, & de douze ou treize autres, vêtus ordinairement de robes longues de drap d'or, auxquels il faisoit beaucoup d'honneur; mais ils ne les portoient, sinon quand ils descendoient à terre; & d'une infinité d'autres gens qui avoient des offices & des estats serviles que je ne puis nommer, & à nous inconnus, sous cette tirannique & monstrueuse Monarchie, toutefois fort respectez en l'armée, que leurs habits faisoient reconnoître; car chacun y est vèlu selon la charge qu'il exerce.

La ville de Nice fut (a) saccagée contre la capitulation, & puis brulée. De quoy il ne faut blamer Barberouffe ny tous ses Sarrazins; car ils estoient déjà assez éloignés quand cela advint: mais on dit que les parens & amys du Capitaine Magdalon &

(a) On a vu dans l'Observation, n^o. 8, sur du Bellay, Tome XXI de la Collection, page 290, que l'Abbé Lambert ne veut pas absolument que Nice ait été pillée & brûlée. Il s'élève à cet égard contre le récit des Historiens du tems: mais voilà un témoin oculaire qui atteste le fait. Au surplus, il y avoit peu de chose à piller, puisque les habitans avoient emporté dans le château tout ce qu'ils avoient pu sauver.

Michelet, firent cette fougade, & le dépit semblablement du Sieur de Grignan, de la fausse marchandise; car on y vit de ses gens qui faisoient office & devoir de *sacments* (a). Toutefois on rejetta cette méchanceté sur le pauvre Barberouffe, pour soutenir l'honneur & la reputation de France, voire de la Chrestienté.

M. d'Anghien, après avoir fait ses présens suivant le roole qu'il avoit du Roy, & contenté l'armée Turquesque selon leurs rangs & grades à souhait, se retira à Marseilles pour donner ordre à son partement. Et trois jours après, laissant MM. de Bourdillon & de Thavannes malades, s'achemina devers le Roy qu'il trouva au Chasteau-Cambrezy, où l'on pensoit qu'il se deust donner (b) une bataille, que le Roy rechercha plusieurs fois; & y voulut attirer par tous moyens l'Empereur, pour l'extrême desir qui le brussoit d'avoir sa revanche, ou se perdre encore une fois. Mais l'autre n'en voulut jamais manger, craignant le revers de la fortune: mesme depuis qu'estant à Rome, il eust parlé

(a) De sacceurs.

(b) C'étoit dans le mois d'Octobre: il n'y eut point de bataille. François I vouloit ravitailler Landrecy: il y parvint, & se retira.

à un Devin , il se rendit plus couart ; car il ajoutoit beaucoup de foy à tels imposteurs , qu'il appelloit , pour couvrir son honneur , Prophetes ; & ne s'osa jamais depuis avancer de presenter bataille aux François , s'il étoit en son armée.

Le trait du devin est tel ainsi que je l'ay ouy compter à Rome à son propre fils qui exerçoit la boutique , le train & la science de son pere , *en Transteure* (a) , auprès du Palais de Salviaty. L'Empereur vint en son logis , travesty , pour n'estre point connu , sommant le Devin de tenir chose secrette ; & qu'il y venoit de la part de l'Empereur , pour s'enquerir de luy , si , donnant encore une bataille au Roy de France , il n'auroit pas du meilleur. Le Devin luy répondit , qu'il luy feroit la réponse par le mesme esprit , afin qu'il fut plus certain de ce qu'il desiroit sçavoir ; & le prenant par la main , & assis auprès de luy , feignant de ne le connoître , donna un grand coup sur la table , dont la chambre devint aussi ténébreuse qu'en obscure nuit ; & parmy les ténèbres , apparut un fantosme tout nud , fors que d'un suaire. Alors le Devin luy dit , qu'il fit sa demande , car celui qu'il voyoit estoit là pour luy ré-

(a) *En Transtevere* , quartier de la ville de Rome.

pondre. L'Empereur incontinent, la luy propose & en langage Allemand; mais le fantosme luy répondit en langage François: *Qui prend sera pris: les armes sont journalles* (a). De quoy s'étonna l'Empereur, & crut parfaitement puisque la réponse avoit esté faite en François, qu'elle estoit à l'avantage de la France. Ce qui l'a toujours fait fuir l'occasion d'entrer en ce gros jeu. Et en ay veu deux du temps du Roy François, Avignon & celle-cy de l'avitaillement de Landrecy; & deux du Roy Henry deuxieme, Renty & Valenciennes.

C H A P I T R E X L.

Guerre de Piémont.

L'AN 1543 le Roy eust nouvelles de Piedmont, qui ne luy furent pas trop agréables, parce que M. de *Botieres* (b), son Lieutenant-général audit pays, avoit laissé fortifier Carignan quasi à sa vue, ainsi que disoient quelques presteurs de charité; & qu'il y pouvoit bien donner ordre & l'empescher; ajoutans (c) encore pour l'achever de paindre,

(a) Journalieres.

(b) De Boutieres.

(c) Voyez le X^e. Livre de Martin du Bellay, & le premier Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXX de la Collection, p. 96, & Tome XXII, p. 242.

qu'il n'estoit pas trop bien obey ny respecté en son Gouvernement, ny en l'armée; à quoy Sa Majesté devoit diligemment prendre garde, pour obvier aux inconveniens qui en pourroient subvenir au grand prejudice & deshonneur de son service.

Ces calomnies jointes au grand desir qu'avoit le Roy d'avancer M. d'Anghien, furent cause que son pouvoir fut incontinant depesché; & ayant presté entre les mains de Sa Majesté le serment en tel cas accoutumé, il fait ses apprets pour partir, car l'affaire requeroit diligence. Mais estant allé six jours auparavant M. de Vieilleville en sa maison, de quoy il portoit un extreme ennuy, il envoya devers luy un Gentilhomme exprès, nommé Moyencourt, pour luy annoncer les nouvelles & *l'abjurer* (a) *sur tout ce qu'il pouvoit, de le tant gratifier, que de venir après luy en Piedmont, toutes choses laissées, sans aucune excuse, & qu'il y avoit d'aussi fines gens en Piedmont qu'à Marseilles; mais sur-tout, qu'il ne le pensast pas payer d'aucune excuse, car il n'en prendroit une seule quelque legitime qu'elle fût, quand même Madame de Vieilleville seroit à l'extremité, que Dieu ne veuille; car il ne penseroit pas estre*

(a) Le conjurer.

Lieutenant de Roy en Piedmont, s'il n'avoit son bel oncle à son costé; & s'assurant de son amitié, & qu'il ne luy voudra manquer en ce besoin. Il monte à cheval, pressé du Roy de partir en diligence; remettant sur Moyencourt le reste, il se recommande à luy : De Rommorentin le premier Janvier.

[1544] Ayant écrit cette lettre de sa main à son bel oncle, ne pouvant plus *dilaier* (a), il se diligente de partir; & estant arrivé en Piedmont, il commanda à un Capitaine des siens, nommé Blainville, d'aller devers M. de Botieres, l'avertir de sa venue, & de luy envoyer à Chivas, où il estoit, escorte pour le conduire en toute sureté au camp, lequel il trouva devant Ivree, l'ayant déjà battu trois jours durant, mais hors d'esperance de le pouvoir forcer. Et après luy avoir dit toute sa créance, ledit Sieur de Botieres delibera de lever siege, & luy mener toute l'armée (b). Et ayant rencontré M. d'Anghien à Chivas, la luy presenta en bataille, avec ces paroles :
 » Je suis trop heureux, Monsieur, qu'il
 » plaist au Roy de me donner un si grand

(a) Différer.

(b) Le Comte d'Anguien arriva en Piémont en 1544. D'après cette observation, on doit dater de 1544 les évènements qui vont suivre.

» Prince pour successeur , que cette armée ,
 » remplie de plusieurs Nations , & garnie
 » de braves Colonels & Capitaines , atten-
 » doit il y a long-tems , pour estre com-
 » mandée de vous , & pour obéir à la volonté
 » du Roy. Je la vous présente , vous sup-
 » pliant de la prendre , suivant le pouvoir
 » que vous en avez de Sa Majesté ; mais
 » croire que c'est de la main d'un fort homme
 » de bien , qui ne fit jamais faute au service
 » de son Roy , ny par peur , ny par esperance.
 » La vous ayant amenée pour vous servir
 » de témoignage de toutes mes actions , il
 » ne reste qu'à vous en informer ». M. d'An-
 ghien luy répondit , qu'elles estoient du Roy
 assez connues , & par toute la France ; &
 qu'il estoit venu là , par le commandement
 de Sa Majesté , pour suivre ses traces , dont
 Dieu lui fasse la grace , & non pas pour se
 informer de sa vie , qu'un chacun sçait estre
 autant illustre , que de Chevalier d'honneur ,
 qui ait long-tems porté les armes , & com-
 mandé pour la manutention & service de la
 Couronne de France. Et là-dessus , ledit Sieur
 de Botieres , après l'avoir remercié (a) de

(a) Dans le premier Livre de Montluc , T. XXII ,
 p. 241 de la Collection , les motifs qui firent ôter le
 commandement à Boutieres , sont plus développés.

sa bonne opinion, prit congé de luy, & se retira en sa maison en Dauphiné.

Ayant M. d'Anghien l'armée en sa puissance, délibéra de la bien employer ; & d'entrée de jeu, il prit, à la barbe du Marquis de Gouast, Pallezol, Cressentin, Defanne, & quelques autres petites places. Or, pour se rendre de tant plus agréable au Roy, il entreprit d'attaquer Carignan, & y aller planter le siege ; mais il en fut diverti par les Capitaines, qui le payerent de tant de raisons, qu'il acquiesça, comme Prince sage & advisé, à leur opinion, dont la plus forte estoit, qu'il y avoit là-dedans quatre ou cinq mille hommes des plus aguerrys de toute l'armée de l'Empereur, & d'autres forces assez *bastantes* (a) pour faire un avant-garde ; de sorte qu'ils se resolurent tous ensemble par conseil commun, de l'affamer. Et pour cet effet, M. d'Anghien se vint camper à Vymeu, deux milles en de-ça de Carignan, pour empêcher les vivres qui venoient aux ennemis de-çà le Pau : puis fit en diligence bastir un fort à quatre milles de Carignan, sur le chemin de Pancalier, à une Eglise nommée Saint - Martin, qui leur ostoit toute esperance de vivres du costé de de-çà : auquel fort

(a) Suffisantes.

furent

furent mises quatre enseignes de gens de pied, Italiens. Après il passa le Pau, laissant garnison à Vymeau, Carpernay, & autres petits forts, pour empêcher l'ennemy de faire faillies à son plaisir. Outre tout cela, il fait un pont de bateaux deux milles au-dessous de Carignan, en un lieu nommé les Sablons; & aux deux bouts dudit pont, ordonne deux forts estre bastis, qui furent incontinent prests; & met en chacun deux Enseignes: puis vint loger à Villedestelon (a), my-chemin entre Carignan & Quiers. Auquel lieu de Villedestelon, il fortifia son camp, qui demeura en ce point depuis la Chandeleur jusques en Carême. Durant lequel tems il se fit de belles escarmouches; car les nostres passoient le pont de jour à autre, & à la faveur de la garde d'yceluy, des garnisons de Vymeau & du fort de Saint-Martin, alloient chercher le coup de lance & de picque devant Carignan: dequoy ils n'estoient pas refusez; car les quatre mille Espagnols & Lansquenets, qui estoient dedans, leur faisoient paroistre souvent qu'ils avoient esté en bonne école.

(a) Tous ces détails sont conformes à ceux qu'on a lus dans le X^e. Livre de Martin du Bellay, T. XXI de la Collection, p. 98 & suiv.

Mais, estants si estroitement assiegez qu'il ne leur venoit aucun rafraîchissement de vivres du plat pays, ils avertirent le Marquis de Gouast, que si dedans la my-Avril ils n'estoient secourus, la famine les contraindroit de faire ce qu'ils n'avoient deliberé : qui fut cause que le Marquis fit toutes parts diligenter ses forces, & renvoyer querir incontinent à Gennes, quatre (a) mille Lansquenets qu'il avoit un peu auparavant licentiez. M. d'Anghien, d'autre part, depescha devers le Roy le susnommé Blainville (15), pour luy faire entendre les diligences dudit Marquis, & ce qu'il avoit exploité depuis son arrivée. Semblablement, comme il tenoit Carignan en telle extremité, que s'il n'estoit bien forcé, il esperoit dedans Pasques en rendre bon compte à Sa Majesté ; laquelle il supplioit de luy mander, si le Marquis le contraignant de venir au combat, il ne luy plaisoit pas tant honorer que de luy permettre de hazarder une bataille ; & sur-tout

(a) Du Bellay, p. 102 du Tome XXI de la Collection, raconte ce fait de la même manière. Montluc prétend que ces Allemands, dont il fait monter le nombre à sept mille hommes, avoient été détachés par l'Empereur de l'armée avec laquelle il venoit d'attaquer Landrecy.

d'envoyer de l'argent, & confiderer qu'il estoit deû trois mois aux Suyffes, qui estoient sa principale force.

Le Roy fit réponse à M. d'Anghien par le Capitaine Blainville, qu'il avoit si heureusement commencé, qu'il estoit impossible que la fin n'en fût bonne; & puisqu'il avoit la fortune si favorable (a), il s'en remettoit du tout à sa prudence & à la discretion des vaillans Capitaines & loyaulx serviteurs qu'il avoit par-delà; suppliant Dieu au reste de l'accompagner en toutes ses entreprises, suivant le bon droit qu'il avoit en cette guerre; l'assurant aussi que bientôt, & quasi à l'arrivée de ce porteur, il seroit secouru (b) de finances tant pour payer ce qui estoit deû

(a) Le récit de du Bellay s'accorde avec celui de Vincent Carloix; & quoique Montluc dise que François I lui donna permission de combattre, il convient que le Monarque ajouta *qu'il y condescendoit par la grande fiance qu'il avoit au Comte d'Anguyen & à tous ses Capitaines.*

(b) Cette promesse fut bien mal acquittée. On donna à Martin du Bellay la quatrième partie de ce qui étoit dû aux troupes: c'est dans ses Mémoires, Tome XXI de la Collection, p. 106 & suiv., qu'il faut lire ces détails.

du passé, que pour faire nouvelle montre, afin d'accroître le courage aux soldats, & principalement aux étrangers.

Cette réponse publiée par tout, la jeunesse de la Cour se prépara pour s'y trouver, se doutant bien, puisque l'on avoit autorisé ce jeune Prince d'en user à sa volonté, que le jeu ne se départiroit pas sans qu'il y eust de la mêlée : & partirent, les uns sans congé, & les autres non; comme les Sieurs de Saint-André & Dampierre, de la maison de Clermont en Dauphiné, Chastaigneraye, Chatillon & Andelot, freres (a), Jarnac (b), le Vidame de Chartres (c), les deux freres de Bonnyvet (d), Bourdillon, Escars, les

(a) Chatillon fut dans la suite Amiral de France, & Chef du parti Huguenot. Son frère étoit le fameux d'Andelot, qui eut la charge de Colonel-Général de l'infanterie Française.

(b) De la Maison de Chabot.

(c) François de Vendôme, Vidame de Chartres & Prince de Chabannois, de la Maison des anciens Comtes de Vendôme.

(d) François de Gouffier, l'aîné, & François de Gouffier, dit le jeune, tous deux fils de Guillaume de Gouffier, Marquis de Boisly, & de Bonnyvet, Amiral de France, & de Louise de Crevecœur, sa seconde femme.

deux freres de *Jenlys* (a), le Sieur Daffier (b), Rochefort, Lufarches, Wartis (c), Laffigny (d) & la Henodaye (e), fils unique de M. l'Amiral. De sorte qu'il demeura bien peu de jeunesse à la Cour, principalement de celle qui suivoit M. le Dauphin : & ayant tous esté fort cordialement reçus, M. d'Anghien demanda tout haut, quelles nouvelles ils avoient de son bel oncle. A quoy M. de Saint-André répondit, qu'il esperoit le voir bientôt en la compagnie ; car M. le Dauphin l'avoit averti de la depesche & reponse du Roy au Capitaine Blainville. » Je ne peuse » pas, dit M. d'Anghien, qu'il ait attendu » cela, car *des meshuy* (f) il ne viendrait

(a) François de Hangeft, Seigneur de Genlis ; & Jean de Hangeft, dit *le jeune Genlis*, tous deux fils d'Antoine de Genlis, Grand-Echanfon de France.

(b) Charles de Cruffol, Seigneur d'Acier par son mariage avec Jeanne de Genouillac, fille unique & héritière de Jacques de Genouillac, dit Galliot, Grand-Ecuyer de France, & Grand-Maître de l'Artillerie.

(c) Les Seigneurs de Warty ou Wartis portoient le nom de la Baronnie de Warty, située près de Clermont en Beauvoisis.

(d) D'Acigné, d'une illustre Maison de Bretagne.

(e) Jean d'Annebaut, fils unique de Claude d'Annebaut, Maréchal & Amiral de France.

(f) Déformais.

» que trop tard ; mais j'ay plus d'esperance
» en une lettre que je luy ay écrite , qui le
» hastera , ses affaires faites , de marcher ». Cependant leur arrivée apporta une merveilleuse commodité à M. d'Anghien : car estant ses finances si courtes & épuysées , qu'il n'y en avoit quasi plus entre les mains des Trésoriers , ny de personne du camp , il s'ayda dextrement de ce qu'ils avoient apporté , & le mit entre les mains du Trésorier de l'extraordinaire de la guerre , qui en fit sa propre dette pour les en rembourser , ayant reçû l'argent que le Roy devoit envoyer.

Le lendemain M. de Vieilleville arriva avec quinze chevaux de poste ; & s'estant l'un des siens avancé de demie-heure pour son logis , M. d'Anghien monta à cheval , & l'alla recevoir à bien quart de mille du camp ; chose qui sema plusieurs grains de jalousie aux cœurs de ceux qui estoient venus le jour précédent. Car , à tous , fors que à trois , Saint-André , Dampierre & Bourdillon , il avoit à la verité bien fait le Prince & le Lieutenant de Roy. Et l'ayant rencontré , sans nullement permettre qu'il mist pied à terre s'en vinrent devisants à Villedestelon , descendre au logis de M. d'Anghien. Il ne faut demander les caresses & embrassements ; car s'il eust esté

son pere, il ne l'eust pas plus humainement reçu, ny avec plus grande demonstration de bonne amitié : mais ce qui plus fascha les autres, estoit la familiere privauté de laquelle ce Prince le favorisoit.

CHAPITRE XLI.

Suite de la guerre de Piémont : Bataille de Cerisolles, le 22 Avril 1544.

L'ARRIVÉE des Courtisans & de la Noblesse de France, qui estoit venue au bruit de la bataille, rechauffa les escarmouches de devant Carignan; car il ne passoit jour que l'on ne combattit, & qu'il ne s'y fit des belles preuves d'armes d'une part & d'autre; ce qui continua quelques jours, jusques à ce que le Capitaine Blansoffé, qui estoit eschappé du camp Impérial où il estoit prisonnier, vint avertir M. d'Anghien que le Marquis de Gouast (a) s'en venoit avec son armée avitailler Carignan, & que pour cet effet il se vouloit saisir de Carmaignoles, pour entrer au Marquisat de Saluces, où il devoit trouver trente mille sacs de farine, & quinze mille qui estoient déjà dedans *Conys* (b) : qui fut cause que

(a) Voyez son Eloge dans les Mémoires de Brantome.

(b) Coni.

M. d'Anghien abandonna Villedestelon, & se vint luy-mesme loger dedans Carmaignoles; & fait renforcer la garde du pont des sablons, auquel toutefois le Marquis de Guast n'avoit pas deliberé de s'amuser, ny prendre des hommes, ainsi que rapportoit Blanfossé; car il faisoit mener un grand charroy de bateaux pour passer le Pau quand il luy plairoit : mais quand le Marquis fut averty de la prise de Carmaignolles, il fut contraint de changer de dessein, & s'en vint loger à Serizolles, auquel lieu il ordonna de ses batailles; car il fut averty que M. d'Anghien s'apprestoit au combat, & envoya incontinent à Ivrée faire haster le Comte de Challan, qui avoit commissions de l'Empereur pour faire levées de dix mille hommes : mais elles ne furent pas prestes à temps; encore, sans cela, il estoit plus fort (a) que M. d'Anghien de dix mille hommes.

M. d'Anghien d'autre part, ordonne de son armée; & à M. de Botieres (b), qui

(a) Vincent Carloix exagère le nombre de troupes qui composoient l'armée du Marquis du Guast. (Voyez la note qui accompagne l'Observation, n°. 14, sur le X^e. Livre de du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 297.)

(b) Si Boutieres, dans la campagne précédente,

ayant eu nouvelles de la bataille estoit party de sa maison pour en avoir sa part, donna l'avant-garde avec cent cinquante hommes d'armes, les bandes Italiennes & les nouvelles bandes Françoises, & quatre compagnies de harquebuziers à cheval; luy, prend la bataille & deux cens hommes d'armes, les vieilles bandes Françoises & les Suyffes; & ordonna que M. de Termes, avec six ou sept cens chevaux legers, soutiendroient les *Gruyeriens* (a), & d'autres troupes Italiennes, qui faisoient environ neuf mille hommes; & avoit avec luy, ledit Seigneur, M. de Vieilleville, M. de St. André, le Sieur de

avoit mérité quelques reproches, la conduite loyale & généreuse qu'il tint en cette occasion, suffit seule pour le disculper. Il prouva que les âmes vraiment grandes & patriotes oublient tout, quand il s'agit d'être utiles à la patrie.

(a) Gruyeres ou Grieres étoit autrefois la Capitale d'un Comté qui s'étendoit jusque bien avant dans les Alpes, & qui confinoit au pays des Grisons. Les soldats levés dans ce Comté, sont appellés par les autres Historiens, *les Grisons*, & par celui-ci, *les Gruyeriens* ou *les Gruyeres*. Le Comté de Gruyeres fait aujourd'hui partie du Canton de Fribourg. Dans les Mémoires de Montluc ces Gruyeriens sont fort maltraités. En général tous les Historiens attestent qu'ils faillirent nous faire perdre la bataille.

Chastillon, & les autres Courtisans d'apparence cy-dessus nommez, qui pouvoient faire le nombre de cent chevaux. Or en estoit-il venu tant d'autres, qu'ils furent contraints, par faute de chevaux, de se ranger avec les gens de pied, qui servirent bien toutefois; car il se trouve, qu'il y avoit plus de mille volontaires qui estoient venus des provinces Françoises voisines du Piedmont, & beaucoup d'autres qui avoient amené leurs chevaux, lesquels se mesloient parmy la gendarmerie, qui firent ce service au Roy fort à propos.

M. de Vieilleville qui n'avoit pas accoutumé de rien laisser en arriere, mais qui avoit esté visiter les rangs, & voir l'assurance des bataillons, vint dire à M. d'Anghien qu'il avoit perdu la bataille, si luy-mesme ne s'approchoit des Gruieres, & combattoit avec eux, car ils estoient trop éloignez de luy à la main gauche; & les venoit de voir si palles & épouvantez qu'on ne tireroit pas de tous une pinte de sang; & que les Italiens qui estoient à leur main droite, n'avoient pas meilleur taint.

« Il nous faut donc, mon bel-oncle, dit M.
» d'Anghien, changer de dessein; car vous
» sçavez que nous avons entrepris d'aller
» charger le Prince de Salerne, pource que

» c'est cavalerie. Si vous le faites, dit M.
 » de Vieilleville vous estes perdu ; car
 » ne voyés - vous pas , Monsieur , un gros
 » bataillon carré : il est composé d'Alle-
 » mands pour la picque , & d'Espagnols
 » pour l'arquebuzé ; & sont mis ensemble
 » pour faire un grand eschec ; & y a pour
 » le moins vingt Enseignes. » Ce que l'on
 pouvoit voir aisément ; car le pays estoit
 large & plein. Mais ils n'eurent pas sitost
 achevé leur propos , que ledit bataillon de
 Mellinge , qui avoit déjà decouvert la froide
 contenance de nos Gruieres & Italiens (a) ,
 les vint charger de telle furie , qu'ils se mi-
 rent tous en fuite , hormis les Capitaines
 qui estoient au premier rang. Et ne s'en fut
 sauvé un seul , sans que M. d'Anghien , &
 sa troupe vinrent à toutes brides charger ce
 bataillon par les flancs ; de telle sorte , qu'ils
 rompent & brisent tout à travers , & ne de-
 meura une seule Enseigne debout , leur faisant
 bien changer de langage ; car ayant mis lesdits
 Gruieres & Italiens à vau-deroute , ils com-
 mençoient déjà à crier *viçtoire* ; mais estant
 taillez en pieces , on la crioit sur eux.

Il est bien vray que cette charge fut san-
 glante ; car le Sieur Daffier , le Baron d'Oyn,

(a) *Bataillon de mélange* ; parce qu'il étoit formé du
 mélange des Allemands avec les Espagnols.

le Gouverneur de Cahors, Monfalais, Courville, deux Ecuyers de M. d'Anghien, & environ cinquante Gentils-hommes, demorerent sur la place. Le cheval de M. d'Anghien eust une arquebufade dedans l'oreille, & celuy de M. de Vieilleville un coup de picque dedans le chanfrain, & un autre dedans l'épaule qui ne fit que effleurer la peau, & se vint rompre dedans la selle d'armes : celuy du Sieur de *Lassigny* (a), luy fut tué. Les Sieurs de Saint-Amant (b), & de Fervacques y furent bleffez, & tombez entre les morts ; mais retrouvez, & puis gueris.

Il ne se faut émerveiller, cette charge ainfi heureusement faite, si M. d'Anghien haut loüa (c) M. de Vieilleville ; car s'ils eussent suivy leur entreprise, ce bataillon meste d'Espagnols & Allemands defaisoit nos Gruieres & Italiens sans perdre un homme : & ce qu'ils alloient combattre, n'estoit deffaite trop aisée ; car le Prince de Salerne avoit la fleur de la cavalerie de Naples, & à son aîle droite sept ou huit cens chevaux de la Toscane, qu'avoit envoyez le Duc de Florence, sous la conduite de Rodolphe Baillon. Mais par cette deffaite

(a) D'Acigné.

(b) Roche-chouart.

(c) On a vu dans Montluc combien il blâne ceux qui conseillèrent au Comte d'Anguien de faire cette charge.

les Gruieres (a) se rallierent & se vinrent renouer, non sans quelque honte, à leur teste, de cinq ou six rangs qui estoient encore debout ; & servirent, pour le moins, tant que la journée dura, d'épouvantail de cheneviere, & les autres, de frayeur aux leurs, car ils estoient morts étendus sur la terre ; de sorte que M. d'Anghien ne se put tenir de dire à M. de Vieilleville : *Si nous suivons nos coups aujourd'huy, nous ferons exalter jusques aux cieux l'honneur de France.*

C H A P I T R E X L I I .

Suite de la bataille de Cerisolles.

LE Sieur de Botieres voyant M. d'Anghien en besoigne, va chercher avec sa Gendarmerie, Alisprand de Madruce, frere du Cardinal de Trente, ayant en son bataillon dix mille Allemans, qu'il enfonce de si grande furie, qu'il entre dedans & y fait jour. Les gens de pied, François & Italiens, qui le suivoient, se diligentent de marcher sans rompre leur ordre ; mais les Albanois & arquebuziers à cheval, viennent donner sur l'un des coings de ce bataillon, qu'ils ren-

(a) Du Bellay & Montluc ne parlent point de ce ralliement des *Gruieres*.

verfent du tout à coups de lances & d'arquebuzes, où il y eust un fort sanglant combat; car il y fut tué foixante hommes d'armes, deux cens Albanois, & fix-vingt Harquebuziers à cheval; & fans les bandes Françoises & Italiennes qui arriverent, l'iffue en estoit fort douteuse pour la victoire: mais ils acheverent le reste avec l'épée; car ils estoient si mellés que le trait n'y servoit plus de rien. Enfin estant le Colonel Madruce tué, & deux ou trois autres Colonels, le reste prit la *guerite* (a). Et ne se trouve point que jamais Gendarmerie Françoisse ait fait pour un jour plus de vaillance ny d'effort qu'elle fit alors; car M. de Botieres & quarante hommes d'armes, estant leurs chevaux morts, combattirent plus de demie-heure à pied avec la masse, & le coutelas.

Quoy voyant le Marquis de Gouast, & que la ruine estoit tournée sur ses Allemans, qui estoient sa principale force; & que M. de *Thaye* (b), avec ses vieilles bandes Françoises, & le Colonel Furlly, avec ses Suiffes, alloient attaquer son artillerie, ne voyant personne pour la soutenir, veu que le Prince de Sulmonne, qui en avoit la charge, avec un régiment de six mille Italiens, avoit esté

(a) Fuite.

(b) De *Taix*.

défait par une seconde recharge qu'avoit faite M. d'Anghien, & qu'il n'y avoit plus de toutes batailles en pied, que le Prince de Salerne avec ses Italiens, & auquel il ne pouvoit faire entendre son intention, ny mander un seul message, il se mit à la guerre sans coup frapper. Ce qui bien luy servit; car, par le conseil de M. de Vieilleville, M. d'Anghien avoit mandé ausdits Thaye & de Furly, qu'ils tournassent teste derriere le Marquis, & qu'il l'alloit croiser sur le chemin d'Ast, où il devoit faire sa retraite, & que l'artillerie ne luy pouvoit faillir, estant la victoire sienne. Ce que firent les deux Colonels en diligence; mais le fuyart & sa troupe, qui estoit sept ou huit cens chevaux, estoient trop bien montez, & n'avoient point combattu, qui fut cause qu'ils échapperent.

Il ne reste plus que le Prince de Salerne, avec huit ou neuf cents chevaux, que tout n'eust esté combattu & vaincu, s'il n'avoit fuy. Lequel voyant toute l'armée deffaite, ou à vau-de-route, & qui avoit esté posé là par le Marquis de Gouast, avec défense d'en partir sans son exprès commandement; & n'en ayant aucunes nouvelles, commença à faire sa retraite, & abandonne l'artillerie. Ce que entendu par les Sieurs de Saint-André

& de la Chaislaigneraye, font entreprise d'aller après, esperants, fondez sur la raison de la guerre, de la deffaire avec cent chevaux. De quoy M. d'Anghien averty, veut aussi estre de la partie; mais l'en divertissant, M. de Vieilleville luy demanda s'il ne luy souvenoît plus de Gaston de Foix, qui suivant la victoire de la bataille de *Ravane* (a) gagnée, fut tué d'un coup de picque (b). À quoy M. d'Anghien répondit : « Faites donc retirer » Saint-André & Chaislaigneraye, & je me » retireray. » Mais M. de Vieilleville luy dit comme en colere : « Vertu de Dieu, » estimez-vous à grande gloire de poursuivre » des fuyards; & en sçauroient-ils acquerir

(a) Ravenne.

(b) Le même fait est rapporté par Brantome dans l'Eloge du Maréchal de Saint-André, mais avec deux omissions considérables. 1°. Brantome suppose que le Comte d'Anghien ne fit attention qu'à la valeur de St. André, qui alloit à la poursuite des fuyards; & l'on voit ici que ce jeune Prince ne fut pas moins frappé de celle de la Châtaigneraye, dont Brantome ne parle point. 2°. En parlant de la remontrance qui lui fut faite, pour l'empêcher de les suivre, il ne dit point que cet avis important lui fut donné par M. de Vieilleville. Nous ajouterons à cette note, que du Bellay ne parle aussi que du Sieur de St. André. (Voyez le T. XXI de la Collection, p. 134.)

toute

» toute leur vie une comparable à celle que
 » Dieu vous a mise aujourd'hui sur le front ?
 » Avez-vous, Monsieur, oublié votre qualité,
 » puisqu'il faut que j'en entre-là ? Au reste,
 » je sçais bien qu'ils n'y vont que par envie
 » l'un de l'autre. » Alors M. d'Anghien luy
 jettant le bras sur le col, luy dit : « Holà,
 » mon bel-oncle, je n'en parle plus. »

Mais estant sur ces propos, ils virent Saint-André & Chaistaigneraye qui s'en retournoient à toutes brides; parce que les ayant reconnus le Prince de Salerne tourne visage, & ne voyant point de cavalerie en pied que la leur, les chargea vivement. Alors M. de Vieilleville dit : « C'est à cette heure, Monsieur, qu'il faut marcher & combattre, » puisque l'on nous fait teste, & non pas » quand on nous tourne le dos. » Mais ayant le Prince de Salerne decouvert le *hot* (a) de M. d'Anghien, & d'autres qui se preparoient au combat (b), il double le

(a) La troupe.

(b) Ces détails ne se trouvent ni dans du Bellay, ni dans Montluc, ni dans les trois relations de la bataille de Cérizoles, dont l'extrait est fondu dans la note qui se rapporte à l'Observation, n°. 14, sur le X^e. Livre de du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 297.

pas & prend le chemin de Carignan ; & n'eust sceu faire un mille, qu'il n'eust esté dedans avec ses chevaux frais ; car il n'avoit aucunement combattu , ou bien au couvert de l'artillerie Imperiale, qui fut cause qu'il ne fut pas suivy. Cela advint le onzieme jour d'Avril 1544 (a) , après Pasques. Nous estions en ce temps-là contraints d'ainfi compter le milliaire ; car, seuls en la Chrestienté, le prenions à la Resurrection ; mais Charles neufiesme nous a mis avec les autres à la Nativité.

Telle fut l'ysue de cette bataille, que l'on nommoit indifferemment de Carignan & de Serifolles ; parce qu'elle fut formée sur l'avitaillement de Carignan , & donnée à Serifolles, logis du Marquis de Gouast. De laquelle toutefois on fit fort mal son profit ; car si on eust poursuivy la conqueste de Milan, l'on en eust eu sans doute la raison , & à trop grand marché, tant estoit le pays épouvanté, & de telle sorte que le Marquis de Gouast ayant fait battre le tambour après sa deffaitte, en toute la Duché, l'espace de vingt-cinq jours, ne sceust jamais lever que cent hommes.

(a) Sur la daté de cette bataille, Lisez Tome *ibid.* de la Collection, p. 120.

Mais, au lieu de cela, le Roy commanda à M. d'Anghien de luy envoyer les six mille François des vieilles bandes de Piedmont, & six mille Italiens, & toute la Gendarmerie, qui y estoient, pour resister aux entreprises que l'Empereur, & le Roy d'Angleterre avoient faites, ligués ensemble de luy courre sus, le premier par la Champagne, & l'autre par la Picardie, où il entroit quand il vouloit par son Calais. A quoy toutefois ce grand Roy s'opposa fort magnanimement, ainsi que toutes les Histoires vulgaires & Latines font ample mention, sans qu'il ne soit besoing d'en faire redite.

CHAPITRE XLIII.

Mort de François I. Son éloge : Bataille de Marignan.

[1546] **O**R sur la fin de l'année 1546, ce grand Roy, après tant d'affaires, sous lesquelles il ne perdit jamais ny le cœur ny l'esprit (a), tomba malade d'une fièvre, en

(a) François I ne tomba point malade en 1546 à Rambouillet. Il ne séjourna pas en ce lieu dans le cours de cette année. Ce fut au mois de Mars 1547 que ce Prince tourmenté par la maladie cruelle dont il étoit atteint, & cherchant un remede à ses souffrances, alla

la maison seigneuriale de *Ramboillet*. Avec lequel pas un de ses predecesseurs, excepté Charles-le-Grand, dit Charlemagne, ne peut entrer en comparaison. Encore, à le bien disputer, François auroit du meilleur, d'autant que Charles-le-Grand estoit, tant en propriété que vasselaige, Roy paisible de toute la France, que l'on bornoit de ce temps-là, du costé de l'Allemagne, de la source du Rhin jusques à sa cheute en la mer Océane; depuis laquelle cheute, l'on suivoit cette mer le long des costes, premierement de tous les Pays-Bas, qui sont terriblement grands, puis de Calais, & la Comté d'Oye, de Boulonnois, & de toute la Picardie, Normandie, Bretagne, le pays d'Aulny, Rochelois, Poitou, Xaintongeois, jusques au goulet des rivieres de Garonne & Gironde en icelle mer; c'est-à-dire, Guyenne & toute l'Aquitaine, d'où l'on prenoit les Pirenées, costoyant les Hespaignes jusques à Marseille: pour venir trouver la riviere du Var, qui separe la France d'avec l'Italie; de laquelle on entre aux Alpes, qui vous ramement à la même source du Rhin, dedans s'établir à *Ramboillet*. Il y termina sa carrière. Ces faits sont prouvés par l'Itinéraire des Rois de France, p. 107, première colonne.

laquelle sont compris les Suyffes , qui est un circuit d'une merveilleuse & *incroyable* (a) grandeur ; & puis , le presque infini nombre de provinces qui sont en son dedans , faisoient un Royaume le plus grand de tout le monde pour une seule Couronne. Aussi fut-on contraint d'en ériger un autre en son enclos, que l'on nomma le Royaume d'Austrasie, duquel l'on se servoit pour appanager l'un des fils de France.

Mais François n'en possédoit pas la dixieme partie ; toutefois avec ce peu il fit de grandes & admirables choses, se defendant contre si grands & puissants ennemys, & quelquefois les assillant ; car il sembloit que toute la Chretienté eust conjuré sa ruine. Premièrement, l'Empereur Charles cinquieme, qui estoit un très-grand & très-puissant Monarque ; le Roy Henry d'Angleterre huitieme du nom, qui avoit une force invincible sur la mer, & s'en pouvoit dire quasi Roy ; les Venitiens, qui conduisent une Seigneurie très - grande & très-opulente , luy estoient tous ensemble mortels ennemis. Les Suyffes que l'on appelle *le grenier des forces*, luy donnerent une bataille près Marignan, qu'ils perdirent ; mais il n'y gagna que des pous, car le plus grand

(a) Incroyable.

& le plus riche prisonnier de leur armée n'eust sceu payer dix écus de rançon, & ne se prévalut par cette victoire, d'un seul poulce de terre pour l'avancement de ses desseins & entreprises.

Aussi contre toutes les opinions de son Conseil, même du Duc de Bourbon, qui pour lors estoit Connestable de France, & son Lieutenant-General en l'armée, les alla comme Prince genereux, combattre, & les defit; usant de ce mot, *Qui m'aime, si me suive*, qui est demeuré en proverbe à tous Princes aventureux qui courent & cherchent la fortune. Mais le soir de la dernière journée de la bataille; car elle se reprit par deux jours, tant estoient acharnées les deux armées, le Duc de Bourbon qui revenoit de suivre la victoire, le trouva prenant sa refectiõn sur *le flasque* (a) d'une coulevrine, auquel il dit telles paroles: *Et bien, Monseigneur, Dieu nous a donné la journée; mais que y avons-nous gagné; là, où si vous l'eussiez perdue, vostre prise & celle de ce grand nombre de Princes, Seigneurs & braves Capitaines, eussent pour jamais enrichy cette vermine?* Le Roy, qui connoissoit assez avoir plustost suivy le feu de sa jeunesse, que l'attrampance de son Conseil, ne

(a) L'affut.

luy sceust repondre autre mot, sinon : *Encore faut-il, mon oncle, qu'un Roy, tel que je suis, fasse paroistre au monde ce qu'il doit estre ; car, Dieu me soit témoin, que si mon armée ne m'eusse voulu suivre, je les eusse plustost combattu tout seul, que de fuir devant une telle païsandaille (a), avec ferme esperance en Dieu, que par la terreur de mon nom, de ma presence & de l'équité de ma cause, je les eusse fait agenouiller devant moy ; & eusse fait vœu de jamais ne porter lance, si j'eusse esté défait par gens de pied, encore conduits par un Prestre de Cardinal Syon.*

C H A P I T R E X L I V .

Suite de l'éloge de François I. Bataille de Pavie.

A QUELQUE temps de là il repassa les Monts, & se présenta devant Pavie avec une puissante & gaillarde armée. Mais, comme il advient que le premier qui *hue le loup* (b) anime tous les autres paîtres & payfans à faire le semblable, & prendre fourches de fer, pelles, leviers, pierres, frondes & autres armes champêtres pour l'attraper, ou en la

(a) Troupe de payfans.

(b) Crie après le loup.

pleine, ou à son passage dedans les bois; aussi tous les Potentats d'Italie, sans nul excepter, voyans ce Prince en proye, ou se joignirent avec l'armée de l'Empereur, ou, par sous main, la favoriserent; & tous ensemble, poussés d'une incroyable animosité, luy donnerent, sous la conduite d'Antoine de Leve, la bataille, en laquelle son armée fut deffaitte, & luy prisonnier: mais ce fut avec aussi bon marché, que peuvent remporter cinquante dogues qui assaillent & déchirent un lion.

Encore se montra-il ce jour-là si ardent au combat, tant estoit généreux, qu'il ne luy souvint pas d'avoir envoyé le jour précédent M. le Mareschal de Montmorency avec cent hommes d'armes, mille hommes de pied Francois, & deux mille Suisses pour garder le passage de Saint-Ladre (a), qui estoit énerver une grande force de son armée, où il fut en armes jusques au point du jour: duquel lieu oyant jouer l'artillerie, il marcha en diligence pour se joindre avec le Roy. Mais ce fut trop tard, car il estoit déjà pris, & son armée deffaitte. Si voulut-il combattre; & avec le peu de forces qu'il avoit, se jetta, sans reconnoistre, dedans l'armée Impériale, & deffit de grande furie l'un des bataillons

(a) De San-Lazaro.

de Lansquenetz Impériaux; mais il fut incontinent enveloppé, defait & pris par un gros hot (a) de cavalerie Italienne; aimant mieux, en brave Chevalier & loyal serviteur du Roy & de la Couronne de France, s'abandonner au hazard & se perdre, que de demeurer sain & sauf, & voir son maître prisonnier: en quoy il acquit un merveilleux honneur; car il s'en fust bien exempté s'il eust voulu, d'autant que quand il commença la charge, il n'y avoit une seule enseigne françoise arborée, ny de gens de cheval ny de pied, mais toute nostre armée en *route* (b). Mais on dit qu'il fit cette aventureuse entreprise, pour essayer de rallier les plus courageux de nostre armée, & principalement pour faire voir au combat le Duc d'Alençon, beau-frere du Roy, qu'il voyoit de loin, à son très-grand regret, se retirer avec l'arrière-garde de laquelle il estoit chef, encore fraîche, & quasi entière, sans coup frapper ny faire contenance de vouloir combattre. Mais ce fut envain, car il ne revint pas; ains se retira, & passa par dessus le pont que le Roy avoit fait deux jours devant la bataille, dresser sur le Tefin.

Et afin que le Roy ne manquast d'enne-

(a) Escadron.

(b) Déroute.

mys, le mesme Duc de Bourbon, son parent & son sujet, qui estoit revolté contre luy un peu auparavant, se trouva à cette deffaite, combattant l'épée au poing contre son sang & sa patrie, au grand regret des principaux Seigneurs de France, qui ont maudit cent & cent fois celuy qui leur fit perdre ce valeureux Prince; & faut bien dire qu'il fut despitueusement pressé en son ame de faire cette saillie; car il quitta librement en un jour (a) huit cens mille livres de rente qu'il possédoit en ce Royaume, sans aucune espérance de les recouvrir jamais; & ne se trouve point, qui plus est, qu'il ait de sa vie, après la faulte (b), jetté un seul

(a) Cette remarque n'est pas juste. Quand le Connétable de Bourbon quitta la France, ses grands biens avoient été mis en sequestre, par un arrêt du Parlement. Il n'en jouissoit plus; & il avoit tout sujet de craindre que le crédit de Louise de Savoye, mère du Roi, ne les lui fît perdre sans retour. Ainsi, loin que le desir de conserver ses biens pût l'engager à demeurer en France, ce fut le chagrin de les avoir perdus qui l'en fit sortir.

(b) La seule exclamation du Connétable de Bourbon, quand sur le champ de bataille à Pavie on lui montra le cadavre de Bonnivet, annonce que plus d'une fois il regretta sa patrie : *Ah ! misérable, s'écria-t-il, que de maux tu as causés à la France !*

sanglot de repentence de les avoir perdues.

Et pour montrer que le Ciel s'estoit bandé avec les hommes pour exterminer du tout ce grand Roy, il avoit en son armée dix ou douze mille Suisses, sa principale force, qui firent *sur le gros du combat* (a), *haut le bois*; & ne fut possible de les faire combattre, mais se retirèrent de la bataille, prenant le chemin de Milan, s'excusans sur un vœu commun à leur nation, de ne combattre jamais au Vendredy. Mais la playe de leur bataille perdue à Marignan estoit si recente, que l'on jugea fort aisément qu'ils s'en voulurent ressentir, faisans pratiquer à ce pauvre Prince, & à sa grande ruine, le proverbe qui défend de trop se fier à l'ennemy reconcilié.

CHAPITRE XLV.

Suite de l'éloge de François I. Parallele de ce Roi & de Charlemagne.

TELS defastres n'arriverent jamais à Charles-le-Grand; car incontinent qu'il fut entré

(a) Qui au fort du combat se retirèrent en hauffant la lance, au lieu de la tenir baissée pour combattre. Diespach, leur Chef, se fit seul hacher avec sa compagnie.

en Italie, le Pape, les Potentats & toutes les Républiques qui le y avoient appelé, se joignirent avec luy pour expulser ce tyran Roy de Lombardie (a), remettre le Pape en son siège, & rendre aux susdites villes la liberté & immunités qu'il leur avoit par force ravie; pour lequel exploit d'armes, il fut remuneré de la dignité Impériale (b), qu'il transféra dès-lors en Allemagne, sans aucun contredit; ou qu'il (c) se rendit redoutable à tous les Princes qui y avoient interest, ou par la fainéantise de l'Empereur (d) d'alors, qui se tenoit en Grece, ou plustost par la maladie de lepre de laquelle il estoit détenu.

Et quant aux Espagnes (e) qu'il subjuga, il y fut suivi par les François de toutes les provinces de son Royaume, poussez d'un zele très-ardent d'accroistre & d'avancer le

(a) Ce tyran de Lombardie étoit Didier, Roi des Lombards, que Charlemagne détrôna en 774.

(b) Ce Prince ne fut point alors déclaré Empereur, mais Roi d'Italie, & Patrice de Rome.

(c) Soit qu'il

(d) Constantin Copronyme.

(e) Charlemagne passa en 778 en Espagne. Loin de conquérir ce pays, une partie de son armée fut détruite à Roncevaux; ce fait a été célébré par nos anciens Romanciers.

Christianisme, & en chasser les infideles : & depuis ces deux grands voyages, il n'eust jamais à combattre que petits Princes, Ducs & moyennes Republicques, qui tous ensemble n'eussent peu mettre en campagne autant de forces que pouvoit tout seul Charles-Quint, Empereur, qui n'a eu son pareil depuis trois cens ans en l'Empire.

D'autre part, Charles-le-Grand étoit fils d'un puissant Roy, qui luy avoit laissé un fort ample Royaume, purgé de toutes sortes de rebelles & des plus grands; comme de Gayfire (a), Roy d'Aquitaine, que les siens propres tuerent pour se rendre sujets de Pepin : là où (b) François entra au Royaume, n'estant fils que d'un simple Comte d'Angoulesme; en quoy il eut beaucoup d'affaires à demesler, d'amys à gagner, & à attraire des serviteurs (16), principalement ceulx du Roy Louis douziesme, son beau-pere, & par ce moyen, peu de richesses pour fournir à la dépence excessive qui est requise à l'investiture d'une si grande succession, & pour y entrer en Roy qui desire user de liberalité; mesme que son beau-pere susdit mourut épuisé de toutes finances, à cause des

(a) Gaifre, Duc d'Aquitaine.

(b) Au lieu que.

longues guerres qu'il avoit entretenues en Italie, pour les Duchés de Gennes & de Milan; car les daces, gabelles, traictes, dohannes, subfides, impositions, decimes, subventions, emprunts, & tant d'autres termes *exaétaires* (a), desquels pour le jourd'huy la France abonde (b), n'estoient encore en usage ny connus du peuple, excepté celuy qui s'appelle taille ordinaire, de laquelle les Roys se contentoient, & du revenu de leur Domaine.

C H A P I T R E X L V I.

Suite de l'éloge de François I, & du parallele avec Charlemagne.

ILS furent toutefois tous deux égaux en la restauration des bonnes lettres, desquelles

(a) D'exactions.

(b) Vincent Carloix a oublié de dire que la majeure partie de ces nouveaux impôts fut créée sous le regne de François I. Les Gabelles existoient avant ce Prince. Communément on date l'origine de la Gabelle de 1342. Ce droit qui, sous Charles V, n'étoit encore que de quatre deniers par minot de sel, fut réuni au Domaine. François I le porta à 24 livres par muid. L'établissement des greniers à sel est du à Philippe de Valois. Aussi Edouard l'appelloit il par plaisanterie, *l'Auteur de la loi Salique.*

ils estoient très-ardens amateurs : car Charlemaigne en apporta l'exercice de Rome à Paris, y establiſſant l'Univerſité, & y amena pluſieurs doctes hommes pour enſeigner toutes ſciences ; mais peu à peu, par la nonchalance de ſes ſucceſſeurs, elles ſ'abaſtardirent, & devinrent quaſi à néant (17). Et de telle ſorte, que quand le Roy François vint à la Couronne, l'on ne uſoit que de la ſeule langue latine, encore fort barbarement ; & n'y avoit ſcience qui euſt cours & vogue en l'Univerſité de Paris, que la Théologie. Mais il envoya en toutes les parties du monde, & principalement en Orient, pour les langues Hébraïque, Grecque & Chaldeïque, ſans y épargner aulcune dépenſe ; d'où nous vinrent de grands & doctes perſonnages, qui proſſiterent ſi bien, qu'en moins de douze ou quinze ans toutes langues & ſciences furent remiſes ſus : & les fit ce grand Roy par ſa liberalité fleurir plus que jamais ; & chacun y étudia de telle ſorte à l'envy, que j'ay ouï dire à M. de Belliſſe, Archidiaque de Nantes, Gentilhomme Breton de profondiſſime ſçavoir, & grand rechercheur des antiquités, que l'on a compoſé plus de livres en toutes langues & ſciences depuis l'avénement de ce François-le-Grand, juſ-

ques au regne de Henry troisieme, à présent regnant (espace de temps qui ne peut revenir au plus de soixante-dix ans), que l'on n'a fait depuis Charles-le-Grand jusques à François. Témoinage très-certain & infailible; car il n'y a sorte de livres au monde, j'entends des recouvrables, & qui ont passé sous le tippe de l'impression, qui ne soit en la *librairie* (a) de ce M. de Bellisle, que l'on tient pour l'une des plus belles de France.

Aussi en cette très-célebre Université abor-
doient de toutes parts & nations, écoliers en
telle & si grande abondance, qu'au dénom-
brement & reveue qu'en fit l'Abbé de Saint-
Victor-lés-Paris, fils (b) du Prince de Mel-
phe, Mareschal de France, lorsque Charles-
Quint avoit entrepris de prendre & saccager
Paris, il s'en trouva environ quarante mille,
portans armes pour la deffence de la ville.

Au reste, ces deux grands Princes estoient
vaillans & magnanimes; qui hazardoient leurs

(a) Bibliothèque.

(b) Ce fils, de Jean Carraciolo, Prince de Mel-
phes, s'appelloit Antoine : le Roi lui donna l'Abbaye
de St. Victor & l'Evêché de Troye. Sa qualité d'E-
vêque ne l'empêcha pas dans la suite d'em-brasser ou-
verttement le Protestantisme. Malgré son apostasie, il
conserva le titre & les revenus de son Evêché.

personnes

personnes à tous perils & dangers, sans aucune appréhension de la mort; tous deux de fort belle & grande stature; nous estant, Charlemagne, représenté tel par ceux qui ont écrit sa vie : mais nous avons vu François, tandis qu'il a vescu, le plus beau & le plus grand homme de sa Cour; & d'une telle force corporelle, qu'aux joustes & tournoys il renversoit tout ce qui se présentoit devant luy : & pour cette force & adresse, & sa très-belle assiete à cheval, les Princes, Seigneurs & Capitaines de sa gendarmerie, l'estimoient le premier homme d'armes de son Royaume : dont se sentant ainsi nommé, & en faveur de cette réputation, il institua l'estat de premier homme d'armes de France, qui se donne à quelque Chevalier d'honneur & de merite; & est sa charge de chauffer les esprons au Roy le jour d'une bataille : mais il faut que, ce faisant, il soit armé de toutes pieces, prest à monter à cheval & à combattre; & peut, par privilege spécial, marcher ce jour-là au rang des Princes.

Davantage, Charlemagne ne logea point ses successeurs en Roys, tels qu'ils sont de toute ancienneté; car il ne se trouve aucun vestige, ny vieille marque de ruyne de maisons royales, chasteaux, ou grands palais

qui ayent esté édifiez par luy, ny en son nom: là où François - le - Grand ayant supporté si longues & grandes guerres l'espace de trente ans, fait tant de forts, de villes & fortifications en nombre infini de frontieres; entretenant tant de grosses pensions aux Princes, Colonels & grands Capitaines d'Allemagne & d'Italie; & semblablement aux Cantons des Suyffes, pour la commodité de ses levées; mesme aux Bachas du Turc, pour détourner leur Grand - Seigneur de luy courre sus (a) avec tant d'autres ennemys, n'a laissé de bastir dix ou douze chasteaux & maisons de la plus superbe structure qu'il y en ait en toute l'Europe; & si admirables à cause de leur variété, que les Architectes de toutes nations les viennent contempler pour y apprendre : de sorte qu'il n'y a Roy ny Monarque sur la terre qui soit logé en si grande majesté que le Roy de France. Ayant les Roys qui luy ont succédé, les Princes, Prélats, grands Seigneurs, riches Gentilshommes, & autres gens de moyen de ce Royaume, si bien fait bastir, à son imitation, que la France se peut vanter d'estre la plus dé-

(a) Il ne pensionnoit point les Bachas Turcs, *pour ne pas lui courir sus*, mais pour qu'ils engageassent leur maître à attaquer Charles-Quint.

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 307
corée d'excellentes (18) & magnifiques mai-
sons, que tout autre Royaume qui soit sous le
Ciel.

CHAPITRE XLVII.

*Circonstances de la mort de François I. Ori-
gine de la fortune du Maréchal de Saint-
André.*

[1547] **C**E grand Prince, quelques heures
devant de mourir, se souvenant des mérites
de M. de Vieilleville, de l'ardente & fidelle
affection qu'il avoit à son service, se voyant
aussi prévenu sans avoir le loisir de luy faire
paroître le bien qu'il luy vouloit, & l'amitié
qu'il luy portoit; le connoissant d'autre part,
par le refus qu'il avoit fait de la compagnie
de M. de Chasteaubriand, du tout exempt
de vice d'ambition, envoya querir M. le
Dauphin, pour le luy recommander; sem-
blablement pour luy faire beaucoup de re-
montrances (a) pour le bien du Royaume,

(a) Il lui recommanda d'aimer son peuple, s'il vou-
loit s'en faire aimer, d'exclure le Connétable de l'ad-
ministration, d'en écarter soigneusement les Guises,
& de placer sa confiance intime dans l'Amiral d'An-
nebaut, qu'il regardoit comme le plus honnête homme
de son Royaume: on verra dans le livre suivant quel
usage Henri II fit des conseils de son père.

qui sont écrites ailleurs ; auffi pour luy donner sa bénédiction ; & puis luy tint ce langage. « Je ſcey bien, mon fils, que vous » avancerez plutoſt Saint-André que Vieille- » ville, & que voſtre cœur y eſt tendu. Mais » ſi vous faiſiez en voſtre eſprit une confé- » rance de la valeur, de l'entendement & des » preuves de l'un & de l'autre, vous ne vous » y précipiteriez ; pour le moins vous prie- » ray-je que ſi vous ne les voulés agrandir » enſemble, que le dernier ſuive de bien près » le premier ». A quoy Monſeigneur le Dau- » phin répondit, « qu'il avoit double occaſion » d'aimer Vieilleville. La premiere, que c'eſt » un préſent dont vous m'avez honoré ; l'autre » pour les grands & ſignalés ſervices qu'il a » déjà faits. Mais je vous ſupplieray, Mon- » ſieur, ne trouver mauvais ſi je me rends » plus affectionné envers Saint-André, y eſ- » tant convyé par une ſeule raiſon que vous- » même ne rejetterez pas ; car il eſt fils de » M. de Saint-André, que vous m'avez donné » pour Gouverneur, ſous lequel j'ay eſté en- » viron quinze ans, qui a eſté cauſe que » ſon fils & moy avons eſté nourris enſemble » dès noſtre enfance, que je ne puis oublier, » & a pris poſſeſſion de ma chambre & y » couche ordinairement ; & quant à la valeur

» & bon entendement, je vous jure, Mon-
 » sieur, que Saint-André ne cede à nul au-
 » tre ». Et luy demandant le Roy où il en
 » avoit fait preuve, il luy répondit : « Si les
 » hommes font & exercent les charges, Mon-
 » sieur, les charges aussi font & dressent les
 » hommes. Et si jamais le moyen se présente
 » de pousser & élever Saint-André aux plus
 » sublimes grades & estats de France, je le
 » feray ; mais je n'oublieray jamais Vieille-
 » ville : car quand il s'offrira une bonne oc-
 » casion de quelque charge d'honneur &
 » d'importance, il sera toujours des premiers
 » employés, & préféré à tous autres ; car je
 » ne doute point qu'il ne s'en acquitte tou-
 » jours & fort dignement ».

Alors le Roy luy dit qu'il faisoit bien con-
 noître par cette réponse, qu'il feroit Saint-
 André des plus grands de son Royaume, sans
 l'éloigner de sa personne ; mais que si Vieille-
 ville parvenoit, ses services, les *corvées* (a),
 & sa vertu luy en dresseroient le chemin. Et
 sur l'heure il envoya quérir M. de Vieille-
 ville, auquel il tendit la main, luy disant
 telles paroles : « Autre chose ne vous puis-je
 » dire, Vieilleville, en l'extrémité où je me
 » sens, sinon que je meurs trop tost pour

(a) Travaux.

» vous ; mais voilà mon fils qui m'a promis
 » de ne vous point oublier : faites-luy bon
 » service, comme vous avez déjà bien com-
 » mencé ; son pere ne fut jamais ingrat ; &
 » veux que présentement il vous promette
 » le second estat de Marechal de France
 » vaccant ; car je me doute bien à qui le
 » premier est voué. Mais je prie Dieu qu'il
 » n'en pourvoye jamais qui n'en soit aussi
 » digne que vous. Ne le voulez-vous pas
 » ainsi, mon fils ? *Ouy, Monsieur*, répondit
 M. le Dauphin ; & sur l'heure il (a) jetta son
 bras sur M. de Vieilleville, ayant tous trois
 les larmes aux yeux ; faveur qu'il ne départit
 à un seul de ses compagnons durant sa ma-
 ladie ; car résolument il ne les peut jamais
 voir ny aimer depuis cette *frasquerie* (b)
 découverte par Briandas, qu'ils n'avoient
 faite, selon son opinion, que sur le desir de
 le voir en l'estat où il estoit. Et bientoit après
 les Médecins firent fortir M. le Dauphin &
 tous autres de la chambre : & ne fut gueres
 sans rendre l'esprit (c).

(a) Le Roi.

(b) Voyez les Chapitres XXIV & XXV.

(c) Le 31 de Mars 1547, âgé de 52 ans, 6 mois
& 19 jours.

M É M O I R E S
D U M A R É C H A L
D E V I E I L L E V I L L E .
L I V R E S E C O N D .

C H A P I T R E P R E M I E R .

Avènement de Henri II à la Couronne. Ambassade de M. de Vieilleville en Angleterre.

HENRY, DAUPHIN, par cette mort, devenu Roy, partit de *Ramboillet* (a); & après avoir commandé de porter le corps du feu Roy son pere, à Saint-Cloud (b), près Paris, pour y faire la quarantaine, avant estre enterré selon l'ancienne coûtume de nos Roys, s'achemina droit à Saint-Germain-en-Laye, où il trouva déjà M. le Connestable (1), qui attendoit, il y avoit plus de six ans (c), ce changement en grande dévotion; & tous deux commencerent à donner ordre aux affaires, desquelles les plus *pre-*

(a) Rambouillet.

(b) Dans la maison de l'Evêque de Paris.

(c) Il avoit été disgracié en 1541. Voyez la dernière note du Chap. XXIV du premier Livre de ces Mémoires.

gnantes (a) d'alors estoient celles d'Angleterre : & y ayant vacqué cinq ou six jours, sans intermission, ils appellerent au septieme, M. de Vieilleville, auquel ils baillerent, se confians de sa prudence (2), mémoires & instructions pour aller en Angleterre, devers le petit Roy Edouard, & son Conseil, pour les assurer qu'il vouloit tenir inviolablement la paix que leurs Seigneurs & peres avoient jurée ; & que Sa Majesté avoit envoyé, par un autre Chevalier d'honneur, à l'Empereur Charles, curateur (3) honoraire de leur jeune Roy, une pareille assurance ; & que, si besoin estoit, le Seigneur de Vieilleville, député de sa part devers eulx, avoit un pouvoir fort ample pour la jurer de nouveau.

Ce Conseil, qui n'attendoit rien moins que une forte guerre, par la mort de François le Grand, pour la *recouffe* (b) de Boulogne, car elle n'étoit point comprise dedans le traité de paix d'entre les deux Roys, fut fort rejouy ; & ne faut demander si M. de Vieilleville fut le bien venu, ny avec quelle allegresse on le reçût. Mais le lendemain, s'estant offert en plein Conseil, le Roy y estant, de jurer de rechef la paix pour plus grande

(a) Les plus pressantes.

(b) Le recouvrement.

confirmation & assurance d'amitié ; suivant son pouvoir , duquel il fit faire publiquement lecture ; le Duc de Sommerfet , oncle du petit Roy Edouard , & son curateur avec l'Empereur , mais onerayre , luy répondit , qu'il n'en estoit aucun besoin , s'il ne vouloit faire rayer du traité de paix , l'article qui concernoit Boulogne : & faisant M. de Vieilleville semblant de l'ignorer , luy dit qu'il ne pensoit point , qu'en un accord solennel , juré entre deux Grands Roys , il y eust quelque article de réservé qui eust pû alterer le reste , & rallumer la guerre de plus-belle ; le prenant du petit au plus grand , sur les appointemens des Capitaines & Gentilshommes d'honneur en leurs querelles , auxquelles la meilleure clause que l'on y puisse insérer est , qu'ils s'embrassent avec protestation d'oublier toutes choses , telles qu'elles puissent. *Cela est bien vray* , répondit le Duc de Sommerfet ; *mais l'article de Bouloigne est en ce traité de mot en mot , ainsi que je les vous reciteray.* » (a) Et quant le Roy de France vou-

(a) Cet article ne se trouve point dans le Traité conclu le 6 Juin 1546 , entre Henri VIII & François I. Peut-être étoit-ce un article secret , qui , n'ayant pas été rendu public , n'a pas été imprimé dans le Recueil

» dra , on pourra prendre la ville de Bouloi-
 » gne , & desmenteler tous les forts bastis ,
 » ou commencés à bastir à l'entour d'icelle, il
 » luy sera licite de l'entreprendre , & faire
 » tous ses efforts de l'exécuter , & ne sera
 » ce present accord aucunement alteré , ny
 » à iceluy préjudicié en aucune façon ; avec
 » condition toutefois , que ledit Sieur Roy
 » de France , ne touchera , attentera , ny fera
 » aucune entreprise , soit par guerre ouverte ,
 » soit par menée , intelligence ou surprise
 » secrette sur la vieille conquête , qui est la
 » ville de Calais , & toutes les autres places
 » que ledit Sieur Roy d'Angleterre détient
 » & possède en la Comté d'Oye ; & laissera
 » généralement ladite Comté en repos , &
 » franche de toute hostilité ; que ledit Sieur
 » Roy d'Angleterre maintient estre son vray
 » héritage , & en estre en possession il y a
 » plus de trois cens ans , sur peine de nullité
 » du present accord ».

» C'est , M. de Vieilleville , la teneur de
 » cet article , par lequel & plusieurs autres » ,
 dit le Duc comme en colere , » que nous avons

des Traités de Léonard. Il se peut faire aussi que cet article ait été inféré dans quelqu'autre Traité différent de celui du 6 Juin , & qui aura échappé aux recherches de Léonard.

» faits avec les François , on connoist assez
 » que quand nous avons à negocier avec
 » eulx, nous y sommes toujours surpris. Car
 » ce fut très-mal entendu au Conseil du feu
 » Roy d'Angleterre, de laisser passer cet
 » article ; mais j'estois , à mon grand re-
 » gret, absent & sur les marches d'Irlande
 » pour appaiser quelque émotion entre
 » la noblesse & le peuple. Aussi verita-
 » blement nous faut-il confesser, que vous
 » estes plus rusez & consommez aux affaires
 » d'estat que nous ; mais en recompense,
 » quand ce vient au faire & au prendre,
 » nous montrons toujours aux François que
 » nous sommes Anglois».

A quoy M. de Vieilleville repliqua : » Je
 » pense, Monsieur, que vous l'entendez fai-
 » nement ; & que une nation paroist tou-
 » jours pour telle qu'elle est, sans sans se pou-
 » voir contrefaire ny déguiser pour une autre.
 » Car on connoist toujours de quelle Nation
 » est un homme, ou par le langage, ou
 » par sa façon de vivre ordinaire, ou par
 » l'habillement, ou bien par quelque trait
 » naturel de son *ramaige* (a), qui luy échape
 » quand il s'oublie, pour quelque dépaycé

(a) A son ton, à sa manière de prononcer, à son accent.

» qu'il soit ; mais si vous le prenez pour la
 » valeur, les François ont toujours fait
 » connoître aux Anglois ce qu'ils sçavent
 » faire. « Vraiment, dit le Duc, *je le*
 » *quitte* (a) : vous avez eu beaucoup de
 » Normandies, de Guyennes, & de Calais
 » en Angleterre ; & vos Roys se sont fait
 » couronner à Londres comme les nôtres à
 » Paris (b). « Ha, Monsieur, dit M. de Vieil-
 » leville, ne le prenez pas là, car il n'estoit
 » pas en la puissance de six Roys d'Angle-
 » terre, de faire telles conquestes en France,
 » s'ils n'eussent eu les Ducs de Bretagne
 » & de Bourgoigne pour confederez, parents
 » & amys. « Et Bouloigne, dit le Duc,
 » *que* (c) ces deux Princes-là sont éteints :
 » que vous en semble ? Il me semble, répon-
 » dit-il, que vous ne la devez appeller con-
 » quete, mais plustost achapt ; car nous te-

(a) Je l'avoue.

(b) Voici le sens de ces paroles : *Je l'avoue*, dit le Duc, par une raillerie très-piquante, *vous avez sans doute conquis en Angleterre des provinces telles que la Normandie, la Guyenne & Calais, que les Anglois ont possédées en France ; & vos Rois se sont fait couronner à Londres, comme les nôtres se sont fait couronner à Paris ?*

(c) Depuis que.

» nons prisonniers en la Bastille de Paris (a)
» les trahistres qui la vous ont vendu ».

Cette parole chargea de rougeur le visage du Duc de Sommerfet ; car il estoit le premier en ce marché : lequel voyant M. de Vieilleville si actif & prompt en ses réponses pour soutenir l'honneur de sa nation , changea de propos , & le pria , comme chef du Conseil , de parachever sa charge ; ce qu'il fit très-dignement , & au grand contentement du Roy Edouard. Et après avoir assuré toute l'assemblée de la bonne volonté du Roy son maistre envers le leur , & *que pour mourir il ne voudroit enfreindre ce qui avoit esté si faintement arresté & scellé entre deux si grands Princes* , le Conseil se leva avec une extreme allegresse. Lors le Milort Coban , qui avoit esté député pour l'accompagner & assister dedans Londres & par-tout , & qui desja l'estoit venu recueillir à Douvres , le vint conduire en son logis nommé Darompler , assez voisin de celuy du Roy , que l'on appelle Westminster , tous deux sur la Tamise , aux fauxbourgs de Londres , tirant à Richemont.

(c) On avoit mis à la Bastille le Sieur de Vervins , accusé d'avoir livré aux Anglois la ville de Boulogne , par trahison.

Ce Duc de Sommerfet n'estoit gueres bien voulu des Milorts & autres Seigneurs d'Angleterre , ny mesme du Roy ; car il entreprenoit sur l'Etat , & s'en faisoit si bien accroire , que son opinion , bonne ou mauvaise , effaçoit toutes les autres ; & ce qui le rendoit plus odieux à tous Estats du Royaume , estoit que de sa seule & privée autorité , il s'estoit qualifié protecteur d'Angleterre (a) , pour lequel Estat il tiroit plus de vingt mille Nobles (b) à la roze par an ; & outre ce il avoit , de la mesme puissance & autorité , créé & establi Thomas *Semer* (c) , son frere puîné , Amiral de toute la mer.

(a) L'Auteur se trompe. Ce ne fut pas de son autorité privée que le Duc de Sommerfet prit la qualité de *Protecteur d'Angleterre* ; ce titre lui fut déferé par le Conseil de Régence , ainsi que l'assure Burnet dans l'Histoire de la Réformation , Tome II. Nous observerons d'après M. Hume , Histoire de la Maison de Tudor , p. 380 , que Sommerfet n'étant pas satisfait du titre de *Protecteur* , se fit donner , par le jeune Roi , une Patente qui le nommoit Régent. Il s'empara ainsi de toute l'autorité ; & il n'étoit point surprenant , comme on le lit dans les Mémoires de Vicilleville , que beaucoup de gens murmurassent contre lui.

(b) C'étoit une monnoie d'Angleterre.

(c) Seymour.

C H A P I T R E II.

*Coutume de servir le Roi d'Angleterre
à genoux.*

M. DE VIEILLEVILLE sejourna six jours à Londres, durant lesquels il fut fort magnifiquement festoyé des Princes & Millorts, & principalement en un festin royal, où il dîna entre le Roy & ledit Duc de Sommerfet : après lequel estoit assis M. de Thevalle (a), beau-frere de M. de Vieilleville ; fort vaillant & sage Chevalier, qui avoit épousé Madame Françoisse de Scepeaulx, très-vertueuse & très-belle Dame, & au dessous de luy, Thomas (b), Admiral, sans qu'il y en eust d'autres à table. Et servirent les Millorts, Chevaliers de l'ordre de la Jartiere, portans les plats après le Grand-Maître, testes nuës ; mais approchant de la table, ils se mettoient

(a) Il se nommoit Jean de Thevalle. Il eut un fils nommé Jean comme lui, qui fut Chevalier de l'Ordre, & dont la fille épousa Charles de Maillé-Brézé, grand-père de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, Princesse de Condé.

(b) Thomas Seymour, frère du Protecteur. L'ambition les rendit ennemis. Le Lord Seymour succomba, & périt sur un échaffaud.

à genoux ; & venoit le Grand-Maître prendre le service de leurs mains , estant ainsi *agenoilez* (a). Ce que nous trouvâmes fort étrange , de voir si anciens Chevaliers gens de valeur , & grands Capitaines des plus illustres Maisons d'Angleterre , faire l'estat que font les Enfans d'honneur & Pages de la chambre , devant nostre Roy , qui ont seulement les testes nuës , portant le service ; mais ils ne s'agenoillent nullement , & en sont quittes pour une reverance *d'entrée* (b) & *d'issue* de la salle où se fait le festin. Et estans en difficulté de juger de qui approchoit le plus cette façon , ou de la tyrannie ou de l'idolâtrie ; un Gentilhomme Anglois qui nous écoutoit , nous y satisfit fort promptement , disant en bon langage françois , qu'elle participoit de tous les deux ; avec cette raison : « Si vous » faites aux vieilles gens, si experimentez en » toutes choses qu'ils n'ont plus besoing de » rien apprendre , faire des choses puerilles , » vous pouvez bien penser qu'ils sont con- » traints d'y obeyr ; car le vieillart n'a rien » si odieux que de contrefaire l'enfant ; par » ainsi il faut conclure , que s'ils refusoient » ce commandement quand nostre Roy veut

(a) Agenouillés.

(b) A l'entrée & à la sortie.

» ses

» monstrent les magnificences & grandeurs ,
 » qu'ils seroient en danger d'estre chassés de la
 » Cour , privez de leur estat , & peut-être
 » de la vie. Donques est tyrannie. Et quant
 » aux testes nuës & agenouillements qui sont
 » ordinaires devant la face de nostre Roy ,
 » puisque cela appartient à un seul Dieu ,
 » vous ne pouvez ignorer que ce ne soit ido-
 » lâtrie. Mais vostre Roy en use plus chré-
 » tiennement , & ne tient pas une si turques-
 » que rigueur à ses sujets & serviteurs : aussi
 » il n'y a pas un de vous autres François qui
 » ne *volut* (a) librement sacrifier sa vie pour
 » son Prince. Icy , tout au contraire ; car de
 » douze qui sont à genoux , les sept que
 » voyez derniers , voudroient avoir coupé
 » la gorge au Roy & au Duc de Sommerfet
 » son oncle maternel : car estants parens
 » & creatures des feues Reynes (b) , meres
 » des Infantes , Marie & Elizabeth , ils cre-
 » vent de deplaisir de voir l'usurpation que
 » ce Duc , par son autorité , a fait sur elles
 » de la couronne , qui appartient première-
 » ment à Marie , & puis par son décès à

(a) Voulût.

(b) Catherine d'Arragon , mère de Marie , & Anne de Boulen , mère d'Elizabeth.

» Elizabeth, se targuant (a) du testament du
 » feu Roy Henry (4) qu'il a basti à sa posi-
 » te (b), auquel il ne s'est pas oublié, car il s'y
 » est trouvé le premier (5) après l'Emperereur,
 » de saeze (c) tuteurs de ce jeune Roy, or-
 » donnez par son pere; mais les quinze luy
 » ont bientoist quitté toute la charge, le con-
 » noissant incompatible, ou bien par remords
 » de conscience de la *falsité* (d) de ce testa-
 » ment, & du tort que l'on faisoit à ces deux
 » très-excellentes Princesses.

» Car ledit feu Roy Henry, qui estoit un
 » Prince voluptueux, & auquel un serail de
 » femmes n'eust pas suffi, repudia la Reyne
 » Catherine, mere de l'Infante Marie, pour
 » épouser Anne de Boulan, de laquelle il
 » eust Elizabeth; les accusant, fort inique-
 » ment toutes deux, d'impudicité (e) &

(a) S'autorisant.

(c) Seize.

(b) A son gré.

(d) Fausseté.

(e) Il est faux que Henri VIII les ait accusées toutes
 deux d'impudicité & d'adultère. Il n'en accusa jamais Ca-
 therine d'Arragon, sa première femme; mais il soutint
 que le mariage qu'il avoit contracté avec elle, étoit
 incestueux, malgré la dispense du Pape, parce qu'elle
 avoit épousé en premières nôces le Prince Artus, frère
 aîné de Henri VIII. Il n'est pas vrai non plus qu'il
 ait fait mettre cette Princesse entre quatre murailles.

» d'adultere, sans pouvoir dire ny prouver ,
 » encore moins les convaincre du fait ; qu'il
 » fit néanmoins mourir la premiere entre
 » quatre murailles , & l'autre sur un échaf-
 » faut (car un Roy n'a jamais faite de Juges
 » ny de temoins) , pour épouser Jeanne
 » *Semer* (a), sœur de ce Duc , & mere du Roy
 » que vous voyez ; de laquelle il fust un an
 » amoureux. En quoy elle se maintint si ver-
 » tueusement , que la force d'amour con-
 » traignit ce Roy , n'en pouvant rien tirer
 » que par mariage , de faire insignes mes-
 » chancetés : la premiere , de repudier ainfi ,
 » à la vollée , des Princesses de bien & d'hon-
 » neur , foulant sa réputation , & , contre sa
 » conscience , leur ravir la vie pour épouser
 » celle-cy : la seconde de priver , contre
 » tout droit divin & humain , ces deux rares

puisqu'elle fut seulement exilée , sans être prisonnière
 pour n'avoir pas voulu consentir à la dissolution de
 son mariage avec Henri VIII. Le Gentilhomme An-
 glois dont on rapporte ici les paroles , confondoit l'ac-
 cusation d'inceste , qui ne tomboit que sur le mariage
 de Catherine , avec celle d'*impudicité & d'adultère* , qui
 tombe sur la personne ; & l'exil avec l'emprisonnement.
 (Voyez l'Histoire de la Réformation , par Burnet ,
 Tome I.)

(a) Seymour.

» Princesses , en toute vertu , de leur vraye ,
 » legitime & naturelle succession , pour y
 » préférer ce petit Roy que les gens de bien
 » & d'esprit de ce Royaume tiennent pour
 » Bastard (a). Et la troisieme , que non vou-
 » lant le Pape approuver ce fornicatoire (b)
 » mariage , il laissa sa religion ancienne &
 » Catholique , pour adherer & suivre celle
 » de Luther (c) par depot d'avoir esté de-
 » bouté de sa demande , comme injuste , en
 » plein confistoire des Cardinaux ; & s'oublia
 » tant , qu'il écrivit & fit publier un petit
 » meschant livre contre ce très-sacré Senat ,
 » perdant par cette folie un fort saint & ho-
 » norable titre (d) que ses predecesseurs &
 » luy avoient entre les Roys Chrestiens : car

(a) On ne pouvoit , sans injustice , regarder Edouard VI comme bâtard , puisqu'il étoit fils de Jeanne Seymour , que Henri VIII n'avoit épousée qu'après la mort de ses deux premières femmes.

(b) Il s'agit ici du second mariage de Henri VIII avec Anne de Boulen , du vivant de Catherine d'Arragon , sa première femme.

(c) Henri VIII n'embrassa jamais la doctrine de Luther ; mais il fut regardé comme Luthérien par le peuple Catholique , parce qu'il s'étoit séparé de l'Eglise Romaine.

(d) Le titre de *Défenseur de la Foi* , qui lui avoit été donné par le Pape Léon X.

» vostre Roy s'appelle très-Chrestien ; celuy
 » d'Espagne Catholique ; & le nostre se nom-
 » moit protecteur de la foy. Et croye que
 » cestui-cy ne rendra pas ce titre à sa poste-
 » rité ; car son pere le fit instruire & nourrir
 » en cette nouvelle secte , en laquelle il per-
 » sista , & y est , par le commandement du
 » Duc son oncle , entretenu.

» Vous voyez donc , Messieurs , par ce
 » discours , que la paillardise de son feu pere
 » le fit forvoyer en sa religion , de laquelle il
 » n'eust jamais changé , si le Pape luy eust
 » accordé la dispense d'épouser Anne de
 » Boulan ; & s'il eust ausé faire mourir Ca-
 » therine , il n'eust pas esté en la peine de
 » faire la poursuite ; mais elle estoit tante de
 » l'Empereur Charles cinquieme. Aussi de-
 » puis ce refus , il n'épousa jamais que des
 » filles de Ducs ou simples Damoiselles , pour
 » plus librement exercer sur leur honneur &
 » sur leur vie sa detestable volonté ; & en
 » épousa jusques à cinq , depuis ladite Ca-
 » therine , qu'il fit toutes passer ou par la
 » mort ou par la honte de repudiation , ex-
 » cepté Janne Semer , mere de ce Roy , qui
 » mourut incontinent après en estre delivrée ,
 » dont bien luy en print ; car elle eust esté
 » mise au rang des autres. Encore , dit-on ,

» qu'il la fit empoisonner pour épouser la
 » quatrième, qu'il repudia un an après, &
 » fit trancher la teste à la cinquième (a),
 » forcené de l'amour d'une vefve, nommée
 » Catherine Parre, à laquelle, s'il ne fut
 » mort, il faisoit déjà faire le procès; l'accu-
 » sant faussement d'avoir conspiré à sa mort,
 » avec la Princesse Marie sa fille; ne nous
 » estant demeuré autre fruit de cette brus-
 » lante luxure, que l'usurpation de la cou-
 » ronne que vous voyez : je vous laisse à
 » juger, Messieurs, si ce Royaume doit prof-
 » perer ».

C H A P I T R E I I I .

Etat de la Cour d'Angleterre.

LORS l'un des nostres, nommé Vausur-
 hosne, dit à ce Gentilhomme Anglois, qui

(a) Henri VIII avoit épousé successivement six fem-
 mes : la première fut Catherine d'Arragon, qu'il répu-
 dia; la seconde, Anne de Boulen, qu'il fit décapiter;
 la troisième, Jeanne Seymour, qui accoucha d'Edouard
 VI, le 12 Octobre 1537, & qui mourut le lendemain
 de ses couches, suivant le Docteur Burnet; & selon
 d'autres, le 14, le 15 ou le 17; la quatrième, Anne
 de Cleves, qu'il repudia; la cinquième, Catherine
 Howard, qu'il fit décapiter; & la sixième, Catherine
 Parr, qui lui survécut. (Voyez l'Hist. de la Réforma-
 tion, par Burnet,)

s'appelloit Vartich, qu'il estoit fort esbahy, qu'ayant tant de droit de leur costé, & la plupart des Millorts favorables, qu'ils ne hazardoient une bataille, & y attirer le peuple par quelque menée secrette; s'assurant que s'il se presentoit quelque magnanime Seigneur qui s'en voulut entremettre, il seroit suivy de tous les estats; « veû, Millort Vartich, ce que vous nous venez de discourir: car Dieu ayde au bon droit; & s'il vous souvient d'avoir leu vos histoires d'Angleterre, vous y avez trouvé que le Comte d'Herby (a), qui avoit esté long-temps fugitif en la Cour de France, craignant la fureur du Roy Richard d'Angleterre, sur-nommé de Bourdeaux, arriva de nuit à Londres par le moyen de l'Evesque, & se presentant de jour au peuple, l'attira tout entierement de son party, qui le reçut avec une extreme joye; & marchant en campagne, tous les Grands & autres se vinrent joindre en son armée, qui s'enfla si grosse, qu'il alla combattre le Roy sur les marches d'Irlande & d'Angleterre, & le deffit; puis l'ayant fait mourir en prison, il se fit couronner Roy ».

« Cela est très-certain, répondit Vartich; (a) De Derby.

» mais le Duc de Sommerfet, qui est un Prince
 » fort *providé* (a), y a *prevenu* (b) merveil-
 » leusement ; car il a osté à tous les Grands
 » de ce Royaume tous les moyens de rien
 » innover. Premièrement, il a donné l'estat
 » d'Amiral à son frere, qui est la principale
 » force d'Angleterre ; le gouvernement d'Ir-
 » lande à un autre parent, qui luy est du tout
 » voué ; les Gouverneurs de Calais, de Bou-
 » logne, & de tout ce que nous tenons en
 » France, sont de sa main ; semblablement
 » de tous les ports de ce Royaume comme
 » de *Porsemme* (c), de Douvre & de la Rye,
 » les petits forts sur la Thamise, mesme de
 » la tour de Londres, où il a mis de ses
 » Gentilshommes & obligez serviteurs ; de
 » sorte qu'il ne demeure au plus puissant &
 » habile homme d'Angleterre une seule ou-
 » verture ou invention de rien attenter ny
 » entreprendre ; & faut nécessairement at-
 » tendre ce coup de la main de Dieu, qui
 » ne laissera pas regner long-temps cette ti-
 » rannie sans faire rendre, par sa grande jus-
 » tice, ce que l'on a usurpé sur ces dignes
 » Princesses. Et si prieres ont lieu, & qu'il
 » luy plaise les exaucer en sa juste requeste,

(a) Prévoyant.

(b) Pourvu.

(c) Portsmouth.

» nous espérons tant de sa bonté, que, au-
» paravant la fin de trois ans, l'oncle & le
» neveu iront exercer leur tyrannie en l'autre
» monde; car il n'y a petit ny grand en ce
» Royaume, hormys ceulx de leur ligue,
» qu'il n'y entende fort devotement ». Cela
dit, il print congé de nous, & se retira,
sans que jamais l'ayons pu trouver ny revoir
depuis; & le cherchâmes tant que nous fuf-
mes là, parce que nous le tenions pour fort
habile homme, & qui avoit grand envye de
remuer pour estaindre cette usurpation, &
remettre sus la religion Catholique.

Il semble, à ce qui est advenu depuis, que
ce Vartich estoit touché de l'esprit de pro-
phetie : car au commencement de l'année
mil cinq cents quarante-sept, il nous tint ce
langage; & sur la fin de l'année mil cinq
cents cinquante (6), ce petit Roy mourut;
par la mort duquel la couronne revint à l'In-
fante Marie, qui fit mourir assez bon nombre
de Millorts qui avoient assisté & favorisé le
couronnement de son feu frere.

C H A P I T R E I V.

Fêtes données par les Anglois à M. de Vieilleville.

CETTE digression des affaires d'Angleterre, ne me fera pas oublier de quelles sortes de passe-temps ils recréerent M. de Vieilleville, qui ne furent pas de joustes, *tourneys* (a), courses de bagues, ny prendre le cerf à force; car ils n'y sont pas si propres comme à la *bolingue* (b), mais le menerent en un parc peuplé de dains & de *chevreulx* (c) & luy ayant fait amener un cheval sarde fort richement en ordre, accompagné de quarante ou cinquante *que* (d) Millorts, *que* Gentils-hommes du pays, tuerent quinze ou vingt bestes, à course de cheval; & y avoit un extreme plaisir de voir les Anglois courir à toutes brides en cette chasse, l'épée au poing: car s'ils eussent suivy la victoire de quelque bataillé gagnée, ils n'eussent pas plus cryé, ny usé des mots qui leur sont propres & ordinaires, en une

(a) Tournois.

(b) A la navigation; *boulingue* est le nom qu'on donnoit à une des voiles d'un vaisseau.

(c) Chevreuils.

(d) Tant Milords que Gentilshommes.

charge qu'ils faisoient, ou qu'ils vouloient montrer à M. de Vieilleville ce qu'ils avoient d'adresse à cheval, ou qu'ils se vouloient gorger de ce plaisir, duquel ils ne jouissent, sinon quand il vient des Seigneurs étrangers devers leur Roy, & principalement de France, que l'on connoit aimer la chasse & y estre *duits* (a) sur toutes nations.

Une autre journée, (b), ils luy donnerent le plaisir du combat des dogues contre les ours & les taureaux, l'un après l'autre; & sur chacun de ces animaux ils lachotent une douzaine de dogues à la fois: passe-temps assez agreable; mais celuy du *taure* (c) plus que l'autre; qui fut cause que se delectant M. de Vieilleville, de tels combts, fit acheter des dogues en bon nombre; aussi on luy en donna qu'il fit passer la mer, avec

(a) Habiles, exercés.

(b) Si on veut comparer les amusemens & les exercices usités en Angleterre à cette époque, avec ceux auxquels cette nation se livre actuellement, nous renvoyons à l'ouvrage de M. Grosley, intitulé: *Londres*, 3 vol. in-12. On peut y joindre aussi la lecture d'un autre ouvrage imprimé à La-Haye en 1698, sous le titre: *Mémoires & Observations faites par un voyageur en Angleterre*, vol. in-12 de 422 pages, avec des cartes & des figures.

(c) Du Taureau.

un puissant taure & bien agguery : & fut le premier qui amena ce plaisir en France, que le Roy aima infiniment, & continua toute sa vie ; car il n'y avoit Prince & Seigneur en la Cour qui n'eust une demye douzaine de dogues, pour entretenir tels combats ; & amenoit-on des taures de Provence : & dura ce passe-temps depuis le commencement du regne de Henry, jusqu'à quatre ou cinq ans dedans celui de Charles son fils ; mais la continuation de nos guerres civiles les fit evanour.

Le jour que partit M. de Vieilleville de Londres pour s'en retourner en France, il fut accompagné du Duc de Sommerfet, & de l'Admiral son frere jusques à Grenouych (a) ; qui luy firent voir environ deux cents navires armez en guerre, soixante renberges, & grand nombre d'autres vaisseaux tous en bataille, à la teste desquels y avoit quatre navires d'une immense grandeur, dont l'un se nommoit *le grand Henry*, l'autre *Marie - Roze*, le tiers *Roze-blanche*, *Liepard* : & sur le tillac desdits vaisseaux, mariniers & soldats se presentoient, mais avec un merveilleux silence, encore qu'il y en eust plus de six mille ; & quand ce vint au congé prendre, que les deux freres s'en retournerent à Londres, &

(a) Greenwich.

M. de Vieilleville à Gravezins (a), sa couchée, n'ouit jamais un si grand tonnerre de canonades, que ceulx qui commandoient là dedans firent aussi industrieusement filer de navire en navire, que pourroient faire dix mille harquebuziers de vieilles bandes, une *scopeterie* (b) d'harquebuzades, rang pour rang; & dura ce plaisir une heure pour le moins, qui fit bien juger à M. de Vieilleville & à tous les Gentilshommes qui l'avoient accompagné en ce voyage, que le Roy d'Angleterre estoit un très-puissant Prince sur la mer : car outre cette force, il n'y avoit port en Angleterre & Irlande qui n'en fust bien garny, sans ce qu'ils avoient à Calais, Bouloigne, & autres forts de leur nouvelle conquête en France; avec un indicible regret qu'avoit M. de Vieilleville, que nostre Roy n'y faisoit une pareille dépense; comme il en avoit le moyen, & y faire nourrir une infinité de jeunesse qui aussi bien demeure inutile. Estant en cette opinion que avec une telle force par mer & sa Gendarmerie & Noblesse par terre qui n'ont point leurs pareilles, il rendroit la paix à tous ses voisins, & feroit trembler le reste du monde.

(a) Gravesend.

(b) Mousqueterie.

C H A P I T R E V.

*Retour de M. de Vieilleville à la Cour
de France.*

Ayant passé la mer, & *surgy* (a) à Calais, car ils ne vouloient nullement que l'on approchast de Bouloigne ny des forts, & pour suivans nostre chemin, un courier depesché de la part du Roy le vint trouver à Marquise, village à my-chemin de Calays & de Bouloigne, qu'il ramena jusques à Montreul; duquel lieu il le renvoya devers Sa Majesté, avec une fort ample depesche de tout ce qu'il avoit negocié en Angleterre: & ne luy restoit à dire, que une créance dont le Roy Edouard l'avoit chargé pour rapporter à son Roy, inconnue à son Conseil, mesme à ses oncles; avec une lettre écrite de sa main, comme les Roys s'entrescrivent, non point pour affaires, mais pour se fraterniser privement, & s'offrir les uns aux autres.

Il apprint par ce Chevaucheur d'escuyrie, que M. le Connestable possedoit le Roy (a)

(a) Abordé.

(b) « Le nouveau Roy (lit-on dans l'Histoire des cinq Roys, p. 2) luy mit promptement en main la principale charge des affaires du Royaume, que ma-

de telle façon, qu'il le menoit par toutes les maisons, Chantilly, Escouan & l'Isle-Adam ; & que Prince, quel qu'il fust, ny autre, n'approchoit de sa personne que par sa faveur & introduction ; & qu'il trouveroit Sa Majesté à Escouan, duquel lieu l'on ne devoit partir de trois semaines ; & tramoient tous deux d'envoyer sept Cardinaux à Rome, & qu'entre autres, le Cardinal de Lorraine Jan, qui avoit tant gouverné le feu Roy, en devoit être. Et luy demandant, M. de Vieilleville, si le Pape estoit mort ; il luy répondit que non, mais qu'il estoit si *viel* (a), que le Roy vouloit qu'ils partissent de bonne heure, afin qu'estants là ils regardassent par ensemble d'en créer un par leur sollicitation & faveur, qui fut bon François. Lors M. de Vieilleville dit à M. de Thevale & autres Gentilhommes là presents, que c'estoit un bien rusé preteste que M. le Connestable inventoit pour de-

» nioient le Cardinal de Tournon & l'Amiral d'An-
 » nebaut, lesquels eurent loisir de se reposer, laissant
 « la place à celuy que le Roy appelloit son compere...
 » Les Sieurs de Longueval, de Bayard, de Grignan,
 » de la Garde & autres furent asprement recherchez.
 » Les uns se sauverent par la porte dorée, les autres
 » par faveur d'amis ».

(a) Vieux.

meurer seul auprès du Roy ; mais qu'il plaignoit fort le Cardinal de Lorraine , qui estoit déjà sur l'aage , n'ayant accoutumé de faire si longs voyages ; & qu'il pensoit , quand il auroit acheminé les autres , qu'on le feroit revenir , estant déjà demy-mort des regrets & ennuy's qu'il portoit de la mort du feu Roy.

Si M. le Connestable vouloit seul posséder le Roy , il projetoit bien encore en son esprit un autre dessein de plus grande importance ; qui estoit , que nul n'eust pû estre avancé ou promeû aux grands honneurs & Estats de ce Royanme , que par son moyen , afin que tous luy eussent cette obligation pour mieulx fortifier ses ennemis , dont il y avoit nombre , & toute sa maison , qu'il s'assuroit de faire très-grande , comme il fit ; & pour effectuer cette volonté , il tachoit par tous moyens de pratiquer les plus grands Seigneurs de France , sans toutefois titre de Prince (car pour ceulx-là il ne s'employa jamais gueres) , semblablement les Chevaliers d'honneur & de valeur , & autres Gentilshommes dignes & de merite. Et afin que tout le Royaume luy *clinast* (a) , il peupla les Cours de Parlements , principalement celle de Paris , de Presidens & Conseillers , faits de sa main ,

(a) Lui fût soumis.

pour avoir toutes robes à sa devotion, aussi pour la *vuydance* (a) de ses procès.

Suivant cela, sachant que M. de Vieilleville devoit coucher à Lufarche le lundy; & que le mardy il se devoit trouver au dîner du Roy, lors estant à Escouan, comme dit est, il envoya au devant de luy M. de Gordes (7), avec trente ou quarante Gentilshommes pour le *bien veigner* (b) des premiers, & luy faire entendre de sa part le contentement que le Roy avoit de son voyage, & d'autres particularités.

CHAPITRE VI.

Saint-André demande le Bâton de Maréchal de France.

MAIS M. de Saint-André, nourry en cette mesme esperance d'estre grand, & brûlant de semblable ardeur d'attirer les hommes, s'estoit au desceu du Roy derobbé de la Cour, accompagné du Sieur d'Apchon son beau-frere, des Sieurs de Sault (c), de Senneterre,

(a) L'expédition ou le jugement.

(b) Lui faire compliment sur sa bienvenue.

(c) François d'Agout, Comte de Sault, de Montauban & de Montlaur, qui fut tué à la bataille de Saint-Denis avec Jean, son frère. Il ne descendoit de

Saint-Forgeul, Saint-Chaumont, Thalaru & de la Roue, Gentilhommes de la Chambre, & plusieurs autres Gentilhommes de nom qui suivoient, à la françoise, cette voile de Saint-André flotante en une très-large mer de profonde faveur; & dès le soir du lundy, sur la fin d'Avril mil cinq cens quarante-sept, se trouva à Lufarche 'au logis de M. de Vieilleville, comme il se mettoit à table. De quoy il fut fort esbahy, mais cependant très-joyeux de voir que le plus grand de ses amys luy avoit departy telle faveur: & en soupant, M. de Saint-André luy dit, « que ce qui l'avoit » meû à devancer tous ses amys, estoit qu'il » se vouloit réjouir avec luy le premier du » merveilleux contentement que le Roy avoit » de l'heureux succès de son voyage; & en- » tre autres, d'avoir si bien rivé les cloux au » Duc de Sommerfet en plain Conseil d'An- » gleterre, leur Roy present, sur l'honneur » de la nation Françoise; de quoy Sa Majesté » recevoit un ayse incroyable, pour la con-

l'ancienne Maison d'Agout que par les femmes; son vrai nom étoit Montauban, parce qu'il étoit de son chef issu des Seigneurs de Montauban en Diois, sortis par mâles des anciens Comtes de Dic. (Voyez les Additions aux Mémoires de Castelnau, T. II, Liv. VI, p. 470 & 471.)

» noiffance qu'elle avoit que de tout temps
 » ce Duc en estoit mortel ennemy ; ce qu'il
 » avoit toujours fait paroistre du vivant du
 » feu Roy d'Angleterre son maistre » ; car incessamment il s'opposoit aux entremises & negociations ou des treves ou de la paix , & l'appelloit-on alors le Comte de Herfort , qui avoit tant de faveur auprès de sondit maistre , que je puis appeller son beau-frere (a) , qu'il l'incita de rompre l'alliance qu'il avoit avec le feu Roy François ; & l'anima de *invahir* (b) avec l'Empereur le Royaume de France : ce qui fut à son importune persuasion promptement executé ; car l'Empereur y vint par la Champaigne jusques à Chasteau-Thierry avec une grosse armée , & son maistre avec une autre devant Bouloigne , qu'il print comme nous avons dit cy-dessus par intelligence.

Après souper , ils se retirerent tous deux en la chambre , où de propos en autre , M. de Saint-André se descouvrit à luy d'une chose qui luy troubloit fort l'esprit , comme à son parfait amy , du conseil duquel il avoit plus grand besoing que jamais ; qui estoit , que Madame la Duchesse de Valentinois (8) &

(a) Henri VIII avoit épousé Jeanne Seymour , sœur du Comte d'Herford.

(b) *Envahir*.

luy avoient eû de telles disputes & paroles ensemble , que leur amitié qui auparavant estoit & de tout temps très-grande , mal aisément se pourroit à jamais renouer ; mais il se consoloit grandement connoissant le droit de son costé : & s'ébahissant M. de Vieilleville , comme il avoit si peu regardé à soy , que de n'avoir évité de tomber en cet inconvenient , dont la consequence luy pourroit estre nonpareillement pernicieuse pour plusieurs raisons qu'il remettoit à une autre fois , il luy en demanda l'occasion & le sujet. A quoy M. de Saint-André respondit en cette façon :

» Vous sçavez , Monsieur , mon meilleur
 » amy , comme le Roy m'a par cy-devant
 » honoré du premier estat de Mareschal de
 » France vacquant , & que j'en ay deux bre-
 » vets signez de sa main : le premier estant
 » Dauphin , l'autre du second jour de son ad-
 » venement à la couronne. Et se presentant
 » celui du Mareschal du Biez , duquel & de
 » son gendre le procès sera bientôt instruit
 » & prest à juger , comme de trahistras , ainsy
 » que vous avez bien fait sonner en Angle-
 » terre ; l'un qui est le Mareschal , par dé-
 » gradation d'honneur , confiscation d'Estat ,
 » de biens & *confinement* (a), que l'on appelle

(a) Bannissement.

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 341

» mort civile, & l'autre de son gendre, de
» mort naturelle, car il sera descapité; Par-
» reil ne sera pas fustot executé que je ne soys
» pourveu de l'estat de Mareschal de France
» dudit Biez, ainsi que je vous monstreray
» par un troisieme brevet confirmatif des
» deux precedents.

» De quoy advertye Madame de Valenti-
» nois, elle vint, il y a huit jours, trouver
» Sa Majesté, se plaignant du tort que l'on
» faisoit à M. de la *Marche* (a) son premier
» gendre, de l'avoir oublié; duquel le grand-
» pere (b) & pere avoient esté Mareschaux.

(a) De la Marck.

(b) Il y a ici une méprise très-considérable. Nous ne connoissons que deux Maréchaux de France du nom de la Marck; savoir, Robert de la Marck, troisieme du nom, Duc de Bouillon, Seigneur de Sedan & de Fleuranges, qui fut fait prisonnier à la bataille de Pavie, & qui défendit ensuite la ville de Péronne, assiégée par le Comte de Nassau, Général de l'armée de l'Empereur en 1536. Celui ci fut père de Robert de la Marck, quatrieme du nom, gendre de la Duchesse de Valentinois, qui fut le second Maréchal de France du nom de la Marck; c'étoit pour lui que la Duchesse de Valentinois demandoit alors cette dignité.

Ainsi, dans le temps que Saint-André parloit de cette affaire à M. de Vieilleville, il n'y avoit encore qu'un seul Maréchal de France du nom de la Marck.

» de France. Le premier mort à la bataille
 » de Pavie, à la veue du feu Roy, & l'autre
 » avoit soutenu le siege de Peronne, alle-
 » quant un milliaffe de services que ses pre-
 » decesseurs de la Marche ont faits à la cou-
 » ronne, desquels toutes les terres sont en
 » combustion pour avoir plustost suivy le
 » party de France que de l'Empire, & que
 » mesme aujourd'huy leur forteresse de Sce-
 » dan est une clef & seur rempart de ce
 » Royaume du costé de la Champagne &
 » Lorraine, que jamais l'Empereur, ny au-
 » tre grand Prince n'a *ausé* (a) regarder, *non*
 » *que l'assaillir* (b); laquelle foudit gendre
 » garde fort soigneusement, munit & fortifie
 » à ses propres cousts & despens, fans que le
 » Roy y fasse aulcune despence, ny mette du
 » sien un double; & qui plus est à confide-
 » rer, que son gendre, qui est de nature &

puisque Robert, quatrième du nom, ne l'étoit pas en-
 core. Or l'Auteur des Mémoires qui le fait parler, sup-
 pose qu'il y en avoit déjà eu deux; savoir, le grand-père
 de Robert, quatrième du nom, & son père. Il suppose
 encore que le grand-père fut tué à la bataille de Pavie,
 qui se donna en 1525, & il ne mourut qu'en 1536.
 (Voyez l'Histoire généalogique des grands Officiers
 de la Couronne, Tome VII.)

(a) Osé.

(b) Bien loin de l'attaquer.

» condition libre & de franc aleu , ne tenant
 » ses terres que de Dieu & de l'espée , se
 » veut rendre vassal du Roy , & offre sans
 » cesse les *hommaiger* (a) , & relever de la
 » couronne de France ; qui est bien-tost non-
 » seulement oublier , mais indiscretement me-
 » priser une si pure , si *nave* (b) , & tant fi-
 » delle affection ; avec une infinité d'autres
 » propos qui ont mis le Roy en une extreme
 » peine ; car de la malcontenter il ne vou-
 » droit pour rien l'entreprendre ; & aussi peu
 » se dedire de ce qu'il m'a si souvent & libe-
 » ralement donné ; cependant je luy ay dit
 » que je trouvois bien estrange qu'elle entre-
 » prît de destourner de cette façon ma for-
 » tune , & que je n'eusse jamais attendu
 » d'elle , luy ayant esté toute ma vie affec-
 » tionné amy & serviteur , une telle indigni-
 » té , à quoy elle m'a répondu qu'elle en
 » avoit la promesse *premier que moy* (c) ; mais
 » qu'elle n'avoit pas esté si pratiquée ny rusée
 » aux affaires de la Cour , que de faire parler
 » un Roy par écrit , se contentant seulement
 » de sa simple parole ; & que l'Arrest du Ma-
 » reschal de Biez ne fera pas sitost executé .

(a) Affujettir à l'hommage.

(b) Si ferme, du mot latin *gnavus* ou *navus*.

(c) Avant moi.

» qu'elle ne contraigne le Roy en bonne
 » compagnie de luy maintenir sa promesse ,
 » en luy nommant les lieux & devant qui Sa
 » Majesté la luy a plusieurs fois réitérée ; au-
 » trement qu'elle & son gendre sortiront, non-
 » seulement de la Cour, mais du Royaume de
 » France ; & que la vieille devise des anciens
 » Seigneurs de la *Marche* (a) : *Si Dieu ne me*
 » *veult, le Diable me pryé*, n'est pas encore
 » morte ; & tant d'autres langaiges , & tels
 » que peult tenir une femme passionnée, qui
 » pense que sous ombre de sa grandeur &
 » faveur, tout luy doit *cliner* (b) *jusques*
 » *à là* (c), ainsi que m'a assuré une honneste
 » Dame qui la possède , & qui est bien de
 » mes amyes , qu'elle a delibéré de reprocher
 » au Roy la honte qu'elle souffre en son
 » honneur pour luy faire service , si son gen-
 » dre n'a ledit estat : mais *elle en pourroit*
 » *mourir* (d) ; & quant à moy , je creveray
 » plustost que je me laisse ravir ainsi des
 » poings de ma bonne fortune , puisque du
 » propre mouvement du Roy elle s'est à moy
 » si volontairement offerte , estant conseillé

(a) De la Marck.

(b) Obéir.

(c) Jusques-là.

(d) Je ne me soucie pas qu'elle en meure.

» de tous mes amys d'en user ainsi, & sur-
 » tout de ne desmordre point; estimant tant
 » de vous & de nostre parfaite amytié, que
 » vostre opinion n'y sera aucunement con-
 » traire, eũ esgard principalement que toute
 » la Cour, petits & grands en general, m'ap-
 » pelle le Marechal de Saint-André, hon-
 » neur qui m'est advenu depuis vostre parte-
 » ment ».

CHAPITRE VII.

Conseil que lui donne M. de Vieilleville.

A QUOY M. de Vieilleville, comme fort
 fâché, répondit qu'il recevoit ung merveil-
 leux ennuy de cette dispute, le priant de ne
 faire jamais estat de l'amytié de ceulx qui luy
 avoient conseillé de s'opiniâtrer en la manu-
 tention de sa promesse. » Car ils ne vous sont,
 » dit-il, nullement amys; mais, au contraire,
 » je vous conseille de la luy quitter tout-à-
 » fait; & me semble que vous avez l'enten-
 » dement bien *tayé* (a), de n'avoir plus avant
 » profondy l'importance de cette affaire: car
 » vous n'ignorez point ce qui en peult adve-
 » nir, & du mecontentement que le Roy
 » prendra de la perte d'un si grand & puissant

(a) Obscurci.

» serviteur (a), qui est en sa liberté de suivre
 » tel party qu'il luy plaira, comme *marchif-*
 » *sant* (b) & limitrophe entre l'Empire & la
 » France; & de tous les inconveniens & in-
 » commodités qui en adviendroient, vous
 » en serez le premier seul regardé comme le
 » principal autheur de cette insigne perte.
 » D'autre part, où est vostre esprit? Ne sça-
 » vez-vous pas bien qu'il n'y a que trois Ma-
 » reschaulx en France. Faites par vostre
 » crédit, vous qui gouvernez si privéement le
 » Roy, qu'il en érige un quatrieme à la
 » mode ancienne; & le prenez pour vous,
 » sans vous attendre à la despouille d'un mal-
 » heureux, perfide, trahistre (c), desloyal à
 » la Couronne; & dès demain que nous se-
 » rons arrivés, mettez-en les fers au feu; me-
 » confiant tellement en l'amytié que le Roy
 » vous porte, qu'il ne faudra pas user beau-
 » coup de charbon, *que* (d) cet estat ne soit
 » promptement *forgé* (e) à vostre souhait;
 » car encore que le Roy ne vous fasse de-
 » monstration d'aucun mauvais semblant,

(a) Robert de la Marck, Duc de Bouillon, & Sei-
gneur de Sedan.

(b) Confinant.

(c) La dépouille du Maréchal du Biez.

(d) Avant que.

(e) Etabli.

» si est-ce que je ne doute point qu'il ne
 » voulût que vous en fussiez desjà desmy
 » pour en contenter la Dame. Et si vous estes
 » faige & advisé, croyez mon conseil, *que* (a)
 » mal ne vous advienne, quelque faveur que
 » vous ayez ; ce que vous faites s'appelle
 » proprement se mettre entre l'ongle & la
 » chair. Et de M. d'Aumalle, qui est son se-
 » cond gendre, *quoy* (b) ? Pensez-vous faire
 » beaucoup pour vous d'attaquer les Princes ?
 » A la verité, Monsieur mon meilleur amy,
 » dit lors M. de Saint-André, c'est aussi faige-
 » ment parlé qu'il est possible, & trouve vos-
 » tre conseil très-bon & plus loyal que de
 » ceulx qui me nourrissent en cette opiniaf-
 » treté ; mais comment le pourrey-je suivre ?
 » veu ce qui s'est passé entre elle & moy ; les
 » paroles que nous avons eues, & les dili-
 » gences & efforts que j'ay faits pour me
 » maintenir. Laissez-en faire à moy, respon-
 » dit M. de Vieilleville, demain je ne me
 » coucheray point que je ne vous aye *mis à*
 » *ung* (c). Il n'y a rien si aisé ; car je luy *quit-*
 » *terai l'estat* (d) pour vous, avec une hon-

(a) De peur que.

(b) Qu'en dites-vous ?

(c) Que je ne vous aie reconciliés.

(d) Je lui céderai l'état de Maréchal de France.

» neste excuse , que vous estes très-marry
 » d'avoir si obstinement resisté contre sa vo-
 » lonté ; & luy remettray entre les mains
 » tous vos brevets rompus & lacerez. Cepen-
 » dant *ne faillez* (a) de prendre le Roy à
 » part pour l'effet que dessus ; & vos Lettres
 » obtenues , qui se depescheront en demy-
 » jour , prestez en digence le serment entre
 » les mains du Roy , & le plus secrettement
 » que faire se pourra ; & serez par ce moyen
 » plustost créé Mareschal que son gendre :
 » car l'Arrest de ces trahistres (b) ne fera pas
 » executé de trois semaines , & rendrez le
 » Roy plus content que vous ne pensez ».

Jamais homme ne se trouva si content que
 M. de Saint-André, qui se resolut de suivre
 entierement cet avis ; & embrassant M. de
 Vieilleville de très-grande ardeur , luy dist ,
que pour rien il n'eust voulu avoir failly de
parler à luy avant son arrivée à la Cour ;
& qu'il s'alloit retirer le plus satisfait
en son ame qu'il fut jamais. Et là dessus
 chacun se retira en son logis , attendant le
 matin pour aller trouver le Roy. Lors de
 ce conseil , il n'y avoit avec eux deux

(a) Ne manquez.

(b) Le Maréchal du Biez, & Vervins, son gendre.

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 349

que M^{rs}. de Thevalle & d'Apchon leurs beaux-freres.

Le mardy *au plus matin* (a), toute cette troupe deslogea de Lusarche; & ne furent pas à my-chemin dudit lieu & d'Escouan que M^{rs}. de Gordes, le Bailly de Caux, qui fut long temps après Mareschal de France du nom de Coffé, *Antragues* (b), le jeune Humieres autrement *Contay* (c), Soubize (d), le Comte Reingraff, Allemand, Gentil-homme de la chambre, & beaucoup d'autres se rencontrerent; & après infinis saluts, reverences & embrassements, ils *s'abanderent* (e) tous ensemble. Mais M. de Gordes fut esbahy d'y voir M. de Saint-André, & desplaisant de ce qu'il avoit *bienveigné* (f) M. de Vieilleville le premier, veû le commandement qu'il en avoit de M. le Connestable. Toutefois il s'acosta de luy pour se descharger de sa créance; & marcherent bien environ une lieue *seullets*, & à part, devisants de plusieurs choses; &

(a) De grand matin.

(b) Balzac d'Entragues.

(c) Du nom de Françoisse, Dame de Contay, sa mère.

(d) Jean l'Archevêque, Seigneur de Parthenai & de Soubise.

(e) Se joignirent.

(f) Salué.

approchant d'Escouan, ils descouvrirent au deffous de Villers-le-veuf, M. le Prince de la Roche-sur-Yon, accompagné de M. d'Anghien (a), qui fut depuis tué en la journée St Laurent, & de Loys (b), M. de Bourbon son frere qui mourut Prince de Condé, & plusieurs autres, où tous mirent pied à terre; & après s'estre fort caréssez, & principalement M. le Prince de la Roche-sur-Yon,

(a) Jean de Bourbon, Duc d'Anghien & d'Etouteville, sixième fils de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, fut tué en 1551 à la bataille de Saint-Quentin, que l'Auteur appelle *la journée de Saint-Laurent*, parce qu'elle se donna le 10 d'Août, jour de St. Laurent. Il avoit pris le nom d'Anghien après la mort de François de Bourbon, Comte d'Anghien, son frère, qui gagna la bataille de Cerifolles, & qui fut tué malheureusement au château de la Roche-Guyon, par la chute d'un coffre que des jeunes Seigneurs, qui ne cherchoient qu'à badiner, lui laisserent tomber par mégarde sur la tête.

(b) Louis de Bourbon, étoit le septième fils de Charles de Bourbon, Comte de Vendôme, & par conséquent frère cadet de Jean, Duc d'Anghien, & de François, Comte d'Anghien. C'est celui qui devint, dans la suite, chef du parti Huguenot, & qui fut tué à la bataille de Jarnac le 13 Mars 1569. C'est de lui que descendent tous les Princes de la Maison de Condé. (Histoire généalogique de Sainte-Marthe & du Père Anselme.)

qui sans cesse embrassoit M. de Vieilleville son bon cousin , & incroyablement ayse de l'assurance qu'il avoit qu'il seroit le très-bien venu , ils remonterent tous à cheval se diligentants , afin de trouver le Roy au sortir de la messe.

Arrivant M. de Vieilleville à la Cour avec cette troupe qui estoit de plus de cinq cens chevaux , au milieu de M. le Prince de la Roche-sur-Yon & de M. de Saint-André , car les deux autres Princes (a) estoient fort jeunes; aussy que M. de Saint-André estoit quasi comme proclamé Mareschal de France & en tenoit déjà le rang , tous mettent pied à terre à la porte du chasteau ; mais estants lesdits Princes & de Saint - André , d'ayvis d'aller trouver le Roy qui estoit encore en la chapelle ; M. de Vieilleville leur dist que quand le Roy le depeschea en Angleterre , M. le Connestable y estoit present & seul ; par ainsi il luy sembloit raysonnable de l'aller *premierement* (b) *trouver que Sa Majesté :* & les remerciant très-humblement de leur faveur ,

(a) Le premier, Jean de Bourbon, Duc d'Anghien, n'avoit que 19 ans, étant né à la Fere le 16 Juillet 1528 ; & le second, qui étoit né à Vendôme le 7 de Mai 1530, n'en avoit que 17.

(b) De l'aller voir avant le Roi.

il les plante-là; qui fut un trait duquel ils rougirent *ung petit* (a), mais cependant fort remarqué d'un faige & très-advisé Courtisan. Aussi touie sa vie il en remporta, sur tous ceulx de son temps, la réputation; & s'en alla droit en la chambre de M. le Connestable, qui eust esté bien trompé s'il eust suivy l'advise des autres; car il les y attendoit de pied *coy* (b).

C H A P I T R E V I I I.

Entretien de N. de Vieilleville avec le Connestable & avec le Roy.

ESTANT entré en la chambre, M. de Thevale seul avecques luy, M. le Connestable le vint embrasser joyeusement, luy disant telles paroles: « Voicy, M. de Vieilleville, la » deuxiesme fois que je vous ay dict que » vous serez le très-bien venu à la Cour. » La premiere quand vous me mîtes Avignon » entre les mains & ceste-cy pour la seconde; » car il n'y est entré ny entrera de long- » temps Gentil-homme mieulx receu que » vous, ny que le Roy ayt plus grande envie » de voir; & ne sauriez croire comme il est » satisfait de vostre voyaige; car oultre ce

(a) Un peu.

(b) De pied ferme.

» que

» que vous avez fort dignement executé vostre
 » charge, par les lettres mesme de son Am-
 » bassadeur, Sa Majesté est si aysé & con-
 » tente de la braverie que vous avez faite
 » au Duc de Sommerfet, qu'il est impossible
 » de l'exprimer; & diâ, qu'en meilleur en-
 » droit ne pouviez-vous abbattre l'orgueil
 » de ce gallant-là. Mais ce n'a pas esté sans
 » avoir eu quelque crainte de vostre vie, &
 » en avons toujours esté en peine jusques
 » à l'arrivée du courrier que vous nous de-
 » peschastes de Montreul; car nous sçavons
 » bien que ce Duc ne vault rien, & doubtions
 » qu'il vous eusse dressé quelque mauvaïse
 » partye, ou au sortir d'Angleterre, ou sur
 » la mer. Or Dieu soit loué que nous voilà :
 » allons trouver le Roy, pour luy faire en-
 » tendre le reste de ce que vous avez retenu
 » à dire, & principalement la créance du Roy
 » Edouard. »

Mais comme il vouloient sortir, le Roy,
 qui avoit sceu par ses Seigneurs son arrivée,
 & *estre* (a.) avecques M. le Connestable,
 se trouva à la porte de la chambre; devant
 lequel s'estant présenté M. de Vieilleville,
 avecques les reverances deues & accoutu-
 mées à son Roy, Sa Majesté luy fist un très-

(a) Et qu'il étoit.

favorable accueil, &, en riant, l'appella *Duc de Sommerfet* : & ayant de l'un de ses bras entouré le col dudit Sieur de Vieilleville, ils entrèrent tous trois dans le cabinet de ladite chambre, où ils furent deux bonnes heures; & remirent le reste à l'après dînée, que le Roy alla disner. Et demeura M. de Vieilleville à disner avecques mondit Sieur le Connestable, qui le ramena, à l'issue de-là, en la chambre du Roy, où ils ne furent pas moins de temps à traiter des affaires, qu'ils avoient esté la matinée.

Quant à l'estat de Mareschal de France cy-dessus mentionné, M. de Vieilleville tint promesse dès le soir du mesme jour de son arrivée à M. de Saint-André. Lequel parce que l'on n'est jamais si hardy à demander pour soy, comme pour aultruy, pria M. de Vieilleville d'en faire l'ouverture, qui très-volontiers s'y accorda : & furent, les premiers propos qu'il en tint au Roy, fort agréablement receuz, luy disant Sa Majesté que s'il s'en fust souvenu il ne les eust pas tant laissé disputer, & qu'il luy avoit fait un fort grand service d'avoir mis cela en avant : car il se desplaisoit de les voir s'animer si violemment l'un contre l'autre; mais qu'il n'avoit rien plus cher que sa parole. Toutefois il y voyoit une difficulté

non petite, que M. le Connestable ne s'estoit point desmys de son estat de Mareschal de France quand il fut promeu à Moullins de la dignité de Connestable, & qu'il pretendoit en son advis faire le quatriesme (a). Il ne sçavoit toutesfois à quelle fin, ou pour jouir des gaiges ou pension dudit estat comme il faisoit, ou pour le garder, à *quant* (b) son fils aîné seroit en aige. A quoy M. de Vieilleville répondit, que c'estoit une tolerance gratuite & volontaire : car les deux estats (c) estoient sans doute incompatibles : « car vous » m'advouerez, Sire, de deux choses l'une, » ou que le Connestable & les Mareschaux » ont une même autorité sur la gendarmerie, » cavallerie, gens de pied, toute la guerre » en général, & sur la justice, & que leur » puissance est esgalle, ou que les Mareschaux » ne sont que Lieutenants du Connestable. » Si esgaulx il ne peut manifestement tenir » les deux ; si Lieutenans, c'est une chose » non encore ouye, & du tout ridicule, » d'estre Lieutenant de soy-mesme : à cette » cause, Sire, il me semble qu'il ne peut

(a) Le quatrième Maréchal de France.

(b) Jusqu'à ce que.

(c) L'état de Connétable, & celui de Maréchal de France.

» tenir les deux estats; & que c'est faire fort
 » mal à propos *d'un sac*, comme l'on dict,
 » *deux moulures.* »

Le Roy trouvoit les raisons de M. de Vielleville fort pertinentes, & très-bien deduides; mais il estoit si débonnaire & avoit le naturel si franc qui luy faschoit de donner occasion à ses serviteurs de diminuer en rien leur volonté à son service; mais au contraire, il se les conservoit de tout son pouvoir, & les respectoit tous, selon leur grade & mérite; qui fut cause qu'il demeura sur l'heure en suspens & comme l'on dict, *entre deux & as* (a), s'il en devoit parler à *son bon compere*, car ainsi l'appelloit-il, & l'aymoit autant & plus que soy-mesme, jusques à se desrober de la Cour du vivant & contre le gré & deffences du feu Roy son pere, pour l'aller visiter en sa desfaveur. De quoy s'appercevant M. de Vieilleville, luy demanda tout à l'instant s'il ne plaisoit pas à Sa Majesté, qu'il luy en portast la parole? Ce que le Roy, avec une extreme joye, comme se trouvant deschargé d'un très-peyant fardeau, fort cordialement luy accorda; ayant differé de l'entreprendre, de crainte de l'offencer.

(a) Comme un joueur, qui délibète s'il jettera le *deux*, ou *l'as* qu'il a dans son jeu.

C H A P I T R E I X.

*Crédit du Connétable de Montmorency,
& son caractère.*

QUAND M. de Vieilleville s'offrit au Roy pour porter cette parole, il ne se soubzmit à une petite ny aysée entreprise ; car il avoit affaire à ung Seigneur, qui en ung mouvement de collere eust *rabouré* (a) le plus brave Prince de France ; & n'y avoit à la suite du Roy ame vivante qui ne le redoubstast (b) ; car c'estoit la suprême faveur : ce que M. de Vieilleville ne pouvoit ignorer, pour les experiences qu'il en voyoit tous les jours ; mesme, que de toutes choses qui concernoient en général & particulier l'estat du Royaulme, hors ou dedans iceluy, S Majesté s'en remettoit entierement sur luy ; faisant en outre, comme Grand-Maistre en France, casser ou coufcher sur l'estat de la maison du Roy qui bon luy sembloit : tant estoit grande son autorité, qui s'estendoit d'abondant jusques là, qu'il n'y avoit Ambassadeur, qui fut, qui eust sçeu avoir audience que par sa

(a) Rabroué.

(b) Le Connétable, sous un extérieur dur & austère, cachoit la souplesse d'un Courtisan.

faveur , ce qui le faisoit rechercher de tous les Roys, Princes & Potentats de la Chrestienté (9), qui luy escrivoient comme au Roy , quand ils deputoient quelqu'un pour exercer cette charge auprès de Sa Majesté, afin de le favoriser & rendre sa negociation favorable. Et maintenant, de venir parler de se despouiller de ses estats, & retrancher ses pensions, à un homme principalement esclave des honneurs & des biens; il sembla au Duc de Nevers, Mgr. François de Cleves, qui étoit avecques le Roy, quand M. de Vieilleville se chargea de cette parolle, qu'il s'estoit obligé trop librement à une bien haulte entreprise, dont il s'esbahissoit; & que malaisément y pourroit-il parvenir; & craignoit, qui plus est, pour la grande amitié qu'il luy portoit, (car il estoit ainsi pour sa valeur bien voulu des Grands), qu'il encourust la mauvaise grace de M. le Connestable, ou receust quelque fascheuse parolle.

Mais M. de Vieilleville, qui faisoit une telle & si grande Religion de sa parolle que plustost eust-il souffert la mort, & la plus cruelle, que d'y faillir & de la faulser, s'en alla d'une ferme & hardye resolution trouver M. le Connestable, qui avoit déjà souppé, encore toutefois assis & devisant avecques

quelques Seigneurs qui avoient pris leur refection avecques luy : mais aussi - tost qu'il apperceust M. de Vieilleville , il se leva , pensant qu'il eust encore quelque reste à dire de la negociation d'Angleterre , qu'ils avoient tout ce jour-là tant demenée (a) ; & s'estant tous deux retirez à l'escart , M. de Vieilleville s'aidant d'une très-subtile ruse , en accort Courtisan , l'aboucha (b) de cette façon :

« Monsieur, vous me voulez bien promettre
 » en foy de Seigneur plain de verité & d'hon-
 » neur, que vous ne me déclarerez point de
 » ce que je vous diray, ny me demanderez
 » le nom des personnes qui ont parlé de ce
 » que je vous veux descouvrir, en très-fidelle
 » serviteur que je vous suys. » Et le luy
 ayant promis M. le Connestable, mettant la
 main sur le *pis* (c), il commença ainsi :
 « Monsieur, je viens de veoir disputer de-
 » vant le Roy, de l'incompatibilité des deux
 » estats de Connestable & Mareschal de France
 » que vous tenez ; & a été la chose si bien
 » débattüe, qu'ils ont fait veoir au doigt &
 » à l'œil à Sa Majesté que vous ne les pouvez
 » exercer ensemble. » A ce propos M. le

(a) Dont ils avoient tant parlé.

(b) Lui parla.

(c) *Ad pectus*, sur la poitrine.

Conneftable s'esmeut, & comme à demy en collere, va dire : « Vertu de Dieu, jamais » le feu Roy ne m'en rechercha de fi près ; » & quand il me commanda de me retirer » en ma maison, il ne m'envoya de sa vie, » en fix ou sept ans que je fus absent de » la Cour, demander ny l'ung ny l'autre ; » qui plus est, M. de Monte-Jan, quand » il fut créé Lieutenant pour le Roy en » Piedmont, ne voulut pas prendre, pour » le respect qu'il me portoit, mon estat de » Marefchal ; & luy en fallut eriger un aultre » qui fut deormais & à jamais affecté à ceulx » qui seroient Lieutenants de Roy de-là les » Monts. Je voudrois bien fçavoir qui font » ces entrepreneurs qui me galopent ainfi » effrontément en mes estats ; encore devant » le Roy ! Madame de Valentinois y estoit- » elle point ? Cela ne vous puis-je dire, » Monsieur, respond M. de Vieilleville, fui- » vant mesme vostre promesse (a) ; mais il » y a bien plus, que le Roy a resolu de » vous demander l'estat de Marefchal aussi- » tost qu'il vous verra ; & fust-ce dès cette » heure : & pour ce que je fçey que vous » aimeriez mieulx mourir que de l'en reffuser,

(a) Cela veut dire : *Puisque vous m'avez promis de ne me faire aucune question là-dessus.*

» je suis d'avis que vous le luy presentiez
 » vous-mesme sans attendre qu'il le vous de-
 » mande ; *croyant* (a) *plus* que aultrement ,
 » veu l'extreme envie qu'il en a , qu'il a
 » differé jusques icy à vous en parler , de sa
 » seule crainte de vous fascher , tant est grand
 » l'amitié qu'il vous porte. » Et cela dict,
 après un humble reverance, il se retira.

Mais ce ne fut sans laisser, par un tel affront
 M. le Connestable en une indicible perplexité,
 & s'estant acouldé à l'une des fenestres de sa
 chambre, il appella les Sieurs de Gordes &
 de la Guishe, principaulx de son conseil,
 & ses plus favoris, qui bastissoient leur gran-
 deur à sa fuite & à la fumée de sa faveur,
 avec lesquels il commença à *fantastiquer* (b)
 une infinité de considerations, dont la pre-
 miere & la plus *pregnante* (c) estoit de ne
 plus *s'alterer* (d) *contre les femmes* ; scai-
 chant bien à quoy s'en tenir : car sans
 doute l'Amiralle (e) de Bryon l'avoit de-

(a) Etant persuadé.

(b) Imaginer.

(c) Pressante.

(d) Se brouiller avec les femmes.

(e) Elle se nommoit Françoise de Longwic. Sa
 sœur, Jacqueline de Longwic, épousa Louis de Bour-
 bon, Duc de Montpensier; toutes deux étoient filles

sancre (a) du cœur & de l'amitié du feu Roy pour les querelles qu'il avoit entreprises contre l'Amiral de Bryon, autrement Chabot son mary : car ces deux grands Seigneurs qui ne se pouvoient compatir, *jouoient* (b) à *boutehors*. Et le fit le Connestable par sa grande faveur, chasser de la Cour, priver de ses estats & quasi de la vie par justice. Mais l'Amiralle tournant son *yué* (c), moyenna si bien envers le Roy, par ses diligentes poursuites secrettes menées & ses larmes, que son mary fut rappellé, remis en ses estats & absous de toutes charges : toutes les faveurs du Connestable renversées, & commandé de se retirer en sa maison avecques quelque autre *couleur* (d) que print ledit Sieur Roy sur le passaige (e) de l'Empereur en France.

de Jean de Givry & de Jeanne d'Angoulême, fille naturelle de François I.

(a) Eloigné.

(b) Travailloient mutuellement à se faire éloigner de la Cour.

(c) *Tournant son yué* ou *son jué* ; c'est-à-dire, *son jeu*. Changeant son jeu & sa manœuvre.

(d) Prétexte.

(e) Charles V en passant par Paris, avoit promis au Roi la restitution du Milanez. Le Cardinal de Tournon conseilla au Roi d'exiger que cette promesse fût mise par écrit. Le Connétable, gagné par les caresses

Enfin la chose bien pesée, tous trois furent d'avis, suivant le conseil de M. de Vieilleville, d'aller remettre entre les mains du Roy l'estat de Mareschal, & qu'il ne luy en pouvoit que bien venir, quand Sa Majesté verroit une si franche & liberale volonté. Encore il se trouva un incident qui fit une merveilleuse espaulle à ceste delibération; car il n'y avoit que deux jours que ung Cordelier, Docteur en Théologie, nommé Hugonis, avoit fait un sermon devant le Roy, des quatre plus grandes forces du monde; sçavoir le vin, le Roy, la femme & la verité, contenues au livre troisieme d'*Esttras* (a), troisieme chapitre, qu'il amplifia d'une si admirable doctrine, principalement sur la force de la femme, que tous trois s'imaginerent & tomberent en ceste opinion, que Madame de Valentinois luy avoit

de l'Empereur, dit au Roi qu'il falloit se contenter de sa parole. François se repentit, dans la suite, d'avoir suivi un si mauvais conseil; & c'est le prétexte dont il se servit pour éloigner le Connétable. On voit ici que la part qu'il avoit eue à l'injuste disgrâce de l'Amiral Chabot, fut une des principales causes de la sienne. (Lisez l'Observation, n°. 10, sur le IX^e. Livre de du Bellay, Tome XX de la Collection, p. 506.)

(a) D'Esttras.

fervy de *porthocole* (a); c'est-à-dire luy avoit fait *dilater* (b) *ce theme*, pour intimider tous ceulx qui voudroient entreprendre contre elle, encore que la pauvre Dame n'y eust jamais pensé; mais le naturel du soupçon porte cela quant & soi, & nourrist telles illusions en l'esprit de ceulx qui s'y rendent subjects, joint aussi qu'ils sçavoient bien *L'animeuse* (c) dispute d'entre ladite Dame & le S^r de Saint-André, pour pareil estat; de forte que par resolution unanimement prise entre eux ils partent de là pour aller trouver le Roy aux effets que dessus.

Mais *premier* (d) que s'y acheminer, M. le Connestable fist appeller le Sieur du Thiers, l'un des quatre Secretaires des comandemens, qu'on appelle aujourd'hy d'estat, pour recevoir devant la Roy la demission qu'il prétendoit faire. Et trouvant le Roy bien peu accompagné, qui estoit ainsi demeuré exprès, d'autant que M. de Vieilleville l'avoit déjà adverty du langage qu'il luy avoit tenu: il dist à Sa Majesté que voyant des principaux de ses serviteurs se *battre à la perche* (e) d'un estat de Mareschal de France, *s'alterer* (f)

(a) De protocole, de modele.

(b) Développer ce sujet.

(c) Vive.

(d) Avant que. (e) Se disputer. (f) S'aigrit.

les uns contre les autres, & faire plusieurs ligues & menées qui pourroient allumer un feu très-malaisé à esteindre ; (car il y a des Princes qui s'en meslent :) « j'ay bien voulu, » Sire, pour nourrir paix entr'eulx, & entretenir le repos que l'ay toujours desiré » en vostre hostel, vous remettre franchement & de très-bon cœur l'estat de Marechal que je tiens, pour en pourvoir tel qu'il » vous plaira ; & m'asseure tant de vostre » bonté que vous n'oublierez pas mon fils » aîné (a) d'un pareil estat, quand il sera » en aage de vous rendre service. » A quoy Sa Majesté qui estoit incroyablement ayse, respondit : *Comment, mon compere, oublier Montmorency ! Non-seulement à luy, mais à mon filleul Dampville (b), je donne les deux premiers estats de Marechal vacants, quand ils seront capables de les exercer ; & cependant je veulx que vous jouissiez toute vostre vie de la pension dudit estat, comme vous faisiez auparavant la demission que vous en venez de faire ;* & commanda à du Thiers de despescher incontinent tous les brevets des

(a) François de Montmorency.

(b) Henri de Montmorency, second fils du Connétable, & qui devint lui-même Connétable sous le regne de Henri IV.

dons , promesses & retenues cy-dessus & les luy apporter le lendemain pour les signer.

Ce que M. de Vieilleville n'estant pas trop esloigné de la , mais aux escoutes de l'évenement de sa *cassade* (a), vint incontinent faire entendre à M. de Saint-André qui avoit tout ce jour-là, depuis estre revenu de Lusarche, feint d'estre malade, craignant un *mauvais reussissement* (b) de cette affaire : mais le voyant si dextrement executé, luy remit entre les mains les trois brevets dont nous avons parlé cy-dessus ; qui les porta à Madame de Valentinois, le contenu dedans, laquelle les reçût avec ung aise inexprimable, luy disant : *qu'elle sçavoit assez que ce bien venoit de luy, & qu'elle avoit toujours cru & croyroit toute sa vie, qu'il tiendrait à jamais son party, n'en voulant aultre preuve que ce qu'elle voyoit, qui estoit du tout contraire au langage que M. de Saint-André avoit tenu le dimanche dernier : qu'il aimeroit mieulx crever que de quitter ce que le Roy luy avoit donné. Et l'en remercia fort dignement, l'assurant qu'elle n'oublieroit jamais cette obligation.*

(a) De son stratagème.

(b) Mauvais succès.

Par ainsi M. de Vieilleville, par ceste industrie & diligence, en rendit d'un seul coup & en deuy-jour quatre contants : le Roy premierement qui, comme nous avons dict, n'eust pour rien voulu fascher *son bon com-pere* ; M. le Conneftable, qui d'un estat en fit deux, & fa pension reservée ; Madame de Valentinois, qui eust l'estat du Marefchal de Biez pour M. de la *Marche* (a) son premier gendre, qu'elle avoit tant pourfuivy & desiré ; & M. de Saint - André, qui, dès le mercredy matin (b) presta le serment

(a) Marck.

(b) Les Auteurs de l'Histoire généalogique des grands Officiers de la Couronne, assurent, au contraire, que M. de Saint-André fut honoré de la dignité de Maréchal de France en 1547, à la place du Sieur du Biez ; & conséquemment ils ne placent le Maréchal de Saint-André qu'après le Maréchal Robert de la Marck, quatrième du nom. Ils ont pu s'autoriser du témoignage de Brantome, qui assure positivement que le Maréchal de Saint-André *eut la charge de M. du Biez*. Cependant, si l'on s'en rapporte à l'Auteur de ces Mémoires, qui devoit être mieux instruit & plus attentif qu'aucun autre Historien sur cet article, Brantome s'est trompé ; ce qui lui arrive assez souvent, & ce fut Robert de la Marck, quatrième du nom, qui obtint l'office du Maréchal du Biez ; & M. de Saint-André fut fait Maréchal de France avant lui.

368 MÉM. DU MAR. DE VIEILLEVILLE.

de Marechal de France entre les mains du
du Roy ; sa reconciliation avec elle par l'en-
treprise de M. de Vieilleville *pardurablement*
(a) faite : & demeura le cœur du Roy du
tout (b) affranchy de l'ennuy qu'il portoit
pour cette division.

(a) Pour toujours.

(b) Ce trait seul prouve la vérité du jugement porté
sur Henri II dans l'Observation, n°. 8.

*Fin du neuvième Chapitre du second Livre
des Mémoires du Maréchal de Vieilleville.*

2 00

OBSERVATIONS

OBSERVATIONS

DES ÉDITEURS

SUR LE PREMIER LIVRE

DES MÉMOIRES

DU MARÉCHAL

DE VIEILLEVILLE.

(1) **L**E jeune Vieilleville fut élevé comme l'avoient été la Trémoille, Bayard, Montluc & Tavannes; mais il paroît que depuis la mort de François I, cette éducation à la Cour des Princes, & chez les Grands Seigneurs, dégénéra sensiblement. La corruption des mœurs, & un faste désordonné, influerent sur ces écoles autrefois si renommées. Sous les Successeurs de Henri II, le mal alla en croissant; & à cette époque, les parens étoient fort embarrassés sur le genre d'éducation qu'ils devoient donner à leurs enfans. C'est ce que nous apprend la Noue dans un de (a) ses discours. « La coutume, dit-il, est

(a) Discours politiques & militaires, Discours V^e, p. 117 & suiv.

» de les donner Pages aux Princes & Sei-
 » gneurs, ou de les mettre parmy l'Infan-
 » terie, ou de les envoyer en Italie ou Al-
 » lemagne, ou bien les faire aller aux uni-
 » versitez, qui sont tous moyens propres,
 » pour les instruire en la civilité, aux armes,
 » aux lettres, ou aux langues vulgaires,
 » par lesquels on parvient à l'honneur, ri-
 » chesse & vertu. Et puisqu'il n'y a point
 » d'autres voyes ordinaires que celles-là,
 » on est contraint de les prendre, & mesmes
 » on doit louer ceux, qui poussez d'un bon
 » desir, y acheminent leurs enfans : mais
 » comme la corruption des mœurs est grande
 » par tout, si on n'y prend garde, on trouve
 » quelquefois qu'en pensant rapporter du
 » miel, on rapporte du fiel. Parlons premier
 » de ceux qui deviennent Pages. On peut
 » dire qu'allans en des Cours diverses, ils
 » voyent plusieurs belles choses, comme
 » triomphes, festins, combats, apprennent
 » à s'habiller proprement, à parler selon la
 » qualité des personnes, & à composer leurs
 » gestes; davantage voyent plusieurs exer-
 » cices honnestes; mais ils ne retiennent
 » encore si bien cela comme ils s'impriment
 » d'autres mauvaises façons qui abondent
 » ès dites Cours, à quoy leur âge est bien

» disposé ; car ils s'y rendent dissolus en (a)
 » paroles , incontinenens aux effets , jureurs
 » de Dieu , & surtout moqueurs & injurieux ,
 » & pour la fin très-experts à mentir , & à
 » faire mille tromperies : mais , dira-t'on ,
 » les Maîtres & Ecuyers y veillent ; certes
 » c'est trop mollement ; & quand lesdits
 » Pages sont un peu rusez pour couvrir leurs
 » malices , & qu'ils ont quelque petite dex-
 » terité entre autres choses , on ne s'apper-
 » çoit fitost d'un vice caché , jusqu'à ce qu'il
 » ait pris fortes racines. Que s'il y a aucuns
 » Seigneurs qui soient plus vigilans aux cor-
 » rections , ce sera beaucoup si de dix il
 » s'en trouve deux , tant on est venu à man-
 » quer du vrai soin qu'on doit avoir de la
 » jeunesse....

(a) En général les mœurs des Pages à l'époque dont parle la Noue , ne pouvoient que se dépraver , si l'on en juge d'après ce que dit un de ses contemporains. Pierre de Dampmartin , Président de Cambrai , s'exprime ainsi dans son ouvrage intitulé : *Fortune de la Cour* , p. 107. « Quelquefois l'on void glisser les pou-
 » lets dans le manchon ; & un Page adroict , en ramaf-
 » fant un gand que l'on a fait cheoir exprès , y fourre
 » aussi quelque lettre ». On sent qu'un ministère de ce genre n'étoit pas propre à inculquer dans le cœur d'un jeune homme les principes de l'honnêteté.

Nous ne suivrons point la Noue dans le détail qu'il fait des inconvéniens attachés à la profession militaire que la plupart des jeunes gens de son tems embrassoient dès l'âge de quinze ou seize ans. Il ne blâme pas moins la manie de voyager dans les pays étrangers, qui alors commençoit à être à la mode. Il veut qu'avant d'y envoyer les jeunes gens, surtout en Italie, on ait eu soin de leur former le cœur & l'esprit : « car » (remarque-t-il) *parmy les roses on y ren-*
» contre beaucoup d'épines; pource que y
» ayant mille appas de voluptés, comme
» semez dans les plus belles villes, la jeu-
» nesse qui est désireuse de nouveautés, &
» ardente en ses affections, ne se peult re-
» tenir qu'elle n'aille goustier de ces douces
» poisons; & puis par la continuation s'en
» engendre de très-falles habitudes..., encore
» que le proverbe die qu'onc bon cheval ny
» mauvais homme n'amenda pour aller à
» Rome »... Nous passerons également les réflexions qu'il fait sur l'éducation des Universitez. « Si est-ce (observe-t-il) qu'entre » beaucoup qui là emploient partie de leur » jeunesse, peu en rapportent grand fruit... » Une chose desgoute encore (les peres) » de les tenir longtems aux études, c'est

» que quand ils viennent à se représenter
 » les contenance & façons simples & mal
 » agencées des escolliers, au pris de hon-
 » nestetez, courtoisies & dextéritez de ces
 » jeunes Gentilshommes qui n'ont seulement
 » esté que deux voyages à une Cour, leurs
 » enfans n'y seront jamais assez tost.. Enfin
 » (continue-t-il) il y a quelques Gentils-
 » hommes, lesquels voyans des désordres
 » partout, aiment mieux retenir leurs enfans
 » à leur maison, que les envoyer dehors,
 » & n'espargnent l'argent en des maîtres
 » suffisans. Cette regle est bonne à ceux qui
 » sont fort riches, qui mesmes peuvent les
 » mettre en compagnie d'autres de leur âge,
 » avec lesquels ils apprennent mieux qu'es-
 » tant seuls. Mais les pauvres ne peuvent
 » faire le semblable, qui travaillent assez à
 » vestir & nourrir les leurs, la nécessité les
 » contraignant souvent, comme j'ay dit, de
 » les mettre Pages où ils peuvent, tant pour
 » les façonner, que pour la charge de des-
 » pense. Il est notoire qu'il y a grand nom-
 » bre de Gentilshommes de valeur de sept
 » ou huit cens livres de rente qui auront
 » quatre ou cinq enfans desjà grands à l'en-
 » tour du foyer. Qu'on me die ce qu'ils en
 » peuvent faire, sinon prier leurs amis, qui

» ont des moyens plus qu'eux, de leurs vou-
 » loir donner nourriture & instruction, qui
 » est une voye pour eux la plus commode
 » qu'ils sçauroient choisir. De cecy s'ensuit
 » une grande obligation du pere & de l'en-
 » fant envers celuy qui leur use de cette
 » courtoisie, & une amitié d'iceluy envers
 » eux, pour s'estre veu estimer digne d'en-
 » seigner la vertu aux autres. Les Seigneurs
 » qui sont en chacune province de ce Royau-
 » me, doivent à leurs pauvres voisins (a)
 » cette libérale honnesteté : car s'ils sont ver-
 » tueux, sçauroient-ils mieux semer si bonnes
 » semences qu'ès terres voisines? Et telle se-
 » pourra rencontrer qui rendra fruit au de-
 » couple. On a veu tel Page (b) qui après à

(a) On a vu dans les Mémoires de la Trémouille & de Bayard, que pendant longtems les châteaux des Princes & des Seigneurs riches servirent d'asyle à la jeune noblesse indigente pour y être élevée. Dans les beaux jours de la Chevalerie, plus un Chevalier étoit renommé, plus un père s'empressoit de lui confier son fils. On regardoit comme un titre de gloire d'avoir reçu, en vivant auprès de ces *Preux*, la dernière éducation; & c'étoit ce qu'on appelloit *bonne nourriture*.

(b) Nous nous contenterons de rappeler le trait de Jean d'Altavitta sauvant la vie à Ferdinand, Roi de Naples, & celui de Hubert de Vins se jettant au devant du Duc d'Anjou pour le préserver d'une mort

» sauvé la vie à celuy qui l'avoit nourry :
 » & combien qu'un gentil cœur ne se pour-
 » roit laisser de s'employer en telles choses
 » qui acquierent des obligations si estroites,
 » si est-ce qu'on doit regler sa volonté selon
 » son pouvoir, pour ne tomber en des in-
 » convéniens que l'on a veu quelquefois ès
 » maisons de quelques Princes & Seigneurs
 » qui recevoient tous les Pages qu'on leur
 » bailloit : car le nombre estoit si super-
 » abondant, qu'on perdoit le soin, non-
 » seulement de les instruire, ains aussy de
 » les vestir ; & en voyoit-on quelques - uns
 » sans chausses jouer ordinairement aux quit-
 » les avecques les laquais & garçons d'esta-
 » ble. Voilà en somme les plus ordinaires
 » manieres de procéder, qu'on a tousjours
 » pratiquées pour l'instruction de la jeune
 » noblesse, où est déclaré les erreurs qui s'y
 » commettent, les biens & dommages qui
 » en reviennent, & les remedes qu'on peut
 » apporter ». . . Ces remedes proposés par

certaine. Par rapport à la première de ces anecdotes, lisez la Notice qui précède les Mémoires de Guillaume de Villeneuve, Tome XIV de la Collection, p. vj.

La seconde se trouve dans les Mémoires de Montluc, Observation, n°. 11, sur le VII^e. Livre, T. XXVI de la Collection, p. 143.

la Noue, consistoient dans des écoles publiques qu'il appelle *Académies*. Il auroit voulu que chaque chef-lieu en eût eu une, & qu'on commençât par en établir quatre. Les bornes de cette Observation ne nous permettent pas d'analyser le plan de ces établissemens. On y apperçoit le germe de *notre Ecole Militaire*. Il en résulte une réflexion consolante pour le vrai Patriote; c'est qu'en semant des vérités utiles, tôt ou tard le jour de la maturité arrive.

(2) Dans l'édition que le Père Griffet nous a donnée des Mémoires du Maréchal de Vieilleville, il a placé sous l'année 1528 les conquêtes de Lautrec en Lombardie, & la prise de Pavie. Cette erreur sans doute lui a échappé. Pour s'en convaincre, il suffit de rapprocher ces dates des Historiens du tems, & surtout de Martin du Bellay. Lautrec descendit en Italie à la fin de Juillet 1527; il entama de suite ses opérations contre les différentes villes dont parlent ici les Mémoires de Vieilleville. Il arriva à Boulogne sur la fin de 1527; & il y séjourna jusqu'aux premiers jours de Février 1528. Ce fut vers ce tems que Clément VII se sauva de l'espèce de prison où les Espagnols le gardoient

à vue : au surplus les détails de cette campagne de Lautrec sont beaucoup mieux développés par Martin du Bellay (a), auquel nous renvoyons le Lecteur.

(3) Ce récit de la prise de Pavie ne s'accorde pas sur tous les points avec celui de Martin du Bellay. Le dernier (b) ne fait mention d'aucune espèce de capitulation, & dit positivement que la ville fut emportée d'affaut. Néanmoins nous observerons que Paradin s'éloigne peu des détails fournis par le Maréchal de Vieilleville. Voici (c) ses expressions... « Le Seigneur de Lautrec soub-
 » dainement environna ladite ville de son
 » armée, & par un affaut tumultuaire &
 » donné au despourveu, la print & occupa;
 » car les Gascons, gens hardiz & bien exer-
 » cez en la guerre, firent tel devoir, qu'ils
 » entrèrent les premiers dedans, cependant
 » que le Comte Ludovic Belzoiofo s'enten-
 » doit à parlementer avec Monseigneur de
 » Lautrec, tellement qu'estant ladite ville
 » gagnée, demeura Ludovic prisonnier avec

(a) Tome XVIII de la Collection, depuis la p. 64, jusqu'à la page 77.

(b) Tome XVIII de la Collection, p. 72.

(c) Histoire de nostre tems, p. 218.

» plus grand dommage de sa réputation que
 » de sa perte... La ville fut piteusement
 » pillée, & le feu mis en plusieurs lieux,
 » non sans grande tuerie d'hommes, femmes,
 » enfans & autres gens de toute qualité &
 » condition »...

(4) C'étoit encore là un des restes précieux de cette antique Chevalerie, dont de tems en tems (a) nous retrouverons quelques vestiges. *L'amitié jurée* entre Vieilleville & Cornillon nous rappelle les fraternités d'armes que contractoient ensemble ces illustres guerriers. On croit entendre Joinville appelant son frère le Connétable *le Brun*, du Guesclin donnant le même nom au Comte de *Sanxerre*, & Boucicaut nommant ainsi ce Regnault de *Roye qu'il aimoit tant & loyalement*. Il nous semble qu'en ce moment l'imagination se transporte à cette époque où le Connétable de Clifson ayant été assassiné, « le Seigneur » de Coucy (raconte (b) Froissart) qui se » tenoit en son hostel, fitost qu'il sceut au

(a) Les Mémoires de Brantôme, & de Bassompierre particulièrement, nous fourniront plusieurs faits de ce genre.

(b) Froissart, Livre IV, Chapitre XXXIX, p. 144.

» matin les nouvelles, monta à cheval, &
 » se partist luy huitiesme tant seulement, &
 » vinst à l'hostel du Connestable derriere le
 » Temple, où on l'avoit rapporté, *car moult*
 » *s'entraymoient & s'appelloient freres & com-*
 » *paignons d'armes* »... Ces sortes d'engage-
 mens, on le fait (a), consistoient à ne point
 s'abandonner mutuellement, & à *s'ayder de*
son corps & de son avoir jusques à la mort.
 Alors on étoit d'effet & de nom vraiment
 frère & ami. Nous conjecturerions volontiers
 que c'est là l'origine de ce nom de frère que
 de nos jours se donnent entre eux les sou-
 verains de l'Europe. Si cette conjecture étoit
 discutée, peut-être parviendrait-on à en
 établir l'autenticité.

(5) André Doria, d'une ancienne & illustre
 Maison de Gênes, fut le meilleur marin
 de son tems. D'abord il servit sur terre dans
 les troupes du Pape Innocent VIII, ensuite
 dans celles des Rois de Naples & du Duc
 d'Urbin. Depuis il eut le commandement des
 galères de Gênes. François I^{er} l'attira à son
 service, & le fit son Amiral dans les mers

(a) Voyez les Differtations de du Cange, Tomes II
 & III de la Collection, & plusieurs de nos Observa-
 tions sur les Mémoires de la Trémoille & de Bayard.

du Levant, & Général de ses galères. La manière dont on traitoit les Génois, ses concitoyens, le défaut d'exactitude dans les payemens de sommes qui lui étoient dues, l'irritèrent. Il en écrivit fortement au Connétable de Montmorency. On ne manqua pas à la Cour de France d'empoisonner ses représentations. Doria instruit des mesures secrètes qu'on prenoit contre lui, prêta l'oreille aux propositions de l'Empereur. Il devint l'ennemi de la France, & continua à se signaler par les exploits les plus brillans. Mais la plus belle de ses actions, fut d'avoir rendu la liberté à sa patrie, lorsqu'il dépendoit de lui d'en être le tiran. Il mourut en 1560, âgé de 94 ans, & comblé de gloire. Ses concitoyens lui élevèrent une statue d'airain avec cette inscription : *Au Père & au Restaurateur de sa Patrie*; cette inscription est la meilleure réponse aux (a) déclamations hazardées contre lui par quelques-uns de nos Ecrivains.

(6) Dans la nouvelle Histoire de France, Tome XXV de l'Édition in-12, p. 95, on

(a) On l'a accusé d'avoir trahi lâchement la France; mais les Historiens Génois prétendent que ses engagements avec François I étoient finis, quand il en contracta d'autres avec Charles-Quint.

a adopté le récit des Mémoires de Vieilleville qui , comme on le voit , attribuent à cet Officier la surprise d'Avignon. Mais nous devons rappeler au Lecteur que ce récit est contredit par Martin du Bellay (a). Selon ce dernier Ecrivain , ce fut le Maréchal d'Aubigny qui , avec huit mille Suisses & quatre cents hommes d'armes , s'empara d'Avignon. Dans le nombre de ceux qui secondèrent d'Aubigny , il n'est pas question de Vieilleville. Cependant nous observerons qu'en général du Bellay se livre peu aux détails , lorsqu'il n'a pas été témoin des événemens : il se contente de rapporter sommairement le fait ; & souvent il ne nomme que l'Officier en chef. Pour concilier les Mémoires de Vieilleville & ceux de du Bellay , il seroit possible que Vieilleville eût été réellement chargé de l'expédition , & que les ordres lui eussent été transmis par le canal du Maréchal d'Aubigny.

(7) Dans l'Édition des Mémoires du Maréchal de Vieilleville , par le Père Griffet , on trouve ici une note pour avertir le Lecteur qu'on doit remarquer cette distinction entre *Chevalier de l'épée & Chevalier de l'Ordre*.

(a) Tome XIX de la Collection , p. 335.

Nous ignorons ce que l'Editeur a voulu dire par *cette distinction de Chevalier de l'épée*. En Espagne ce nom désignoit les Chevaliers de St. Jacques, parce qu'ils portoient sur leurs robes blanches une croix de drap rouge en forme d'épée, la pointe en bas, & la garde croisée. Mais en France nous croyons que cette dénomination n'avoit point lieu. Ceux qui voudront en avoir la preuve, peuvent consulter les ouvrages sur la Chevalerie de M. de la Curne de Ste. Palaye, du Père Honoré de Ste. Marie, le Théâtre d'honneur de la Colombiere, & l'Histoire des différens ordres de la Chevalerie, 4 vol. in-8°, &c. Ces Ecrivains nous apprennent qu'en France, & surtout à cette époque, il existoit deux manières de faire des Chevaliers, sçavoir : 1°. dans les grandes fêtes & autres solemnités où cette réception étoit accompagnée du cérémonial le plus pompeux ; 2°. la veille ou le lendemain d'une bataille, & quelquefois à la suite d'un acte de bravoure extraordinaire. Dans le dernier cas, les Chevaliers se faisoient sans cérémonial, soit par l'accolade, soit en les touchant du bout de l'épée sur l'épaule. Ce fut ainsi que François I (a)

(a) On a vu dans les Mémoires de Tavannes Henri II couronner également la valeur de ce guerrier au combat

décora le jeune Vieilleville de la Chevalerie, & le récompensa de la prise importante d'Avignon. Mais au lieu d'appeller ces Chevaliers, *Chevaliers de l'épée*, on les voit plus souvent dans nos anciens Ecrivains, désignés sous le nom de *Chevaliers d'honneur*.

(8) Probablement l'inspection (a) que Vieilleville fut chargé d'exercer en Piémont, n'a pas frappé les modernes, puisqu'ils n'en font aucune mention. Cependant il nous semble que tout ce qui concerne l'administration d'Officiers généraux envoyés par la Cour, soit dans nos provinces éloignées, soit dans les pays nouvellement conquis, est propre à fixer l'attention. C'est d'après leur conduite qu'on peut prononcer sur la manière dont le Prince & ses Ministres gouvernoient l'intérieur du Royaume; assez communément les mêmes vues & les mêmes principes ont dû diriger les uns & les autres. Nous jetterons d'autant plus volontiers un coup-d'œil sur cette

de Renty. Il fit plus, puisqu'il ôta de son col le collier de l'Ordre qu'il portoit, & qu'il en revêtit Tavannes.

(a) La bonne foi exige que l'on convienne en même tems que cette commission donnée à Vieilleville, n'a point d'autre garant que Vincent Carloix.

commission dont, malgré sa jeunesse, Vieilleville fut honoré, que le recueil de Ribier contient des pièces qui semblent en donner la clef. Le Maréchal de Montejan, Baron de Sille & de Beaupreau (a), est assurément connu par sa bravoure : mais il étoit naturellement vif (b) & emporté. Son administration en Piémont lui attira plusieurs affaires désagréables. Il eut avec Guillaume de Langey, Gouverneur de Turin, une querelle personnelle, sur laquelle Martin du Bellay a gardé le plus profond silence. Ribier nous a conservé une lettre (c) de Langey, en date du 26 Août 1538, qu'il écrivoit au Connétable de Montmorency. Langey s'y plaint amèrement des

(a) C'est ainsi que le qualifie Godefroy dans son Recueil des Maréchaux de France.

(b) Sa conduite en 1532 aux Etats de Bretagne, & son opiniâtreté, qui en 1536 le fit prisonnier de Ferdinand de Gonzague, prouvent l'impétuosité de son caractère. Il offre plusieurs points de ressemblance avec celui de Montluc. Par rapport au premier fait qu'on vient de citer, lisez l'Observation, n^o. 5, sur le IV^e. Livre de du Bellay, Tome XVIII de la Collection, p. 341, & par rapport au second, le Tome XIX de la même Collection, p. 382 & suiv.

(c) Lettres & Mémoires d'Etat, par Guillaume Ribier, Tome I, p. 192.

procédés

procédés de Montejan à son égard. « Il m'a
 » dit & fait dire (lit-on dans cette lettre)
 » qu'il vouloit que nous véquissions ainsi que
 » s'il n'en eust jamais (a) rien esté, & a voulu
 » que je vous en écrivisse ; & de ma part j'ay
 » tout voulu *mettre sous le pied*, tant que je
 » seray non-seulement sous sa charge, mais
 » en lieu où il sera pour le service du Roy,
 » *encores qu'il m'aist dit des propos que le plus*
 » *gros Seigneur de la Chrestienté ne voudroit*
 » *dire à homme portant le titre de Gentilhomme ;*
 » toutesfois, Monseigneur, je voy les effets
 » contraires de son costé ; du mien je suis
 » seur de l'avoir depuis adverty de plusieurs
 » choses qui le touchoient, & donné con-
 » seil que s'il l'eust suivy, *il ne se trouveroit*
 » *si embarrassé qu'il se trouve... Or tant y a*
 » *qu'il est par-deçà en telle mal-veillance de*
 » *tout le monde*, chose que je ne puis plus
 » ne dois celer, que s'il me veut faire auteur

(a) Ces belles protestations de Montejan ne se soutinrent pas ; car le 21 Mais 1539 le Cardinal du Bellay représentoit au Connétable de Montmorency que Montejan ne cherchoit qu'à mortifier son frère Guillaume de Langey. Il venoit de lui ôter une partie des gardes que celui-ci avoit coutume d'avoir, comme Gouverneur de Turin. Voyez cette lettre dans Ribier, Tome I, p. 415.

» de tout ce qui se dira contre luy, jamais
 » ne seroit jour ; *si est-ce que la dite malveil-*
 » *lance il l'a en grande partie acquise pour*
 » *chose dont il ne pouvoit gueres faire de moins.*
 Ribier (a) va nous fournir également l'ex-
 plication de cette phrase de Langey, par
 rapport à l'embarras qu'éprouvoit Montejan.
 Les Piémontois avoient député un certain
Maistre Georges, Conseiller & Médecin du Roi
à Turin, pour porter leurs doléances aux
 pieds de François I^{er}. Ils se plaignoient de
 ce que le Piémont ayant été réuni à la France,
 on en traitoit les habitans *pis que s'ils fussent*
en pays de conquête. Ils demandoient entre
 autres choses, que le Piémont fût régi par
bonne & vraye justice, qu'il fût pourveu de
gens sçavants, prudents & sages & de bonne
conscience, qu'il n'y eust Lieutenant-Royal,
Gouverneur, Capitaines, Gentilshommes &
populiers qui n'obeissent à la justice... Car
Dieu (disoient-ils) aime justice, & aussi les
Princes la doivent aymer pour regner perpé-
tuellement. Ils demandoient encore qu'on
 dressât l'étude dans Turin, & qu'on y pour-
 veust de lecteurs suffisans à l'honneur & profit
 du Roy & de tout le pays de Piémont, lequel

(a) Extrait de ses Lettres & Mémoires d'Etat, T. I,
 p. 180 & 181.

autrement seroit en peu de tems sans gens de vertu, qu'à ses très-affectionnés sujets fussent restitués des grains, vins & autres choses qu'ils avoient prestées pour les munitions & vivres, & qu'enfin on mit en vente douze mille sacs de bled à prix raisonnable, afin de secourir les pauvres gens pour semer, & qu'ils pussent faire une bonne cueillette... D'abord les Piémontois adressèrent ces représentations à Montejan lui-même. Sa réponse fut courte & énergique. *Allez-vous en (s'écria-t-il) à tous les cent mille Diables ! Car le Roy ne se soucie pas de vostre nécessité ; & aussi je ne me fie point en vous autres du pays : en despit de vous je tiendray dix ans les gens de guerre en Piémont. Allez hors pays, si vous voulez ; je le garderay bien sans vous...* Conternés de cette réponse, les Piémontois prirent le parti de recourir directement à François I^{er} : Car, observoient-ils à Montejan, *le pays ne croit point que le Roy soit de tel vouloir, & qu'il aye changé de sa bonté, clémence & libéralité..* Sur cela Montejan (a) baissa un petit sa colere, & octroya ladite ambassade. Après plusieurs délais, Maistre Georges partit pour sa destination. Montejan le fit arrêter à Briançon. On l'enferma dans le chasteau de Suze.

(a) Ribier, *ibid.*, p. 183 & 184.

comme traître & malfaiçeur. François I^{er} instruit de l'emprisonnement de *Maistre Georges*, ordonna qu'on le laissât continuer sa route. Le malheureux Georges n'en fut que plus étroitement refferré. On le relâcha pourtant sur un second ordre du Roi. Mais on ignore l'issue de sa mission. Ribier n'en parle pas davantage. Il rapporte (a) une seconde lettre de Langey, dans laquelle ce vertueux militaire prie le Connétable de permettre aux Piémontois d'envoyer une députation au Roi, ou de faire passer des Commissaires en Piémont. Ribier remarque à ce sujet que le Roi promit vraisemblablement d'envoyer des Commissaires; & ensuite il se contente de justifier Montejan par rapport à la famine qui affligea le Piémont, en rejetant le blâme sur les Financiers. Il nous paroît bien plus naturel de présumer que la commission eut lieu, & que ce fut là un des principaux motifs du voyage de Vieilleville. Alors il n'est pas surprenant que son arrivée ait choqué l'impérieux (b)

(a) Cette lettre est du 30 Août 1538. (Voyez Ribier, *ibid.*, p. 195.)

(b) Vainement avons-nous cherché à nous procurer des lumières plus certaines sur cet événement de la vie du Maréchal de Montejan. La Bibliothèque historique du Père le Long, Tome III, n^o. 31654, page 158,

Montejan. Le reproche que Vieilleville lui fait d'avoir perdu au jeu l'argent destiné pour payer les troupes, permet de soupçonner qu'il put lui en faire d'autres. Rien ne prouve mieux le crédit de Montejan à la Cour, que d'avoir eu pour seul Commissaire & Inspecteur de son administration, Vieilleville, un des plus proches parens de son épouse. Leur séparation amicale (a) indique que Montejan en fut quitte pour des reproches secrets, & que les abus d'autorité, dont on l'accusoit, restèrent impunis. Ce sera au Lecteur à juger si nos conjectures sont fondées, & si elles ne donnent pas à la mission de Vieilleville l'importance qu'elle devoit avoir.

(9) On les appelloit *foux à bourlet* à cause

indique une Histoire manuscrite de cet Officier, à la Bibliothèque du Roi. D'après ce qu'en dit le Lexicographe, on croiroit trouver un in-folio : mais tout cela se borne à deux pages qui concernent Montejan; & ces deux pages elles-mêmes paroissent avoir été extraites des Mémoires de Brantôme. Le surplus du volume contient différens actes & faits relatifs à nos premières guerres civiles. Nous ajouterons que plusieurs de ces actes pourroient servir à l'Histoire du pays Chartrain.

(a) *Ne pensez pas, lui dit Vieilleville, que je ne modère les choses en parent, ami & serviteur.*

d'une espèce de coëffure qu'ils portoient. Elle étoit en forme de calote terminée par une houpe. De tems immémorial nos Rois ont eu à leur Cour des *foux en titre d'office*. Les Princes & les Grands en entretenoient dans (a) leurs maisons. Un moderne (b) qui a fait des recherches sur ce sujet, nous apprend que Charles V, dit *le Sage*, ayant perdu son fou, ordonna aux Officiers municipaux de la ville de Troyes de lui en envoyer un autre, *suivant la coutume*. Ces derniers mots sembleroient indiquer qu'à cette époque la ville de Troyes étoit chargée particulièrement

(a) Ce goût bizarre subsista longtems dans toutes les Cours de l'Europe. En Allemagne surtout la classe des foux devint très-nombreuse & très-fatigante pour le public, par les rétributions qu'elle exigeoit. Pour y remédier, à la Diète d'Ausbourg en 1500, on ordonna à ceux qui entretenoient des foux, de les garder chez eux, & d'en avoir soin. On remarqua (dit Schmidt dans son Histoire des Allemands, Tome V, p. 528) qu'à mesure que la considération des Poètes tomboit, on voyoit s'élever celle des foux. Lorsque ces derniers, ajoute t il, cessèrent d'être de mode, on remarqua encore que l'ennui regna dans les anti-chambres, & à la table des Grands.

(b) Récréations historiques, morales, &c., avec l'Histoire des foux en titre d'office (par M. Dreux du Radier) Tome I, p. 1 & suiv,

d'en fournir à nos Rois. Au surplus, il paroît que Charles V aimoit beaucoup les siens, si on en juge par les tombeaux (a) qu'il leur a fait élever. Quoique Louis XI ne fût pas d'un caractère fort plaisant, il avoit néanmoins son fou en titre d'office. Peut-être cela étoit-il d'étiquette, comme dans des tems postérieurs plusieurs Princes ont eu des nains (b) & un Poète *Hétéroclite* (c) attachés à leur

(a) On voit à St. Maurice de Senlis un monument de ce genre, avec l'inscription suivante : *Cy gît Thevenin de St. Légier, fou du Roy, notre Sire, qui trépassa le xj Juillet, l'an de grace (1374.) Priez Dieu pour l'ame de li.*

(b) Il y en avoit sous le regne de François I. On lit dans les notes de Blaise de Vigenere sur les tableaux de Philostrate, qu'à cette époque il en existoit un qu'on portoit dans une cage en guise de perroquet, & que Catherine de Médicis avoit une Naine, dont la hauteur n'excédoit pas dix-huit pouces. Ce goût pour les Nains se perpétua. Godeau (depuis Evêque de Vence) étant fort laid & fort petit, n'étoit connu à l'hôtel de Rambouillet que sous le nom du *Nain de Julie*.

(c) Louis de Neufgermain prenoit le titre de *Poète Hétéroclite* de Monseigneur, frère de Louis XIII. Il seroit aisé de prouver que jusqu'au XVII^e. siècle nos Rois ont eu des *Poètes en titre d'office*. C'est peut-être par ce motif que Menage a traduit les deux mots *Poeta Regius* par ceux de *fou du Roi*.

service. On verra dans Brantome qu'il en coûta cher au fou de Louis XI, pour avoir surpris les secrets de son maître. Triboulet remplit cet office important à la Cour de François I^{er}. On nous a conservé plusieurs de ses reparties qui ne manquent pas d'un certain sel. Il y en a une surtout qui mérite d'être distinguée par le sens profond qu'elle renferme. Avant que François I^{er} commençât sa malheureuse campagne de 1525, on discutait devant lui les moyens de se frayer un passage en Italie : on en proposa plusieurs. *Messieurs*, leur dit Triboulet, *vous croyez avoir décidé à merveille : mais ces avis ne me plaisent pas ; vous ne pensez point à l'essentiel. Eh ! quel est ce point essentiel ?* lui demandait-on ; *C'est*, répliqua-t-il, *le moyen de sortir dont personne ne parle.* Triboulet (a) fut remplacé par le célèbre Brusquet, sur lequel Brantome nous a transmis des détails curieux. A Brusquet succéda Sibilot sous Henri III. Henri IV eut ses deux fous, *Maître Guil-*

(a) Un grand Seigneur (raconte-t-on encore) avoit menacé Triboulet de le faire expirer sous le bâton : *Ne crains rien*, lui dit le Roi. *Si quelqu'un est assez hardi pour te tuer, il sera pendu un quart-d'heure après... Ah ! Sire*, reprit Triboulet, *s'il plaisoit à Votre Majesté de le faire pendre un quart-d'heure avant...*

laume, & Chicot, Gentilhomme Gascon, dont il sera question dans les Mémoires du tems. Le dernier des foux en titre d'office a été *Langeli* (a) sous le regne de Louis XIII. Le Prince de Condé lui en avoit fait présent. Peu à peu les lettres & les arts, en épurant le goût, firent sentir l'insipidité de cet amusement; & les foux en titre d'office disparurent de la Cour,

(10) Ce Marquis de Saluces (*Jean Louis*) voulant épouser la veuve du Maréchal de Montejan, mort en 1539 (b), est un fait difficile à concilier avec ce que nos Historiens rapportent des trois frères qui successivement possédèrent le Marquisat de Saluces. Dans notre Observation, n^o. 16, sur le

(a) Ce *Langeli* seroit à peine connu sans la première Satire de Boileau. Broffette a rassemblé sur lui dans ses notes tout ce qu'il en a pu recueillir.

(b) Et non pas en 1538, comme on le lit dans l'Abrégé Chronologique du Président Hénault, Tome I, p. 333, Edit. in-8^o. de 1749. La preuve que le Maréchal de Montejan n'est mort qu'en 1539, c'est qu'on trouve dans Ribier trois de ses lettres au Connétable de Montmorency, toutes les trois datées de cette année, l'une du 2 Février, l'autre du 23 Avril, & la troisième du 2 Juin. (Ribier, Tome I, p. 368, 459 & 466.)

C'est par erreur qu'on lit, Tome XXII de la Collec-

VIII^e. Livre des Mémoires de Martin du Bellay, nous avons remarqué qu'après la trahison du Marquis François en 1536, la Cour de France investit son frère *Jean Louis* du Marquisat (a). Conformément au témoignage de l'Histoire, nous avons ajouté que *Jean Louis* ne s'y maintint pas longtems. S'étant fié imprudemment à son frère *François*, celui-ci le remit entre les mains des Espagnols, qui le confinèrent dans une prison. En 1537 François fut tué au siège de Carmagnole. Il restoit un troisième frère, nommé *Gabriel*, à qui François I^{er} accorda le Marquisat de Saluces. Nos meilleurs Historiens sont (b) d'accord sur ces différens (c) points.

tion, p. 52, que Montejan fut Maréchal de France en 1528, & mourut la même année; il mourut en 1539, & avoit été créé Maréchal de France de 1537 à 1538.

(a) Ce Marquisat étoit un fief mouvant du Dauphiné. Une multitude d'actes & de diplomes l'atteste. Les traités de Crespy, de Cateau-Cambresis, de Fossan & de Turin l'ont confirmé. Le 17 Mai 1601, la France échangea avec le Duc de Savoye, ce Marquisat pour la Bresse, le Bugey, le Valromey, & la Baronnie de Gex.

(b) Lisez surtout la nouvelle Histoire de France, par M. l'Abbé Garnier, Tome XXV, p. 160. Edit. in-12.

(c) On trouve dans une compilation intitulée : *Dictionnaire des mœurs, usages & coutumes des François*, imprimée à Paris en 1767, 3 gros volumes in 8^o.

Mais l'anecdote racontée ici par le Rédacteur des Mémoires du Maréchal de Vieilleville, dément les derniers faits qu'on vient de lire. Selon ces Mémoires, *Jean Louis* n'étoit donc plus prisonnier des Espagnols, & son frère *Gabriel* n'étoit pas encore Marquis de Saluces : mais si *Jean Louis* étoit alors Marquis de Saluces, pourquoi l'Histoire ne le fait-elle reparoître qu'en 1548, après le décès de son frère *Gabriel*, dont il réclamoit la succession ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1538 un des deux frères résidoit dans le Marquisat en question. Une lettre (a) du 19 Novembre de cette année, écrite par Montejan au Connétable de Montmorency, le prouve. Montejan s'y plaint d'avoir inutilement demandé raison au Marquis de Saluces du meurtre de quelques Gendarmes François commis par les habitans de Carmagnole. Il annonce

« que Henri II rendit le Marquisat de Saluces à Jean
 » Louis, qu'il en jouit jusqu'en 1552, & que n'ayant
 » point eu d'enfans, il institua son héritier le Roi
 » Charles IX, qui le réunit à la Couronne en 1588 ».
 Cet article renferme autant d'erreurs que de mots. En 1552, c'étoit Henri II, & non pas Charles IX, qui regnoit; & en 1588 ce Monarque ne pouvoit rien réunir à sa Couronne, puisqu'il étoit mort en 1574.

(a) Lettres & Mém. d'Etat de Ribier, Tome I, p. 255.

qu'il va se rendre en cette ville , & sévir rigoureusement contre les assassins. Si Montejan avoit désigné ce Marquis par son nom de baptême , la difficulté seroit levée. Il se contente de l'appeller M. le Marquis de Saluces. Nous terminerons cette discussion par une conjecture. Il seroit possible que *Vincent Carloix* eût confondu les deux frères , & qu'au lieu de *Jean Louis* , ce fût *Gabriel* qui eût aspiré à la main de la Maréchale (a) de Montejan. Alors il n'y auroit plus (b) de contradiction sur cet article entre nos Historiens & les Mémoires de Vieilleville.

(II) Il est fort extraordinaire que le Père Griffet (c) , qui avoit travaillé sur notre Histoire , ait classé dans son Edition de Vieille-

(a) Gabriel épousa la fille du Maréchal d'Annebaut.

(b) Ce seroit là le moyen de faire disparoître la contradiction qui se trouve ici entre les Mémoires de Vieilleville & notre Observation, n°. 16 , sur le VIII^e. Livre des Mémoires de du Bellay , Tome XX de la Collection , p. 463.

(c) Il y a apparence que le Père Griffet , sans autre examen , s'en est rapporté pour les dates de ces évènements , à un passage de l'annotateur des Mémoires de Castelnau , dont il va être parlé dans la note qui suit.

ville, parmi les évènements de l'année 1539, la donation *du Sire de Chasteau-Briand* au profit du Connétable. Le témoignage de ceux de nos (a) Historiens qui ont parlé de ce fait, prouve qu'il se passa en 1541. Tous conviennent que vers la fin de 1540 François I commença à s'appercevoir que le Connétable & lui avoient été les dupes de Charles-Quint. L'affassinat de Rincon & de Fregose acheva de deffiller les yeux du Roi : il sentit que la guerre devenoit inévitable. Alors, comme à présent, pour se battre, il falloit de l'argent.

(a) Nous nous contenterons de citer la nouvelle Histoire de France de M. l'Abbé Garnier, T. XXV de l'Edit. in-12, p. 267. Nous devons cependant prévenir le Lecteur, que le Laboureur dans ses Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 509, dit positivement « que Jean de Laval, Sieur de Chasteau- » Brient, Gouverneur de Bretagne, qui n'avoit point » d'enfans, & qui le reconnoissoit pour aîné de sa » Maison, luy fit ce don en 1539 ». Mais le Laboureur ne connoissoit les Mémoires de Vieilleville que par un extrait fort informe; & s'il eût été mieux instruit, cet article auroit été autrement rédigé dans son ouvrage. Tout savant qu'étoit le Laboureur, il a pu se tromper quelquefois. D'ailleurs cette donation intéressoit trop le Maréchal de Vieilleville & les siens, pour présumer que son Secrétaire n'ait pas su tous les détails de cet évènement.

François I^{er} comptant sur une trêve de dix années, n'avoit pris aucunes mesures; & ses coffres étoient vuides. Cette perspective lui donna de l'humeur. Il fit rendre gorge aux Financiers. Il maltraita plusieurs Grands (a) de la Cour enrichis par ses libéralités. Ce fut à cette époque, c'est-à-dire en 1541, que le Connétable proposa au Monarque, comme on le lit dans les Mémoires de Vieilleville, *de faire une cavalcade par tout le Royaume, pour connoître des déportemens des Gouverneurs.* En commençant par la Bretagne, Montmorency avoit ses raisons. Les Chapitres XXXI & XXXII de ces Mémoires en instruiront le Lecteur, si pourtant on admet que les faits qu'ils contiennent, n'ont été exagérés, ni par la haine, ni par la calomnie.

(12) Le Comte de Saint-Paul, avec les troupes qu'il commandoit, ne pénétra point dans le Royaume de Naples. Il avoit ordre d'y entrer, si le Duc de Brunswick, qui amenoit un corps de Lansquenets au secours du Prince d'Orange, y eut passé. Mais les Lansquenets s'étant débandés, le Comte de

(a) Voyez nos Observations, numéros 9 & 10, sur le IX^e. Livre de Martin du Bellay, Tome XX de la Collection, p. 505 & suiv.

Saint-Paul fit la guerre dans le Milanés, & dans la Lombardie. S'il n'avoit fallu que beaucoup de bravoure, ce Seigneur auroit réuffi. Mal fecondé d'un côté par les alliés de la France, & de l'autre, François I, fuivant son usage, le laiffant manquer de tout, fes entreprises avorterent. *Il faut qu'on craigne bien* (écrivait-il au Connestable) *que je ne vole l'argent du Roi, puisque l'on ne m'envoie rien. Je voudrois avoir autant gagné à fon fervice que M. le Chancelier (a). Je n'étourdirois pas fi souvent le Conseil de mes demandes : mais je ne fuis pas un larron. . .* Il réfulta de cette négligence, qu'infensiblement l'armée du Comte de Saint-Paul se

(a) Le Chancelier dont il s'agit, étoit Antoine du Prat. Son histoire est trop connue pour que nous nous y arrétions. Nous dirons feulement, que d'Intendant de la Maison de Louife de Savoye, il parvint au grade de Chef de la justice. La Cour de Rome lui doit l'établiffement du Concordat : les malheurs du Connétable de Bourbon furent fon ouvrage. « Vets la fin » de fa vie (a écrit Amelot de la Houffaye dans le » III^e. volume de fes Mémoires historiques, politiques, » &c., p. 123) il ne laiffa pas d'éprouver que l'amitié » des Rois n'est pas un héritage : car il fut traité comme » il avoit traité les autres ». Mezeray a fait fon portrait avec cette touche dure & énergique qui lui appartient.

fondit, qu'il fut pris par Antoine de Lève avec une partie, & que le reste se sauva en France. Voilà comment, selon les expressions du Rédacteur des Mémoires de Vieilleville, *il fit reculer l'armée Impériale*. Nous renvoyons pour tous ces détails, à Martin du Bellay, Tome XVIII, de la collection, p. 105, 115, & 119.

(13) Le Pere Griffet, dans son édition de Vieilleville, a daté de 1542, le départ du Comte d'*Anghien* pour Marseille, ainsi que l'expédition de Nice. Mais cette date est inexacte. Le siège de Nice commença le 10 Août 1543. On a vu dans le dixième livre de Martin du Bellay, que cet événement & ses différentes circonstances y sont racontées comme appartenant à cette même année 1543. Nos Historiens (a) les plus estimés, s'accordent à cet égard. S'il falloit, à ces autorités, joindre d'autres preuves, il nous semble que l'itinéraire des Rois de France nous en fournit encore une. On lit dans les Mémoires de Vieilleville, que le Comte d'*Anghien* partit

(a) Il suffit de citer pour nos garans l'Histoire de France, par M. Garnier, Tome XXV, page 384, & l'Abregé Chronologique du Président Hénault, Edition in-8°. de 1749, Tome I, p. 351.

de Fontainebleau pour sa destination. Il y a lieu de présumer que François y résidoit alors avec sa Cour, & que ce fut là où le Comte d'*Anghien* prit congé du Monarque. Or, il est constaté par l'itinéraire (a), que François I n'alla point à Fontainebleau dans le courant de l'année 1542. Au contraire, en 1543 il y fit plusieurs voyages; & il est probable que ce fut dans celui de Mars (b) que le Comte d'*Anghien* quitta Fontainebleau, & se mit en route pour Marseille.

(14) Louis Adhemar (ou Aïmar (c) par abregé, selon quelques Historiens) étoit d'une ancienne famille de Provence. Il y avoit (dit » Ribier (d)) deux branches principales de » cette souche, qui possédoient deux diverses » terres Seigneuriales, *Monteil & Grignan*. » Ceux de chaque branche prirent le nom, » les uns de Grignan, les autres de Monteil...

(a) Itinéraire des Rois de France, p. 106.

(b) Cette date s'accorde avec le récit de Martin du Bellay. Il fixe le départ du Comte d'Anguien avant le mois de Mai. (Lisez le Tome XXI de la Collection, page 12.)

(c) Histoire de Provence, par César Nostradamus, Part. VII, p. 777.

(d) Lettres & Mémoires d'Etat, Tome I, p. 236.

Celui dont il s'agit ici, avoit épousé une nièce du Cardinal de Tournon. Le crédit de son oncle lui valut plusieurs grandes Ambassades. L'oncle & le neveu furent impliqués dans les poursuites qui, sous Henri II, se firent par rapport au massacre des Vaudois. Les uns ont attribué au Duc de Guise, & les autres au Connétable de Montmorency, les tracasseries qu'ils éprouverent à ce sujet. Il paroît que le crédit du Baron de Grignan n'en souffrit pas beaucoup, puisqu'en 1558 la Baronnie de Grignan fut érigée en Comté. Les Ecrivains qui l'ont qualifié du titre de *Comte*, avant cette époque, se sont trompés.

(15) Nous avons remarqué dans une de nos notes sur le dixième livre de du Bellay, tome XXI de la collection, p. 102, qu'il n'est pas à supposer que Montluc, écrivant au milieu de ses Contemporains, dont il pouvoit recevoir un démenti formel, eut osé s'attribuer cette commission, s'il n'en avoit pas été chargé personnellement. Les détails piquants, dans lesquels il entre, ont un caractère de vérité qui dépose en sa faveur. Aussi, comme nous l'avons observé dans notre travail sur le deuxième livre (a) de ses Mé-

• (a) Tome XXII de la Collection, p. 244.

moires, nos Historiens les plus estimés ont-ils adopté son récit sans balancer. Peut-être existe-t-il un moyen de concilier à cet égard les Mémoires de Vieilleville avec ceux de du Bellay & de Montluc. On lit dans du Bellay (a), *que le Comte d'Anguien despecha un Gentilhomme vers le Roy, pour luy demander le payement des trois mois de solde deuz à ses gens de pied : outre plus* (ajoute cet Ecrivain) *il manda au Roy, sçavoir si le Marquis se présentoit en lieu raisonnable, il luy plairoit l'autoriser à hazarder la bataille....* Voilà bien deux commissions qui paroissent distinctes l'une de l'autre. En examinant avec attention le récit de Montluc, les deux commissions se trouvent. Il nous apprend d'abord que le Comte d'Anghien l'avoit envoyé en Cour vers le commencement de Mars, pour rendre compte au Roi de la situation des affaires en Piémont. *Sur la fin dudit mois* (continue-t-il) *arriverent des lettres au Roi, de la part de M. d'Anguien....* Le porteur de ces lettres, n'étoit-il point le Gentilhomme que ne nomme pas du Bellay, & que les Mémoires de Vieilleville appellent *le Capitaine Blainville*? Ce qu'il y a de vrai, c'est que Montluc avoue lui-même que la per-

(a) Tome XXI de la Collection, p. 102.

mission de livrer bataille, sollicitée par le Comte d'Anghien, ne fut solennellement discutée au Conseil qu'après la réception de ces nouvelles dépêches. En admettant que la chose se soit passée de cette manière, nos trois Ecrivains se concilient aisément. Il en résulte seulement, que du Bellay & Vieilleville ont gardé le silence sur la mission particulière de Montluc, & n'ont parlé que de la dernière dépêche du Comte d'Anghien, parce que ce fut elle qui amena l'événement de la bataille de Cerisoles. Au surplus, nous avons cru que ces conjectures intéresseroient plus le Lecteur, que la froide note du Pere Griffet, dans laquelle il s'exprime (a) ainsi.... *Blaise de Montluc assure dans ses Mémoires, que ce fut lui que le Comte d'Anghien envoya au Roi, pour lui demander la permission de combattre.*

(16) La mort de Louis XII ne produisit pas, sur toute la Nation, l'effet qu'on avoit droit d'en attendre. Le Monarque, il est vrai, fut pleuré sincèrement dans les Provinces. Les Habitans des campagnes étoient

(a) Voyez son Edition des Mémoires de Vieilleville, Tome I, p. 183.

bien persuadés de ce qu'a dit S. Gelais (a) : *qu'il ne courut oncques du règne de nul des autres, si bon tems qu'il a fait durant le sien...* La classe des cultivateurs, surtout n'avoit point oublié la punition infligée, par ce Prince, à un Gentilhomme de sa Maison, pour avoir usé de violence envers l'un d'entre eux. Louis XII ordonna de lui retrancher l'usage du pain. Le Gentilhomme se plaignit bientôt, prétendant que sans pain l'homme ne peut subsister... *Eh pourquoi donc*, lui répondit le Monarque, *êtes vous assez déraisonnable (b) pour maltraiter ceux qui vous le mettent à la main ?...* Quand Louis XII expira, tout ce qu'on nomme peuple sentit ce qu'il perdoit; & jamais regret national ne fut plus fortement exprimé que par les crieurs des corps qui, en sonnant leurs clochettes, crioient le long des rues... *Le bon Roi Louis, père du peuple est mort....* Mais si l'histoire nous peint la profonde affliction du peuple, elle nous apprend aussi que la Cour, & la Capi-

(a) Voyez son Histoire de Louis XII.

(b) Ce mot sublime place Louis XII à la tête des Rois qui ont protégé l'agriculture; & il prouve la fidélité de son portrait qu'on a esquissé d'après les faits dans l'Observation, n°. 16, sur le premier Livre de du Bellay, Tome XVII de la Collection, p. 432.

tale, ne partagerent pas long-tems ce sentiment de tristesse. Nous avons remarqué (a) ailleurs, que l'humeur économe de Louis ne plaisoit, ni aux Courtisans, ni aux Parisiens, toujours avides de fêtes, de spectacles, & de nouveautés. Il n'y avoit pas, jusqu'aux clercs de la bazoche, qui n'eussent eu l'impudence de ridiculiser sur le Théâtre, ce qu'ils appelloient la lézine & la parcimonie de ce Roi. Il sembloit (le croira-t-on) qu'on s'ennuyat de voir sur le Trône, ce Louis XII, *qu'on doit mettre*, a dit un (b) Moderne, *au rang des Rois les plus heureux* (c), *parce qu'il rendit heureux ses peuples, qu'il n'aimoit pas moins que ses enfans...* François I, jeune & galant, annonçoit un regne de dissipation & de plaisir. Louis XII l'avoit apprécié, en remarquant *que ce gros garçon gâteroit tout*, il n'en fut pas moins accueilli, avec transport, à la Cour & à Paris. *Jamais* (a écrit

(a) Observation, n°. 29, sur les Mémoires de Bayard, Tome XV de la Collection, p. 456.

(b) Abrégé de l'Histoire de France, par Bossuet, Tome III, p. 109.

(c) Lisez l'Observation, n°. 48, sur les Mémoires de Fleuranges, Tome XVI de la Collection, p. 351. On y voit jusqu'à quel point Louis XII étoit aimé de son peuple.

le loyal serviteur (a)) n'avoit esté veu Roy en France , de qui la Noblesse s'esjouit autant... Loin donc de supposer, comme on le lit dans le parallèle de Vincent Carloi , que François I ait eu du mal à s'attacher les serviteurs de son prédécesseur ; ceux-ci , au milieu de l'engouement , dont ils étoient témoins , durent se trouver très-flattés d'obtenir, du nouveau Roi , un regard de bienveillance. Aussi, *Ferdinand le Catholique*, qui connoissoit notre Nation, ne cessoit-il, à cette époque, de répéter aux Princes d'Italie, qu'ils prissent garde à eux, & qu'ils ne s'imaginassent pas qu'il fallut beaucoup de tems à un Roi né en France, pour que la Couronne fut affermie sur sa tête.

(17) Charlemagne, législateur & homme d'état, conçut avec raison, que l'instruction est la base de l'ordre & du bonheur public, puisqu'elle apprend aux uns à bien gouverner, & aux autres à obéir. Agissant d'après ces principes, il fonda des écoles. Par ses soins, on vit fleurir, dans son Palais même, une Académie dont il dirigeoit les travaux littéraires. Les successeurs de ce Prince,

(a) Mémoires de Bayard, Tome XV de la Collection, p. 363.

n'ayant pas son génie , ces établissemens dé-
 périrent successivement. Les seules écoles de
 Paris se soutinrent. Après l'extinction de la
 race Carlovingienne , les descendans de Hu-
 gues Capet , sentant l'utilité de ces écoles ,
 s'en déclarèrent les protecteurs. Alors elles
 formerent un corps , qu'on appella *univer-*
sité , parce que le but de leur confédération
 étoit d'enseigner l'universalité des sciences.
 Sans doute on doit admirer le projet ; mais
 le plan péchoit par le choix des études aux-
 quelles on se livra. La Théologie scholastique
 devint la science dominante. Un jargon inin-
 telligible , *l'ergotisme* , & la pédanterie , rem-
 placèrent la vrai dialectique. Aristote & ses
 Sectateurs furent des idoles qu'on révera.
 Bientôt il y eut du danger à soupçonner que
 ces maîtres , par excellence , pussent se trom-
 per. La raison , condamnée à gémir dans ces
 entraves , n'auroit osé les briser , sans plu-
 sieurs événemens qui la réveillèrent de son
 assoupissement. La découverte de l'Impri-
 merie propagea les connoissances humaines ,
 & en étendit le cercle. La prise de Con-
 stantinople , par Mahomet II , fit refluer
 en Europe , le dépôt de ces connoissances ,
 dont les Grecs avoient conservé quelques
 fragmens. D'un autre côté , Luther , aux prises

avec les Théologiens de son siècle, chercha dans l'écriture sainte, dans l'étude des langues, & dans celle des monumens de l'antiquité, des armes pour combattre les argumens ridicules de la scholastique. Du sein de ces orages, & de ces discussions polémiques, où le bon goût étoit loin de présider, naquit cependant l'art de la critique. On s'habitua à soumettre au doute & à l'analyse, bien des choses qu'auparavant on respectoit comme articles de foy. Tandis que cette révolution se préparoit dans les esprits, François I, n'étant encore que l'héritier présomptif de la Couronne, se lioit à la Cour de Louis XII, avec plusieurs hommes de mérite, qui en faisoient l'ornement. Nous citerons, parmi eux, le Cardinal du Bellay (a), Budée (b),

(a) Par rapport au Cardinal du Bellay, lisez la Notice qui précède les Mémoires de ses deux frères, Tome XVII de la Collection, p. xv & suiv.

(b) Guillaume Budée naquit à Paris en 1467, d'une ancienne & illustre famille. Disciple d'Hermonyme, de Lascaris & de Jacques le Fevre d'Étaples, il s'appliqua à l'étude de la langue grecque. On a de lui la traduction de quelques traités de Plutarque, des notes sur les Pandectes, un traité plein d'érudition, intitulé : *De Assé*, & son livre de l'institution d'un Prince. Il mourut Maître des Requêtes en 1540. Il ordonna par

& du Châtel (a). François, assis sur le Trône, continua à les admettre dans sa familiarité.

son testament qu'on l'enterrât sans cérémonie; & c'est ce que St. Gelais a exprimé par les vers suivans :

Qui est celui que tout le monde suit ?

Las ! c'est Budée au cercueil estendu.

Pourquoy n'ont fait les cloches plus grand bruit ?

Son nom, sans cloche, est assez espandu.

Que n'a-t-on plus en torches despendu,

Suivant la mode accoustumée & sainte ?

Afin qu'il fût par l'obscur entendu,

Que des François la lumière est esteinte.

(a) Pierre du Châtel, ne d'un pauvre Gentilhomme Bourguignon, éprouva longtems les bizarreries de la fortune. Son mérite le fit connoître. Il devint Evêque de Tulle & de Mâcon, & enfin Grand-Aumônier de France sous le regne de Henri II. Il avoit beaucoup voyagé, prodigieusement lu : sa mémoire étoit une sorte d'Encyclopédie. Il avoit fait adopter par François I un plan magnifique en faveur du Collège Royal. Mais le Chancelier Poyet manœuvra si bien, que le projet ne fut pas exécuté. Aussi quand le dernier eut été disgracié, François I le lui apprit comme un événement qui devoit le combler de joie. *Cela ne m'empêche pas de sentir*, répondit le Prélat, *que Votre Majesté n'auroit pas dû faire arrêter le Chef de la justice pour un sujet très-léger, après lui avoir laissé commettre tranquillement les plus grands crimes... Je n'ai point tant de*

Par leur canal , il entretint un commerce épistolaire avec le célèbre Erasme, qui, comme on le fait , commanda à l'opinion publique. Le jeune Monarque , éclairé par ces sçavans , conçut qu'un Roi arrive à l'immortalité en favorisant le progrès des lettres & des arts. Il entrevit , avec eux , que l'éducation dans son Royaume , avoit besoin d'une prompte réforme. Le Cardinal du Bellay , malgré ses grandes occupations , se devoit journellement à l'instruction d'une foule d'Auditeurs. Le Prélat suggéra au Monarque l'établissement du Collège Royal ; & le projet fut exécuté. L'université , s'élevant au-dessus de

sort que vous pensez , dit le Roi : lorsque le fruit d'un arbre n'est pas mûr , les vents les plus impétueux ne l'ébranlent pas : est-il parvenu à sa maturité , le moindre souffle le fait tomber.. (Extrait de Gallandius in vitâ Castellani.)

Par cette réponse de François I, il paroît que les Princes dans ce siècle employoient volontiers un langage figuré. On en peut juger par celui que tint Louis XII à Anne de Bretagne. Elle lui reprochoit d'avoir consenti au mariage de sa fille avec le Comte d'Angoulême : *Sçachez, Madame , repartit le Monarque , qu'à la création du monde , Dieu avoit donné des cornes aux Biches aussi bien qu'aux Cerfs ; mais que comme elles se virent un si haut bois sur la tête , elles entreprirent de leur faire la Loi ; dont le Souverain Créateur étant indigné , leur ôta cet ornement , pour les punir de leur arrogance.*

ses préjugés, y applaudit. Des Professeurs, entretenus aux dépens de la Nation, enseignèrent l'Hébreu, le Grec, & l'Eloquence Latine. Cet événement en amena un autre non moins intéressant. La langue François admise alors dans la Chaire, au Barreau, & dans la Diplomatique, tendoit à se perfectionner. François I, & Marguerite de Navarre, sa sœur, se piquoient de la bien parler. A cette époque, Marot & Saint-Gelais montrèrent que cette langue étoit susceptible des graces de la poésie. Les Mémoires de Comines, ceux de la Trémoille, de Bayard, & des deux freres du Bellay, annonçoient que le genre grave de l'histoire seroit compatible avec sa prosodie. Froissard, leur devancier, avoit le premier frayé la route. Nous ne suivrons point les progressions d'une langue dont l'usage est presque universel en Europe. Cette digression nous écarteroit de notre sujet. Nous ne nous arrêterons pas non plus sur les soins que François I prit (a), par la suite, pour consolider l'établissement du Collège Royal. Il vaut mieux renvoyer le Lecteur

(a) Par un Edit donné en 1545, ce Prince ordonna que les causes des Professeurs seroient évoquées au Parlement.

aux ouvrages (a) où la matière est traitée *ex professo*. On y trouvera aussi les variations subies, jusqu'à nos jours, par cet établissement, qui seul auroit suffi, pour assurer à François I le titre glorieux de *Restaurateur des Lettres*.

(18) Outre les Châteaux de Madrid, de Villers - Coterets, de Folembray, & de Chambort, qu'il construisit, il augmenta & embellit ceux de Saint-Germain-en-Laye & de Fontainebleau. Il les meubla richement; & pour les décorer, il attira en France plusieurs des grands Artistes dont, à cette époque, l'Italie se glorifioit. Parmi les Peintres, nous (b) nommerons le Primatice (c), & ce Léonard Vinci, dont la réputation, dans l'art de la Peinture, a égalé celle des plus grands

(a) Lisez l'Histoire de l'Université de Paris, celle du Collège Royal, par l'Abbé Goujet, & le Précis historique inséré, par M. l'Abbé Garnier, à la fin du Tome XXV de la nouvelle Histoire de France.

(b) Il faut y ajouter le Roux de Florence, élève de Michel Ange, qu'il fit Chanoine de la Ste. Chapelle.

(c) François Primatice de Boulogne, élève de Jules Romain, qui l'avoit été lui-même du fameux Raphaël, eut pour récompense l'Abbaye de Saint - Martin de Troyes.

414 OBSERVATIONS SUR LES MÉM.

Maîtres. Mais épuisé de vieillesse , quelque tems après son arrivée , il mourut dans les bras de François I. C'est une de ces anecdotes connues , qui honorent autant l'Artiste que le Souverain.

Fin des Observations du premier Livre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE SECOND LIVRE
DES MÉMOIRES
DU MARÉCHAL
DE VIEILLEVILLE.

(1) LES conseils de François I, mourant furent bientôt oubliés par son successeur. Il lui avoit recommandé tous ceux qui participoient à l'administration. On a vu l'exclusion formelle que François donnoit au Connétable. A peine le Monarque étoit-il expiré que Montmorency accouroit pour rejoindre le nouveau Roi. Dans un ouvrage (a), qu'on lit peu, on trouve une lettre du Secrétaire d'Etat, Bochetel, adressée au moment de cette révolution, à son gendre Claude de l'Aubespine, Baron de Chasteauneuf. Cette lettre, écrite sur les lieux (b)

(a) Histoire des Secrétaires d'Etat, par *Fauvelet du Toc*, p. 25 & 26.

(b) Cette lettre est datée de St. Germain en Laye, 4 Avril 1547.

mêmes où étoit Henri II quatre jours après la mort de son pere, renferme plusieurs faits qui peignent la situation de la Cour de France, à cette époque. L'extrait qui suit, instruira mieux le Lecteur que tout ce que nous pourrions lui dire... » Mon fils..., je » vous fis sçavoir, par la poste, l'extrémité » de la maladie (du Roy) par où vous pou- » viez bien conjecturer qu'il n'y avoit plus » grande espérance en son affaire. Maître » Jacques Bourdin (a) vous en a depuis escrit » par Alicourt ; tant y a que le dernier de » l'autre mois, entre deux ou trois heures » après dîner, il rendit l'ame à Dieu ; & » vous advise qu'il y a cent ans qu'il ne » mourut Prince avec si grande contrition, » ne repentance.... Le jour mesme qu'il mou- » rut, nous demandâmes M. le Général » Bayard (b), & moy au Roy qui est à » présent ce qu'il luy plairoit que nous fis- » sions, d'autant que nous avons plusieurs » lettres & paquets à quoy n'avoit esté res- » pondu. Il nous fit réponse *que le suivis-*

(a) Jacques Bourdin, fils aîné du Procureur-Général du Parlement de Paris, étoit alors Commis de Bochetel.

(b) Gilbert Bayart étoit Secrétaire d'Etat, & Général des Finances.

» *sions,*

» *sions*, ce qu'avons fait. MM. les Cardinal
 » de Tournon & Admiral (a) sont demeurez
 » avec le corps en ce lieu; & le jour mesme
 » que le Roy y arriva, y arriva pareillement
 » M. le Connestable, qui incontinent a em-
 » brassé tout le faix des affaires. Je me suis
 » presenté à luy, & vous advise qu'il m'a
 » fait bonne chere, me disant *qu'il étoit mon*
 » *amy*, & *qu'il me le donneroit à connoistre.*
 » Marchaumont (b) & le Receveur (c) de
 » Sens ont été créés Secrétaires des Finances...
 » Je continue à despêcher tout ce que j'ay
 » accoustumé, & vous assure que j'ay trouvé
 » plus d'amis que je ne pensois en une telle
 » & si soudaine mutation. Le pauvre Mon-
 » sieur le Général Bayard a eu congé assez

(a) L'Amiral d'Annebaut.

(b) Cosme Clauffe, Seigneur de Marchaumont (& non pas de *Marquemont*, comme on le lit dans l'Hist. de Henri II, par l'Abbé Lambert, Tome I, p. 5), avoit d'abord été Secrétaire de Henri, tandis qu'il étoit Dauphin.

(c) Jean du Thier, Seigneur de Beauregard en Blaisois, fils du Receveur du Domaine de Sens, & exerçant le même emploi que son père, s'attacha au Connétable de Montmorency. Par le crédit de ce Seigneur, il fut nommé Secrétaire d'Etat le premier Avril

1547.

» étrangement (a), comme je vous diray ;
 » & vous assure que quelque mal que j'aye
 » reçu de luy, *j'en ay eu pitié*. Il y a beau-
 » coup de mutations (b) dont je ne vous
 » écriray pour cette heure. &c.

Vostre bon pere BOCHETEL.

(2) Les Mémoires du tems, & nos His-
 toires se taisent sur cette Ambassade de Vieil-
 leville en Angleterre. Le recueil de Ribier,
 où sont consignés la plupart des monumens
 diplomatiques, relatifs à cette époque, n'en
 fait pas la moindre mention. On y trouve
 seulement une lettre de Henri II au Sieur
 de Selve, en date du 15 Aoust 1548. Le
 Monarque s'y plaint d'hostilités commises par
 les Anglois, sur le territoire de la ville
 d'Ardres. » Ils ont usé (dit ce (c) Prince)
 » de toute la cruauté & inhumanité qu'il

(a) Bayart avoit tenu quelques propos sur l'âge
 de la Duchesse de Valentinois. Ce sont-là de ces in-
 discrétions que les femmes ne pardonnent pas. Bayart
 fut confiné dans une prison où il mourut de chagrin.

(b) Le Cardinal de Tournon & l'Amiral d'Anne-
 baut furent disgraciés. Taix, Grand Maître de l'artil-
 lerie, perdit sa place. On crut ne pouvoir mieux punir
 la Duchesse d'Etampes, qu'en l'abandonnant au pou-
 voir de son mari.

(c) Lettres & Mémoires d'Etat de Ribier, T. II,
 page 166.

» est possible , ayant tué les pauvres gens
 » qui moissonnoient les bleds , & les petits
 » enfans qui gardoient les bestes.... Ce que
 » je vous prie vouloir de ma part remontrer
 » à M. le *Protecteur* , afin que , s'il a telle
 » envie , comme vous avez toujours dit &
 » asseuré , d'entretenir & garder sincerement
 » la paix & amitié qui est entre le Roy
 » d'Angleterre & moy , il veuille pourvoir
 » & donner ordre à ce que telles *riottes &*
 » *façons cessent & ne pullulent plus avant ,*
 » *sinon il ne faudra point qu'il trouve es-*
 » *trange , si j'essaye , par tous les moyens que*
 » *je pourray , d'en avoir la revanche....*

On voit , par la teneur de cette lettre , qu'elle n'a aucun rapport avec la mission dont Vieilleville avoit été chargé. Ces hostilités des Anglois , dont parle Henri II , étoient vraisemblablement une sorte de représailles des secours qu'il envoya en Ecoffe , sous les ordres de Montalembert , Seigneur d'Essé ; & ces événemens appartiennent à l'année 1548. L'ambassade Angloise , qui vint en France sous prétexte de complimenter le nouveau Roi , paroîtroit plutôt être une suite de la mission de Vieilleville. Deux de nos Historiens (a) nous apprennent que cette

(a) Belleforest , p. 1339 , & de Thou , Livre IV , page 124.

ambassade eut lieu en 1547. François de Briand, qui étoit à la tête, demanda la ratification des derniers traités. Au surplus, il est apparent que la négociation confiée à Vieilleville, sur laquelle les Historiens Anglois, Smollett & Hume, gardent également le silence, n'étoit pas fort épineuse, si l'on en juge par le récit qu'il en fait, & par le peu de tems qu'il séjourna en Angleterre. On verra dans ses Mémoires, qu'il étoit de retour à la fin d'Avril.

(3) Si l'on en croit l'Auteur des *Mémoires de Vieilleville* (a remarqué le Père Griffet dans son édition) Charles Quint étoit ce que nous appellons aujourd'hui tuteur & curateur honoraire du jeune Roi Edouard; & le Duc de Somerset en faisoit les fonctions à sa place, en qualité de tuteur & curateur onéraire. Il nous semble qu'immédiatement après cette note, le Père Griffet auroit dû placer les réflexions qu'il fait dans l'autre chapitre, sur l'anecdote dont il s'agit. Cette prétendue tutelle ou curatelle de l'Empereur, est un de ces faits qu'on peut considérer comme apocryphes. On ne le trouve, ni dans nos Historiens, ni dans ceux des Anglois. Il n'est pas à présumer que Henri VIII en ait eu même

le projet. Son testament, dont la substance nous a été transmise par Hume (a) & Burnet (b), ne nomme, ni Charles-Quint pour tuteur *honoraire*, ni le Duc de Sommerfet pour tuteur *onéraire*. Sommerfet est dans le nombre des seize personnes à qui la tutelle du jeune Roi fut conférée. Si, entraîné par l'ambition, il s'éleva au-dessus de ses collègues, en prenant le titre de Protecteur, ce fut un abîme qu'il creusa sous ses pas ; & bientôt l'abîme l'engloutit. Il en est de cette tutelle ou curatelle de Charles-Quint, comme de celle attribuée à Louis XII (c), par rapport à Charles-Quint lui-même. L'une n'a pas plus existé que l'autre, & les monumens y sont contraires. Il ne seroit pas impossible, qu'après la mort de Henri VIII, quelques négociations entre l'Empereur & le ministère Anglois, eussent occasionné ces bruits. On fait que Charles-Quint étoit prodigue d'expres-

(a) Hist. de la Maison de Tudor, Tome III, p. 384 de l'in-4°.

(b) Hist. de la réformation en Angleterre, par Burnet, Tome II, p. 433.

(c) On a relevé la fausseté de cette prétendue curatelle de Louis XII, dans l'Observation, n° 4, sur le premier Livre des Mémoires de Martin du Bellay, Tome XVII de la Collection, p. 420.

sions affectueuses & caressantes, quand sa politique les lui dictoit. Peut-être lui aura-t-il échappé de dire qu'il seroit le protecteur & le défenseur du jeune Edouard. Alors il ne seroit point étonnant que Vieilleville & son Secrétaire eussent reputé ces engagements vagues, comme équivalens aux clauses obligatoires d'un testament, & qu'ils eussent confondu deux choses si différentes.

(4) Ici on lit, dans une note de l'Editeur des Mémoires de Vieilleville, qu'on a prétendu que Henri VIII n'avoit point signé son testament, & que seulement après sa mort, on y avoit apposé le petit cachet de ce Monarque. Burnet, que l'Editeur cite, appuie cette anecdote sur la discussion raisonnée qu'en fit alors Maitland de Lethington. Ce Maitland, Secrétaire d'Etat de l'infortuné Marie, Reine d'Ecosse, la trahit d'abord, & fut ensuite son plus zélé défenseur. Sa réclamation à cet égard, paroît fondée sur des autorités très-fortes. Au surplus, il ne seroit point extraordinaire que réellement Henri n'eut pas signé son testament. Il auroit fallu l'avertir qu'il étoit près de sa fin : &, Qui auroit osé se charger de cette commission ? » Le Roy

(a) Hist. de la Réformation en Angleterre, T. II, page 432.

» & replet au dernier point , devenoit de
 » jour en jour plus bourru (a) & plus fa-
 » rouche. Il ne pouvoit plus monter , ni
 » descendre un escalier , qu'avec le secours
 » d'une machine. D'ailleurs un ulcere invé-
 » téré , qu'il avoit à une jambe , lui causoit
 » beaucoup de douleur , & le rendoit impa-
 » tient & emporté jusqu'à l'excès.... Ses
 » Officiers osoient à peine luy parler , pour
 » l'avertir qu'il étoit proche de sa fin : &
 » ce qui leur inspiroit principalement de la
 » terreur , c'est que dans une ordonnance que
 » le Parlement avoit faite , il y avoit une
 » clause contre ceux qui prédiroient sa mort...
 Henri avoit si bien accoutumé la Nation
 Angloise à plier sous la verge de fer avec
 laquelle il la gouvernoit , que son testament
 fut admis sans contradiction. Dans les pre-
 miers momens qui suivirent sa mort , on se
 foumit aveuglément à chacune de ses volontés.
 Mais l'ambition ne tarda pas à les enfreindre.
 Le testament (b) de Henri , nommoit seize
 exécuteurs testamentaires , auxquels le Gou-
 vernement du Royaume & de la personne

(a) Hume , page 370 , Tome III , peint avec les mêmes couleurs Henri VIII luttant contre la mort.

(b) Hume , Hist. de la Maison de Tudor , T. III , p. 384 & 385.

du Roi étoit déferé tant que dureroit fa minorité. Un confeil composé de douze autres membres, devoit aider les feize tuteurs de fes avis. Sommerfet, à qui ce partage d'autorité déplaiſoit, ſe fit nommer proteéteur : cette premiere dérogação au teſtament de Henri, en amena une ſeconde. Sommerfet prit la qualité de Régent ; & la plénitude du pouvoir ſe concentra dans ſa perſonne. C'étoit (remarque M. (a) Hume) renverſer entiere-ment le teſtament (b) en queſtion. Ainſi le Gentilhomme Anglois, cité dans les Mémoires de Vieilleville , étoit fondé à reprocher à Sommerfet ſon uſurpation.

(5) Le Pere Griffet a relevé avec raiſon cette aſſertion du Rédacteur des Mémoires de Vieilleville. Le Duc de Sommerfet (alors Comte d'Herford) ne fut point nommé le premier après l'Empereur , dans la liſte des

(a) *Ibidem* , p. 389.

(b) Il réſulte de-là que le Père Griffet dans ſa note ſur ce paſſage des Mémoires de Vieilleville, a eu tort de dire « qu'après la mort de Henri, on exécuta toutes » les diſpoſitions de ce teſtament, tant par rapport à » l'ordre de la ſucceſſion, que par rapport au Gouvernement du Royaume pendant la minorité d'Edouard VI. »

seize tuteurs d'Edouard VI. Il y en avoit quatre dont le nom précédoit celui de Sommerfet, favoir Cranmer, Archevêque de Canterbury, le Lord Wriothesly, Chancelier, le Lord Saint-John, Grand-Maître, & le Lord Ruffel, Garde du petit Sceau. Quant à l'Empereur, on a prouvé, dans l'observation ci-dessus n°. 3, qu'il n'a été ni tuteur, ni curateur d'Edouard.

(6) Le Pere Griffet a fort bien observé qu'ici l'Auteur des Mémoires se trompe, relativement à l'année de la mort d'Edouard. Nous ajouterons que ce Prince mourut le 6 Juillet 1553. Le Duc de Northumberland, qui régnoit sous son nom, l'engagea à déshériter ses sœurs, Marie & Elizabeth. Edouard, par son testament, appella au Trône, Jeanne Gray, petite fille de cette Reine, veuve de Louis XII, qu'avoit épousée l'heureux Brandon (a), favori de Henri VIII. Jeanne Gray (b), qui joignoit les agrémens d'un esprit cultivé, aux graces de la figure, paya cher cette élévation, qu'elle n'avoit ni désirée ni recherchée. A peine se fut-elle assise sur le

(a) Connu sous le nom du Duc de Suffolck.

(b) Le Duc de Northumberland avoit marié Jeanne Gray à son fils le Lord Guilford.

Trône, qu'une révolution l'en précipita. La perte d'une Couronne dût lui être moins sensible qu'à un autre, s'il est vrai qu'à dix-sept ans elle préféreroit la lecture de Platon aux amusemens de son âge & de son sexe : mais plus elle eut de mérite & de beauté, plus on doit la plaindre d'avoir été la victime de l'ambition effrénée de ceux qui l'entouroient.

(7) Bertrand Raimbaud de Simiane, Baron de Gordes, se signala par la suite dans les guerres du protestantisme. M. le Marquis d'Aubais (a) a observé que ce Baron de Gordes avoit écrit ses actions comme un journal ou commentaire, afin d'être prêt d'en rendre compte, s'il en eut été recherché. Il nous apprend que ce manuscrit, dont il déplore la perte, avoit été possédé par Chorier, & que les Livres de cet Ecrivain furent transportés de Grenoble à Toulouse.

Le Marquis d'Aubais ajoute que le Comte de Grignan (b) (Adhemar) avoit composé un journal semblable. Ce sont là de ces monu-

(a) Notes sur l'Hist. des guerres du Comté Venaissin, de Provence, &c., p. 341.

(b) C'est le Comte de Grignan dont il est parlé dans l'Observation, n^o. 14, sur le premier Livre des Mémoires de Vieilleville.

ments dont les dépositaires ne devroient pas priver le public ; si ceux qui connoissent ces dépôts, jugent notre travail digne d'encouragement, ne vaudroit-il pas mieux nous indiquer ces richesses, que de nous reprocher, quand il n'est plus tems, de n'en avoir pas fait usage ?

(8) La Duchesse de Valentinois a joué un role très-intéressant sous le regne de Henri II, & les Mémoires de Vieilleville en parleront trop souvent, pour que nous ne lui consacrons pas une de nos observations. Louis de Brezé (on l'a dit ailleurs) (a), après avoir perdu sa premiere femme, Catherine de Dreux, Dame d'Esneval, fille du Seigneur de Beauffart en Thymerais, épousa Diane de Poitiers, connue dans l'histoire sous le nom de la Duchesse de Valentinois. Ce mariage se fit en 1514 ; & la date seule détruit le conte répété par plusieurs Historiens sur le prétendu sacrifice de sa virginité à François I^{er}, afin d'obtenir la grâce de son pere. Diane a-t-elle

(a) Lisez l'Observation, n^o. 14, sur le deuxième Livre des Mémoires de Martin du Bellay, T. XVII de la Collection, p. 494.

eu réellement avec ce monarque un commerce de galanterie ; c'est ce qu'il n'est pas facile de constater ? La malignité de ses ennemis (& elle en eut beaucoup) n'épargna rien pour accréditer ce bruit odieux. Quand le Dauphin Henri eût affiché son goût pour elle, on tenta de l'en éloigner, en jettant sur le lit de ce Prince *la malédiction de Jacob contre Ruben*. Ce qu'il y a de vrai, c'est que François I^{er}. vit naître, sans répugnance, cette liaison intime entre Diane & son fils. Si Diane lui avoit prodigué ses faveurs, comme ses ennemis l'ont publié, on ne peut gueres supposer que François I^{er}. n'eût pas reproché les amours de Henri. Veut-on s'en rapporter aux partisans de Diane ; ses relations avec Henri se bornerent constamment à un commerce de galanterie honnête & chevaleresque. Diane (a) a fait tout ce qu'elle a pu, pour le persuader à ses contemporains & à la postérité. On connoît cette médaille où elle est représentée avec les attributs de la Déesse, dont elle portoit le nom, foulant l'amour sous ses pieds. Guidée sans doute par les mêmes vues, elle s'étudia à honorer la mémoire de Louis de Brezé son

(a) Voyez les Récréations historiques de M. Dreux du Radier, Tome II, p. 120.

époux. Au-dessus du corridor du Château d'Anet, qu'elle a bâti (a), on lit ce distique Latin (b).

*Breæo hæc statuit pergrata Diana marito,
Ut diuturna sui sint monumenta viri.*

Elle lui éleva un tombeau magnifique dans l'Eglise de Rouen où il avoit été inhumé. Tant que Diane vécut, elle en porta le deuil; mais de la maniere dont ce fait est raconté par Brantôme, on a droit de conjecturer que son deuil étoit si élégant, que la beauté de Diane n'y perdoit rien: rarement les femmes se trompent sur cet article. La Duchesse de Valentinois, fidele au plan qu'elle avoit adopté, & voulant absolument qu'on crut à sa chasteté, choisit de préférence le costume (c) de Diane.

(a) L'édifice fut commencé en 1552, sur les des-
sins de Philbert de Lorme, l'Architecte le plus habile
de son tems.

(b) Au-dessous du distique sont les armes de
Brezé.

(c) Ne seroit-ce point pour rendre hommage à ce
costume emblématique, que dans les fêtes données à
Lyon, lorsque le Roi y fit son entrée en 1548, un
des intermèdes offrit *Diane* chassant, & enchaînant un
lion? Paradin (Histoire de nostre tems, p. 631) fait
le récit d'une autre fête que le Cardinal du Bellay

Aussi la statue (a) de cette Déesse est-elle un des principaux ornements du château d'Anet. Tels sont les principaux traits qui caractérisent cette Diane de Poitiers, louée par les uns, & maltraitée par les autres. Il nous reste à parler de l'ascendant qu'elle eut sur le cœur de Henri II, malgré la disproportion respective de leur âge. Diane étoit née (b) en 1499; & Henri nâquit en 1518. Ainsi, elle avoit au moins dix-neuf ans plus que lui. Lorsqu'il monta sur le trône, elle approchoit de sa quarante-neuvième année; & la France entière ne pouvoit comprendre par quel art elle subjugoit (c) un Roi qui ne comptoit pas

célébra à Rome en 1549, par rapport à la naissance d'un des fils de Henri II. Il nous apprend qu'une Diane accompagnée de ses Nymphes, y figura. Ces allégories employées dans ces deux fêtes, décèlent l'esprit des Courtisans, qui cherchent à flatter les goûts de leur souverain. Aussi étoit-ce le Maréchal de St. André qui présidoit aux fêtes de Lyon; & le Cardinal du Bellay, en fin politique, pouvoit l'imiter à Rome.

(a) Cette statue, plus grande que nature, passe pour un des plus beaux morceaux de sculpture de ce temps-là.

(b) La preuve de son âge se lit dans son épitaphe qui est du côté de la Sacrificie de la Chapelle de la Vierge à Anet. Cette Dame mourut le 6 Mai 1566.

(c) Loin de cacher sa passion pour Diane de Poi-

encore six lustres. On l'accusa (& cela devoit être dans ce siècle) d'user de sortilèges & de philtres. Il paroît que sa magie consistoit dans l'amabilité d'un esprit cultivé, dans une âme tendre & susceptible d'épanchements, & dans une figure que les années n'avoient point flétrie. Avec des moyens de cette espece, une femme a bien du pouvoir, sur-tout quand elle a affaire à un homme doux, chérissant ses habitudes, & aimant à être gouverné. Diane conserva le même crédit jusqu'à la mort de son amant. Quelque ait été la nature de son commerce avec Henri, l'histoire remarque que deux Princes (a) de maisons souveraines ambitionnerent d'être ses gendres, & que les jeunes Demoiselles qui composoient sa Cour, appartenoient à ce qu'il y avoit de plus distingué dans la nation. On a inféré de-là que ses mœurs n'étoient donc pas décriées : nous

tiens, ce Prince l'afficha, en prenant pour sa devise une *Lune naissante*, avec ces mots : *Donec totum impleat orbem.*

(a) Diane de Poitiers n'eut d'autres enfans que deux filles de son mari, Louis de Brezé. L'une épousa Robert de la Marck, IV^e. du nom, fils du Maréchal de Fleuranges, & Maréchal de France lui-même. La seconde fut mariée à Claude de Lorraine, Duc d'Anjou, oncle de Henri, Duc de Guise.

doutons que ces sortes de preuves soient bien concluantes. Par rapport au premier article, on peut répondre que l'ambition est souvent le vrai mobile des alliances entre courtisans. Quant au second, le desir de plaire à la favorite du Souverain formoit une puissante considération, à laquelle beaucoup d'autres devoient céder dans une Cour (a) aussi licencieuse que celle de Henri II. Quelques-uns de nos Historiens ont encore prétendu que Diane adoucit la rudesse & l'âpreté du caractère de ce Monarque. Mais comment conciliera-t-on cette douceur & cette aménité qu'elle lui inspira, avec les principes d'intolérance dont elle imbut son esprit ? On reproche à Diane d'avoir fait de Henri un Roi persécuteur. En ce cas la douceur qu'elle lui suggera, n'étoit-t-elle point plutôt le goût du plaisir, de la mollesse & de la prodigalité ?

(a) Voici comment Robertson, dans son Histoire d'Ecosse, Liv. II, Tome I, p. 188, peint la Cour de Henri II, en parlant de la Reine Marie, qui y fut élevée... « Marie, dit-il, qui n'avoit alors que six ans, » reçut à la Cour de France, l'une des plus polies, » mais des plus corrompues de l'Europe, une éducation qui augmenta les charmes de sa personne, qui » perfectionna ses talens naturels, qui la rendit une » femme accomplie : mais comme Reine, elle y prit

(9) On

(9) On voit dans le recueil de Ribier combien le Connétable fut craint & respecté sous le regne de François I^{er}. Plusieurs des Cardinaux François, en lui écrivant (a), l'appelloient *Monseigneur*, tandis qu'il ne leur donnoit que le titre de *Monsieur*. Le Chancelier le faisoit (b) également. Quelques Princes le nommoient *leur bon Compagnon* (c); & nous en avons la preuve dans une lettre que lui adressa le 19 Mars 1539 le Duc Antoine de Lorraine. La teneur singulière de cette lettre (d) nous engage à l'insérer ici.

Le Duc de Lorraine au Connétable.

« Monsieur, *mon bon Compagnon*, j'ay entendu par Monsieur le Cardinal de Lenoncourt les plaintes qu'on a fait au Roy de moy & de mes Officiers de Barrois; & pour ce que jamais je n'eus volonté, sinon des préjugés qui dans la suite firent la cause de toutes ses infortunes ».

(a) Lettres & Mémoires d'Etat de Ribier, Tome F, page 200.

(b) *Ibidem*, p. 205.

(c) Voyez une autre lettre du Duc de Lorraine au Connétable, où se trouve la même formule, T. XXI de la Collection, p. 312.

(d) *Ibidem*, p. 414.

Rome XXVIII.

La.

» que de faire tous services audit Seigneur ;
 » & est tout le contraire de mon intention ,
 » de penser que je voulusse entreprendre ou
 » souffrir estre entrepris par les miens quel-
 » que chose contre luy & son autorité , je
 » ne seray jamais à mon aise que je ne sois
 » devers luy pour luy en dire entierement
 » mon intention ; *vous priant me recomman-*
 » *der très-humblement à sa bonne grace , &*
 » me mander par ce porteur où je le pourray
 » trouver ; car incontinent après le retour de
 » ce dit porteur , je ne faudray de partir
 » pour me rendre où il sera ; & attendant je
 » supplyray le Createur qu'il vous doint ,
 » *Monsieur , bon Compagnon , ce que vous*
 » luy sçaurez demander...Le tout entierement
 » *vostre bon Compagnon & amy ANTOINE.*

Si le Connétable pendant son administra-
 tion sous le règne de François I^{er} jouit d'une
 si haute considération , on présume bien
 qu'elle (a) ne diminua pas sous Henri II :
 on sçait que François I^{er} régna quelquefois

(a) « Mon Compere (lui écrivoit Catherine de
 » Médicis, le 10 Mai 1552), je vous prie de m'avertir
 » particulièrement de ce que j'auray à faire en tout &
 » partout : car je m'y gouverneray selon votre bon
 » conseil & advis..... Ne perdray point ma peine jus-
 » qu'à ce que je sache comme le Roy & vous serez

par lui-même, mais que son fils ne régna jamais que par sa maîtresse ou par ses favoris. Aussi en 1547 le Parlement de Paris écrivant au Connétable sur les mesures à prendre pour le soulagement des pauvres, & l'appellant *notre très-honoré Seigneur*, lui disoit : *Nous vous avons bien voulu avertir de ce que dessus à ce que vostre bon plaisir soit, l'ayant fait entendre au Roy, nous commander sur ce son bon vouloir.*

» contens ». (Lettres & Mémoires d'Etat de Ribier, Tome II, p. 413.)

(a) Lettres & Mémoires d'Etat de Ribier, Tom. II, p. 23 & 24.

Fin du vingt-huitième Volume.

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

